Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 14988 – 7 F

– DIMANCHE 4 – LUNDI 5 AVRIL 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Bosnie : contradictions allemandes

LA mise en œuvre, annoncée pour le 13 avril, de la résolution 816 du Conseil de sécurité des Nations unies, visant à faire respecter, au besoin par la force, la zone d'exclusion aérienne en Bosnie divise profondément la coalition au pouvoir à Bonn. Le gouvernement du chancelier Kohl vient en effet de décider, avec les seules voix des ministres chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux bavarois, de maintenir les équipages allemands à bord des appareils d'observation AWACS de l'OTAN engagés dans ces opérations.

Les ministres libéraux du FDP, avec à leur tête le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, se sont opposés à cette décision, et le groupe parlementaire de ce parti s'est joint à l'opposition social-démocrate pour porter le différend devant le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe. Les juges suprêmes, à qui il est demandé de se prononcer lors d'une procédure accélérée sur la constitutionnalité de cette mesure, ne semblent pas disposés à trancher dans la hâte une querelle qui leur paraît relever au premier chef de la responsabilité du pouvoir politique. Dans l'état actuel des choses, les hommes de la Luftwaffe devraient donc rester à bord des AWACS, quitte à ce que le gouvernement soit désavoué dans quelques mois par le tribunal.

PRENANT le risque d'une grave crise au sein de la coalition, le chancelier Kohl veut par ce «coup libérateur» mettre fin à la paralysie de son pays face à la crise yougoslave. S'appuyant sur une opinion publique majoritairement favorable à un engagement plus intense de la RFA dans les actions militaires de protection des populations menacées par l'expansionnisme serbe, M. Kohl met ses partenaires libéraux en position inconfortable. Ces derniers se déclarent en effet «politiquement» favorables à une participation de la Bundeswehr aux actions engagées hors de la zone couverte par l'OTAN sous l'égide des Nations unies, mais estiment, comme le SPD, qu'une modification de la Constitution est nécessaire pour l'autoriser. Les byzantines querelles de juristes, dont l'Allemagne se délecte en temps ordinaire, sont hors de saison dans le contexte dramatique de la situation en Bosnie.

M. KINKEL est sans doute l'un des meilleurs spécialistes allemand de droit constitutionnel, mais il manque visiblement du flair politique de son prédécesseur Hans-Dietrich Genscher. Il s'était signalé, peu après sa prise de fonctions, par des propos très fermes revendiquant pour l'Allemagne un rôle accru au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. En s'opposant aujourd'hui à la décision majoritaire du gouvernement, il prend le risque de se voir accuser d'inconséquence.

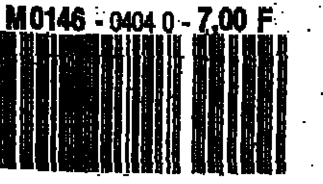
Le chancelier Kohl, pour sa part, semble avoir tiré les leçons des critiques adressées à la politique de l'Allemagne au début de l'éclatement de la Yougoslavie, poussant les Occidentaux à une rapide reconnaissance des nouvelles Républiques sans avoir les moyens juridiques de participer aux actions militaires de la communauté internationale.

Lire nos informations page 4

Les Serbes de Bosnie ont rejeté le plan Vance-Owen

Page 4

M 0146 - 0404 0 - 7,00 F



Tandis que Bill Clinton annonce un plan important

L'opinion américaine reste hostile à l'aide à la Russie

Malgré la publication de sondages montrant que 80 % des Américains sont hostiles à l'augmentation de l'aide à la Russie, M. Clinton a déclaré, à la veille de sa rencontre, le 3 avril, à Vancouver (Canada), avec le président Eltsine, que son pays accorderait une aide «agressive et spécifique». Son impact sera «rapide et important», a ajouté le secrétaire d'Etat, Warren Christopher. De son côté, la CEE devrait proposer lundi à Moscou un accord de partenariat.



Lire page 3 l'article d'ALAIN FRACHON

Alors que M. Jospin quitte ses instances dirigeantes

Le PS tente de se transformer sans aggraver ses divisions

Le PS a réuni samedi 3 avril son comité directeur pour analyser les raisons de son échec et les moyens de sa transformation. Pierre Mauroy et Michel Rocard devaient présenter un projet d'états généraux pour le début de juillet prochain, scénario refusé par Laurent Fabius, premier secrétaire. Pour sa part, Lionel Jospin, constatant l'absence d'une «volonté réellement commune» de tirer les leçons de la défaite, a annoncé sa démission des instances dirigeantes du parti.

Perte d'identité

par Patrick Jarreau

La plupart des responsables du PS attribuent l'écrasement que celui-ci a subi, lors des élections législatives, au décalage entre les objectifs qui sont normalement ceux d'un parti social-démocrate et la politique qu'il a pu mettre en œuvre au pouvoir. Ils observent que tous les partis semblables, en Europe, se heurtent aux mêmes difficultés (*le Monde* du 3 avril). «*Les instruments politiques qui étaient ceux des partis sociaux-démocrates ont éclaté au début des années 80*, résume le rocardien Alain Bergounioux. *Il y a eu, partout en Europe, une crise des politiques keynésiennes nationales.*»

Henri Weber, fabiusien, ne dit pas autre chose lorsqu'il souligne la «*contradiction entre le caractère international de l'économie, de la finance, des entreprises, de la communication, et le caractère national du pouvoir politique*».

Lire la suite et nos informations page 8

Le triomphe de Philippe Séguin

Le député (RPR) des Vosges a été élu à une très forte majorité à la présidence de l'Assemblée nationale.

Lire pages 6 et 7 les articles d'OLIVIER BIFFAUD, FRÉDÉRIC BOBIN et GILLES PARIS

M. Séguin sera dimanche, à 18 h 30, l'invité du «Grand Jury RTL-le Monde».

Cinquième année de sécheresse

La menace de sécheresse plane, une nouvelle fois, sur la France. C'est seulement pendant les mois d'hiver que les pluies parviennent à recharger les nappes souterraines. Or la «saison froide» s'est terminée sans précipitations suffisantes, et le bilan que vient d'établir Météo-France est alarmant. La France ne sortira vraisemblablement pas de la situation catastrophique où elle se trouve depuis 1988-1989.

La saison avait pourtant bien commencé avec un novembre pluvieux pour une grande partie du territoire national. Et puis le ciel s'est tari, surtout à partir de janvier. A la fin mars, le déficit était général.

Lire page 10 l'article d'YVONNE REBEYROL

HEURES LOCALES

Les universités reviennent en ville

Après avoir exilé les étudiants dans les campus, les urbanistes cherchent à les réinstaller au centre des cités

Le Havre, au bout du pays

Une ville en fin de terre qui ne veut plus être une impasse.

Lire pages 19 à 26

Zambie : une jeune démocratie en péril

Le nouveau régime renoue avec l'autoritarisme d'antan

LUSAKA

de notre envoyé spécial

«*La Zambie est menacée. Notre jeune démocratie est en péril. Le climat politique est empoisonné par quelques-uns de nos compatriotes qui veulent plonger la nation dans le chaos.*» C'est en ces termes que le président Frederick Chiluba a publiquement justifié l'instauration de l'état d'urgence, le 4 mars. Les Zambiens ont accueilli avec consternation et inquiétude cette décision, qui ravive de mauvais souvenirs.

L'état d'urgence, ils connaissent. Ils ont vécu pendant vingt-sept ans, sous cette juridiction d'exception, imposée par le président Kenneth Kaunda, au lendemain de l'indépendance du pays, en 1964. C'est en partie pour cette raison qu'ils avaient massivement voté pour le changement, le 1er novembre 1991, lors des premières élections multipartites, et porté Frederick Chiluba, «*le champion des libertés*», à la présidence de la République. Aussitôt élu, le chef du Mouvement pour la démocratie multipartite (MMD) tenait sa promesse, levant l'état d'urgence décrété par son prédécesseur.

Las de l'austérité et de conditions d'existence de plus en plus difficiles, dont ils rendaient le régime Kaunda responsable, les Zambiens se mirent alors à espérer. Le nouveau gouvernement s'appliquait, du reste, à faire oublier les affres du parti unique et ceux induits par une économie centralisée. En dix-sept mois de pouvoir, l'équipe Chiluba a fait beaucoup.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Lire la suite page 3

Un Observatoire international des prisons

Installé à Lyon, il veille aux conditions de détention des prisonniers de droit commun

page 9

Bruxelles contre la pornographie à la télévision

La Commission européenne vient d'autoriser le gouvernement britannique à suspendre des émissions

page 10

Chronique des marchés

page 17

Les mécomptes de la retraite à 60 ans

Entré en vigueur en avril 1983, cet «acquis social» est aussi un pari perdu sur l'emploi

par Jean-Michel Normand

Dix ans après son apparition, le 1er avril 1983, le droit à la retraite à soixante ans reste un «acquis social» qu'aucune formation politique ne s'est hasardée à remettre en question. Symbole du premier septennat de François Mitterrand, son maintien figure explicitement dans la plate-forme de la nouvelle majorité RPR-UDF. Pourtant, l'avenir paraît incertain. Structurellement déficitaires et lourdement handicapés par la montée du chômage, les régimes de retraite éprouvent des difficultés croissantes à assumer la charge de cette réforme à double face : indiscutable progrès social, mais, aussi, pari perdu sur l'emploi.

Salué par les syndicalistes comme l'aboutissement d'une revendication séculaire – mais critiqué par la droite, estimant que ce dispositif était moins avantageux pour les cadres que les anciennes garanties de ressources (1) – le droit à la retraite à taux plein dès soixante ans au lieu de soixante-cinq est, ironie de l'histoire, entré en application une semaine après l'annonce du plan de rigueur de mars 1983. Introduite sans que son impact sur la Sécurité sociale ne fasse l'objet d'un financement précis, cette réforme «pèse» un peu plus d'un point de cotisation d'assurance-vieillesse par an, soit plus de 15 milliards de francs.

En revanche, la prise en charge de ce surcoût pour les régimes complémentaires a été, dès le début, programmée. Depuis 1983, l'ASF (Association pour la structure financière) compense auprès de l'ARRCO (régimes complémentaires de l'ensemble des salariés du secteur privé) et de l'AGIRC (caisses de cadres) l'impact de l'abaissement de l'âge de la retraite. Alimentée par une subvention de l'Etat et une cotisation prélevée par l'UNEDIC, l'ASF a versé ces dix dernières années 85,9 milliards de francs à l'ARRCO et 45,3 milliards à l'AGIRC, soit l'équivalent de 15 % du total de leurs prestations. Mais le compte n'y est plus. Débordée par la montée du nombre de demandeurs d'emploi, l'assurance-chômage ne peut plus honorer ses engagements, et les impayés devraient atteindre 11 milliards de francs fin 1993, lorsque la convention de l'ASF arrivera à échéance.

Les discussions s'annoncent difficiles.

Lire la suite page 16

(1) La garantie de ressources offrait aux salariés 70 % de leur dernière rémunération brute. Ce pourcentage est passé à 65 % en 1983.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 190 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

Il y a quarante ans

La réhabilitation des « médecins assassins » du Kremlin

par Michel Tatu

STUPEUR à Moscou au matin du 4 avril 1953 : la *Pravda* publie ce jour-là, en haut de sa page 2, un communiqué du ministère de l'intérieur annonçant que le *« complot des blouses blanches »*, autrement dit l'affaire des « médecins assassins » dont l'arrestation avait été annoncée deux mois et demi plus tôt, n'a jamais existé, que les accusations étaient fausses et que les aveux attribués aux accusés leur avaient été arrachés par des méthodes *« illégales »*. Tous sont réhabilités. Une autre note ajoute que le présidium du Soviet suprême a annulé, comme *« incorrect »*, le décret du 20 janvier 1953 attribuant l'ordre de Lénine à Lydia Timachouk, la doctoresse qui avait lancé toute l'affaire en accusant ses collègues, dans une lettre indignée à Staline, d'avoir assassiné Andreï Jdanov, le « Tsar » de l'idéologie que l'on avait cru « mort naturellement » en 1948.

Ce communiqué fait l'effet d'une bombe, et pas seulement en URSS. D'abord parce que Staline est mort depuis un peu plus de quatre semaines seulement, et que, à l'évidence, une telle décision n'aurait pas été prise de son vivant. Certes, le « culte de la personnalité » s'est arrêté pratiquement le soir des funérailles. Mais c'est la première manifestation concrète de « déstalinisation ».

Ensuite et surtout parce que, depuis les grands procès des années 30 et en fait bien avant, c'est la première fois que le régime soviétique, grand expert en dénonciation de complots en tous genres, reconnaît que sa machine judiciaire et policière a failli, qu'un complot a été inventé de toutes pièces. Et cela jette un doute d'autant plus grand sur tous les autres que celui-ci avait été présenté exactement de la même manière que ses devanciers : aucune preuve, pas le moindre indice matériel, priorité exclusive à l'aveu des accusés...

Bien sûr, les amis étrangers désorientés s'empresseront d'en conclure que *« la justice soviétique préserve mieux qu'aucune autre la liberté individuelle et les droits de la personne humaine »* (*l'Humanité* du 6 avril 1953), voire que *« l'Etat soviétique vient de donner la preuve éclatante qu'il met la justice au-dessus de la raison d'Etat »* (Florimond Bonte dans *France nouvelle* du 11 avril 1953) ... Mais le virus s'est infiltré dans les esprits, il n'en sortira plus. Sans aller jusqu'à voir dans cet épisode le premier jalon d'une route qui conduira quarante ans plus tard à la chute du mur de Berlin, il est clair que c'est un premier coup porté à la *« fidélité inconditionnelle »* à Moscou comme gage de l' *« internationalisme prolétarien »*.

La liquidation du comité juif antifasciste

Autre surprise, réservée celle-là aux initiés : le communiqué de réhabilitation émane non pas du comité central du parti, du présidium du Soviet suprême et du conseil des ministres, mais du seul ministère de la sécurité, qui regroupe depuis la mort de Staline, sous la direction de Lavrenti Beria, toutes les polices de l'URSS. Autrement dit, le maître du Goulag tire la couverture à lui, s'attribuant le mérite d'une mesure éminemment populaire.

Non sans raison d'ailleurs, car Beria était une victime potentielle du vaste complot en préparation et dont l'affaire des médecins n'était qu'un élément. Une affaire qui se déroule lentement, comme tout ce que Staline entreprend dans la dernière période de sa vie.

C'est le 7 novembre 1952, aussitôt après les fêtes anniversaires de la Révolution d'octobre, que la police arrête à leur domicile plusieurs médecins éminents, qui ont en commun deux caractéristiques : pour la plupart, ils ont travaillé dans les hôpitaux du Kremlin et soigné d'importants dignitaires du régime – depuis Gorki, mort en 1936, jusqu'à Jdanov, Chtcherbakov (un dirigeant mort en 1945) et Staline lui-même ; en second lieu, ils sont presque tous juifs. Un facteur que souligne ce passage du communiqué annonçant leur arrestation, dans la *Pravda* du 13 janvier 1953 : *« La majorité des membres du groupe terroriste (Vovsi, Kogan, Fieldman, Grinstein, Etinguer et d'autres) étaient liés à l'organisation nationaliste juive bourgeoise internationale Joint, créée par les services d'espionnage américains prétendument pour apporter une aide matérielle aux juifs des autres pays (...). Vovsi a déclaré aux enquêteurs que l'organisation Joint aux Etats-Unis lui avait donné l'ordre, par l'intermédiaire du médecin moscovite Chimelovitch et du nationaliste juif bourgeois notoire Mikhoels, d'exterminer les cadres dirigeants de l'URSS. »*


DMITRI BALTERMANTS

De gauche à droite : Béria, Malenkov, Molotov et Staline, en 1946.

Ce dernier nom est important : Salomon Mikhoels, acteur et metteur en scène, avait présidé le Comité juif antifasciste, constitué en URSS au lendemain de l'invasion allemande de 1941, essentiellement pour organiser la solidarité des juifs américains en faveur du combat commun contre les nazis (plusieurs dizaines de millions de dollars avaient été récoltés). Ce comité, auquel participaient les personnalités juives les plus prestigieuses, s'était attiré les soupçons des autorités dès la guerre finie : en 1946, Mikhaïl Souslov, le futur « idéologue » de Brejnev, avait dénoncé ses tendances *« nationalistes »*. Mais ce n'est qu'en novembre 1948 – après le partage de la Palestine et la reconnaissance d'Israël par Moscou – qu'il avait été dissous et ses principaux dirigeants arrêtés (sauf l'écrivain Ilia Ehrenbourg, dont Staline avait besoin pour orchestrer le « Mouvement de la paix »). Quant à Mikhoels, on l'avait retrouvé assassiné dans des circonstances mystérieuses à Minsk le 13 janvier 1948, cinq ans jour pour jour avant son implication comme *« nationaliste bourgeois »* dans le complot des médecins.

Cette dernière affaire s'entrecroise donc avec la précédente. Jacob Etinguer, l'un des « médecins assassins », a d'ailleurs été arrêté dès 1950, et l'on apprendra plus tard que la lettre de dénonciation de la doctoresse Timachouk – publiée sans date en 1953 – a *été* en fait envoyée à Staline cinq ans plus tôt. Par ailleurs, ce n'est qu'en 1952 que s'achève, dans le plus grand secret, le procès des dirigeants du Comité juif antifasciste : treize personnes sont exécutées le 12 août de cette année-là. Ajoutons le procès de Slansky et de ses treize coaccusés (dont onze juifs), qui se tient à Prague en novembre 1952. Moscou n'entend pas rester « à la traîne ».

D'Israël au Birobidjan

C'est, en tout cas, une quasi-certitude aujourd'hui : l'antisémitisme officiel que révèlent ces diverses affaires aurait pu aller beaucoup plus loin si Staline n'était pas mort entre-temps. Toute la période de l'après-guerre stalinienne est marquée par un sursaut du nationalisme grand-russe, déjà exalté pendant le combat contre l'occupant : c'est l'époque où l'on traque les œuvres d'art « antinationales », où des Russes sont crédités de toutes les inventions du XIXᵉ siècle, où tout ce qui est « étranger » est dénigré. On est même passé à une politique concrète de « purification ethnique » avec la déportation de dizaines de peuples soupçonnés d'avoir collaboré avec les Allemands, au Caucase, mais aussi dans les pays baltes. Pour aller jusqu'au bout, il aurait fallu faire de même avec les Ukrainiens – mais ils sont trop nombreux. Mais pourquoi pas avec les juifs, premiers véhicules de ce « cosmopolitisme » tant décrié ?

Bien sûr, il faut procéder avec prudence : le souvenir des déportations et camps de la mort nazis est encore tout frais, et puis les juifs, à la différence des Allemands de la Volga, des Tatars de Crimée et des autres peuples du Sud, sont dispersés d'un bout à l'autre du pays, au cœur des villes et de leurs élites.

Mais l'idée d'un « foyer juif » a vu le jour avec la création, dès les années 30, de la région autonome Juive au Birobidjan, dans l'Extrême-Orient soviétique. C'est un échec, mais après tout, quelques Juifs soviétiques, dont Mikhoels, ont suggéré d'eux-mêmes, en février 1944 – bien avant la création d'Israël –, la constitution d'un foyer juif en Crimée (ils ne seront pas suivis par d'autres membres de la communauté, outrés à l'idée d'occuper des terres dont les Tatars allaient être chassés). Aussi bien Souslov, décidément « spécialisé » dans la question, a-t-il suggéré, dès novembre 1948, de relancer l'idée d'un *« véritable Etat juif progressiste »* au Birobidjan, où s'installeraient cette fois *« tous les juifs vivant en Union soviétique, de l'ouvrier et du kolkhozien à l'académicien »*. Le volontariat serait réservé seulement aux *« juifs désirant quitter les autres pays »* ...

Or la même idée de déportation obligatoire refait surface au lendemain du XIXᵉ congrès du PC en 1952, au moment où sont arrêtés les premiers médecins. Dmitri Tchesnokov, un « philosophe » qui vient d'être élu membre du dernier bureau politique stalinien, fait circuler par l'intermédiaire de deux juifs « sûrs », l'historien Mints et le journaliste Marinine, une lettre préconisant l'installation de tous les juifs en Sibérie. Plusieurs membres de l'intelligentsia soviétique sont invités à la signer. Beaucoup refusent, notamment l'habile Ehrenbourg, qui prend sur lui d'écrire une lettre à Staline pour lui signaler que ce projet *« ne peut que raviver la répugnante campagne antisoviétique que mènent aujourd'hui les sionistes »*.

« Cherchez le grand Mingrélien ! »

On en restera là, car Staline va mourir le 5 mars – et divers personnalités seront arrêtées encore ce jour-là. Le dictateur était-il sur le point d'organiser un super-procès public des médecins et de bien d'autres comploteurs supposés, comme beaucoup le pensent aujourd'hui ? Ou bien aurait-il été, de toute manière, freiné par ses futurs héritiers ? Il est clair, en tout cas, que tout le « noyau dur » du bureau politique stalinien voyait d'un très mauvais œil une campagne qui le ramenait à la grande terreur de 1937. Molotov et Mikoyan avaient été violemment critiqués par Staline à l'issue du XIXᵉ congrès, et la femme du premier, Jemtchoujina, juive et membre du Comité juif antifasciste, croupissait au Goulag depuis 1948. Même l'entourage encore plus rapproché du dictateur était menacé : le général Vlasik, chef de sa garde personnelle, est arrêté en novembre et le très docile Poskrebychev, secrétaire particulier de Staline depuis plus de trente ans, est limogé en décembre. Quelques mois plus tôt, sa femme – juive – avait été fusillée...

Enfin Beria, l'homme de toutes les polices, était visé par ces divers complots. D'abord, c'est lui qui avait patronné la création du Comité juif antifasciste pendant la guerre ; ensuite, toute l'affaire des médecins avait été montée par d'autres responsables nommés « dans son dos » par Staline. Dès 1951 d'ailleurs, une purge déclenchée en Géorgie parmi les Mingréliens, son ethnie d'origine, avait frappé la plupart de ses proches, et le cercle se rapprochait : *« Cherchez le grand Mingrélien ! »* disait Staline aux enquêteurs.

Voilà pourquoi la réhabilitation des médecins fut décidée en priorité par Beria. Voilà aussi pourquoi Khrouchtchev, qui élimine Beria quelques mois plus tard, en juin 1953, passe pratiquement sous silence l'affaire des médecins dans son rapport secret au XXᵉ congrès en 1956. Non seulement il ne souhaite faire aucune fleur à ce redoutable adversaire, mais surtout il s'appuie dans son ascension sur quelques-uns des nouveaux apparatchiks mis en place par Staline contre la vieille garde en 1952 : Ignatiev, le ministre « anti-Beria » de la sécurité qui a mené l'enquête sur les médecins, Frol Kozlov, qui a commis dans la revue *Kommunist* l'un des articles les plus antisémites de la campagne, Souslov et d'autres. Sans parler de son gendre Adjoubeï, qui a été chargé d'écrire en janvier 1953, dans la *Komsomolskaïa Pravda*, qu'il dirige, l'article officiel sur les « médecins assassins » –

L'affaire est particulièrement caractéristique du règne finissant de Staline, d'une paranoïa poussée au paroxysme mais en même temps hésitante, comme si le dictateur, pris dans ses propres contradictions, avait hésité à heurter de front les ennemis qu'il s'inventait. Le Goulag est encore plus plein que dans les années 30, les complots et imbroglios se succèdent, mais, à la différence de ce qui s'est passé dans les années 30, rien ne se fait en public : pas un mot n'est dit à l'époque sur le procès du Comité juif antifasciste, rien non plus sur l'« affaire de Leningrad », dans laquelle périssent, à partir de 1949, tout l'état-major du parti dans l'ancienne capitale ainsi que le membre du bureau politique Voznessenski, exécuté en secret.

L'affaire des médecins est la première et la seule à être portée sur la scène médiatique, sans doute parce qu'elle est destinée à être le sommet d'un iceberg encore plus dévastateur que tous les autres. La nature a eu raison de cet ultime bégaiement du stalinisme.

▶ On lira avec profit à ce sujet le livre de Jean-Jacques Marie *les Derniers Complots de Staline, l'affaire des « blouses blanches »*, récemment paru aux éditions Complexe (Bruxelles). 254 p.

La rencontre entre M. Clinton et M. Eltsine à Vancouver

Une large majorité des Américains est hostile à une aide accrue à la Russie

L'aide des Etats-Unis à la Russie sera *«pratique et concrète»* ; son impact sera *«rapide et important»*, a déclaré, samedi 3 avril, à Vancouver, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, avant l'ouverture du sommet réunissant le président Bill Clinton et son homologue russe, Boris Eltsine, dans cette ville de l'Ouest canadien. Toutefois, selon des sondages, la volonté politique de Washington se heurte à l'opposition d'une large majorité des Américains, hostile à une assistance accrue à la Russie. De son côté, Ottawa a annoncé l'octroi d'une aide de 160 millions de dollars à la Russie, sous forme de coopération technique et de livraisons de blé.

VANCOUVER

de notre envoyé spécial

Bill Clinton, qui a toujours un œil sur les sondages, n'aura pas manqué de prêter attention à celui-ci : 80 % des Américains sont opposés à une aide accrue des Etats-Unis à la Russie. C'est ce qui ressort d'une estimation *USA Today*/CNN/Gallup publiée, vendredi 2 avril, veille du premier sommet entre le président américain et son homologue russe, Boris Eltsine.

Ces chiffres peuvent paraître de mauvais augure quand on sait que l'intention de M. Clinton était, précisément, de réaffirmer le soutien des Etats-Unis à son interlocuteur, sous forme d'un *«programme d'aide agressif et spécifique»* dont l'administration espère qu'il donnera un coup de pouce à un camp réformateur russe en situation difficile. M. Clinton trouvera peu de réconfort dans un autre sondage, publié par le *New York Times*, qui établit que 60 % des Américains estiment que l'Occident n'a pas à dispenser d'assistance économique à la Russie pour assurer le maintien de M. Eltsine au pouvoir.

Ces sondages, en forme d'avertissements, laissent entendre que les deux présidents ont en commun une opinion intérieure des plus sceptiques sur le thème du sommet de Vancouver : durant quarante-huit heures, la réunion devait permettre à MM. Clinton et Eltsine de débattre de la question de l'aide. Ils entendaient y consacrer l'essentiel de sept à huit heures de discussions avant d'évoquer le désarmement nucléaire, la Bosnie ainsi que quelques autres sujets de l'après-guerre froide.

M. Clinton est conscient des réticences de son opinion, tout comme M. Eltsine n'ignore pas que le thème de l'aide occidentale ne rencontre pas un écho unanimement favorable en Russie. Sur la scène intérieure américaine, le sommet a été soigneusement orchestré avec une préoccupation prioritaire : faire comprendre aux Américains que l'aide à la Russie réformatrice n'est *«pas de la charité mais un investissement»* dans un avenir plus sûr et pacifique.

Jeudi, dans une allocution prononcée devant l'Académie de marine d'Annapolis, M. Clinton avait observé : *«Beaucoup d'entre nous se demandent pourquoi diable devons nous aider un pays aussi lointain alors que les temps sont durs, ici, chez nous.»* Et le président d'expliquer que l'aide à la Russie se soldera *«en dividendes»* très tangibles, entre autres sous forme de réduction des budgets militaires. Si M. Clinton avait eu un instant la tentation de sous-estimer la grogne de beaucoup de ses concitoyens devant les coupes budgétaires en cours, et la perspective d'un accroissement parallèle de l'aide américaine à la Russie, son emploi du temps de vendredi l'en aura très vite dissuadé.

Soutien de MM. Nixon et Bush

Avant de rencontrer M. Eltsine à Vancouver, le président faisait étape dans l'Oregon, à Portland, pour présider une conférence de la forêt qui, bien plus que le sommet de Vancouver, faisait les gros titres de la presse dans tout le nord-ouest du pays. Le président a été accueilli par des centaines de manifestants et de contre-manifestants qui, tous, réclamaient une aide accrue du gouvernement fédéral (*lire page 18*). A quelques heures de Vancouver, le président a pu constater à quel point l'humeur du pays était plus au repli sur les difficultés intérieures qu'à la prise de conscience de ce qui est en jeu à Moscou. Or, pour M. Clinton, l'enjeu est de taille : de la réussite du camp réformateur à Moscou dépend non seulement l'avenir des relations américano-russes mais aussi, sans doute, le succès de sa présidence.

«Il se voit vraiment comme le premier président de l'après-guerre froide», explique, dans le *Wall Street Journal*, le politologue Michael Mandelbaum. Lui, le président qui a échappé à la conscription et a été élu pour s'occuper *«de l'Amérique d'abord»*, sait pertinemment que son programme économique, et son profil politique personnel, s'accomoderaient mal d'une période de tension renouvelée avec Moscou. *«Bill Clinton avait compris que la condition nécessaire à son élection était la fin de la guerre froide et*, poursuit Michael Mandelbaum, *il comprend* [aujourd'hui] *que le retour à une forme de guerre froide pourrait faire dérailler son programme et sa présidence.»*

Dans ses efforts pour convaincre l'opinion américaine de l'impérieuse nécessité d'aider la Russie, M. Clinton a reçu le soutien de ses prédécesseurs à la Maison Blanche, de Richard Nixon à George Bush. Sa tâche est facilitée sur au moins un point : la plupart des fonds que le gouvernement fédéral entend débourser cette année au titre de l'assistance à la Russie ont déjà été votés. Ils n'ont pas été utilisés faute pour la Russie d'avoir mené une politique adéquate, notamment en matière monétaire, et faute pour ses militaires d'avoir voulu collaborer avec les Etats-Unis pour le démantèlement de certains des armements nucléaires.

Moins que de chiffres, MM. Clinton et Eltsine devaient, à Vancouver, discuter des formes nouvelles que pourrait prendre l'aide : les grandes masses de l'assistance occidentale seront décidées les 13 et 14 avril lors de la réunion à Tokyo des ministres des finances et des affaires étrangères des sept pays les plus industrialisés (le G7).

ALAIN FRACHON

(Lire aussi, page 15, l'article de FRANÇOISE LAZARE sur le rééchelonnement de la dette russe.)

AFRIQUE

Zambie : une jeune démocratie en péril

Suite de la première page

Le nouveau pouvoir a restauré la confiance des institutions financières internationales et celle des bailleurs de fonds, échaudés par l'attitude des gouvernements précédents, qui ne respectaient pas des engagements pris avec le FMI et la Banque mondiale.

Pressé de faire bonne impression, Frederick Chiluba se lançait, dès son élection, dans un ambitieux programme de redressement économique : libération des prix, privatisation du secteur nationalisé, licenciements dans la fonction publique, incitation à l'investissement zambien et étranger, renforcement des marchés financiers. Ce train de mesures ne pouvait manquer de séduire la communauté internationale, qui s'était engagée à soutenir le processus de démocratisation. L'enthousiasme, suscité par la transition pacifique d'un régime de parti unique au multipartisme et à l'économie de marché, s'est concrétisé lorsque la Zambie a obtenu, l'an passé, le 1,6 milliard de dollars qu'elle demandait au Club de Paris.

Promesses «trahies»

Tout aurait été pour le mieux, si la Zambie n'avait été, au même moment, frappée par la terrible sécheresse, sévissant alors en Afrique australe. Le spectre de la famine se profilait, menaçant les couches les plus défavorisées. Le gouvernement constituait une cellule de crise et, avec l'aide des bailleurs de fonds, importait un million de tonnes de céréales. La nourriture fut distribuée, gratuitement, aux plus pauvres, ou échangée, contre des travaux d'intérêt collectif, tandis que les fermiers sinistrés recevaient des indemnités, leur permettant de préparer la campagne agricole 1993. Sage décision : grâce aux bonnes conditions climatiques, la récolte s'annonce excédentaire. Les diplomates occidentaux s'accordent d'ailleurs à reconnaître que les Zambiens *«ont parfaitement géré la crise»*.

Mais le gouvernement, qui avait prévu une série de mesures sociales pour adoucir les cruels effets du programme de redressement économique, a dû changer son fusil d'épaule et consacrer son énergie – et une bonne part du budget – à modérer les conséquences de la sécheresse.

L'application, au pas de charge, du plan de redressement, approuvé par le FMI et la Banque mondiale, sans contreparties sociales, a lourdement pénalisé les Zambiens. *«Autrefois, tout le monde mangeait trois fois par jour, maintenant ceux qui peuvent faire un repas doivent s'estimer heureux»*, constate, plein de dépit, l'ancien président Kenneth Kaunda.

«K. K.», comme l'appellent encore les Zambiens, critique sévèrement le nouveau régime. *«De mon temps, un sac de 25 kilos de farine de maïs coûtait 250 kwachas. Pendant la campagne électorale, ils ont promis d'en baisser le prix à 50 kwachas. Mais aujourd'hui, avec la levée des subventions et la liberté des prix, le sac est vendu jusqu'à 4 000 kwachas. Comment voulez-vous que les gens s'en sortent?»*, explique-t-il. A l'en croire, les hommes d'affaires du MMD ont constitué *«un gouvernement de riches, pour les riches, qui ne s'intéresse pas au peuple»*.

De leur côté, les Zambiens sont de plus en plus mécontents et le font savoir. *«Nous avons le sentiment d'avoir plus de liberté, mais les conditions de vie sont devenues trop difficiles»*, se plaint Manson, un jeune chauffeur de taxi qui n'arrive plus, avec son salaire de 10 000 kwachas par mois, à subvenir aux besoins de sa famille. Outre ses trois enfants, il a la charge de ses frères et sœurs. *«Nous sommes obligés de tricher pour nous en sortir»*, explique-t-il, en admettant ne pas donner à son patron *«l'intégralité»* de ses recettes.

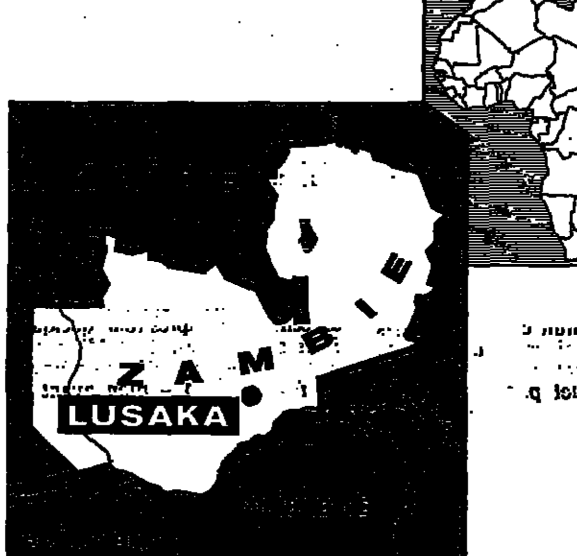
«La Zambie a atteint la limite de rupture sociale», considère un jeune diplomate européen, arrivé à Lusaka au moment où le gouvernement Chiluba entrait en fonctions. *«La corruption est galopante, l'insécurité et la criminalité augmentent de façon inquiétante»*, souligne-t-il. Cette situation explosive, le Parti unifié pour l'indépendance (UNIP, ex-parti unique) ne manque pas de l'exploiter. *«Nous sommes favorables au multipartisme, mais* de facto *nous sommes à nouveau en régime de parti unique, puisque nous n'avons que 24 sièges au Parlement, où le MMD jouit d'une écrasante majorité»*, affirme Kebby Musokotwane, l'actuel président de l'UNIP.

«Le MMD avait promis de veiller au bien-être de tous, mais le peuple est de plus en plus malheureux alors que le salaire officiel annuel de chacun des ministres a été porté à 2,4 millions de kwachas, l'année dernière», constate Kebby Musokotwane, qui accuse le régime d'avoir *«trahi ses promesses»* en déclarant l'état d'urgence. Pas plus que M. Kaunda, le nouveau patron de l'UNIP ne trouve la mesure justifiée.

C'est pourtant un plan détaillé de déstabilisation de la société et des structures de l'Etat, émanant de l'UNIP, qui est à l'origine de la mesure gouvernementale. Ce plan, baptisé «Option Zéro», décrit par le menu la marche à suivre pour renverser le gouvernement Chiluba, avant les prochaines élections générales de 1996.

Arrestations arbitraires

On y préconise la désobéissance civile, l'entrisme dans les syndicats, l'agitation sur les campus, la mobilisation des chômeurs et des voyous, en utilisant les «compétences» d'anciens policiers, de fonctionnaires licenciés et de membres des services secrets, nostalgiques de l'époque Kaunda. Les comploteurs, selon le texte de l'«Option Zéro», publié par la presse locale, devaient chercher les moyens de financer leur projet auprès de pays «amis», comme l'Irak, l'Iran, la Libye, ou encore auprès de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de Yasser Arafat.



Frederick Chiluba, soutenu par l'aile dure du MMD, a pris la menace au sérieux. Outre l'imposition de l'état d'urgence, il a rompu les relations diplomatiques avec l'Iran et l'Irak. Cette décision n'a pourtant pas fait l'unanimité au sein du gouvernement. Le ministre de la justice, M. Tshongwe, et le général Myanda, ministre sans portefeuille, ont publiquement exprimé des doutes sur la nécessité d'une telle mesure.

Le ministre de l'information, Dipak Patel, admet, de son côté, qu' *«il s'agit d'un point noir dans le processus de transition, entrepris depuis un an et demi»*. Mais il est persuadé qu'aussitôt les auteurs de l'«Option Zéro» traduits devant la justice, l'état d'urgence, proclamé pour quatre-vingt-dix jours, sera levé. *«Nous pourrons de nouveau consacrer notre énergie à résoudre les problèmes économiques et aider nos compatriotes les plus touchés à faire face aux épreuves que nous leur imposons, à cause de l'incompétence du régime précédent»*, estime-t-il, souhaitant à haute voix que les Occidentaux continuent d'aider le président à *«conforter la démocratie»*. Le souhait du ministre traduit, en fait, l'inquiétude du gouvernement.

Le Club de Paris doit, en effet, se réunir les 6 et 7 avril, pour décider du montant de l'aide financière à accorder, cette année, à la Zambie. Déjà ébranlés par l'ampleur de la corruption, les pays donateurs s'interrogent sur l'opportunité de l'état d'urgence et s'inquiètent des arrestations arbitraires, des accusations de torture dans les prisons, et, plus généralement, du manque de respect des droits de l'homme.

L'enjeu est de taille pour Frederick Chiluba. Il n'est plus aujourd'hui l'enfant chéri des Zambiens. L'état de grâce, qui a suivi son accession au pouvoir, s'effiloche. Pour affronter la crise qui s'annonce, il lui faut absolument pouvoir compter sur le soutien occidental. Pour ce faire, il devra d'abord regagner leur confiance. Le temps est un facteur déterminant, qui jouera contre Frederick Chiluba, tant que celui-ci n'aura pas levé l'état d'urgence.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

RWANDA : lançant un appel à la conciliation

La France redoute une reprise des combats

En raison du regain de tension au Rwanda, la France a lancé, vendredi 2 avril, un appel aux différentes parties concernées, notamment aux rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), Paris craignant une reprise, la semaine prochaine, des combats avec l'armée régulière. Cet appel, qui s'adresse aussi à l'ONU et, accessoirement, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), est intervenu après une réunion présidée, à l'Elysée, par François Mitterrand et rassemblant – outre le premier ministre Edouard Balladur – le ministre d'Etat, ministre de la défense, François Léotard, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, et le ministre de la coopération, Michel Roussin. La France maintient au Rwanda deux compagnies et un détachement d'assistance militaire, soit quelque quatre cents hommes, principalement basés à Kigali.

«Devant l'urgence de la situation, a indiqué le Quai d'Orsay, *la France entreprend des démarches auprès du secrétaire général de l'ONU et des pays les plus impliqués dans la recherche d'une solution pacifique pour attirer leur attention sur les risques de violence au Rwanda. Elle en appelle aux parties, notamment au FPR, dont la position à Arusha* [une ville de Tanzanie où les deux parties discutent, entre autres sujets, de la composition de la future armée rwandaise] *est intransigeante, pour qu'elles témoignent de leur volonté d'arriver à une solution négociée de la crise.»*

Selon des analystes français du renseignement, le FPR est toujours présent dans la zone qu'il aurait dû évacuer alors qu'il avait signé, le 7 mars, les accords de Dar es Salaam lui prescrivant de se retirer sur les positions qu'il occupait avant l'attaque du 8 février. Il aurait même tendance à se renforcer, avec l'arrivée sur le terrain de matériels lourds et de munitions supplémentaires. On noterait, en effet, la présence, au total, de vingt-deux bataillons du FPR équipés notamment de bitubes de 37 mm, de lance-roquettes de 107 mm ou de mortiers, et pouvant recevoir l'appui de cinq bataillons ougandais d'artillerie sur la frontière entre les deux pays.

La prudence de M. Boutros-Ghali

Au 25 mars, la France avait retiré deux compagnies du Rwanda (trois cents hommes), pour les prépositionner en Centrafrique, en vertu des accords de Dar-es-Salaam. Outre le détachement d'assistance présent, en application de l'accord du 18 juillet 1975, deux autres compagnies françaises sont au Rwanda, autour de l'aéroport de Kigali, prêtes à évacuer les ressortissants étrangers.

Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU invite son secrétaire général à étudier le déploiement, dans le pays et à la frontière avec l'Ouganda, d'une force internationale d'observation et d'interposition (*le Monde* des 17 et 20 mars). Boutros Boutros-Ghali, sans doute par prudence, n'a toujours pas pris de décision, tandis que, de son côté, le FPR avance des exigences que le gouvernement rwandais rejette, en demandant en particulier que ses troupes puissent entrer à hauteur de 50 %, voire 60 %, dans la nouvelle armée unifiée du pays.

J. I.

□ **ALGÉRIE : les otages retenus lors de l'attaque d'une banque ont été libérés.** – Les forces de sécurité ont libéré, dans la nuit de vendredi 2 à samedi 3 avril, les dix otages détenus pendant plus de cinquante heures dans la succursale de la Banque nationale d'Algérie, à El Affroun, au sud-ouest d'Alger. Les cinq hommes qui avaient tenté un hold-up, des islamistes selon les autorités, ont été tués *«après un accrochage de près d'une heure»*, a rapporté l'agence officielle de presse APS. Deux femmes avaient été relâchées vendredi par les agresseurs. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ANGOLA : Washington invité à reconnaître le gouvernement de M. Dos Santos.** – Réunis à Harare, au Zimbabwe, les pays d'Afrique australe de la «ligne de front» ont engagé, vendredi 2 avril, les Etats-Unis à reconnaître le gouvernement actuel de l'Angola, faisant valoir qu'une telle démarche contribuerait à faire progresser le processus démocratique dans le pays. Les Etats-Unis s'étaient engagés, avant les élections libres des 29 et 30 septembre, à reconnaître *«tout gouvernement démocratiquement élu»*. Le parti du président Dos Santos avait nettement remporté le scrutin législatif tandis que le chef de l'Etat était arrivé largement en tête au premier tour du scrutin présidentiel. Les sept pays de la «ligne de front» ont estimé que Washington avait maintenant l'obligation morale de reconnaître le gouvernement en place. – *(Reuter.)*

□ **CENTRAFRIQUE : nouveau calendrier électoral.** – La Commission électorale mixte (CEM) a fixé au 30 mai le premier tour de nouvelle élection présidentielle et législatives. Le second tour est prévu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation des résultats du premier tour. Les premières élections, qui avaient eu lieu le 25 octobre, avaient été annulées pour fraudes. – *(AP, Reuter.)*

□ **LIBYE : M. Juppé ne prévoit pas un renforcement des sanctions internationales.** – Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a laissé entendre, vendredi 2 avril, que le Conseil de sécurité de l'ONU ne devrait pas décider un renforcement des sanctions contre la Libye. *«Il nous a semblé que le renforcement des sanctions n'est pas à l'ordre du jour»*, a-t-il affirmé après un entretien avec son homologue britannique, Douglas Hurd. Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, avait indiqué, mardi, que l'on pourrait ajouter aux actuelles mesures d'embargo un boycottage du pétrole libyen si Tripoli continuait de refuser l'interrogatoire de deux suspects au sujet de l'attentat à la bombe contre un avion de la Pan Am en 1988 (270 morts).

□ **MAROC : deux anciens détenus du bagne de Tazmamart réclament justice.** – Dans un communiqué, publié vendredi 2 avril, à Rabat, deux anciens détenus du bagne de Tazmamart, Mohamed Raiss et Abdellah Aaguaou, demandent aux autorités marocaines une indemnisation, à la suite du *«traitement barbare»* qu'ils ont subi, pendant près de vingt ans, dans cet ancien *«bagne-mouroir»*. Ils affirment également que les promesses, en matière d'emploi notamment, qui leur avaient été faites, à leur libération, n'ont pas été tenues. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : M. Birindwa a formé son gouvernement.** – Faustin Birindwa, nommé premier ministre par le président Mobutu, a présenté, vendredi 2 avril, à Kinshasa, son gouvernement, «fort» de 26 ministres, trois vice-premiers-ministres et quinze secrétaires d'Etat. Nguz Karl I Bond occupe le poste de vice-premier ministre, chargé de la défense, aux côtés de Kasusula Djuma et Cléophaste Kamitatu, ancien membre de l'opposition. A ce jour, ni le gouvernement de M. Birindwa ni celui de l'opposition, formé par Etienne Tshisekedi, n'ont été reconnus par le Haut Conseil de la République (HCR), qui fait office d'instance d'arbitrage. – *(AFP.)*

EUROPE

Le rejet par les Serbes bosniaques du plan de paix Vance-Owen

ÎL VA FALLOÎR S'OCCUPER DE LA COMMUNAUTÉ ÎNTERNATÎONALE!

ON NE PEUT PAS TOUT FAÎRE! D'ABORD LA BOSNÎE!

Radovan Karadzic demande des négociations directes avec les Croates et les Musulmans

Les députés de la « République serbe de Bosnie » (autoproclamée). Lors de la première journée de débat, vendredi, leur « président », Radovan Karadzic, avait tenté en vain de faire accepter aux parlementaires une formule de compromis. Quatre personnes ont été tuées, vendredi à Sarajevo, par des tireurs embusqués. Mardi 6 avril, la guerre en Bosnie-Herzégovine aura un an.

BELGRADE

de notre correspondante

Comment dire « non » sans subir d'éventuelles représailles internationales? Ainsi pourrait-on résumer l'attitude de l'Assemblée des Serbes de Bosnie, réunie vendredi 2 avril à Bileca, dans le sud de la Bosnie, pour donner son avis sur le plan de paix sur la Bosnie-Herzégovine proposé par Cyrus Vance et lord David Owen. Fermement hostiles aux cartes de découpage des provinces bosniaques prévues par les médiateurs internationaux et qui les priveraient de près de 30 % des territoires qu'ils ont soumis à leur contrôle après un an de guerre, les parlementaires serbes recherchaient, vendredi, une solution permettant à la fois de sauvegarder *« les intérêts du peuple serbe »* et d'écarter les menaces croissantes de la communauté internationale qui veut arracher leur approbation de l'ensemble du plan Vance-Owen. Interrompue après douze heures de débats houleux, la session a repris samedi matin.

Dans son discours d'ouverture, le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, qui avait refusé la semaine dernière à New-York de signer les documents, a ainsi décrit la situation : *« Les Serbes affrontent ces jours-ci le moment le plus dramatique de leur histoire. (...) La communauté internationale nous force à choisir entre la liberté et le contrôle de nos territoires, et le diktat d'un plan de paix qui ne peut déboucher que sur un nouveau conflit. (...) Si nous refusons le diktat de la communauté internationale, elle mettra ses menaces à exécution. »*

Les Serbes de Bosnie devaient, d'une façon ou d'une autre, lâcher un peu de lest. Un projet de résolution en huit points a donc été soumis aux parlementaires qui, pour la plupart, étaient déterminés à rejeter d'emblée le plan de paix. Ce document, qui n'a toutefois pas été adopté, vendredi, proposait notamment d'accepter les parties du redécoupage de la Bosnie qui ne sont pas contestées, soit *« 70 % à 80 % »* de la carte, ce qui pourrait être considéré comme *« une bonne base »* pour des négociations directes entre les trois parties en conflit.

La résolution évoque également le libre passage des convois humanitaires et le maintien du cessez-le-feu pour parvenir à une paix durable, indispensable pour que les trois parties négocient directement le règlement de la crise. Mais l'idée d'accepter, même partiellement, le découpage de la Bosnie tel qu'il est prévu par Vance et Owen, n'a pas obtenu le soutien des députés. Certains ont rejeté la résolution, d'autres ont réclamé une modification de son contenu.

Néanmoins, un référendum pourrait être organisé sur la question du plan de paix. Cette consultation pourrait également proposer l'unification de la « République serbe » autoproclamée en Bosnie et de la « République serbe de Krajina » autoproclamée en Croatie, vivement revendiquée par plusieurs députés serbes bosniaques et par le président de l'assemblée des Serbes de Krajina, Mile Paspalj, qui est intervenu, vendredi, devant le Parlement de Bileca.

Comme l'avait suggéré Radova[n] Karadzic, dès l'ouverture de la ses[-]sion, le problème des territoire[s] contestés en Bosnie devrait être dis[-]cuté directement entre les trois par[-]ties, serbe, croate et musulmane. *« L'Occident doit nous soutenir e[t] servir d'intermédiaire dans ces négo[-]ciations directes »*, avait soulign[é] Radovan Karadzic. Cette idée, évo[-]quée en milieu de semaine à Bel[-]grade par l'envoyé spécial du prési[-]dent Boris Eltsine, le vice-ministr[e] russe des affaires étrangères Vital[i] Tchourkine, avait reçu l'avis favora[-]ble des présidents serbe et yougos[-]lave, Slobodan Milosevic e[t] Dobrica Cosic. Lors d'une réunio[n] à huis clos avec les parlementaire[s] serbes de Bosnie, Vitali Tchourkine qui assistait, vendredi, à la sessio[n] de Bileca, leur avait recommand[é] d'être *« beaucoup plus constructi[f] dans les négociations »*.

Alors que Radovan Karadzic [a] une nouvelle fois menacé de coupe[r] les ponts avec les Nations unies s[i] de nouvelles sanctions étaien[t] décrétées contre la nouvelle You[-]goslavie (Serbie et Monténégro), l[e] commandant de l'armée de l'air de[s] Serbes de Bosnie, le général Ninko[-]vic, a déclaré, vendredi à Bileca que *« la République serbe »* de Bos[-]nie ne pouvait tolérer que des appa[-]reils étrangers pénètrent de forc[e] dans son espace aérien. Faisan[t] allusion à la résolution du Consei[l] de sécurité de l'ONU permettan[t] d'abattre les avions qui violeraien[t] la zone d'exclusion aérienne en Bos[-]nie-Herzégovine, il a souligné qu[e] *« le peuple serbe, condamné à êtr[e] éliminé, doit se défendre contre ceu[x] qui l'attaquent »*.

FLORENCE HARTMANN

□ **L'ONU enquête sur les violations des droits de l'homme à Srebrenica.** – Tadeusz Mazowiecki, le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie a envoyé, jeudi 1er avril, une nouvelle mission en Bosnie orientale afin de *« réunir des témoignages sérieux »* auprès des réfugiés qui ont pu quitter l'enclave de Srebrenica, assiégée par les Serbes. La mission se rendra d'abord à Tuzla, mais espère pouvoir aussi visiter toutes les localités ayant accueilli des réfugiés. – *(AFP.)*

□ **Rencontre entre Jean-Paul II et deux représentants du patriarcat orthodoxe serbe.** – Une rencontre a eu lieu, le vendredi 2 avril, au Vatican, entre Jean-Paul II et deux représentants du patriarcat orthodoxe de Belgrade. L'Eglise serbe orthodoxe n'avait pas envoyé de délégation à la rencontre de prières d'Assise, organisée par le pape en janvier (*le Monde* du 12 janvier). Les deux Eglises veulent renouer le dialogue pour favoriser le retour à la paix dans l'ex-Yougoslavie, a indiqué M. Navarro-Valls, porte-parole du Vatican. – *(AFP.)*

Devant la Cour de La Haye

Belgrade dément toute participation à la guerre en Bosnie

La Cour internationale de justice a achevé, vendredi 2 avril, l'examen de la requête présentée par la Bosnie accusant la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de « génocide ». Elle rendra son ordonnance « aussi vite que possible.

LA HAYE

de notre correspondant

Le chef de la délégation yougoslave devant la Cour, Ljubinko Zivkovic, chargé d'affaires aux Pays-Bas de la République fédérative de Yougoslavie (RFY), n'a pas employé une seule fois le mot de « génocide ».

La RFY n'a pas voulu contrer directement l'accusation bosniaque : elle l'a esquivée en affirmant qu'elle n'était pas impliquée dans les *« actes de violence en Bosnie, commis par des gens qui ont longtemps vécu côte-à-côte ou ensemble »*. En clair : la Bosnie est en proie *« à une guerre civile »*, non à *« l'agression par un Etat »*.

Accusation « blasphématoire »

Campant sur une ligne de défense traditionnelle à Belgrade, Ljubinko Zivkovic a affirmé que la RFY n'avait aucun lien avec les Serbes *« luttant en Bosnie »*. La RFY n'a pas de *« revendication territoriale en Bosnie »*, n'y a déployé *« aucun soldat »*, et *« ne soutient militairement aucune partie au conflit »*, a-t-il affirmé. Il a accusé la Bosnie *« d'exploiter sa tragédie à des fins politiques, afin d'obtenir notamment la levée de l'embargo sur les livraisons militaires »*.

Le conseil de la Yougoslavie, le juriste israélien Shabtai Rosenne, a récusé comme *« blasphématoire »* l'accusation de « génocide », plaidée la veille par le juriste américain Francis Boyle, conseil de la Bosnie (*le Monde* du 3 avril).

Il a estimé que, d'un point de vue juridique, la Bosnie n'était pas partie à la Convention de Paris sur le crime de génocide. Il a fait valoir enfin que les résolutions du Conseil de sécurité instituant un embargo militaire à l'encontre de l'ex-Yougoslavie *« s'imposent à tout Etat »* membre des Nations unies.

En lui demandant *« d'amender dans un sens unilatéral les décisions du Conseil (...), la Bosnie abuse des pouvoirs de la Cour, qui doit veiller à ne pas entrer en conflit avec le Conseil »* a estimé Shabtai Rosenne.

CHRISTIAN CHARTIER

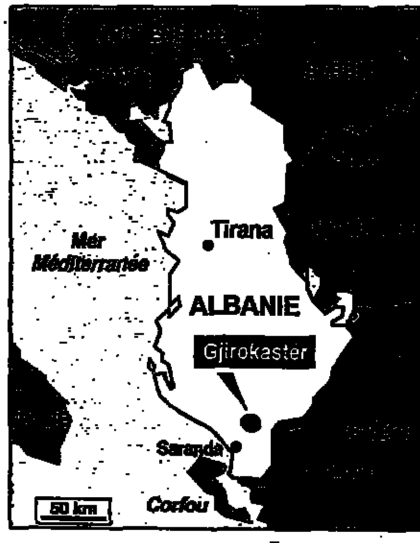
Thorvald Stoltenberg remplacera Cyrus Vance au début du mois de mai

Le ministre norvégien des affaires étrangères, Thorvald Stoltenberg, remplacera, à partir du 1er mai, Cyrus Vance à la coprésidence de la conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie, a-t-on confirmé officiellement, vendredi 2 avril, au siège de l'ONU.

Son collègue, lord Owen, doit se rendre dans les jours qui viennent en Europe. Il prévoit d'assister, lundi, à une réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE, à Luxembourg. Le diplomate britannique pourrait ensuite se rendre à Genève pour une reprise des pourparlers sur la Krajina entre des représentants des Serbes de cette région du sud de la Croatie et les autorités de Zagreb. Un accord de cessez-le-feu pour le sud de la Croatie a été conclu, mercredi entre des responsables militaires croates et serbes, selon un porte-parole de l'ONU.

LOIN DES CAPITALES

Fête grecque à flanc de montagne en Albanie



GJIROKASTËR

de notre envoyée spéciale

IL y a foule, ce jeudi soir 25 mars, sur la place de Gjirokastër. Les Grecs du monde entier célèbrent l'anniversaire du premier jour de la lutte de leurs ancêtres contre les Ottomans, et, pour la première fois de mémoire d'Albanais, le consul général de Grèce donne une réception pour marquer cette date historique. Une ruelle plus loin, le drapeau grec, tache bleue et blanche sur la pierre grise, flotte fièrement sur une grande bâtisse qui fut sans doute majestueuse, aujourd'hui aussi délabrée que le reste du pays.

Si Gjirokastër tient encore debout, c'est parce que, sortie d'un autre âge, elle est solidement agrippée depuis des siècles à flanc de montagne – *« ville penchée, peut-être la plus penchée du monde »*, écrit Kadaré (1), – que les murs de ses maisons ne font pas loin d'un mètre d'épaisseur et que même la folie d'Enver Hodja n'a pas réussi à le pénétrer. Est-ce un hasard si Ismail Kadaré et Enver Hodja sont tous deux des fils de Gjirokastër, la ville à la carapace de pierre?

Bientôt, quand la bâtisse délabrée aura été remise en état, c'est là que trônera le consulat de Grèce pour l'Albanie du Sud, comme disent les Albanais, ou pour l'Epire du Nord, comme disent les Grecs. Pour l'heure, c'est donc dans les « salons » – une grande pièce aux murs crasseux et aux chaises de formica – de l'hôtel de Gjirokastër que reçoivent M. Jacobu et son adjoint le consul, M. Bornovas. On rencontre là, petite assiette de boulettes de viande à la main, de respectables matrones endimanchées, un professeur grec de sociologie électorale venu d'Athènes mener d'obscurs travaux dans ce chef-lieu albanais, les notables de la région, le cou coincé par leur nœud de cravate, et, bien sûr, Satiris Kiriazatis, vénérable et souriant sexagénaire qui n'a passé *« que »* quatre ans dans les geôles communistes pour avoir suggéré que la minorité grecque en Albanie soit mieux traitée.

M. Kiriazatis est le président d'une association, Omonia (Harmonie), qui défend les intérêts de cette minorité grecque. L'œil noir perçant sous le sourcil blanc, il s'indigne qu'*« Omonia soit privée de sa représentation au Parlement de Tirana. Ce n'est pas une attitude démocratique »*. Le gouvernement albanais a en effet interdit aux partis ethniques de présenter des candidats aux élections nationales, et c'est donc sous les couleurs d'un vulgaire Parti des droits de l'homme que deux membres d'Omonia ont dû se faire élire députés l'an dernier. M. Kiriazatis demande aussi que l'enseignement en grec soit assuré *« partout où il y a des Grecs, et à tous les niveaux »*. *« Là où il y en a beaucoup, il faut une université »*, assène-t-il. Dans son bureau, à Tirana, Genc Pollo, le porte-parole du président Sali Berisha, à la dégaine d'étudiant américain, se gausse : *« Une université grecque, ce serait une cathédrale dans le désert! »*

Combien sont-ils, au fait, ces Grecs d'Albanie? *Personne ne sait vraiment, car le dernier* recensement, effectué sous Enver Hodja, et qui estimait leur nombre à 59 000, est hautement sujet à caution. A l'autre extrême, le consul général de Grèce les estime à 400 000, soit 12 % de la population albanaise ; 34 % des habitants de Gjirokastër seraient grecs, de même que 42 % de ceux de Saranda, derrière la montagne, sur la mer.

Toujours pas d'eau courante

Insolente de dépouillement face à Corfou, Saranda a le même soleil, la même eau bleue, les touristes en moins et les bunkers en plus. Devant l'unique hôtel de la ville, un autocar grec climatisé aux lignes si confortables qu'il en paraît incongru dans ce décor sommaire déverse un flot d'honorables membres du Rotary-Club de Ioannina. Leurs coupes de cheveux soignées, leurs Ray-Ban et leurs chemises de bonne qualité ont aussi quelque chose d'incongru, et que dire de leur enthousiasme? Ils sont venus *« aider la minorité grecque »*, avec des livres et des fournitures scolaires qu'ils distribuent dans les villages.

A vrai dire, les Grecs albanais sont très reconnaissants pour les livres, mais ils aimeraient encore plus pouvoir aller et venir librement en Grèce où, *« en une journée de travail, on gagne l'équivalent de deux mois de salaire en Albanie »*. Athènes a sur ce point une attitude ambiguë : laisser entrer un minimum d'immigrants, oui, ne serait-ce que pour éviter que la misérable Albanie n'implose, mais dépeupler l'Epire du Nord de ses Grecs, non.

Déjà, les villages qui séparent Gjirokastër de la frontière grecque se sont vidés des hommes de vingt à quarante ans : partis travailler en Grèce, avec un visa ou clandestinement, ils nourrissent le reste du village. L'hôpital rural a été fermé, faute de médecins ; ils sont désormais manœuvres, serveurs ou, au mieux, infirmiers de l'autre côté de la frontière. Deserté aussi, l'hôpital de Gjirokastër ne peut plus traiter les urgences, qui sont envoyées à Ioannina. *« Evidemment, au village, ce n'est plus la même chose »*, relève tristement un grand-père de Grapsh, dont les six enfants sont partis en Grèce. *« La jeunesse, ça n'existe plus ici. Il n'y a plus de vie. »* Grapsh, ses rues en terre battue, 530 habitants avant l'ouverture de la frontière grecque, 290 aujourd'hui. Les vieux au café, les enfants à l'école – grecque, – les femmes à la maison. Au milieu, personne. Le départ des jeunes a été compensé par l'arrivée d'objets extraordinaires : télés couleur, réfrigérateurs et machines à laver, achetés grâce à l'argent qu'ils envoient. Mais toujours pas d'eau courante.

Alors, la minorité grecque d'Albanie, prochain point chaud des Balkans? On en est loin, même si à Tirana et à Athènes les sensibilités sont à fleur de peau. En Epire du Nord ou en Albanie du Sud, Grecs et Albanais vivent pour l'instant en parfaite entente, embarqués dans le même dénuement.

Sur les hauteurs de Gjirokastër, dans sa ténébreuse maison de pierre, orpheline d'un étage depuis l'incendie de 1956, la famille Maliko, albanaise de confession orthodoxe, accueille l'étranger de passage avec une touchante générosité et s'étonne que l'on puisse, en haut lieu, s'offusquer de l'arrivée d'ecclésiastiques grecs à la rescousse de l'Eglise orthodoxe d'Albanie, sérieusement malmenée, comme toutes les religions, par l'ancien régime. *« Les Italiens envoient bien des prêtres catholiques! »*, s'exclame la tante. Le père, lui, s'occupe activement de la réfection de l'église orthodoxe, deux maisons et une pente plus bas, que les communistes avaient transformée en entrepôt. Grâce à l'argent de l'Eglise de Grèce, les travaux vont bon train. Gjirokastër n'a pas seulement depuis cinq mois un consulat général de Grèce, elle a aussi des mosquées et des églises. Pour l'eau courante, on verra plus tard.

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Ismail Kadaré, Chronique de la ville de pierre, Fayard 1985.

Après la décision de Bonn de participer aux opérations de l'OTAN

Les libéraux et les sociaux-démocrates allemands saisissent le Tribunal constitutionnel

Les partis libéral et social-démocrate ont déposé un recours devant le Tribunal constitutionnel contre la décision prise le 2 avril par le gouvernement de Bonn de laisser des équipages allemands participer à des missions au-dessus de la Bosnie dans des avions de surveillance AWACS de l'OTAN. Ce serait la première fois que des militaires allemands prendraient part, dans le cadre des institutions internationales auxquelles appartient l'Allemagne, à des opérations militaires dans un conflit extérieur à la zone défensive de l'Alliance atlantique.

Interrompant ses vacances de Pâques en Autriche, le chancelier Helmut Kohl avait réuni, vendredi à Bonn, un conseil des ministres extraordinaire pour soutenir la décision du Conseil de sécurité des Nations unies de faire respecter l'interdiction de vol au-dessus de la Bosnie. Conformément à l'accord passé la semaine dernière entre les partis de la coalition, le conseil a approuvé formellement, malgré l'opposition des cinq ministres libéraux, la participation de l'Allemagne à cette opération.

Bien que membre de la coalition et approuvant la démarche de l'ONU, le Parti libéral-démocrate (FDP), a immédiatement, comme prévu, demandé à la Haute Cour de Karlsruhe d'émettre un avis suspensif en attendant de juger sur le fond de la conformité de cette décision avec la Loi fondamentale. Le Parti social-démocrate (SPD) a annoncé qu'il ferait de même, en élargissant la plainte qu'il avait déjà déposée l'année dernière contre l'envoi d'un bâtiment de guerre allemand dans l'Adriatique pour prendre part, dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), à la surveillance de l'embargo naval contre la Serbie.

La Constitution allemande prévoit que les forces armées ne peuvent être employées que pour la défense, mais que l'Allemagne peut déléguer une partie de sa souveraineté à des institutions internationales. La décision du tribunal sur l'avis suspensif est attendue pour la semaine prochaine.

H. de B.

EUROPE

Après la prise de Kelbadjar en territoire azéri

L'Azerbaïdjan dénonce l'offensive des forces arméniennes

L'état-major des « forces d'autodéfense » du Haut-Karabakh a annoncé, samedi 3 avril, la prise, la nuit précédente, de la ville de Kelbadjar, en territoire azéri. Le chef de l'Etat azerbaïdjanais, Aboulfaz Eltchibey, a décidé, pour contrer *« l'agression »* arménienne, d'instaurer l'état d'urgence à compter de ce samedi matin. Le chef de l'Etat a aussi lancé un appel aux présidents Eltsine et Clinton, soulignant que les 60 000 habitants des régions de Kelbadjar et de Latchine sont *« en danger d'extermination »*.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Lancée la semaine dernière pour, au dire d'Erevan, *« garantir la sécurité du corridor humanitaire de Latchine »*, l'offensive arménienne semble être une des plus importantes depuis le début des affrontements à propos du Haut-Karabakh, cette région peuplée en majorité d'Arméniens mais enclavée en territoire azéri. Après avoir pris le couloir de Latchine, qui relie l'Arménie au Haut-Karabakh, et qui est donc situé en territoire azerbaïdjanais, les forces arméniennes semblent être en train d'élargir cette « zone tampon », où, selon Bakou, des dizaines de villages sont encerclés. Les autorités arméniennes démentent l'intervention de leur armée nationale dans ces combats qui, explique Erevan, sont exclusivement menés par les seules « forces d'autodéfense » du Haut-Karabakh. Dans une lettre adressée vendredi au président du Comité de défense du Haut-Karabakh, Robert Kotcharian, le président arménien, Levon Ter-Petrossian, a d'ailleurs fait part de sa *« préoccupation »*. *« Cette escalade,* écrit-il, *peut empêcher le processus de négociations pacifiques »*.

Le ministre azerbaïdjanais de la défense, le général Dadach Rzaev, a d'autre part accusé les unités russes stationnées dans la région d'avoir participé aux combats aux côtés des troupes arméniennes. Accusations aussitôt démenties par le porte-parole de l'ambassade de Russie à Bakou, qui a déclaré que son pays, *« qui participe aux efforts collectifs visant à arrêter le conflit, ne peut être intéressé à l'occupation de la région de Kelbadjar »*.

Cette escalade du conflit n'a pourtant pas empêché la poursuite, vendredi à Genève, des pourparlers de paix informels entre Bakou et Erevan, en présence de diplomates turcs, russes et américains. Le représentant turc a estimé, pour sa part, que la négociation butait sur *« la volonté des Arméniens de garder leurs armes au Karabakh, ce qui bloque le projet de démilitarisation du territoire »*. Toujours vendredi, le vice-ministre iranien des affaires étrangères a affirmé que son pays, *« opposé à la reprise des affrontements »*, était disposé à intervenir pour *« protéger les populations qui se trouvent prises au piège »* dans la région.

J.-A. F.

□ **Tournée du président turc dans les Républiques musulmanes de l'ex-URSS.** – Turgut Ozal, le président de la République turque, doit entamer, dimanche 4 avril, une tournée de dix jours – la première – dans les Républiques turcophones musulmanes de l'ex-URSS, afin de renforcer les liens de la Turquie avec *« le monde turc, de l'Adriatique à la grande muraille de Chine »*, selon l'expression consacrée à Ankara. Turgut Ozal avait effectué il y a quelques semaines une tournée dans les pays des Balkans. – *(AFP.)*

L'aviation russe a bombardé des positions géorgiennes en Abkhazie

Deux *Sukhoi Su-25* russes ont bombardé, dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 avril, des positions géorgiennes en Abkhazie, en représailles au bombardement par les forces géorgiennes d'un laboratoire sismologique russe, a annoncé le ministère russe de la défense. Les deux appareils russes ont bombardé des positions de tirs de mortier près de la rivière Goumista, la ligne de front séparant les forces géorgiennes et les séparatistes abkhazes. Selon le communiqué, un laboratoire de sismologie appartenant au ministère russe de la défense et situé à Echera, près de Soukhoumi, la capitale de la République sécessionniste de la Géorgie, était devenu la cible de bombardements nocturnes incessants. Le président géorgien, Edouard Chevardnadze, a accusé les forces russes stationnées à Soukhoumi de soutenir les séparatistes contre les forces géorgiennes, accusation que le ministère russe a rejetée. Mais, toutefois, c'est la première fois que Moscou reconnaît officiellement ces attaques. – *(AFP.)*

ITALIE

La Démocratie chrétienne porte plainte pour « conspiration »

La Démocratie chrétienne italienne (DC) a porté plainte pour *« conspiration »*, vendredi 2 avril, à la suite du déferlement d'enquêtes contre ses dirigeants – en particulier Giulio Andreotti – pour complicité avec la Mafia. Dans un document présenté au parquet de Rome, et portant la signature des chefs des groupes démocrates-chrétiens à la Chambre des députés et au Sénat, la DC demande au procureur de la République d'enquêter *« de façon rigoureuse »* afin de savoir *« qui, dans quelles circonstances et dans quel but, a tenu des contacts systématiques avec les « repentis » dans les prisons ou les autres lieux où ceux-ci se trouvent »*. Le document demande au procureur de voir si *« les activités et les déclarations des « repentis »*, ou de ceux qui les inspirent ou les utilisent, peuvent constituer les délits de conspiration politique, d'offense à la République et aux institutions et de calomnie.

Par ailleurs, deux informations ont été ouvertes, a-t-on appris vendredi, contre deux juges de la région de Naples accusés par un « repenti » d'avoir cédé à des pressions de la Camorra, la mafia napolitaine. – *(AFP.)*

Le financement du Parti républicain

Bull affirme que son don à Giorgio La Malfa est légal

Le groupe informatique français Bull a confirmé, vendredi 2 avril, avoir versé un don de 9 millions de lires (33 000 francs) à Giorgo La Malfa, président démissionnaire du Parti républicain italien, pour le financement de sa campagne aux élections législatives de 1992. Selon l'entreprise, ce versement, correspondant à la prise en charge par Bull Italie des frais d'organisation d'un cocktail, s'est fait *« conformément à la législation italienne sur le financement des partis politiques »* et *« en toute transparence »*. La filiale italienne a inscrit cette somme dans ses comptes 1992, est-il en outre précisé. La justice italienne a réclamé, jeudi 1er avril, la levée de l'immunité parlementaire de M. La Malfa, soupçonné d'avoir enfreint la loi sur le financement des partis, en bénéficiant de contributions illicites pour un montant évalué à 100 millions de lires (336 000 francs).

Parmi les entreprises pouvant être impliquées, le nom de Bull et celui du groupe chimique allemand Bayer avaient alors circulé. *« Les enquêteurs doivent être en train de passer en revue toutes les contributions. C'est à ce titre que le nom de Bull a pu être cité. Mais notre filiale n'a été contactée, d'aucune manière par les autorités judiciaires italiennes »*, indique-t-on chez le constructeur.

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

M. Hekmatyar annonce la formation de son gouvernement

Le futur premier ministre afghan, M. Gulbuddin Hekmatyar, a annoncé, vendredi 2 avril, la dissolution du gouvernement en place et l'envoi au chef de l'État, Burhanudin Rabbani, d'une nouvelle liste de ministres. Le chef fondamentaliste du Hezb-i-Islami – qui parlait dans sa base de Tcharasyab, à une quinzaine de kilomètres de Kaboul – a toutefois refusé de dévoiler le titulaire du portefeuille de la défense et de préciser le sort du ministre sortant, le commandant Massoud. Il a affirmé que le président Rabbani n'avait aucun droit de regard sur la liste et qu'il ne la lui avait envoyée que pour qu'il en fasse l'annonce, *« dans deux ou trois jours »*. *« Toutes les phases de la consultation sont terminées. Personne n'a le droit de soulever une quelconque objection »*, a affirmé M. Hekmatyar. M. Rabbani ne partage toutefois pas ce point de vue, a répété son porte-parole. – *(Reuter, AFP, AP, UPI.)*

CAMBODGE

Premier message de M. Juppé au prince Sihanouk

Le prince Norodom Sihanouk est rentré, vendredi 2 avril, à Phnom-Penh, venant de Pékin, malgré les mises en garde des Khmers rouges (*le Monde* du 3 avril). Le prince doit accueillir dans la capitale cambodgienne le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali. Le prince, qui a menacé de démissionner en raison de la vague de violences qui ravage le pays, a reçu un premier message du nouveau ministre français des affaires étrangères, adressé également à l'autre coprésident de la conférence de Paris, l'Indonésien Ali Alatas.

Alain Juppé entend *« montrer toute l'attention qu'il portera au Cambodge à un moment où la situation dans ce pays connaît une certaine tension et où se produisent des attentats anti-vietnamiens qui rendent la situation délicate. La France souhaite que le processus engagé puisse se poursuivre de manière à pouvoir arriver à des élections, fin mai, pour une Assemblée constituante »*, a indiqué vendredi un porte-parole du Quai d'Orsay.

Par ailleurs, trois « bérets bleus » bulgares ont été tués et six autres blessés, vendredi soir dans la province de Kompong-Speu, au sud de Phnom-Penh, a annoncé un porte-parole de l'ONU. Les positions bulgares ont été attaquées à deux reprises, vraisemblablement par des Khmers rouges. – *(Reuter.)*

SOMALIE

Le CICR a décidé de se retirer de Kisimayo

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), principal distributeur de l'aide humanitaire à Kisimayo, ville portuaire située au sud de Mogadiscio, a annoncé, vendredi 2 avril, à Nairobi (Kenya), qu'elle avait décidé d'en retirer son personnel et de cesser toute activité dans cette ville somalienne, que se disputent, depuis plusieurs mois, deux factions locales.

En raison des violences incessantes, les délégués du CICR ne pouvaient plus rejoindre leurs bureaux que sous la protection de soldats de la force multinationale. *« La situation est de plus en plus tendue, les combats se poursuivent et il est devenu impossible de travailler »*, a souligné le CICR, qui assurait, jusque là, la distribution de nourriture à quelque 38 000 civils. Aussitôt après cette annonce, les responsables de l'ONU à Mogadiscio ont indiqué avoir dépêché sur place deux négociateurs. Un porte-parole américain a précisé qu'une force amphibie américaine de plus de 4 000 hommes est en état d'alerte dans la région, prête à intervenir en cas d'aggravation de la situation. – *(AFP, Reuter.)*

LESOTHO

Les militaires ont cédé le pouvoir aux civils

Dirigé par un Conseil militaire depuis 1986, le petit royaume du Lesotho, qui est enclavé en territoire sud-africain, est de nouveau gouverné par des civils.

Le premier ministre, Ntsu Mokhele, a prêté serment, vendredi 2 avril. Le Parti du congrès du Basutholand (BCP), qu'il dirige depuis sa fondation en 1952, a gagné les élections libres du 28 mars et est arrivé en tête dans les soixante-cinq circonsriptions du pays. Le roi Letsie III et le général Elias Ramaena, le chef de la junte militaire, ont publiquement accepté le résultat des élections. Seul le Parti national Basotho (BNP), qui gouverna de 1970 à 1986 avant d'être chassé du pouvoir par un coup d'état militaire, a contesté le verdict des urnes et saisi la Haute Cour pour fraude électorale, lui demandant d'invalider le scrutin. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : augmentation de plus de 20 % du nombre de demandeurs d'asile.** – L'Allemagne a accueilli 43 731 demandeurs d'asile en mars, soit 14 % de plus qu'en février, a annoncé, vendredi 2 avril à Bonn, le ministère allemand de l'intérieur. Le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 23 % le mois dernier par rapport à mars 1992. L'Allemagne a enregistré, pour toute l'année dernière, un chiffre record de plus de 438 000 demandes d'asile. Les Roumains ont été les plus nombreux à déposer une demande d'asile politique (14 343), devant les personnes originaires de l'ex-Yougoslavie (6 924) et les Bulgares (4 133). – *(AFP.)*

□ **La Fraction armée rouge annonce une nouvelle vague d'attentats.** – Dans un communiqué authentifié, publié vendredi 2 avril par deux journaux allemands, l'organisation terroriste d'extrême gauche Fraction armée rouge (RAF) a annoncé une nouvelle vague d'attentats après celui qui a spectaculairement détruit, samedi dernier, une nouvelle prison encore inoccupée (*le Monde* du 30 mars), afin de *« faire pression sur l'Etat pour qu'il abandonne son attitude de fermeté à l'égard de* [ses] *membres en prison »*, dont certains sont incarcérés depuis vingt-deux ans. La RAF précise toutefois qu'elle exclut un retour aux assassinats de personnalités de l'économie ou de l'Etat. – *(AFP.)*

□ **CORÉE DU NORD : Pékin s'oppose à une réunion du Conseil de sécurité sur des sanctions contre Pyongyang.** – La Chine a réitéré, vendredi 2 avril, son opposition à une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'adoption de sanctions contre la Corée du Nord, après le refus de cette dernière de laisser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) inspecter deux sites nucléaires sur son territoire (*le Monde* du 2 avril). – *(AFP.)*

□ **NICARAGUA : aide américaine débloquée sous condition.** – Les Etats-Unis ont débloqué, vendredi 2 avril, 50 des 104 millions de dollars d'aide au Nicaragua que le Congrès avait gelés en mai, pour protester contre la *« mainmise »* des sandinistes (battus aux élections de 1990) sur l'armée et la police. Selon une source officielle américaine, le gouvernement de Violeta Chamorro aurait promis le départ, en 1995, du général Humberto Ortega, commandant (sandiniste) de l'armée nicaraguayenne, soit deux ans avant la date prévue. – *(AFP, UPI.)*

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde L'ÉCONOMIE

AMÉRIQUES

SALVADOR

La libération des assassins de six jésuites suscite de vives réactions

SAN-JOSÉ (Costa-Rica)

de notre correspondant en Amérique centrale

La Compagnie de Jésus a dénoncé, vendredi 2 avril, les circonstances de la libération, la veille, du colonel Guillermo Benavides et du lieutenant Yusshy Mendoza, condamnés à trente ans de prison pour l'assassinat de six jésuites en novembre 1989. Les deux officiers salvadoriens sont ainsi les premiers bénéficiaires de l'amnistie votée quelques jours plus tôt par l'Assemblée législative, malgré l'opposition de secteurs importants du pays et les pressions exercées par les États-Unis.

Les jésuites estiment que la libération des auteurs matériels du massacre aurait dû suivre la détention et la condamnation des auteurs intellectuels, conformément aux recommandations de la Commission de la vérité, publiées le 15 mars sous l'égide des Nations unies. Selon le rapport de la commission, la quasi-totalité de l'état-major, y compris l'actuel ministre de la défense, le général René-Emilio Ponce, aurait participé à l'opération, organisée au moment où la guérilla menait une offensive sans précédent contre la capitale San Salvador. Le général Ponce et ses collègues ont démenti leur participation au massacre, affirmant que le rapport était *« bourré de mensonges »*.

« Le message est clair : au Salvador, on peut assassiner, faire disparaître les gens et torturer en toute impunité. Il y aura toujours une amnistie pour effacer la faute », s'est indigné le vice-recteur de l'Université jésuite d'Amérique centrale, le père Rodolfo Cardenal. Il a souligné la différence entre le « pardon », accordé par la Compagnie de Jésus en novembre aux officiers, et l' « amnistie », qui ne permet pas que justice soit faite puisqu'elle soustrait les coupables à la punition et ne contribue donc pas à la réconciliation.

D'autres militaires, en particulier le commandant Mauricio Beltran, accusé d'avoir ordonné le massacre d'une dizaine de paysans à San Sebastian en 1988, devraient être libérés dans les prochains jours. Les autorités ont laissé entendre, en revanche, que les anciens rebelles du Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) impliqués dans l'assassinat de conseillers militaires américains pourraient être exclus de l'amnistie. Il s'agirait d'une manœuvre visant à désamorcer les pressions de Washington, qui a manifesté son irritation à l'égard de son allié en rappelant que le président Alfredo Cristiani s'était engagé à appliquer les recommandations de la Comission de la vérité et celles de la Commission ad hoc sur l'épuration de l'armée, qui a déjà touché 88 officiers.

Le président Cristiani a informé le secrétaire général de l'ONU que les quinze officiers supérieurs encore en fonction malgré les recommandations de l'ONU, seraient mis à la retraite avant le 30 juin. Le général Ponce fait partie de ce groupe, ainsi que le chef d'état-major.

BERTRAND DE LA GRANGE

DROITS DE L'HOMME

La préparation de la conférence de Vienne

L'Asie sur la défensive

Les représentants de quarante-neuf gouvernements et de cent-dix organisations non-gouvernementales (ONG) asiatiques se sont réunis pendant deux semaines à Bangkok pour préparer la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme prévue à Vienne du 14 au 25 juin. Cette conférence, dans la foulée de rencontres régionales à Tunis (pays d'Afrique) et à San José (Amérique latine), a surtout souligné l'attitude toujours défensive de nombreux gouvernements d'Asie sur le sujet.

BANGKOK

de notre correspondant

Pour de nombreux dirigeants asiatiques, le débat sur les droits de l'homme n'est jamais qu'une recette de l'Occident pour imposer son point de vue. Même des gouvernements qui, comme celui de la Malaisie, tiennent compte des libertés individuelles, ne manquent pas de dénoncer ce qu'ils considèrent comme la volonté de l'Ouest d'imposer ses « valeurs » à un Orient qui, disent-ils, a son propre système de référence.

C'est ce ton défensif qui a dominé la réunion de Bangkok pour préparer la deuxième Conférence mondiale des droits de l'homme qui doit se tenir, sous l'égide des Nations unies, en juin à Vienne. En d'autres termes, l'universalité des droits de l'homme ne doit pas empiéter sur d'autres principes, telles la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et, surtout, la « non-ingérence » dans les affaires d'autrui.

Il y a, cependant, un changement de taille : les gouvernements les plus réfractaires ont trouvé en face d'eux, cette fois, non des ministres occidentaux mais des ONG asiatiques qui, avec un bel entêtement, ont tenté, et parfois réussi, à faire entendre leur voix. La promotion des droits de l'homme est devenue un débat interne à la région, ce qui est dans la logique des choses puisque les aires de liberté se sont, au prix de sérieux sacrifices, élargies dans plusieurs pays, de Taïwan à la Corée du Sud en passant par le pays hôte, la Thaïlande. C'est même le premier ministre de Bangkok qui a rappelé, d'entrée de jeu – et non sans courage – qu'*« il n'existe qu'une seule conception des droits fondamentaux de l'homme à travers le monde »*.

Adoptée, vendredi 2 avril, après cinq jours de négociations entre délégations gouvernementales, la « déclaration de Bangkok » ne pouvait être que défensive. Tout en réaffirmant leur soutien à la charte de l'ONU et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Etats d'Asie ont rappelé qu'ils entendaient décourager *« toute tentative d'utiliser les droits de l'homme comme une condition de l'aide au développement »*.

Tokyo a aussitôt émis des réserves sur ce point puisqu'une charte de juin 1992 lie l'aide japonaise à la démocratisation et au respect des droits de l'homme des pays récipiendaires. Les Japonais se sont également interrogés sur un paragraphe *« reconnaissant que la promotion des droits de l'homme devrait être encouragée à travers la coopération et le consensus, et non la confrontation et l'imposition de valeurs incompatibles »*. La délégation japonaise s'est inquiétée notamment de l'ambiguïté de l'expression *« valeurs incompatibles »*. Le débat, ainsi rouvert à Bangkok, n'est pas près de se refermer.

JEAN-CLAUDE POMONTI

POLITIQUE

L'ouverture de la sessio

Philippe Séguin a été élu président de l'Assemblé

Philippe Séguin, député RPR des Vosges, a été élu, vendredi 2 avril, président de l'Assemblée nationale, au second tour de scrutin, par 389 voix contre 59 à André Labarrère (PS) et 26 à Georges Hage (PC). Son principal concurrent, Dominique Baudis, avait retiré sa candidature à l'issue du premier tour; 5 voix se sont portées sur divers députés non candidats. Il y a eu 54 bulletins blancs et nuls; 44 députés, parmi lesquels les 25 suppléants des nouveaux ministres, n'ont pas pris part au vote.

Ensemble, ils ont traversé la salle des Quatre Colonnes, se frayant un passage au cœur des embouteillages assourdissants de députés et de journalistes. Dans l'hémicycle, rangéS selon l'ordre alphabétique, comme le veut la coutume, le premier s'est installé tout à la gauche du président, au milieu d'une travée occupée d'ordinaire par les élus communistes, et le second a pris place au centre de l'Assemblée, puis l'un et l'autre se sont carrés dans leurs espérances, insensibles au tumulte alentour. Le premier, Philippe Séguin (RPR), avait déjà en tête le discours qu'il allait prononcer à la fin de la séance. Le second, Valéry Giscard d'Estaing (UDF), devait songer au dénouement heureux qui venait de conclure le feuilleton du groupe unique de l'UDF.

Le matin même, après d'interminables réunions, les centristes s'étaient résignés à rentrer dans le rang et à dissoudre leur groupe autonome constitué en 1988. La compétition pour la candidature au «perchoir» qui opposait l'un des leurs, Dominique Baudis, à un élu du Parti républicain, Jean-François Deniau, avait tourné à l'avantage du maire de Toulouse. Condition *sine qua non* posée par les centristes, Dominique Baudis devenait alors le champion de l'UDF face à celui du RPR, Philippe Séguin. Cette exigence remplie, les centristes ne pouvaient plus faire obstacle au groupe unique dont la constitution était aussitôt adoptée à l'unanimité.

Le président de l'UDF et Raymond Barre, qui n'avaient pas ménagé leurs efforts au cours des dernières heures, pouvaient enfin savourer leur succès. Valéry Giscard d'Estaing faisait part de sa *«joie»* devant *«ce grand événement». «Nous sommes devenus une force politique de gouvernement»*, assurait en fin de matiné Charles Millon, président de ce nouveau groupe de 215 membres à même de faire pièce aux 245 députés du RPR. Les élus UDF étaient conviés aussitôt à faire la preuve de leur solidarité à l'occasion de l'élection du président de l'Assemblée nationale fixée pour l'après-midi.

La revanche du «fantassin»

15 heures : la première séance de cette dixième législature s'ouvre, en présence des membres du gouvernement, par le discours du doyen d'âge, Charles Ehrmann, député des Alpes-Maritimes. Quelle revanche pour ce «fantassin» obscur de la politique qui se plaint aujourd'hui d'avoir été censuré dans le passé par la télévision régionale et qui, en cette occasion solennelle, se plaît à donner le «la»! Mais il prend aussitôt quelque liberté avec l'académisme qui sied d'ordinaire à un discours inaugural : le voilà qui, tel un élu local interpellant un préfet, se fait l'avocat de la *«voie rapide Nice-Grenoble»* et du *«percement du Mercantour»*.

L'hémicycle ne lui prête qu'une attention distraite. Les nouveaux élus semblent davantage intéressés par les apparentements d'un jour dictés par un alphabet fort arbitraire. Comme il y a cinq ans, Jean-Pierre Chevènement et Jacques Chirac ont tout le loisir d'échanger des politesses républicaines tandis que Raymond Barre, qui n'a rien à apprendre de son ami Jacques Barrot, mène un combat inégal contre la sieste.

Mais chacun se ressaisit à l'annonce du scrutin. Le gouvernement prend congé et le premier ministre profite des opérations pour honorer de sa présence la séance d'ouverture du Sénat. Quatre candidats se disputent les faveurs de l'Assemblée nationale : outre Philippe Séguin et Dominique Baudis, André Labarrère, désigné par les socialistes, et Georges Hage, le prétendant communiste. Il leur faut obtenir au moins 267 voix pour être élu au premier tour. Une hypothèque pèse sur le vote : l'arithmétique qui donne le candidat RPR gagnant va-t-elle être faussée par les souvenirs du débat sur Maastricht où, ici même, Philippe Séguin s'était fait le contempteur implacable et talentueux du traité d'Union européenne?

Heureusement pour lui, la majorité s'efforce de chasser tous ces fantômes de la division. *«Les clivages sur Maastricht ne pèsent pas plus ici que dans le gouvernement, même si certains au RPR trouvent qu'il y a trop de pro-Maastricht parmi les ministres»*, affirme Robert-André Vivien (RPR). *«Il ne faut pas confondre le débat sur Maastricht et l'élection du président de l'Assemblée nationale»*, renchérit Jean-François Deniau (UDF). D'autres pourtant sont bel et bien soumis à un vrai dilemme. Ainsi Patrick Devedjian (RPR) se retranche-t-il derrière un laconisme embarrassé. *«Le vote est secret»*, souligne cet avocat infatigable de la cause européenne. Pour Jean-Pierre Chevènement, qui n'avait pas hésité à féliciter avec ostentation le maire d'Epinal après son réquisitoire anti-Maastricht, ce scrutin tient du supplice de Tantale. *«Si je devais énumérer toutes les tentations auxquelles je ne cède pas...»*, lâche-t-il avant d'ajouter, délesté du poids du remords : *«Heureusement, je crois que M. Séguin n'aura pas besoin de ma voix.»*

L'échec de Dominique Baudis

Le député du Territoire de Belfort ne croit pas si bien dire. Le résultat tombe dans un concert de murmures ébahis : avec 266 suffrages, Philippe Séguin manque d'une petite voix la consécration dès le premier tour. Alors que les candidats socialiste et communiste font, avec 62 et 24 suffrages, le plein de leurs voix, celui du RPR capte une dizaine de voix de plus que le total de son groupe. Avec 180 suffrages, Dominique Baudis accuse, lui, un déficit d'une vingtaine de voix UDF alors qu'on dénombre 13 bulletins blancs ou nuls. Le porte-drapeau de la confédération, beau joueur, s'incline sans barguigner et annonce sur le champ le retrait de sa candidature pour le deuxième tour.

Le maire de Toulouse paye-t-il là le prix d'une présence notoirement insuffisante à l'Assemblée nationale? Le résultat, en tout cas, sèn le trouble au sein de l'UDF car d toute évidence les défections vie nent pour partie des rangs du Par républicain. Au PR, où la mise su orbite de Dominique Baudis ava indisposé, on cherche précisémen à dédramatiser. *«L'important, c'e qu'on vote. Je me suis battu partou dans le monde pour qu'on vote...»* relève assez bizarrement Jea François Deniau, l'adversaire ma heureux du candidat centriste lo de la primaire du matin au sein d l'UDF. *«Ce n'est pas un vote ant Baudis ou anti-Giscard, mais plut un vote utile en faveur de Philipp Séguin donné gagnant d'avance»* estime José Rossi.

De leur côté, les centristes s'e forcent de faire bonne figur *«Cent quatre-vingt-dix, en fait, c n'est pas si mal que ça*, estim Jean-Jacques Hyest. *Compte ten de la primaire de ce matin, je m'a tendais à beaucoup plus d'absten tions. En tout cas, la cohésion d groupe unique n'est absolument pa en cause.»* Si le tout nouvea groupe n'est effectivement pas a bord de la dépression nerveuse, le proches de Dominique Baudis n'e sont pas moins choqués par cett loyauté ébréchée. Tout empreint d son nouveau statut, Pascal Clé ment, ministre délégué des rela tions avec le Parlement, joue le thérapeutes. Soucieux de soulage *«les blessures des amis de Domin que Baudis»* et d'éviter pour l

Un croisé de la République

De ses combats contre la gauche après 1981 à sa campagne contre le traité de Maastricht le député des Vosges n'a cessé de batailler au nom d'une certaine idée de la nation

A quoi pensait Philippe Séguin, ce vendredi 2 avril à 19 h 10, quand le président de la séance d'ouverture de la dixième législature, doyen d'âge de l'Assemblée, a annoncé que lui, député (RPR) des Vosges et maire d'Epinal, venait d'accéder au «perchoir» par le bon vouloir de ses collègues? Une caméra s'est attardée un instant sur son visage. Ses paupières se sont doucement abaissées sur ses yeux déjà tombants, son menton s'est légèrement frippé et ses mâchoires ont laissé apparaître une imperceptible crispation. «L'ours» s'est concentré pour ne pas laisser filtrer l'émotion qui l'envahissait.

A quoi songeait-il à cet instant? A ce petit garçon modeste de six ans et demi qui, le 11 novembre 1949 à Tunis, reçut la médaille militaire destinée à un père tombé, cinq ans auparavant, pour la libération de la France. Certainement. Cette pensée, il l'a transmise dans son discours de remerciement en associant ce père qu'il n'a pas connu au souvenir du général de Gaulle et à la mémoire de Georges Pompidou, qui ont contribué à faire de lui l'homme politique qu'il est.

Il est comme ça, le nouveau président de l'Assemblée nationale. Sujet à des colères mémorables, à des emportements aussi brefs que soudains, à des phrases aussi catégoriques que fugaces pouvant atteindre jusqu'à blesser, M. Séguin a le cœur de ceux qui ont grandi de l'autre côté de la Méditerranée, un rire tonitruant à lézarder les murs et des passions qui peuvent ébranler les certitudes adverses. Il faut l'avoir vu, éternelle Gitane aux coins des lèvres – à moins qu'il ne soit dans une de ses innombrables périodes d'abstinence, – taper le carton dans d'interminables parties de belote qu'il sait gagner en forçant légèrement le destin. Ils sont peu nombreux, ces partenaires de rencontre, à résister à la ronde infernale des cartes qui s'agrémente d'éclats de rire et d'éclats de voix. Ceux-là même, probablement, qu'on entendait au début des année 50 au lycée Carnot de Tunis, quand le jeune Philippe, brillant élève, jouait au football.

Au fil des années, M. Séguin est devenu fou de foot. C'est à travers ce sport, du reste, qu'aspirant auditeur à la Cour des comptes, il réalisera, en qualité de personnalité «indépendante», une mission d'information sur ce football français si mal en point qu'il était à la merci de grèves des joueurs. C'était en 1972, à la demande de Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Avant d'en arriver là, il est passé par Draguignan où sa mère, institutrice, a été mutée au moment où la Tunisie s'est lancée dans le processus de l'indépendance. Est-ce sa mère qui lui a donné cet amour irrépressible pour la République et tous ses attributs? Nul ne sait mais elle ne doit pas y être pour rien. Muni de ses deux bac en 1960, Philippe entre à la faculté des lettres d'Aix-en-Provence (1961-1965) et sort, major, de l'Institut d'études politiques de la ville en 1967. Il tâte un peu du journalisme local pour le compte du *Provençal* de Gaston Defferre. A la seconde tentative, il est admis à l'ENA en 1968. Elève studieux, il laisse de son stage administratif en Polynésie une pétition de fonctionnaires demandant qu'il ne reparte pas pour la métropole.

Bourreau de travail, M. Séguin sait déjà fasciner. Entré au 52e rang, il sort, deux ans plus tard, 7e de la promotion Robespierre. Alors qu'il a la possibilité d'intégrer le corps de l'inspection des finances – *«Quand j'ai vu leur allure, jai compris que je n'irai pas chez eux»*, déclarait-il dans *le Monde* du 4 juin 1987, – il choisit la Cour des comptes. Après son rapport sur le foot français qui est apprécié, à l'époque, pour sa *«clarté»*, M. Séguin travaille dans divers cabinets ministériels, puis, promu conseiller référendaire à la Cour des comptes, il devient chargé de mission du premier ministre Raymond Barre en 1977.

Pour l'abolition de la peine de mort

L'année suivante, à trente-cinq ans, il est «parachuté» dans les Vosges pour régler des dissensions locales au sein du RPR. M. Séguin entre véritablement en politique : il devient député de la première circonscription des Vosges en mars 1978. Le nouvel élu a déjà la fibre et l'esprit gaullistes. Alors que les descendants politiques du général tentent, l'année suivante, de masquer leurs divergences, M. Séguin prépare un texte dans lequel ces derniers assurent Jacques Chirac de leur *«totale confiance dans l'unité et dans l'amitié»*. Cela conduit André Passeron à écrire dans *le Monde* du 13 janvier 1979 : *«L'instinct de rassemblement est chez les gaullistes une sorte de réflexe qui joue aussi bien face aux attaques de l'extérieur que face aux dangers d'éclatement venant de l'intérieur.»* Malgré les vicissitudes et les soubresauts, cette observation sert de bible, même après les coups de boutoir successifs dans l'appareil donnés, notamment, par... M. Séguin.

Car l'homme se révèle un batailleur infatigable. Après l'inlassable mais vaine défense de l'entreprise textile Boussac qui s'écroule en jetant les salariés sur le pavé, M. Séguin choisit une autre cause : l'abolition de la peine de mort. Il rédige un rapport parlementaire considéré comme *«excellent»* par Pierre Bas, alors député (RPR) de Paris et lui-même auteur d'une proposition de loi allant dans ce sens. S'opposant au ministre de la justice Alain Peyrefitte qui voit



d'un mauvais œil l'appoint des députés de gauche sur le sujet, M. Séguin déclare : *«Dans cette affaire, vous devrez compter les voix, vous n'aurez pas à les peser. Il y a deux siècles que ce débat est engagé. Quelle autre pièce, autre que la réforme des peines, pourriez-vous encore verser au dossier?»*

La droite n'abolira pas. Le député des Vosges devra attendre 1981, où il résiste à la vague rose, pour voir triompher sa conviction. Il peut alors lancer à Robert Badinter, garde des sceaux : *«N'oubliez pas, je vous en conjure, que si le débat engagé depuis 1789 a toujours finalement tourné au désavantage des abolitionnistes, c'est parce qu'il n'avaient pas su apporter d'arguments convaincants sur les conséquences à escompter de l'abolition.»* Ce sera le seul sujet de consensus avec les socialistes.

Avec Jacques Toubon, Michel Noir, Charles Millon et François d'Aubert, il constitue la bande des «mousquetaires» d'une droite anesthésiée par la défaite de 1981. Réunis dans le «Cercle», une usine à produire les amendements par centaines, ils combattent les projets de la gauche sur l'audiovisuel, sur la décentralisation, sur les nationalisations et sur les lois Auroux qui fixent les droits des salariés dans les entreprises. Cherche-t-il alors délibérément, avec ses compagnons de combat, à contraindre l'exécutif à recourir à des procédures autoritaires pour abréger les travaux législatifs, dans le but de crisper le débat politique pour en tirer avantage? Il le dément véhémentement. Le fait est que, vice-président de l'Assemblée depuis 1981, il commence à manier avec dextérité la technique parlementaire. De même qu'il exprime déjà, s'agissant du RPR, une opinion qui fondera son combat interne, huit ans plus tard. Dans une tribune publiée par *le Monde* du 9 février 1982, il écrit : *«La diversité n'est jamais dangereuse. Courants? Tendances? Qu'importe! Pourvu qu'on sache que plus on pourra parler, plus on aura de chances de progresser et de gagner.»*

L'entrée au gouvernement

Cette velléité d'indépendance, ajoutée au désir de travailler dans la transversalité de l'opposition, finissent par agacer M. Chirac. Le «Cercle» se met en veilleuse. Pas Philippe Séguin. Toujours aussi boulimique, notre Gargantua discipliné et indocile dénonce la *«dérive droitière»* du RPR et appelle à reconnaître que le pouvoir a changé de politique. Le président du RPR se fâche. M. Séguin en prend ombrage. Bien que l'intéressé s'en défende, une curieuse relation, qui mêle le politique et l'affectif, s'est nouée entre les deux hommes. Au point que le nouveau maire d'Epinal, élu en 1983, a beau réaffirmer périodiquement sa fidélité au futur candidat à la présidence de la République, ce dernier préfère la méfiance à la confiance. *«M. Séguin s'exprime en son nom personnel*, répond M. Chirac à propos de la dérive droitière, *et ne saurait en rien engager le mouvement auquel, par ailleurs, il appartient.»*

«On se demande ce qui retient encore M. Séguin dans l'opposition», dit, pour sa part, Alain Juppé en août 1984. Ces deux-là, il faut dire, ne se comprendront jamais. Le ministre des affaires étrangères-secrétaire général du RPR est même persuadé que M. Séguin met un malin plaisir à prendre systématiquement le contre-pied. *«Quand je dis noir, il dit blanc, et vice versa»*, assure M. Juppé. C'est aussi l'époque où Charles Pasqua traite M. Séguin et ses amis de *«zozos»* tandis que, dans un mot assassin, le président du groupe RPR de l'Assemblée, Claude Labbé, déclare : *«Il y a un séguiniste mais il n'y a pas de séguinisme car pour cela il faudrait que M. Séguin ait des adeptes.»* Il en aura quelques années plus tard.

Malgré – ou à cause – de cette pratique d'électron libre un tantinet provocateur, M. Séguin reçoit une première consécration en 1986. La droite ayant gagné les élections législatives, M. Chirac l'appelle dans son gouvernement de cohabitation pour occuper la fonction de ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les syndicalistes le considèrent comme un homme *«ouvert»*. Il garde à son poste le directeur des relations du travail, Martine Aubry, mère des lois Auroux et fille de Jacques Delors. Mais ce sera à Jean-Pierre Soisson qu'il remettra, deux ans plus tard, le maroquin du travail après la défaite de M. Chirac à l'élection présidentielle et la victoire de la gauche aux législatives. Chassé-croisé de paradoxes. Et ce n'est pas fini.

Un temps impliqué dans l'opération des «rénovateurs» qui veulent secouer les appareils tant RPR qu'UDF, M. Séguin est celui qui met un terme à la fronde, ce que lui reprocheront amèrement des comploteurs des deux bords. Son heure, il la veut pour lui seul. Ou presque. Avec M. Pasqua, il va, un moment, ébranler la forteresse RPR en février 1990. S'étant résolu à laisser naître des courants, M. Chirac avait cru qu'il en aurait un, modèle Pasqua, à sa droite, et un autre, modèle Séguin, à sa gauche. Manque de chance, les deux compères se sont unis. La belle construction s'est retrouvée par terre. Le président du RPR a dû faire appel aux réflexes gaullistes les plus enfouis pour sauver la mise, mais à cette occasion des jugements plutôt définitifs ont été prononcés de part et d'autre.

La campagne de Maastricht

Cette fêlure dans le mouvement néogaulliste est réapparue au moment du processus de ratification de Maastricht. Le refus du traité sur l'Union européenne a ressoudé les liens qui s'étaient quelque peu distendus entre M. Pasqua et M. Séguin, ce qui plaisait bien à la direction du RPR. Favorable à la ratification, sans enthousiasme, le couple Chirac-Juppé a bataillé dans un parti qui était majoritairement anti-Maastricht. Son heure de gloire, M. Séguin l'a eue dans la nuit du 5 au 6 mai 1992 quand il a défendu une exception d'irrecevabilité tendant à faire admettre qu'il n'y avait pas lieu de débattre sur la réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité. Tour à tour grave, pédagogue, flamboyant, l'admirateur de Napoléon III a réussi à convaincre une partie non négligeable de ses «compagnons» du RPR. M. Chirac a été obligé de payer de sa personne, engageant discrètement sa responsabilité, pour limiter les dégâts.

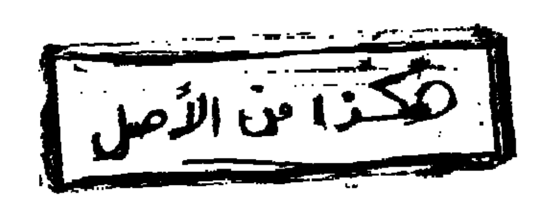
Chef de file des opposants à la ratification, M. Séguin est demandé dans tous les coins de France pendant la campagne du référendum pour développer son argumentation, qui met en pièces l'Europe de Maastricht et les technocrates bruxellois. Il occupe tellement l'espace qu'il prive le Front national de son rôle privilégié d'opposant. Comble de la notoriété, il est choisi par le président de la République pour un face-à-face télévisé. A droite, son intervention lui sera reprochée tant par ses amis, qui le trouvent *«trop mou»*, que par ses adversaires, qui le voient *«trop complaisant»*. Quoi qu'il en soit, François Mitterrand lui permet d'affirmer sa stature d'homme d'Etat. Et même si le «oui» l'emporte de justesse, plus personne n'ignore l'existence de M. Séguin.

Dans la campagne des législatives, une fois encore, il a battu la campagne à l'appel de candidats en mal de public. Avec lui, la recette était assurée. Plus d'un a dû s'en souvenir au moment du choix du candidat au «perchoir» à l'intérieur du groupe RPR, où Pierre Mazeaud était son challenger. Depuis plusieurs mois, il lorgnait ce siège. Il l'a décroché sous l'œil bienveillant d'Edouard Balladur, intronisé récemment *«chef de la majorité»* par M. Chirac. Indisponible pour entrer dans un gouvernement dont il ne voulait pas entraver la marche, il se devait de trouver, en accord avec le président du RPR, une position qui ne le mettait pas hors-circuit pendant les années théoriques de la cohabitation et n'en faisait pas un chien dans le jeu de quilles balladurien.

Quatrième personnage de l'Etat dans l'ordre protocolaire, M. Séguin reçoit une reconnaissance qui est plus que symbolique puisqu'il sera au cœur du système législatif, dont il prône une revalorisation et que l'exécutif va mettre à contribution dans les prochains mois. Comme le faisait parfois Jacques Chaban-Delmas utilisera-t-il cette *«liberté d'expression»* qu'il entend garder pour dire son mot sur les projets du gouvernement? Descendra-t-il dans l'arène lors de la prochaine discussion sur la *«très large autonomie»* que M. Balladur souhaite donner à la Banque de France? Un processus contre lequel il a pesté pendant la campagne électorale. Ou bien se tiendra-t-il dans une prudente réserve, préférant attendre son heure?

Dès 1990, il affirmait son soutien indéfectible à M. Chirac pour la présidentielle de 1995. Il n'a pas changé d'avis. Lui qui répète volontiers qu'il faut au moins vingt ans pour faire un présidentiable sait bien que sa carrière politique à lui n'a véritablement commencé qu'au début des années 80. Il devra attendre l'aube du prochain siècle.

OLIVIER BIFFAUD



POLITIQUE

parlementaire
nationale

groupe UDF que *« le nourrisson né ce matin ne meure l'après-midi »*, il divulgue le remède concocté par le PR : encourager les votes blancs pour atténuer l'ampleur de la victoire annoncée de Philippe Séguin.

Car celle-ci est à ce point évidente que chacun y va déjà de son commentaire. La droite, bien sûr, peut difficilement bouder son plaisir. Mais les socialistes ne surmontent pas la grande querelle européenne. *« Il faut bien qu'il y ait des territoires libres dans la République*, se félicite Jean-Pierre Chevènement. *Il y avait déjà le Territoire de Belfort, il y aura maintenant l'hôtel de Lassay. »* Ségolène Royal, elle, fait la grimace : *« Avoir Philippe Séguin comme président de l'Assemblée nationale n'est pas anodin. C'est un événement grave de nature à perturber la vie politique française. »*

Défendre les droits du Parlement

Le défilé des députés devant l'urne placée à la tribune s'achève. Les résultats de ce deuxième tour révèlent que la consigne évoquée par Pascal Clément a été correctement observée. On comptabilise 54 bulletins blancs ou nuls. Mais ce vote charitable envers Dominique Baudis n'empêche pas le candidat RPR de triompher. Il recueille 389 voix contre 59 à André Labarrère et 26 à Georges Hage. Le plébiscite du biographe de Napoléon III est accueilli par une salve d'applaudissements.

Emu, le nouveau quatrième personnage de l'Etat prend possession d'un fauteuil que lui abandonne *« à regret »* le doyen Charles Ehrmann. Edouard Balladur et Charles Pasqua sont revenus à temps pour entendre son allocution. Pour cette profession de foi, il use de cette capacité de conviction et de ce talent oratoire qui avaient déjà tant séduit lors de sa campagne anti-Maastricht. D'emblée, le républicain ne peut pas s'empêcher d'exalter la mémoire des *« immortels prédécesseurs de 1789 »*. Mais ce républicain-là veut aussi apporter la *« garantie »* de son *« impartialité »* afin de permettre l'*« expression de toutes* [les] *nuances »* de l'Assemblée.

A l'instar de tous ses prédécesseurs, il entend se poser en défenseur des droits du Parlement car, souligne-t-il, *« le poids de prérogatives (...) reconnues au gouvernement pour contenir les excès du parlementarisme est devenu excessif »*. *« Il est impératif de convenir d'une pratique nouvelle (...)*, ajoute-t-il. *Les conditions ont été rarement plus propices à une telle évolution. A l'inverse, s'y refuser (...) pourrait causer bien des déboires. »* Philippe Séguin n'exonère pas pour autant les députés de toute responsabilité : *« Si la réforme des textes peut être utile, elle ne sera jamais suffisante, elle devra s'accompagner d'une forte action volontariste. »*

Elargissant son propos, le nouveau président de l'Assemblée revient ensuite à un de ses thèmes de prédilection : *« La crise structurelle, la crise d'adaptation, la crise d'identité, la crise existentielle »* qui menace *« l'unité de la nation et sa pérennité »*. *« Qui ne sent aujourd'hui*, s'interroge-t-il, *qu'au point où nous en sommes tout ce qui tient ensemble depuis des siècles pourrait se défaire, se déchirer, se disloquer ? »* Ecouté dans le plus grand silence, Philippe Séguin conclut par un hommage pudique à son père, mort au combat en 1944. Debout, les députés, tous partis confondus, saluent cette première intervention. Déjà, les querelles de familles et le choc des ambitions semblent si loin...

FRÉDÉRIC BOBIN et GILLES PARIS

La composition des groupes

• **Groupe RPR** : président Bernard Pons, 245 membres et 12 apparentés, Jean Auclair (Creuse), Gérard Cherpion (Vosges), Gabriel Deblock (Nord), Jean-Michel Dubernard (Rhône), Jacques Féron (Paris), Yvon Jacob (Ille-et-Vilaine), Arsène Lux (Meuse), Daniel Pennec (Côtes-d'Armor), Yves Rispat (Gers), Anicet Turinay (Martinique), François Vannson (Vosges), Claude Vissac (Ardennes).

• **Groupe Union pour la démocratie française et du centre (UDFC)** : président Charles Millon, 213 membres et deux apparentés, Marie-Thérèse Boisseau (Ille-et-Vilaine) et Alphonse Bourgasser (Moselle).

• **Groupe socialiste** : président Martin Malvy, 52 membres et 5 apparentés, Gilbert Annette (la Réunion), Camille Darsières (Martinique), Jean-Pierre Defontaine (Pas-de-Calais), Kamilo Gata (Wallis-et-Futuna), Roger-Gérard Schwartzenberg (Val-de-Marne).

• **Groupe communiste** : président Alain Bocquet, 22 membres et 1 apparenté, Ernest Moutoussamy (Guadeloupe). La déclaration politique du groupe précise que *« chaque député compte pour un »* et qu'*« aucune décision, aucun vote, aucune proposition de loi n'est imposé à ses membres »*.

• **Non inscrits** : 25, Thérèse Aillaud (Bouches-du-Rhône), Gilbert Baumet (Gard), Jean-Louis Borloo (Nord), Lucien Brenot (Côte-d'Or), Bernard Charles (Lot), Régis Fauchoit (Nord), Alain Ferry (Bas-Rhin), Pierre Gascher (Sarthe), Jacques Le Nay (Morbihan), Jean-Claude Lenoir (Orne), Alain Madalle (Aude), Philippe Martin (Marne), Alfred Muller (Bas-Rhin), Michel Noir (Rhône), Jean Royer (Indre-et-Loire), Gérard Saumade (Hérault), Jean-Pierre Soisson (Yonne), Frantz Taittinger (Hauts-de-Seine), Bernard Tapie (Bouches-du-Rhône), Christiane Taubira-Delannon (Guyane), André Thien-Ah-Koon (la Réunion), Jean Urbaniak (Pas-de-Calais), Paul Vergès (la Réunion), Aloyse Warhouver (Moselle), Emile Zuccarelli (Haute-Corse).

Les membres du gouvernement continuent pendant un mois d'être comptabilisés dans l'effectif des groupes, mais ils ne peuvent pas prendre part au vote. A noter que les radicaux de gauche sont pour une part (Jean-Pierre Defontaine, Kamilo Gata et Roger-Gérard Schwartzenberg) apparentés au groupe socialiste et pour une autre part (Bernard Charles, Bernard Tapie et Emile Zuccarelli) figurent parmi les non inscrits.

Le premier conseil des ministres de la seconde cohabitation

Le gouvernement appliquera la Constitution « dans sa lettre et dans son esprit »

affirme M. Balladur

Le premier conseil des ministres de la cohabitation s'est déroulé, vendredi 2 avril, dans une atmosphère moins glaciale que celui d'il y a sept ans, de l'avis unanime de ceux qui ont vécu les deux expériences. Selon l'Elysée, le président de la République a ouvert la séance en déclarant à l'adresse des nouveaux ministres : *« Vous êtes, nous sommes ici parce que le peuple l'a voulu, au service de la République et de la France. Le mieux est donc de commencer tout de suite notre travail. »*

Selon Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, M. Balladur a indiqué ensuite *« de manière solennelle »* que le gouvernement *« entendait naturellement respecter scrupuleusement les institutions de la République et appliquer notre Constitution à la fois dans sa lettre et dans son esprit »* (nos dernières éditions du 3 avril).

Exposant à la fin du conseil les méthodes de travail de son gouvernement, le premier ministre a rappelé aux ministres ses consignes de *« parcimonie »*, leur demandant de travailler directement avec leurs administrations afin que les cabinets ministériels *« ne constituent pas un obstacle »* entre l'administration et l'*« autorité politique »*. Pour appliquer la *« nécessaire solidarité et cohérence »* du gouvernement, il a demandé aux ministres d'être disponibles le mardi matin afin qu'ils puissent tenir *« tous les conseils interministériels que la situation exigera »*, sans que ces réunions puissent *« être vécues ou reçues comme un conseil des ministres bis »*.

Le programme d'action du gouvernement sera *« particulièrement chargé »* au cours de la session parlementaire qui s'ouvre, a prévenu M. Sarkozy. Lui-même, en tant que ministre du budget, devra préparer une loi de finances rectificative avant la fin du mois d'avril, prévoyant des économies et la *« baisse d'un certain nombre de prélèvements »* obligatoires, mais non une réduction du déficit budgétaire, l'état des finances publiques étant trop *« dégradé »*. Il devra aussi *« examiner le règlement définitif de la question du décalage d'un mois dans les remboursements de la TVA »*.

Le premier ministre demandera *« prochainement à un groupe d'experts au niveau national et international, toutes sensibilités politiques confondues, de se réunir et de travailler pour répertorier toutes les mesures possibles en faveur de l'emploi »*.

Le chef du gouvernement a demandé à ses ministres de préparer plusieurs projets importants. Ceux du budget et de l'économie étudieront *« toutes les mesures budgétaires, fiscales et financières »* permettant d'améliorer la situation du bâtiment et du logement social. Ceux de l'agriculture et des affaires européennes proposeront *« toutes les mesures susceptibles »* d'améliorer la situation de l'agriculture française et de la pêche. Le ministre des affaires sociales préparera, avant la fin du mois d'avril, *« un point exact de la situation des régimes sociaux »*. Le ministre de l'intérieur devra, lui aussi, faire *« un point exact »* sur la situation de la sécurité, de l'immigration et de l'aménagement du territoire *« afin que les textes soient prêts pour la session de printemps »*.

Le ministre de l'économie devra préparer trois textes : *« la réforme du statut de la Banque de France »*, celle du *« statut de la Caisse des dépôts et consignations, et particulièrement de la définition de ses missions »* et *« une loi de privatisation »*. Enfin, les ministres des affaires étrangères, du commerce extérieur, des affaires européennes, de l'agriculture, devront faire connaître au chef du gouvernement *« leurs réflexions et leurs propositions »* sur les négociations du GATT, dont M. Balladur a dit, d'après M. Sarkozy, qu'*« il s'agissait, en matière économique, certainement du dossier le plus urgent »*.

Le porte-parole du gouvernement a enfin souligné que celui-ci voulait *« aller vite »*, mais avec *« sérénité »*, pour ne pas donner un spectacle de *« crispation inutile »*. A l'issue du conseil, Edouard Balladur, François Léotard, ministre de la défense, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et Michel Roussin, ministre de de la coopération, sont restés une demi-heure avec M. Mitterrand pour faire le point des grands dossiers internationaux.

Pièce à trois personnages

par Thierry Bréhier

LES règles du jeu ont été clairement posées dès le départ. Elles imposeront le respect réciproque entre le président de la République et le gouvernement. Elles commanderont un soutien sans complaisance de l'équipe d'Edouard Balladur par sa majorité parlementaire.

Ni le premier ministre ni le président de la République n'entendent contester la légitimité, et donc les pouvoirs, de l'autre. C'est, en tout cas, le message que les deux « patrons » de l'exécutif ont tenu à faire passer dès le premier conseil des ministres de cette seconde cohabitation. M. Mitterrand, d'une simple phrase, a rappelé que si les membres du gouvernement étaient installés autour de la table du conseil par la volonté des électeurs des 21 et 28 mars, lui-même la présidait parce que les citoyens en avaient ainsi décidé le 8 mai 1988.

La campagne électorale achevée, les hôtes que les Français lui ont imposés ne lui contestent plus ce droit. Ils l'ont manifesté en restant, après le conseil lui-même, pour débattre des dossiers urgents des deux domaines sur lesquels il tient à conserver une *« prééminence »* : les affaires étrangères et la défense.

Pour que les choses soient bien claires, M. Balladur a tenu à préciser à ses ministres, en présence de M. Mitterrand, qu'il entendait respecter *« scrupuleusement »* et la *« lettre »* et *« l'esprit »* de la Constitution. La *« lettre »*, cela va de soi. Mais *« l'esprit »* ... Depuis 1958, il fait du président de la République le véritable chef de l'exécutif et, en tout cas, le responsable suprême de toute la politique extérieure. Est-ce à dire que le nouveau premier ministre n'entend en rien empiéter sur le fameux *« domaine réservé »* du chef de l'Etat ? Peut-être pas. Mais cette déclaration solennelle signifie, pour le moins, qu'il respectera totalement la fonction présidentielle et qu'il ne cherchera pas à lui porter ombrage.

Pas question, donc pour Edouard Balladur d'ouvrir, au moins dans l'immédiat, un « front » avec François Mitterrand. En revanche, le premier ministre peut redouter qu'une « guéguerre » s'installe assez vite entre son gouvernement et sa majorité parlementaire. Car même si nul ne peut contester que Philippe Séguin a les capacités et la « carrure » pour occuper le fauteuil de président de l'Assemblée nationale, il est clair aussi que, dans ce rôle, aussi prestigieux qu'important dans le fonctionnement de l'appareil de l'Etat, il ne sera pas un allié docile du premier ministre et que les conditions de son élection confirment une certaine grogne du RPR devant la composition du gouvernement.

Un jacobin pur et dur

L'équilibre apparent des responsabilités ministérielles entre l'UDF et le RPR a mis de fort méchante humeur une partie des députés chiraquiens. Cela ne pouvait pas les inciter à répondre positivement à la demande de Valéry Giscard d'Estaing que l'hôtel de Lassay soit laissé à ses amis en échange de la présence de M. Balladur à l'hôtel Matignon. C'est la première faille sérieuse au sein de la nouvelle majorité.

Surtout, la droite a clairement choisi de confier le quatrième poste de l'Etat au porte-drapeau des opposants à Maastricht – même s'il a reconnu, vendredi soir sur France 2, que le traité sur l'union européenne était devenu *« la loi commune »*, et à un jacobin pur et dur. L'hymne à la nation et à l'unité de la République que fut le discours de remerciement de M. Séguin a ainsi donné des souhaits de la représentation nationale une image bien différente de celle qu'a fournie M. Balladur en composant un gouvernement ouvertement européen, où les décentralisateurs sont fort nombreux.

Tout son passé le prouve : Philippe Séguin n'est pas homme à se taire. La voix qu'il fera entendre, certainement avec force, a toutes chances de détonner dans le concert que veut diriger Edouard Balladur. D'autant que le nouveau président de l'Assemblée nationale a aussi prévenu qu'il ferait le nécessaire pour que les élus du Palais-Bourbon aient les moyens de jouer leur rôle de contrôleurs rigoureux de l'action gouvernementale. Certes tous ses prédécesseurs ont pris le même engagement, et aucun ne l'a véritablement tenu. Mais lui pourra s'appuyer sur une expérience peu commune du métier de député, sur une volonté générale de revaloriser le travail parlementaire, sur une possible révision constitutionnelle, sans que tout cela soit contrecarré par le souci de ménager le gouvernement.

Avec Philippe Séguin, il y a fort à parier que le président de l'Assemblée ne sera plus l'homme qui, pour rendre service au premier ministre, surveille les députés, mais au contraire celui qui les incite à remplir pleinement leur devoir de contrôle. Edouard Balladur pourrait un jour regretter cette première victoire de la majorité de « sa » majorité.

Le communiqué

Le conseil des ministres s'est réuni vendredi 2 avril au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. A l'issue de ses travaux, un communiqué a été publié, dont voici les principaux extraits :

• **Code de la communication**

(*Le Monde* du 3 avril.)

• **Les méthodes de travail et le programme d'action du gouvernement**

Le premier ministre a présenté une communication sur les méthodes de travail et le programme d'action du gouvernement.

1. – Les principes de l'organisation du travail gouvernemental ont été arrêtés. Un programme de travail du gouvernement fixera les priorités et le calendrier d'action de chacun des ministres. Ce programme sera mis en œuvre dans les ordres du jour du conseil des ministres. De même, le premier ministre réunira régulièrement, sur des sujets déterminés, les membres du gouvernement intéressés.

Le premier ministre a demandé aux ministres de faire preuve d'un souci d'économie dans la gestion de leur département ministériel, notamment en réduisant les dépenses consacrées au fonctionnement de leur cabinet et à leurs déplacements. Il a défini la place respective que doivent tenir les administrations centrales et les cabinets dans le fonctionnement des ministères. En particulier, les cabinets ne doivent pas constituer un échelon supplémentaire d'administration.

2. – Les grandes lignes de l'action du gouvernement pour la prochaine session parlementaire ont été fixées.

Un projet de loi de finances rectificative sera préparé pour réaliser 20 milliards de francs d'économies affectées notamment à la diminution de certaines charges. Des mesures budgétaires, fiscales et financières seront étudiées pour améliorer l'activité dans le secteur du bâtiment, notamment dans le domaine du logement social. La situation de l'agriculture et celle du secteur de la pêche constitueront une autre priorité.

Un point précis sera établi sur la situation dans les quatre domaines suivants : la sécurité, l'aménagement du territoire, l'immigration et les régimes de protection sociale.

La réforme du statut de la Banque de France sera mise au point, de même que celle du statut de la Caisse des dépôts et consignations. Les dispositions législatives relatives aux privatisations seront révisées.

Les ministres intéressés présenteront des propositions sur les négociations du « cycle de l'Uruguay ».

La nomination des directeurs de cabinet

JUSTICE

Philippe Léger

Philippe Léger, président du tribunal de grande instance de Bobigny depuis 1986, a été nommé vendredi 2 avril, directeur du cabinet du nouveau garde des sceaux, ministre de la justice, Pierre Méhaignerie.

[Né le 10 décembre 1938 à Charenton (Seine), Philippe Léger est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit privé. Auditeur de justice en 1963, M. Léger a exercé ses fonctions de magistrat au ministère de la justice de 1966 à 1970. Substitut au tribunal de Versailles de 1970 à 1972, il est ensuite retourné à la chancellerie où il est devenu en 1975 chef du bureau de l'action publique à la direction des affaires criminelles et des grâces. Chef de cabinet puis conseiller technique de 1975 à 1976 de deux ministres de la qualité de la vie, André Jarrot puis André Fosset, M. Léger a été, de 1976 à 1978, conseiller technique au cabinet de deux gardes des sceaux, Olivier Guichard et Alain Peyrefitte. Sous-directeur de la justice criminelle à la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice de 1978 à 1983, Philippe Léger, conseiller à la cour d'appel de Paris, est resté directeur-adjoint du cabinet du garde des sceaux, Albin Chalandon, d'avril à novembre 1986. Depuis le mois de décembre 1986, M. Léger était président du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis).]

TRAVAIL

Henri Rouanet

Henri Rouanet, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, a été nommé directeur du cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Michel Giraud.

[Né le 24 janvier 1933 à Vincennes, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Henri Rouanet a fait l'essentiel de sa carrière dans l'administration préfectorale. D'abord chef de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir en 1956, il devient préfet de l'Ardèche en 1977. Directeur du cabinet de Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, en 1980, il sera successivement préfet du Lot, directeur de la Sécurité civile, préfet du Val-de-Marne, préfet de la région Limousin et, depuis 1991, préfet de la région Picardie.]

FONCTION PUBLIQUE

Jean-François Rocchi

Jean-François Rocchi, détaché depuis 1990 auprès de Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a été nommé, jeudi 1er avril, directeur du cabinet d'André Rossinot, ministre de la fonction publique.

[Né le 1er septembre 1955 à Casablanca (Maroc), ancien élève de l'ENA, Jean-François Rocchi est inspecteur général de l'administration de 1981 à 1985. Il rejoint alors la Caisse des dépôts et consignations où il est nommé sous-directeur en 1988. Ancien président de la Caisse de modernisation industrielle (1989-1990), il était, depuis 1990, détaché auprès de Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, en qualité de directeur des études du groupe.]

AGRICULTURE ET PÊCHE

Pierre-Olivier Drège

Pierre-Olivier Drège a été nommé directeur du cabinet de Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

[Né le 22 décembre 1949 à Roslyn (Etat de New-York), Pierre-Olivier Drège est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts. Il a été en poste à la direction de l'agriculture du Puy-de-Dôme, entre 1975 et 1978, puis chargé de mission, pour la pêche et l'agriculture, au secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) jusqu'en 1980. Il est ensuite conseiller technique au cabinet de Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, jusqu'en 1981. Après l'arrivée de la gauche au pouvoir il entre à l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'aviculture et de l'élevage. Entre 1986 et 1988, il dirige le cabinet d'Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer. Depuis 1989, il était directeur général de la Société d'aménagement du marché de Rungis (SEMMARIS).]

LOGEMENT

Evelyne Ratte

Evelyne Ratte a été nommée directeur du cabinet d'Hervé de Charette, ministre du logement.

[Née le 15 novembre 1951 à Lyon, agrégée d'histoire et énarque, Evelyne Ratte a été de 1979 à 1983 administrateur du bureau « équipement-logement » à la direction du budget. Après être restée jusqu'en 1985 attaché financier à l'ambassade de France à Bonn, elle est devenue ensuite chef de bureau à la direction du budget. De 1986 à 1988, elle occupait déjà le poste de directeur de cabinet de M. de Charette, alors ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan. Depuis cette date, Mme Ratte était conseiller référendaire à la Cour des comptes (chambre sociale).]

Les priorités du gouvernement de M. Balladur

Banque de France : la « solution providentielle »

C'est un farouche opposant à l'indépendance de la Banque de France, Philippe Séguin, qui a été élu, vendredi 2 avril, président de l'Assemblée nationale ! Le même jour, lors de la première réunion en conseil des ministres de son gouvernement, Edouard Balladur annonçait que la réforme du statut de la Banque de France serait rapidement mise au point.

Les débats autour de l'indépendance de la Banque de France – surbordonnée, par tradition, au gouvernement, – l'*« autonomie »* comme l'a dit vendredi M. Balladur, promettent d'être agités. D'autant que, une fois n'est pas coutume, les élus de la nouvelle Assemblée travailleront sous les regards scrutateurs des opérateurs des marchés financiers, qui ont suivi de très près, ces derniers mois l'évolution du projet.

Au plus fort de la tourmente monétaire de l'automne 1992, la réforme du statut de la Banque de France, serpent de mer des années 80, est en effet apparue comme une « solution providentielle » pour ramener le calme sur les marchés. Elle seule, ont alors estimé de nombreux hommes politiques et spécialistes, serait à même de renforcer la crédibilité de Paris auprès de Francfort. Immédiatement, l'opposition avait promis de déposer un projet de réforme des statuts dès la session de printemps et en inscrivait le principe dans la plate-forme électorale de l'Union pour la France.

Ignorant ce texte, le député des Vosges Philippe Séguin avait déclaré qu'accorder une telle indépendance reviendrait à *« confier un pouvoir exorbitant à une bande de technocrates qui peuvent engendrer des crises terribles sans avoir à rendre de comptes à personne »*. Charles Pasqua, nouveau ministre de l'intérieur, avait, pour sa part, estimé qu'un tel projet ne devait pas être envisagé dans l'immédiat.

Au-delà des rivalités politiques, les débats au Parlement porteront sur plusieurs points fondamentaux. Savoir tout d'abord si le gouverneur, nommé pour une durée fixe (Jacques de Larosière, l'actuel gouverneur, est révocable à tout moment), sera entouré d'un conseil et si l'institut sera véritablement géré de manière collégiale. Déterminer, ensuite, si les établissements de crédit resteront sous la tutelle de la Banque ou si leur contrôle prudentiel reviendra entièrement au ministère de l'économie. Définir, enfin, les rapports entre la Banque et le gouvernement dans un domaine où les textes cèdent la place, depuis des décennies, à la pratique. Réviser, accessoirement, le statut des dix-sept mille salariés de l'établissement.

Actuellement, les statuts de l'institut de la rue de la Vrillière, dont la dernière version date de 1973, stipulent que la Banque participe à la mise en œuvre de *« la politique monétaire arrêtée par le gouvernement »*. Un « censeur », nommé par le ministre de l'économie, dispose même d'un droit de veto au conseil. La réforme devrait mettre fin à cette dépendance. Mais de nombreux experts soulignent que, dans les faits, la Banque de France dispose déjà d'une assez grande liberté et que son mode de fonctionnement évoluera lentement. Ce qui explique peut-être que M. Balladur, qui avait déjà réfléchi à la réforme en 1986, ait préféré vendredi le terme d' *« autonomie »* à celui d' *« indépendance »*. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, paraît, quant à lui, plus dogmatique et favorable à une indépendance définie le plus strictement possible.

Quoi qu'il arrive, le gouvernement conservera la détermination du taux de change, et c'est donc lui qui devra prendre les décisions relatives au franc et au système monétaire européen.

F. L.

Caisse des dépôts et consignations : les deux missions

Edouard Balladur a chargé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, de réformer, outre le statut de la Banque de France, celui de la Caisse des dépôts et consignations. M. Alphandéry pourra s'appuyer sur des études préexistantes, à commencer par celle de Roger Chinaud, président giscardien de la commission des finances du Sénat, qui a déposé, fin juin 1992, un rapport concernant la physionomie actuelle de la Caisse. Selon lui, la Caisse, qui *« se développe sur des privilèges peu conformes au respect de la concurrence »* – allusion à l'utilisation des fonds collectés sur les livrets A des Caisses d'épargne et aux activités de marché – *« n'a pas une instance dirigeante adéquate et échappe aux contrôles et aux régulations qui s'appliquent aux entreprises publiques et aux sociétés commerciales. Elle doit être, dans un premier temps, banalisée dans ses ressources, ses missions et son statut pour devenir une entreprise concurrentielle, éventuellement privatisée »*.

Le rapport insistait, néanmoins, sur le caractère indispensable de la Caisse des dépôts, avec deux missions : l'une de service public, une centrale de l'épargne vouée à l'intérêt général, et l'autre à caractère concurrentiel, dont les activités pourraient être regroupées au sein d'une banque filiale de la maison-mère. En septembre 1992, le directeur général de la Caisse, Robert Lion, avait allumé un contre-feu en préconisant non la « banalisation » de l'établissement, mais la séparation du métier de service public (gestion du livret A, financement du logement social) des activités concurrentielles, également regroupées au sein d'une banque.

En février 1993, Philippe Lagayette, successeur de Robert Lion, avait déclaré que le projet de ce dernier avait été abandonné en raison des problèmes juridiques qu'il posait, découlant de l'imbrication étroite des activités de la Caisse dans tous ses métiers.

F. R.

□ **Yvelines : M. Wetzel quitte le CDS.** – Laurent Wetzel, maire (UDF-CDS) de Sartrouville (Yvelines), a annoncé, vendredi 2 avril, sa démission de l'UDF, du CDS et des clubs Perspectives et Réalités afin d'exprimer sa *« vigilance »* face à la nouvelle majorité. M. Wetzel a échoué, dimanche 28 mars, au second tour des élections législatives face à Jacques Myard (RPR) dans la cinquième circonscription des Yvelines. *« Dans la situation actuelle,* affirme-t-il, *il faut être parfaitement indépendant pour veiller au redressement dont la France a tant besoin. »*

La réunion des instances dirigeantes du Parti socialiste

M. Jospin se démet de ses fonctions au bureau exécutif et au comité directeur

Lionel Jospin, ancien premier secrétaire du PS, a annoncé, samedi matin, devant le comité directeur, qu'il renonçait à ses fonctions au bureau exécutif et au comité directeur du PS et qu'il entendait reprendre une activité professionnelle qui pourra le *« tenir éloigné, pour un temps, de l'action politique directe »*. Il a précisé :

« Je ne vois pas se dessiner la volonté – une volonté réellement commune – de rechercher les causes de cette grande défaite, de tirer les enseignements de la période historique qui s'achève ni de chercher des remèdes par des remises en cause fortes et des propositions largement nouvelles. Je crains que ne l'emportent les motifs d'immobilisme, le souci de garder les positions acquises et les explications convenues.

» Or, on ne peut pas comparer la situation d'aujourd'hui avec d'autres, antérieures. On ne peut se contenter de dire, comme pour se rassurer à peu de frais et décourager l'analyse : « on a déjà connu cela ». En 1958, la gauche avait traversé le drame d'une décolonisation ratée et la chute d'un régime. Après mai 68, elle subissait la réaction à un coup de colère étudiant et ouvrier que certains avaient vécu comme une tentative révolutionnaire.

» La gauche doit aujourd'hui son échec à elle-même. La résignation au chômage, la coupure avec les milieux populaires, des pratiques trop éloignées de nos idéaux, voilà les raisons de notre affaissement après douze années de pouvoir. Allons-nous l'admettre et en tirer les conclusions ? Ou pensons-nous fonder notre rétablissement sur l'exploitation mécanique des erreurs de la droite ? Tel est l'enjeu.

» Dans ces conditions, le maintien du statu quo au parti, dans les pensées et dans les façons d'agir – de quelque façon qu'on l'habille – sera mortel pour le mouvement socialiste. Je ne l'accepte pas.

» Faut-il alors une confrontation entre nous ? Si elle est confrontation d'idées, je dis oui. Car nos militants veulent débattre et dire ce qu'ils pensent. Mais déjà certains menacent de « yougoslaviser » – retenez bien l'indécence du terme – le Parti socialiste. Et puis, on évoque le congrès de Rennes. Nous savons bien en fait, ce congrès de déchirement, qui l'a voulu et qui l'a subi. Mais l'opinion, elle, n'a pas fait ces distinctions et, pour ce qui me concerne, j'en porte encore le poids. C'est pourquoi, et ma situation est ici singulière, je ne saurais me laisser aller à nouveau à un affrontement de ce type. Vous le comprendrez.

» Seule une démarche collective, désintéressée, oubliant les clans, et fondée sur la capacité à assumer ses responsabilités sera à la mesure de l'événement. Je veux souhaiter que le processus engagé aujourd'hui débouchera positivement. Mais ce ne sera pas le cas si vous centrez la discussion sur le nom du parti, sur ses statuts, sur sa déclaration de principe ou sur ses modes de désignation interne, si vous croyez trouver la solution à nos problèmes dans la simple mise en cause des courants.

» C'est l'analyse en profondeur de ce qui nous a conduits là où nous sommes, c'est l'interrogation sur les chemins que nous devons emprunter à l'avenir, qui doivent être mises au cœur d'un débat digne de nos militants et de millions d'hommes et de femmes de gauche. Car de là seulement pourra venir la renaissance ».

Perte d'identité

Suite de la première page

« Or, ajoute Henri Weber, *l'essence de la social-démocratie, c'est la capacité d'intervention de la puissance publique pour contrecarrer les effets du marché. »*

Pendant la première législature de gauche, explique le conseiller de Laurent Fabius, les socialistes avaient dû redresser l'économie française et relancer l'Europe, c'est-à-dire organiser *« le partage de la valeur ajoutée en faveur des entreprises, pour qu'elles puissent reconstituer leurs fonds propres et investir »* et faire l'Acte unique européen, en 1985, dans un contexte marqué par la domination des conservateurs en Europe. *« Cela a brouillé notre image,* dit-il. *Nous avons été suivis jusqu'à fin 1991. A ce moment-là, il y a eu l'éclatemnt de la crise, la montée en force du chômage, et le gouvernement Cresson nous a « ringardisés ». »*

Pour Alain Bergounioux, les socialistes avaient commencé par appliquer les vieilles méthodes – relance de la consommation, extension du secteur public, politique industrielle, – mais ils se sont heurtés à *« l'impossibilité de redistribuer suffisamment »*. *« Nous avons eu une deuxième chance en 1988, avec la réélection de François Mitterrand et la reprise économique, mais la replongée dans la crise nous a placés devant les difficultés déjà rencontrées au cours du premier septennat, sans le crédit dont nous disposions alors,* dit-il. *La volonté d'alternance a fait le reste. »*

Le tournant des années 80

La question qui se pose aujourd'hui, pour le conseiller de Michel Rocard comme pour François Hollande, proche de Jacques Delors, c'est moins celle de l'échec – *« Il est assez normal qu'un parti ne puisse rester au pouvoir au-delà de dix ans »*, dit le second – que celle de son ampleur. *« En 1986,* observe François Hollande, *les conditions du rebond étaient dans le résultat. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a un travail d'introspection à faire. »*

Alain Bergounioux s'interroge sur ce qui fait la *« fragilité du socialisme français »* et sur les raisons pour lesquelles, historiquement, *« les expériences du PS au pouvoir, en France, se terminent par des crises stratégiques et morales »*. Aujourd'hui, estime-t-il, il existe *« un doute des socialistes sur eux-mêmes »*, parce que *« le tournant des années 80 n'a pas été vraiment assumé »*. Henri Weber propose de l'assumer radicalement, en analysant ce qui arrive aujourd'hui aux socialistes comme *« la fin du cycle court d'Epinay »* (ville où s'était réuni le congrès de refondation du PS en 1971) et d'une *« stratégie inspirée par la vulgate marxienne »*, et *« la fin du cycle long du mouvement ouvrier socialiste et du progrès conçu comme l'extension indéfinie et cumulative de la protection sociale »*.

Là encore, le fabiusien et le rocardien se rejoignent, Alain Bergounioux diagnostiquant *« la fin du socialisme traditionnel »*. Pourquoi « traditionnel » ? *« Il faut assurer le renouvellement à partir d'une mémoire,* répond-il. *Cela dit, le mieux est de raisonner en termes de « gauche ». »* Il estime que le caractère « interclassiste » du parti français, à la différence de certains de ses homologues d'Europe du Nord, *« peut être une chance »*. *« Le PC est lié à une sociologie déclinante, le PS l'est moins,* estime le conseiller de Michel Rocard. *Cela veut dire, que son avenir dépend de l'offre politique qu'il présentera. »*

François Hollande s'inquiète davantage de cette perte d'identité idéologique et sociologique. *« 1988-1993, c'est,* dit-il, *l'histoire d'une gauche qui ne veut plus se situer sur son propre terrain. On a assisté à une abdication de la volonté politique. A force de ne vouloir mécontenter personne, on finit par ne plus avoir d'électeurs. Du coup, la droite a récupéré les électorats populaires : les ouvriers, les paysans, les habitants des banlieues. »*

Pour Jean-Christophe Cambadélis, ancien député de Paris, qui se range parmi les jospinistes, *« les électeurs nous ont abandonnés, d'abord, pace qu'ils avaient l'impression que nous les avions abandonnés »*. *« Notre identité,* ajoute-t-il, *semblait devoir se résumer à la théorisation de notre renoncement à entretenir un rapport critique avec le capitalisme. Autrefois, la gauche avait des adversaires : désormais, elle n'avait plus que des consensus. »*

François Hollande y insiste, lui aussi : *« La gauche,* dit-il, *doit de nouveau faire peur à l'argent, alors qu'au cours de la période qui s'achève, elle n'a cessé de s'identifier à lui : la gauche et les affaires, la gauche et la libéralisation des mouvements de capitaux, la gauche et les résultats sans précédent de la Bourse, etc. »* Jean-Pierre Chevènement, l'un des députés socialistes le mieux réélus, à Belfort, disait au soir du second tour : *« Les Français n'ont pas condamné les socialistes parce qu'ils étaient socialistes, mais parce qu'ils ne l'étaient plus. La gauche n'a pas échoué par excès d'ambition, mais par défaut, quand elle a choisi la Bourse contre l'emploi et paru faire du* « pouvoir pour le pouvoir » *son seul horizon. »*

Et Jean-Luc Mélenchon, l'un des animateurs de la Gauche socialiste, dénonce vertement ceux qui, voulant *« renoncer au nom de socialiste pour leur parti, supprimer les courants, etc., restent dans la cohérence qui a produit la défaite : pour eux, c'est le socialisme qui a été battu, non leur personne, leurs idées, leur politique »*.

Trois grandes insécurités

Entre les « refondateurs » et ceux qui se proposent, plutôt, d'accompagner l'évolution, le clivage est assez net. François Hollande, qui se range parmi les premiers, voit deux évolutions possibles pour le PS : *« Ou bien,* dit-il, *la gauche se refonde une identité, autour d'un projet de transformation de la société, ou bien, s'inspirant de l'exemple d'Edouard Balladur à droite, elle forme un appareil politique d'opposition, sans idéologie trop nette, qui attend le retour de balancier de l'alternance. »* N'est-ce pas le second terme de l'alternative que privilégie Alain Bergounioux lorsqu'il insiste sur la *« volatilité que les sondages traduisent au centre le l'électorat »* et sur le fait qu'il y a, dans les deux cents circonscriptions où les socialistes ont été battus, des candidats à pied d'œuvre pour la prochaine fois ?

« Aujourd'hui, tous les partis sont conservateurs et réformistes à la fois », estime Henri Weber, pour qui cette opposition n'est donc plus aussi pertinente. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas des valeurs de gauche, opposées à des valeurs de droite. Pour le conseiller de Laurent Fabius, dans *« un contexte mondial marqué par l'effondrement des grandes idéologies de gauche – communisme, marxisme, social-démocratie nordique –, on traverse une période caractérisée par trois grandes insécurités : sociale, publique et internationale »*. *« De telles périodes,* ajoute-t-il, *ne sont pas propices aux politiques généreuses et altruistes. L'esprit dominant est celui du « chacun pour soi », d'où la poussée à droite que l'on observe dans la société. Mais la droite n'hésitera pas à couper dans la chair des protections sociales, et la sécurité pourrait, alors, changer de camp. »*

ANDRÉ LAURENS

PATRICK JARREAU

LIVRES POLITIQUES

LE GRAND MANÈGE
de Dominique Bromberger
Plon, 280 pages, 125 F.

RENDEZ-VOUS POLITIQUES
de Christine Clerc,
L'Archipel, 267 pages, 120 F.

LES SOCIALO-CAPITALISTES
de Renaud de La Baume.
Albin Michel, 236 pages, 98 F.

Portraits volés

S'IL fallait prouver que l'image, même quand elle est accompagnée d'un commentaire, forcément succinct, ne suffit pas à rendre compte du contenu, dans toute son épaisseur, de l'actualité, Dominique Bromberger, présentateur du journal télévisé et éditorialiste de politique étrangère de TF 1, pourrait livrer son témoignage. Ce qu'il fait, précisément, dans un ouvrage consacré aux Grands de ce monde, qu'il a eu l'occasion de rencontrer ces derniers mois. Portraits, conversations, confidences hors enregistrement, observations délibérément subjectives, rapprochements et comparaisons qu'appelle la complexité des situations, tout ce que l'information personnelle et directe, enrichie par la connaissance des dossiers et l'expérience du métier, filtrée par les exigences de l'exposition par écrit, peut apporter dans l'appréhension des événements et des acteurs politiques, se trouve réuni dans cette chronique du pouvoir, tel qu'il s'exerce (ou fait défaut) aux points chauds de la planète.

Il ne s'agit pas ici de magnifier à peu de frais la presse écrite aux dépens de la télévision, d'une part parce que les images sont souvent plus démonstratives que les récits, d'autre part parce que les quotidiens et les hebdomadaires ont leurs propres contraintes de temps, de place, qui les empêchent d'aller, sinon jusqu'au bout, du moins le plus loin possible dans leur souci d'informer. Les journalistes ne disposent jamais, en tout cas dans les délais impartis, de toute la matière informative souhaitable, mais, souvent, ils en possèdent plus qu'ils ne pourront en livrer à travers leurs médias. Aussi bien sont-ils tentés de la reprendre sous une autre forme, avec plus de recul, pour ne pas rester sur une frustration due à d'autres facteurs que la rétention volontaire ou complice.

Ainsi, en revenant sur ses pas, Dominique Bromberger peut rendre justice à l'action historique de M. Gorbatchev, mais s'étonner que *« les grands du monde occidental »* aient continué de *« le suivre tête baissée, alors qu'il n'avait pas les moyens de jouer le rôle qui lui vaudra une place dans l'Histoire »*. Voilà qui relativise la portée des liens personnels que les dirigeants prétendent nouer entre eux, à la faveur de rencontres trompeuses sur leur réelle capacité d'échange. A force de le suivre dans ses pérégrinations, Dominique Bromberger peut tracer un portrait aigu de Roland Dumas, à propos de l'affaire Habache, et observer le degré de complicité que ce ministre entretenait avec le président de la République. *« Peut-être sent-il,* écrit-il au sujet de ce dernier et de la même affaire, *que ce système d'amitiés, de confusion des rôles, de solidarités exacerbées qu'il a mis en place se trouve à l'origine de ce dérapage qui, paradoxalement, rappelle la IVe République. »*

Du récit ironique d'un voyage présidentiel en Turquie, on passe à une méditation sur la responsabilité politique à travers la publication des écrits intimes de Pierre Drieu La Rochelle et de Louis Althusser, puis à une vision tragique de la Yougoslavie *« pays où, chaque paysan, chaque ouvrier, chaque intellectuel ayant un parent à venger, le nationalisme représente le plus sûr des ressorts de l'action politique »*, ce qu'a bien compris le dirigeant serbe Milan Milosevic, dont les adversaires disent qu'il appartient à une famille suicidaire et qu'il ira *« jusqu'au bout de son aventure, quoi qu'il puisse en coûter à lui-même, ou à son pays »*. Le voyage se poursuit dans le Danemark, *« devenu profondément xénophobe »*, en Algérie, dont le régime répressif a bénéficié, regrette l'auteur, *« de la conjuration du silence de l'ensemble de la classe politique française »*, ou en compagnie de Bill Clinton, qui apprend vite son métier, de Vaclav Havel, qui y rencontre bien des déconvenues, de George Bush, de Philippe Séguin, pour ne citer que quelques peintures de cette galerie de portraits et de paysages : Dominique Bromberger y circule en guide averti et entrouvre à ses lecteurs les portes d'un monde méconnu, en dehors de ce qu'il donne à voir de lui-même.

Un peu dans la même veine mais en s'attachant, plus précisément, à ceux qui furent ses interlocuteurs le temps d'une ou plusieurs rencontres, Christine Clerc propose un bestiaire politique. Elle croque d'un trait vif les vedettes dont l'éclat pâlit et celles dont l'étoile monte. Là aussi, il s'agit de percer, à travers un regard personnalisé, une part de vérité, une pointe d'authenticité, chez des hommes et des femmes, professionnellement formés à composer leur image publique. Parmi les quatre-vingt-un personnages croqués, on signalera, puisque l'on vient de parler d'eux, ceux brossés ensemble de MM. Mitterrand et Gorbatchev, parce qu'ils montrent combien les liens de sympathie ou de complicité tiennent à des détails et ne résistent guère aux aléas de l'Histoire.

Autre série de portraits, ceux des *« socialo-capitalistes »* : Renaud de La Baume appelle ainsi les managers de l'économie qui ont participé à l'aventure de la gauche au pouvoir. Il décrit leurs parcours et leurs métamorphoses, dans la mesure où, selon l'auteur, ils ont rapidement adapté leurs convictions socialistes du début aux contraintes et aux avantages de l'économie libérale. *« La génération mitterrandienne de 1981 s'est totalement fondue dans le capitalisme de droite, qui lui-même, pour survivre, a dû accepter les nouvelles règles de la gauche gouvernementale »*, écrit l'auteur en conclusion. On attend avec curiosité de savoir ce que deviendront *« les élites roses »* avec les nouveaux gouvernants !

La politique est faite par les hommes (et en principe pour eux), nul ne l'ignore, mais c'est en approchant d'un peu plus près les acteurs qu'on en mesure les promesses et les limites : ces recueils de portraits donnent davantage de vie et d'humanité aux images et aux discours que dispensent les intéressés à travers le système médiatique.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Prisons surveillées

L'Observatoire international se veut l'équivalent d'Amnesty pour les détenus de droit commun

LYON

de notre envoyé spécial

« Depuis que l'Observatoire international des prisons (OIP) *a été créé, en octobre 1990, nous n'avons jamais eu plus de deux ou trois mois d'existence financière devant nous »*, assure Bernard Bolze, fondateur et secrétaire général de cette nouvelle organisation non gouvernementale (ONG), basée à Lyon (1). Une perspective bien précaire pour une association qui veut être aux détenus de droit commun, en France et à l'étranger, ce qu'Amnesty International est aux prisonniers politiques, avec cette différence qu'elle ne milite pas pour la libération des prévenus ou des condamnés...

Une ambition qui exige des moyens, et c'est pourquoi ses animateurs – sept permanents, dont cinq bénévoles – ont frappé à de nombreuses portes pour obtenir des subsides, afin de constituer, pour 1993, un budget de 2,5 millions de francs. Ils ont demandé 1,5 million de francs à la Commission des Communautés européennes (2), 300 000 F à la Fondation de France et 250 000 F au Comité catholique contre la faim et pour le développement. Ils ont sollicité des aides, publiques ou privées, auprès de collectivités territoriales, de délégations ministérielles, de barreaux d'avocats, d'institutions religieuses, de jeunes chambres économiques, de la Fondation européenne de la culture, de l'UNESCO, etc. Ainsi qu'auprès d'associations humanitaires, comme Terre des hommes ou Agir ensemble pour les droits de l'homme, qui a été la première à accorder une subvention (30 000 F), contribuant fortement à la naissance de l'OIP dans le dernier trimestre de 1990.

Un vide à combler

D'autres partenaires ont suivi, en 1991 et 1992 : le barreau de Lyon et la Conférence des barreaux Rhône-Alpes, la direction régionale de l'action culturelle Rhône-Alpes, la fondation France-Libertés (présidée par Danielle Mitterrand), la Sauvegarde de l'enfance pour la Savoie et la CCE elle-même, qui a octroyé une *« aide d'urgence »* de 15 000 écus (100 000 F), accompagnée d'une lettre de Jacques Delors. Au total : 250 000 F l'an dernier, qui ont permis à la jeune ONG lyonnaise de survivre et de persévérer au jour le jour.

En outre, la Ville de Lyon a mis à sa disposition un local, au départ exigu et vétuste, auquel on accédait en pataugeant dans la boue, aujourd'hui agrandi et un peu plus accueillant, grâce à des fournitures gratuites de matériel, provenant, notamment, d'EDF-GDF. Mais, là aussi, la situation est aléatoire : une rénovation immobilière est en cours et, dans un an, l'OIP devra peut-être se mettre en quête d'un nouvel abri. Enfin, un nombre appréciable de mouvements (comme la Fédération internationale des droits de l'homme ou l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) et d'individus ont apporté leur soutien ou leur collaboration, surtout après la parution d'un plaidoyer dans ces colonnes (3).

L'énumération des « parrains » et « marraines » de l'ONG lyonnaise montre que l'initiative de Bernard Bolze a comblé un vide : comme il est écrit dans ses publications, dont *De facto*, sa lettre mensuelle, l'OIP *« a pour objectif, en France et dans le monde, la surveillance des conditions de détention des personnes incarcérées et l'alerte, le cas échéant, sur les manquements aux droits de l'homme, dont la population pénale peut faire l'objet »*. Il se fonde sur de nombreux textes de référence, de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines et traitements inhumains ou dégradants (1987), en passant par diverses résolutions de l'ONU.

La liste – qui devrait s'allonger si l'OIP n'est pas brutalement victime d'une mort pécuniaire – des « bienfaiteurs » et des « appuis » illustre ensuite le sérieux de ses buts et de son action...

Ancien journaliste (profession qu'il a exercée pendant dix ans) spécialisé dans les problèmes dits « sociaux » ou « marginaux », Bernard Bolze, âgé de quarante et un ans, a lui-même connu la prison, en tout bien tout honneur selon ses convictions : il a été condamné, en 1979, à six mois ferme pour insoumission et il a accompli quatre mois effectifs derrière les barreaux. *« Au bout de quinze jours*, dit-il aujourd'hui, *j'avais l'impression d'être enfermé là depuis une éternité. En prison, un jour est un jour. »* Aussi, pas la peine d'ajouter, à la privation de liberté, l'arbitraire, le mépris, la violence, l'humiliation.

C'est fort de cette certitude que Bernard Bolze a créé l'OIP, nullement animé d'un esprit de revanche ou polémiste et refusant tout laxisme : les dettes envers la société, affirme-t-il en substance, doivent être payées, sans pour autant que les années de prison soient *« distribuées à la tête du client »*.

L'ONG enquête, compte tenu de la personnalité de son fondateur, selon des critères et des méthodes journalistiques : recueil d'informations vérifiées, recoupées. Pour cela, des « groupes locaux d'observation » (GLO) ont été constitués, chacun devant effectuer la radioscopie d'une maison d'arrêt, d'un centre de détention, d'une centrale. En France, il n'en existe encore qu'une quinzaine – sur cent quatre-vingt-trois prisons, – mais il s'en forme régulièrement et, à l'étranger, l'OIP peut actuellement compter sur une centaine de correspondants, dans soixante-dix-sept pays.

Cinq cent quinze questions

Chaque GLO, qui doit être financièrement indépendant et auquel il est interdit de faire état de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, est composé, selon les cas, de médecins, d'infirmières, d'aumôniers, d'avocats, de magistrats, de visiteurs de prison, de journalistes, de militants associatifs, de travailleurs sociaux, de femmes et proches de prisonniers, de détenus libérés (peu nombreux, car la majorité sont surtout soucieux de tourner la page). Dans tel groupe, on note même la présence d'un capitaine de gendarmerie à la retraite.

De faits gravissimes, comme la mort suspecte de détenus – le GLO Saint-Paul-Saint-Joseph à Lyon interroge depuis février 1992 sur le décès de Francisco Filho – à la panoplie des brimades « ordinaires » (une femme qui venait de parcourir 800 km s'est vu refuser le parloir de son mari pour quelques minutes de retard), le champ d'action de l'OIP est vaste.

Pour le cerner, un questionnaire, comprenant cinq cent quinze interrogations, très « pointues », a été remis à chaque GLO, en France et à l'étranger. Ce document, appelé *l'Observeur*, passe au crible tous les aspects de la vie carcérale, de la description méthodique d'une cellule ou des repas à la sexualité et au sida, en passant par le comportement quotidien, au travail, en promenade, en isolement, etc., des surveillants et des prisonniers. Chaque année, les GLO devront remettre ce questionnaire à la direction de l'OIP, qui en établira une synthèse, destinée à alimenter son rapport annuel. Une mine de renseignements est attendue et le premier rapport officiel de l'ONG lyonnaise sera rendu public en juin. *« C'est effectivement un premier rapport et il faudra en excuser les insuffisances, les lacunes »*, prévient Bernard Bolze.

D'autres publications sont prévues – notamment des monographies, d'une trentaine de pages, d'établissements pénitentiaires. La trésorerie de l'OIP devrait grossir si ses projets de collecte de fonds aboutissent : les cotisations des adhérents (trois cent cinquante actuellement), les dons recueillis dans le cadre du mécénat d'entreprise et ses propres produits auront pour objet, d'ici à cinq ans, de réduire les demandes de subventions, dans un souci d'autonomie.

Déjà, l'OIP a organisé, le 23 janvier, une opération intitulée « Six heures pour l'Observatoire » (prises de parole et concerts), qui a attiré sept cents personnes au Théâtre de la Renaissance à Oullins (Rhône). De plus, quelque quatre-vingts graphistes de renom, originaires de seize pays, ont accepté, à l'initiative de Roman Cieslewicz, célèbre artiste plasticien polonais, de créer une œuvre relative à l'univers carcéral. Trois expositions itinérantes sont programmées, cet été à Echirolles (Isère) et à Lyon, et, du 12 octobre au 15 novembre, au Centre Georges-Pompidou à Paris.

Progressivement, l'ONG lyonnaise creuse donc son sillon, même si ses animateurs, ni naïfs ni dupes, devinent que ce n'est pas demain que la prison deviendra une maison de verre : beaucoup d'eau coulera encore sous les ponts du Rhône, du Zaïre ou du Rio Grande. Mais ce n'est pas pour les décourager, car ils se sont préparés à une tâche de longue haleine.

MICHEL CASTAING

(1) 11, rue Puits-Gaillot, BP 1196, 69203 Lyon Cedex 01. Tél : (16) 72-00-27-79. Fax : (16) 78-29-09-95. L'assemblée générale de l'OIP a, le 20 mars, porté à sa présidence Christine Daure-Serfaty.

(2) L'OIP s'est appuyée pour cette demande sur l'amendement adopté par la commission des budgets du Parlement européen prévoyant des *« subventions en faveur des activités d'organisations non gouvernementales développant un programme international d'observation des prisons »*.

(3) « Pour un Observatoire international des prisons », publié dans *le Monde* du 16 novembre 1991.

MÉDECINE

Au « Journal officiel »

Deux décrets sur la lutte contre l'alcoolisme

Le *Journal officiel* du 30 mars a publié deux des trois décrets d'application de la loi Evin du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre l'alcoolisme. Le premier décret concerne les conditions dans lesquelles les producteurs de boissons alcoolisées pourront signer leur participation à des opérations de mécénat. Le second texte est relatif à la publicité dans les lieux de vente à caractère spécialisé : débits de boissons (à l'exception des stations-service), débits temporaires des installations de vente directe des vignerons (*le Monde* du 17 mars).

En dépit de la publication *in extremis* de ces deux décrets, le dispositif d'application de la loi Evin demeure incomplet. La loi prévoit en effet un troisième texte, le plus important, sur la réglementation de l'affichage en faveur des boissons alcoolisées. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural dans le gouvernement Bérégovoy, avait annoncé à plusieurs reprises son intention de ne pas signer ce texte qui, selon lui, pénalise la viticulture française (*le Monde* du 18 février). En dépit de l'engagement de M. Bérégovoy qui, le 18 février, déclarait que *« la loi Evin serait correctement appliquée »*, aucun accord n'avait pu être trouvé. L'enjeu porte ainsi sur 500 millions de francs, dont une partie importante pourrait revenir à la presse écrite pour adultes (si l'affichage était interdit, sauf pour les vins de qualité dans leur zone de production, comme la loi le prévoit).

Jacques Chirac ayant à plusieurs reprises, lors de la campagne électorale, manifesté son intention d'*« assouplir »* le dispositif de la loi Evin, il reste dorénavant à connaître les décisions que pourra prendre sur ce thème Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé du nouveau gouvernement.

J-Y. N.

□ **Troisième semaine nationale d'information sur la santé mentale, du 3 au 10 avril.** – Lancée le vendredi 2 avril, lors du 21e Salon de la médecine (MEDEC 93), à Paris, la troisième semaine nationale d'information sur la santé mentale se tiendra du 3 au 10 avril dans toute la France, autour du thème « En parler tôt pour en parler à temps ». Diverses manifestations (projections, débats, rencontres) sont organisées pour l'occasion à Paris, en banlieue parisienne et dans onze villes de province par l'Association française de psychiatrie (AFP), la Fédération française des Croix-Marine, l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM), le Comité français d'éducation pour la santé (CFES), ses comités régionaux et départementaux, et la FNAC. Le programme détaillé est disponible au 47-09-11-77.

Dénonçant la non-application des accords de 1991

La Coordination infirmière dépose un préavis de grève

Dans un communiqué adressé le vendredi 2 avril à Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, la Coordination nationale infirmière a annoncé qu'elle déposait un préavis national de grève de huit jours dans l'ensemble des secteurs, du 29 avril, minuit, au 6 mai inclus. Dénonçant la non-application des accords signés en novembre 1991 avec Bruno Durieux, alors ministre délégué à la santé (*le Monde* du 9 novembre 1991 et daté 17-18 novembre 1991), les infirmières se demandent *« où sont passés les 4 000 postes promis »* et *« comment en arriver aux 35 heures de nuit »*. Elles critiquent également les modalités du diplôme unique infirmier. Le dimanche 4 avril, elles devaient fêter le 300e jour de leur sit-in installé avenue de Ségur, face au ministère de la santé.

DÉFENSE

Pour un exercice de combat urbain

Des légionnaires à l'assaut de Brignoles

Associé à des éléments de l'aéronavale et de l'unité no 7 de la sécurité civile, qui est une formation du ministère de l'intérieur pour la lutte contre les incendies de forêts, le 2e régiment étranger d'infanterie (REI) devrait investir, lundi 5 avril, la périphérie de l'agglomération de Brignoles (Var) à l'occasion d'un exercice de combat de rue. Préparée depuis six mois, cette manœuvre, baptisée « Brignoles-93 », a lieu – mais c'est le fait du hasard – dans une ville située en un département où le nouveau ministre d'Etat, ministre de la défense, François Léotard, exerce des fonctions locales.

Ce sont des détachements de la 6e division légère blindée (DLB), une unité relevant de la force d'action rapide (FAR), qui constituent le gros des forces affectées à l'exercice. Au total, 1 750 militaires sont mobilisés, avec quelque deux cents véhicules (dont des véhicules de l'avant blindés), quatre avions et six hélicoptères, face à un « plastron » qui réunit un groupe d'hommes censé symboliser l'adversaire.

Le 2e REI du colonel Emmanuel de Richoufftz a été chargé plus spécialement de mener des actions offensives et défensives entre les villes de Nîmes (Gard), où le régiment stationne habituellement, et de Brignoles, où l'exercice doit s'achever par la prise de l'agglomération. En effet, cet investissement – qui se veut réaliste – de la périphérie de Brignoles est l'élément-phare de la manœuvre, ce qui suppose d'étudier, d'une part, l'approche et l'infiltration des lignes défensives, et, d'autre part, le combat de rue associant la composante militaire de l'exercice à une population locale.

Depuis la fin de l'année dernière, des légionnaires du 2e REI portent au Cambodge le « casque bleu » des Nations unies. En 1993, d'autres devraient être déployés – pour un volume global de deux compagnies – en ex-Yougoslavie et au Cambodge, ainsi qu'en République de Djibouti, probablement à la fin de l'année.

Les nouvelles missions de l'armée de terre française la conduisent de plus en plus souvent à envisager le combat en milieu urbain ou, à tout le moins, le contrôle d'une ville, comme peuvent désormais l'exiger les opérations de maintien de la paix ou d'assistance humanitaire. Dans quelques-unes de ses garnisons, comme dans la citadelle de Givet (Ardennes) ou au camp de Canjuers (Var), l'armée a reconstitué des villages pour permettre un entraînement à ce type de combat dont la seconde guerre mondiale (avec la bataille de Stalingrad ou la prise de Berlin), puis les missions d'interposition dans des quartiers de Beyrouth, au Liban, ont fourni maints exemples.

□ **Exercice aérien « Datex 93 » du 5 au 7 avril.** – L'armée de l'air organise, du 5 au 7 avril, un exercice aérien dénommé « Datex 93 », qui mobilisera 9 000 hommes et près de 200 avions dans l'espace aérien, au sud d'une ligne Nantes-Dijon. Cet exercice a pour but de vérifier la capacité du dispositif français à détecter des intrusions aériennes et à gérer une crise. Outre des réservistes localement rappelés sous les drapeaux, 4 000 hommes des forces de défense aérienne et 5 000 appartenant à la force aérienne tactique seront mobilisés par ces manœuvres auxquelles des forces alliées (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Espagne et Allemagne) participent, ainsi que la marine nationale et l'armée de terre française.

Les suites de l'affaire Jean-Michel Boucheron

Annulation d'une partie de la procédure visant Michel Gabaude

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a annulé une partie de la procédure concernant Michel Gabaude, l'un des proches de Jean-Michel Boucheron, ancien maire socialiste d'Angoulême inculpé de corruption et réfugié en Argentine, indiquait-on, vendredi 2 avril, au parquet d'Angoulême.

Michel Gabaude, ingénieur-conseil de la Société d'études de pilotage et de coordination (SEPC), avait été inculpé, le 17 février 1993, de faux et usages de faux en écritures privées de commerce ou de banque par Mme Piot, juge d'instruction à Bordeaux. Il avait été alors placé sous contrôle judiciaire et laissé en liberté.

Michel Gabaude, soupçonné de s'être livré à des opérations de financement politique occulte, avait déjà été inculpé à deux reprises dans deux dossiers liés à l'affaire Boucheron : la première fois en février 1991, à Paris, pour complicité de corruption, faux en écritures et complicité d'ingérence, la deuxième fois le 13 juin 1992, à Angoulême, pour faux et usage de faux.

La cour d'appel de Bordeaux a estimé que le réquisitoire du 13 juin 1992 avait été introduit tardivement par le procureur d'Angoulême, Joël Guitton. Elle a donc annulé les deux inculpations prononcées en 1992 et en 1993 contre Michel Gabaude, qui n'est plus sous contrôle judiciaire. M. Guitton a déclaré à l'AFP, qu'il estimait *« ne pas avoir eu d'éléments suffisants pour déposer* [sa] *requête avant le 13 juin 1992 »*. *« Cela n'a pas été l'avis des magistrats de la chambre, mais je n'ai aucun commentaire à faire sur cette décision. »* Selon le procureur, cette annulation ne préjuge en rien de l'action publique, mais *« la reporte simplement de quelques mois. »*

□ **La SAGES et le PS de Loire-Atlantique : ouverture d'une information judiciaire.** – Le parquet de Nantes vient d'ouvrir une information judiciaire concernant les liens entre la SAGES, le bureau d'études que dirigeait Michel Reyt, et le Parti socialiste de Loire-Atlantique. Ce nouveau dossier, qui touche au financement occulte du PS en Loire-Atlantique, fait suite à la perquisition du juge Renaud Van Ruymbeke, en janvier 1992, au siège parisien du bureau d'études et à l'enquête poursuivie depuis cette date par le magistrat rennais. Entre 1989 et 1991, la SAGES et sa filiale Aravis auraient touché des commissions sur plusieurs marchés publics de l'agglomération nantaise.

Au Mémorial pour la paix de Caen

Un Québécois lauréat du concours international de plaidoirie

Un avocat québécois, Jean Ouellet, du barreau de Québec (Canada), a remporté, vendredi 2 avril, au Mémorial pour la paix de Caen, le quatrième concours international de plaidoirie.

CAEN

de notre correspondant

Traditionnellement, le jour du printemps, reporté cette année pour cause d'élections, douze avocats français et étrangers viennent à la barre éphémère du musée Mémorial pour la paix de Caen. Exercice imposé : ils plaident en vingt minutes la cause des droits de l'homme à travers le monde. Née en 1990 à l'initiative d'un ancien bâtonnier du barreau de Caen, maître Bernard Blanchard, l'idée s'est pérennisée. *« La défense des droits de l'homme est la mission éternelle de tous les barreaux du monde, et ce présupposé constitue tout naturellement une des préoccupations du Mémorial de Caen, ville dont le maire est avocat*, explique Bernard Blanchard. *Avec le tissu de relations que nous nouons à travers le monde, nous sommes en train de constituer un corpus de témoignages de violation des droits de l'homme sur l'ensemble de la planète. »*

Vendredi 2 avril à Caen, une jeune avocate belge, Chantal Moreau, du barreau de Bruxelles, a plaidé avec sensibilité la cause d'un réfugié politique bosniaque expulsé du royaume de Belgique. Sénégalais, Me Mama Konaté, de Dakar, a défendu les *« casques bleus » des droits de l'homme »*, ces militants de l'humanitaire souvent pris pour cible à Sarajevo et ailleurs. Avocat américain du barreau de Chicago, Michael Closen a dénoncé la rétention d'information des gouvernants sur le sida, qui *« emprisonne la population mondiale dans un état d'ignorance »*. Un second avocat américain, de Louisiane, cette fois de culture francophone, Warren Perrin, s'est attaché au sort des Acadiens et à leur exil au XVIIIe siècle. Très émouvante, Minodora Cliveti, avocate roumaine, a plaidé *« pour que la loi soit reine et l'unique source du droit, pour un corps d'avocats connaisseurs des lois, maîtres du droit, honnêtes, dignes et courageux, conscients de leur nouveau rôle de missionnaires de la nouvelle religion, la religion des droits de l'homme ! »*.

Mais, finalement, le jury a couronné Jean Ouellet. L'avocat québécois a soutenu la cause des Indiens Montagnais du Québec, dont les territoires du Grand Nord sont envahis par la puissance hydroélectrique du gouvernement provincial québécois.

JEAN-JACQUES LEROSIER

SOCIÉTÉ

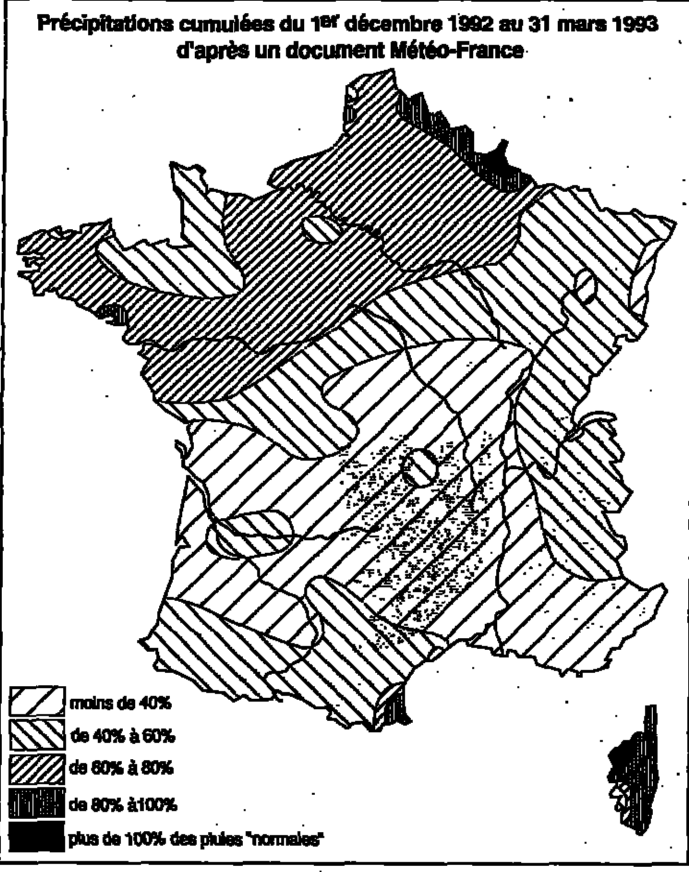
ENVIRONNEMENT

La France à sec

Persistante depuis l'hiver 1988-1989, la sécheresse, de plus en plus préoccupante, continue

Après la sécheresse quasi continuelle depuis l'hiver 1988-1989, on espérait au début de l'automne 1992 que les pluies de la «saison froide» (de novembre à mars) qui vient de s'achever seraient enfin «normales» et capables de recharger les nappes (1). Or le bilan de la «saison froide» 1992-1993 – y compris du mois de mars – que Météo-France vient d'établir se revèle, encore une fois, catastrophique pour les précipitations.

Les pluies ne sont efficaces, c'est-à-dire ne s'infiltrent dans le sous-sol et descendent dans les nappes, que de la mi-octobre à la *mi-mars* ou à *fin* mars. *Pendant* ces quelque cinq mois, la végétation est au repos et n'a presque pas besoin d'eau. La quasi-totalité des pluies est donc disponible pour, d'abord, imbiber le sol, puis remplir les nappes. A partir du 15 mars, en général, la végétation repart et utilise une bonne partie des pluies qu'elle rejette ensuite dans l'atmosphère par l'évapotranspiration. Pendant la saison végétative, l'eau du ciel n'est d'aucune utilité pour le sous-sol.



Un mois de novembre excellent

Le mois de novembre 1992 a été excellent pour les précipitations : à l'exception du Sud-Est et de la Corse où les pluies ont été déficitaires des deux tiers pour le premier et de près de la moitié pour la seconde, l'ensemble du territoire français a bénéficié de précipitations excédentaires (de 16 % à 28 % selon les régions). Mais dès décembre 1992, les pluies se sont raréfiées. L'Ouest et la Corse ont reçu un tout petit peu plus d'eau que la «normale». Le Nord, le Centre-Est et le Sud-Ouest un tout petit peu moins que la «normale». Mais le Nord-Est et le Sud-Est ont été privés chacun de près d'un quart des précipitations auxquelles ces régions auraient pu s'attendre.

La sécheresse s'est sensiblement aggravée en janvier 1993. Les précipitations ont été normales dans l'Ouest. Elles ont même été supérieures du quart dans le Nord. Mais elles ont été déficitaires partout ailleurs : du quart dans le Nord-Est, de plus d'un tiers dans le Centre-Est, de près de la moitié dans le Sud-Est et la Corse et de 82 % dans le Sud-Ouest.

La situation a été encore pire en février 1993 : partout, la pluie s'est faite rare. Il a manqué un peu plus de la moitié des pluies dans le Sud-Est et la Corse, un peu moins des deux tiers dans le Nord, 82 %, 83 % et 84 % respectivement dans le Nord-Est, le Centre-Est et l'Ouest et même 93 % dans le Sud-Ouest.

94 % de déficit dans le Nord en mars

Encore plus sec a été le mois de mars qui vient de s'achever (2). Les sept régions météorologiques françaises ont été alors privées de la plus grande partie de leur eau «normale». Le déficit des pluies n'a été «que» de 19 % en Corse. Mais il a été de 67 % dans le Sud-Est, de 71 % dans le Nord-Est, de 78 % dans le Centre-Est et le Sud-Ouest, de 92 % dans l'Ouest et de 94 % dans le Nord.

YVONNE REBEYROL

(1) Les «normales» sont calculées à partir des relevés (de précipitations ou de températures) faits pendant trente ans. En ce moment, la base des calculs de Météo-France est toujours la période 1951-1980. Bientôt, la base de calculs des «normales» sera la période 1961-1990.

(2) Les chiffres de ce mois de mars que Météo-France a réunis pour nous s'arrêtaient au 29. Mais on savait déjà, bien entendu, qu'il n'a plu ni le 30 ni le 31 mars.

SPORTS

Onze mois après la catastrophe (15 morts et 2 265 blessés)

Le stade de Furiani rouvre dans des conditions controversées

Onze mois après la catastrophe de Furiani, qui, le 5 mai 1992, avait fait 15 morts et 2 265 blessés recensés par les services de la préfecture de la Haute-Corse, le stade Armand-Cesari rouvrira ses portes au public dimanche 4 avril. Un match opposera le Sporting Club de Bastia (SCB) à l'AS-Nancy pour la vingt-huitième journée du championnat de France de football de deuxième division. Une décision qui ne fait pas l'unanimité dans l'île.

BASTIA

de notre correspondant

La Corse vit mal ce retour aux jeux sportifs sur la pelouse du stade désertée depuis près d'un an après l'effondrement d'une tribune provisoire de 10 000 places. *«Nous n'assisterons pas au match, mais nous ne nous opposons pas au retour des joueurs sur le stade de Furiani... Nous souhaitons que cela se fasse dans le respect du souvenir des victimes et la dignité qu'impose le drame. Pour ce match, nous demandons aux joueurs de Bastia de porter un maillot noir.»*

Unanime, l'équipe du SCB a entendu le message du Collectif des victimes du 5 mai. Dimanche, le maillot du sporting sera noir, la poitrine barrée d'un liseré bleu et blanc aux couleurs du club. Dessus, une seule inscription : *«Ricordu Furiani 92»* («En souvenir de Furiani 92»).

Privés de stade, les joueurs de Bastia ont été contraints de jouer à l'extérieur les treize matches qu'ils auraient dû disputer à domicile. Ce handicap alourdi par l'insularité de la Corse ne les empêche pas d'obtenir de bons résultats puisqu'ils sont quatrièmes de leur groupe en deuxième division. *«Le souvenir du drame de Furiani est constamment présent à notre esprit»*, confie un joueur pour expliquer la motivation de son équipe.

Les joueurs ont marqué leur retour à Furiani en faisant apposer une plaque commémorative au-dessus de la porte de leur vestiaire : *«Vinceremu per Voi»* («Nous vaincrons pour vous»). Ce retour n'est cependant que «provisoire». Après la rencontre fatale du 5 mai 1992, les places ont été en partie rasées ou interdites. Aujourd'hui, la capacité d'accueil du stade est de 3 200 places, dont seulement les deux tiers assises.

Autre contrainte, l'utilisation du stade est limitée à des rencontres diurnes. Les pylônes et les projecteurs d'éclairage de l'aire de jeu étaient trop vétustes, leur remplacement trop coûteux!

De plus, pour permettre la rencontre de dimanche à Furiani, les aménagements extérieurs ont été réalisés sous le contrôle de la commission départementale de sécurité. Le périmètre de la pelouse a normalement été délimité par des grilles homologuées, mais la clôture du stade est composée de tôles plates du type de celles utilisées pour les toitures des hangars industriels. *«Ces tôles sont dangereuses ; détachées de leur support, elles peuvent devenir meurtrières»*, prévient un membre de la commission de sécurité. *«Il ne faut pas exagérer la violence des supporters, les gens viennent au stade pour le spectacle, pas pour casser!»*, réplique un représentant du club. Faute de mieux, la commission de sécurité a arbitré et autorisé ce type de clôture...

Inquiétantes similitudes

«Pourquoi se précipiter pour jouer à Furiani, interroge par ailleurs le représentant du Collectif des victimes? *Il ne reste que trois matches à jouer à domicile d'ici à la fin du championnat 1993...*

La réponse viendra du nouveau propriétaire du stade Armand-Cesari, le district urbain de Bastia. *«La réhabilitation du stade ne pourra se faire que progressivement, par étapes. Nous n'avons pas les moyens financiers d'engager les travaux d'aménagement d'un stade de 12 000 places, comme le souhaitent les supporters.»*

Gérard Perfettini, secrétaire général du district, explique que *«les installations homologuées par la commission départementale de sécurité réalisées dans les six mois qui ont suivi la date d'acquisition du stade ont coûté 5 millions de francs, dont 1 million pour l'achat du site, le tout entièrement financé par les collectivités locales, départementale et régionale»*. La prochaine étape sera la mise en œuvre des travaux d'éclairage du stade.

Cette promesse fait réagir René Exbrayat, l'entraîneur du Sporting Club de Bastia : *«Le championnat de France reprend le 24 juillet. Il y a urgence. Nous ne pourrons pas figurer dans la compétition si les travaux ne sont pas terminés pour cette date. De mon côté, je ne peux pas m'engager à jouer une saison de plus à Bastia dans les conditions de 1992.»*

L'alerte semble avoir été entendue côté district puisque une dotation de 2,3 millions de francs vient d'être votée, *«pour équiper le stade des moyens suffisants d'éclairage et lancer un concours d'architecture pour la construction d'une tribune sur le côté latéral nord et l'harmonisation des installations du stade»*.

Entre le provisoire des installations et l'espoir né des promesses d'équipement, le stade de Furiani reste inadapté aux exigences des rencontres prévues et autorisées.

De curieuses et inquiétantes similitudes persistent entre la situation d'avant le drame du 5 mai et celle qui précède la reprise à Furiani. Dimanche, une soixantaine de journalistes devaient être présents, sans tribune de presse! Hâtivement, la buvette des supporters située à l'un des angles du stade a été réquisitionnée et *«aménagée»*... A défaut d'offrir une bonne visibilité sur l'aire de jeu, au moins permettra-t-elle un abri à quelques-uns des observateurs en cas de mauvais temps.

Le 5 mai 1992, les journalistes avaient été oubliés et placés au sommet de la tribune. La visibilité y était nulle, les risques, comme pour les autres spectateurs, s'y sont révélés très grands. La leçon ne semble pas en avoir été tirée. Et une nouvelle fois, la qualité des résultats sportifs du SCB autorise la spéculation...

MICHEL CODACCIONI

FOOTBALL : le championnat de France

Marseille seul en tête

L'Olympique de Marseille, vainqueur à Saint-Etienne 2-0, a pris seul la tête du championnat de France, vendredi 2 avril, lors de la trentième journée, et compte désormais deux points d'avance sur Monaco, battu à Strasbourg, 3-0.

Les autres résultats :

Bordeaux b. *Sochaux	1-0
*Paris-SG b. Toulon	2-0
*Montpellier b. Nantes	1-0
*Metz b. Lyon	2-0
*Toulouse b. Auxerre	2-1
Lens b. *Caen	1-0
*Valenciennes et Nîmes	1-1
*Lille b. Le Havre	2-1

Le classement : 1. Marseille, 42 points ; 2. Monaco, 40 ; 3 . Bordeaux, 39 ; 4. Paris-SG, 38 ; 5. Nantes, 35 ; 6. Strasbourg, 34 ; 7. Saint-Etienne, 33 ; 8. Auxerre, 31 ; 9. Lyon, Metz et Montpellier, 30 ; 12. Sochaux, 29 ; 13. Caen et Lens, 28 ; 15 . Toulouse, 27 ; 16. Valenciennes, 25 ; 17. Lille, 24 ; 18. Le Havre, 21 ; 19. Toulon et Nîmes, 18

SCIENCES

□ **«Bon niveau de sûreté et de qualité» à la centrale de Gravelines.** – Selon l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), la plus importante du territoire national en puissance installée (six tranches de 900 mégawatts), a atteint *«un bon niveau de sûreté et de qualité»*. Rendues publiques vendredi 2 avril, les conclusions d'une mission d'évaluation de la sûreté d'exploitation (OSART), réalisée par l'Agence à la demande du gouvernement français, relèvent une série de facteurs positifs, parmi lesquels la pratique par EDF d'une politique de transparence et la bonne qualité de l'ensemble des opérations de maintenance. Les experts internationaux ont toutefois noté une insuffisance de la communication interne et de la présence de la hiérarchie sur le terrain.

□ **Un cosmonaute russe passager de la navette américaine Discovery.** – Les responsables du programme spatial russe ont choisi : c'est au cosmonaute Sergueï Krikalev que reviendra l'honneur, avec cinq astronautes américains, de participer à la première mission russo-américaine depuis l'arrimage Apollo-Soyouz (1975). Prévue en novembre dans le cadre d'un accord d'échange entre la Nasa et l'agence spatiale russe (*le Monde* du 14 novembre 1992), cette mission aura lieu à bord de la navette américaine Discovery. Agé de trente-quatre ans, Sergueï Krikalev a déjà passé 463 jours dans l'espace, dont plus de 300 jours, de mai 1991 à mars 1992, à bord de la station orbitale Mir. – *(AFP.)*

COMMUNICATION

Confrontée à une offensive rose

La Commission européenne sévit contre la télévision pornographique

La Commission européenne vient d'autoriser le gouvernement britannique à suspendre les émissions d'une télévision pornographique par satellite, Red Hot Television. Le débat sur ce type de chaîne est également lancé en Allemagne et en France.

Le rose fait rougir le petit écran. Plusieurs pays européens veulent bannir les films pornographiques de la télévision et la Commission européenne n'a pas l'intention, visiblement, de leur donner tort.

La chaîne de télévision néerlandaise Red Hot TV, visée par la décision prise, vendredi 2 avril, à Bruxelles, diffuse depuis le Danemark des films pornographiques en Grande-Bretagne par le biais du satellite Eutelsat 2. Il s'agit de films cryptés, trois fois par semaine, à partir de une heure du matin, dans 22 000 foyers britanniques équipés de son décodeur et dans quelques 60 000 autres pourvus de matériel pirate. Intitulés *Besoin urgent*, *Folie orale*, *Tabou*, etc., ils font depuis plusieurs mois l'objet d'une polémique. Plusieurs députés, tous bords confondus, se sont émus de ces programmes, après avoir poussé la conscience professionnelle jusqu'à en visionner certains, et il est question de les interdire au nom, notamment, de la protection des enfants qui parfois les regardent.

Arguant du fait que ses programmes sont cryptés et nocturnes, Red Hot TV a crié à *«l'acte de censure»*, tout en dénonçant *«l'hystérie»* de la presse à son égard, et en menaçant l'Etat britannique d'une plainte si l'interdiction était confirmée.

Un porte-parole de la Commission européenne lui a donné tort en indiquant, vendredi, que les autorités britanniques étaient fondées à empêcher la diffusion de Red Hot TV, car la Commission ne pouvait déterminer avec certitude le lieu d'établissement du radiodiffuseur responsable des programmes, et par conséquent sous la responsabilité de quel Etat membre il se trouvait.

En Allemagne, comme en France, les pornographes télévisuels rencontrent eux aussi des résistances. Outre-Rhin, les chaînes privées RTL-Plus et Sat 1 (reprises sur le satellite Astra et les réseaux câblés) diffusent chaque nuit de week-end des films érotiques en clair. Et une «star» de ce genre de production, Teresa Orlowski, trente-neuf ans – «Mère Teresa» comme l'a surnommée par dérision la presse allemande, – a fait scandale en annonçant le lancement, ce mois-ci, d'une chaîne pornographique, par le biais d'un canal codé britannique, The Adult channel, diffusé par le même satellite Astra. Menacée d'interdiction, cette hétaïre a adressé au chancelier Helmut Kohl et aux députés allemands une cassette permettant de visualiser ses projets afin que ces censeurs *«sachent de quoi ils parlent»*.

Les réticences du CSA

En France, quatre chaînes cryptées, ou à accès contrôlé, diffusent déjà des programmes pornographiques, en général tard dans la nuit : c'est le cas de Canal Plus, de Ciné-Cinémas (chaîne câblée payante), du «canal adultes» nocturne du réseau câblé de Nice (offert gratuitement aux abonnés depuis 1988), et de certains essais de paiement à la séance sur les réseaux du Nord de Région-câble. Fort de ce précédent, Michel Marcuson, fabricant et distributeur de matériel de réception par satellite, tente depuis plusieurs mois de concrétiser son projet «Hot TV» de chaîne de cinéma pornographique par satellite.

Mais le CSA lui a indiqué début mars que le dossier déposé en février ne pouvait être validé parce que la loi protège *«la dignité humaine»*. M. Marcuson en a aussitôt concocté un autre, *«érotique»*, incluant des jeux et des documentaires. Il envisage, si le blocage dure, de saisir les instances européennes au nom de la liberté de la concurrence et de diffuser par satellite à partir de l'étranger. A raison de cent francs l'abonnement mensuel, M. Marcuson estime que, vingt mille abonnés suffiraient à rentabiliser son projet.

YVES-MARIE LABÉ

La réglementation des tarifs du câble

Les réseaux hertziens américains marquent un point contre les câblo-opérateurs

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

Dans le match de boxe qui oppose depuis plusieurs années aux Etats-Unis les tenants de la télévision hertzienne – les grands réseaux comme ABC, CBS ou FOX, mais aussi les stations régionales ou locales – à ceux de la télévision câblée – cinquante câblo-opérateurs se partagent de manière inégale près de soixante millions de foyers américains, – les premiers viennent incontestablement de marquer un point.

Jeudi 1er avril, la Federal Communication Commission (FCC), l'organisme qui réglemente l'audiovisuel américain, a décidé d'encadrer vigoureusement les tarifs des services audiovisuels vendus au public par les câblo-opérateurs. Les cinquante-sept millions de foyers câblés aux Etats-Unis vont payer 10 % moins cher leur abonnement. En outre, toutes les hausses des tarifs organisées depuis septembre 1992 ont été annulées. Cette pénalisation financière des câblo-opérateurs est estimée par la FCC elle-même à un milliard de dollars par an (5,5 milliards de francs).

Les deux tiers des foyers abonnés

Le câblo-opérateur le plus pénalisé est incontestablement TCI (Tele Communications Inc.) qui, avec douze millions de foyers câblés (23 % du marché), est sans doute le groupe de communication le plus puissant du monde. John Malone, président de TCI, qui avait vigoureusement bataillé au début des années 80 pour obtenir la déréglementation des télévisions câblées, enregistre une défaite majeure.

Quant à la FCC, même si M. Malone l'accuse d'avoir *«outrepassé ses pouvoirs»*, elle entend maintenir les grands équilibres de la télévision et promouvoir la concurrence. Entre les studios de Hollywood, producteurs de films et de programmes audiovisuels, les chaînes et stations hertziennes et les câblo-opérateurs, la FCC est contrainte d'arbitrer, quitte à bouleverser les rapports de force. Ainsi, l'interdiction faite en 1970 aux réseaux hertziens de produire eux-mêmes leurs propres programmes – mesure prise pour protéger Hollywood – a été abolie lorsque ce sont les *networks* (réseaux) qui ont montré des signes de faiblesse.

Les grandes chaînes de télévision nationales et régionales produisent désormais le quart de leurs programmes. En 1984, les pouvoirs publics américains ont également promulgué un cadre réglementaire très favorable pour permettre l'essor de l'industrie du câble. C'est lui qui, presque dix ans après, vient d'être sérieusement amendé. Conçu au départ pour relayer les programmes hertziens dans les zones d'«ombre» du territoire américain, le câble a progressivement pris son essor. En 1993, les deux tiers des foyers américains sont abonnés au câble ; l'audience des chaînes hertziennes a baissé de 30 % et leurs recettes publicitaires ont chuté de près d'un quart en dix ans.

C'est donc la puissance financière des câblo-opérateurs qu'il s'agissait d'encadrer. Depuis 1990, les pouvoirs publics, soutenus par un lobbying intense des opérateurs hertziens – on imagine l'influence que peut avoir le patron d'une télévision de New-York sur le représentant de cet Etat au Congrès – ont entrepris de réglementer plus sévèrement l'activité des câblo-opérateurs, à commencer par leur politique tarifaire. Il est vrai que les associations de consommateurs, très puissantes aux Etats-Unis, se plaignaient régulièrement à la fois de la hausse des tarifs et de la faible qualité des services techniques.

L'un des points forts de la nouvelle législation, élaborée en 1992, vise à permettre aux grands *networks* de monnayer leur retransmission sur les chaînes câblées. Les négociations ont déjà commencé et certains grands réseaux envisagent de se faire payer en canaux mis à leur disposition gratuitement par les câblo-opérateurs. Cette pénétration du câble pourrait bien être accrue dans la mesure où la loi autorise les *networks* à prendre aussi des participations en capital dans les réseaux câblés.

YVES MAMOU

DANSE

Washington apprécie la chorégraphie française

Le Kennedy Center a accueilli plusieurs compagnies, dont celle de l'Opéra de Paris

WASHINGTON

correspondance

Pour des compagnies étrangères, danser aux Etats-Unis est aussi hasardeux que pour des constructeurs automobiles de vendre des voitures à Detroit. Bien qu'amputé de plus de la moitié des compagnies prévues initialement, le festival France-Danse, à Washington, a permis au public américain d'apprécier diverses formes de l'art chorégraphique de l'Hexagone. La critique a favorablement accueilli cette manifestation du Kennedy Center et a noté la qualité des danseurs, notamment ceux formés par... l'Américain Merce Cunningham.

La foule a été surtout attirée par le Ballet de l'Opéra de Paris, connu ici pour être la *«plus ancienne compagnie internationale»*, et qui était déjà venu à deux fois aux Etats-Unis. Les reprises des œuvres classiques de Serge Lifar, *Icare* et *Suite en blanc*, ont été bien reçues par la critique. *«La clarté, la finesse et l'intensité dramatique sont les caractéristiques dominantes d'une compagnie n'ayant pas perdu de son charme et de ses qualités sous la direction de Patrick Dupond»*, écrivait le *Washington Post*. *Suite en blanc* était, selon ce quotidien, une *«abstraction séduisante, illustrant la technique classique française...»* Telle ne fut pas l'opinion du critique du *Washington Times*, qualifiant le ballet de *«curiosité historique trop longue»*.

Un public beaucoup plus restreint s'est retrouvé dans des petites salles pour apprécier d'autres compagnies, dont le mode de sélection a provoqué des remous en France (*le Monde* du 23 mars) : Plaisir d'offrir, le Ballet du Rhin, Mathilde Monnier, Angelin Preljocaj, Dominique Bagouet. Tout en saluant leur côté innovateur, la critique américaine a été déconcertée. «Des danseurs et une musique excellentes, une chorégraphie médiocre» : ce titre du *Washington Times* reflétait assez bien leur position.

Le triomphe de «la Bayadère»

Les conférences et films organisés dans le cadre du festival ont mieux fait comprendre au public la vitalité de la danse française, *«empreinte de l'esprit français passé et actuel»*, selon l'expression de Mme Kisselgoff, critique chevronnée du *New York Times*. Mais d'autres journaux s'étonnaient surtout de l'absence *«inexplicable»* de la compagnie Roland Petit, qualifiant son *Rendez-vous* de *«sublime»*.

Le festival a pris fin sur le triomphe de *la Bayadère*, présentée par le Ballet de l'Opéra en hommage à Noureev. Au pays de la démesure, *la Bayadère* ne pouvait qu'enthousiasmer les spectateurs, dépaysés par l'univers exotique des fakirs, esclaves et palanquins, plus impressionnés par l'imposante participation de figurants que par la virtuosité des danseurs. En fait, Isabelle Guérin, Laurent Hilaire et Elisabeth Platel se surpassèrent au cours de cette première américaine de *la Bayadère*. Mme Kisselgoff leur a rendu hommage, tout en ajoutant que, *«même Noureev, dans cette production associant Hollywood à l'éclat parisien, ne pouvait sauver* la Bayadère»... La critique du *Washington Post* n'éprouve pas les mêmes réserves : *«Une production prodigieuse, éblouissante. Au cours de la dernière décennie, il est difficile de trouver des équivalents d'une telle beauté.»*

HENRI PIERRE

L'essoufflement des têtes de série

Les troupes nationales viennent de passer un médiocre mois de mars

Dominique Bagouet est mort, Jean-Claude Gallotta a dérapé avec ses *Légendes de Roméo et Juliette* et de *Don Juan*, Angelin Preljocaj a raté sa *Peau du monde*, Odile Duboc n'a pas vraiment réussi son *Projet de la matière*... Quant à la relève de ces têtes de série, elle semble épuisée avant même d'être montée en première ligne. Il y a déjà un moment que la danse contemporaine française, dans son ensemble, n'affiche plus cette forme olympique naguère tant vantée, et ce n'est pas le mois qui vient de s'écouler qui incitera à l'optimisme.

Grâce à une bourse du ministère des affaires étrangères et à l'aide d'une fondation japonaise, Michel Kelemenis a eu le privilège de séjourner pendant quatre mois, pour préparer sa nouvelle pièce *Cités citées*, dans huit ports jumelés avec Marseille, où il réside : Abidjan, Alexandrie, Dakar, Gênes, Hambourg, Kobe, Le Pirée et Shanghaï. Qu'en a-t-il rapporté ? Rien qu'il n'eût pu rapporter d'un week-end à Pornichet. Personne ne soutiendra qu'il faut avoir vécu en Grèce pour ébaucher timidement un sirtaki, seule citation reconnaissable dans une pièce dont la pauvreté chorégraphique laisse ahuri. *Cités citées*, qui a déjà circulé en régions avant d'être présenté à Paris, puis a inauguré la récente saison de danse française à Washington *(voir ci-contre)*, va maintenant partir en tournée dans ses huit «ports d'attache»...



MARC ENGUERAND

« La Légende de Don Juan », de Jean-Claude Gallotta

L'ennui s'installe

Au Théâtre de la Ville, Christine Bastin présente *Gueule de loup*, commande de la dernière Biennale de Lyon, *Pasion de Espana*. L'Espagne qu'elle veut évoquer est celle des plus pauvres, *«ceux qui ne sont pas bavards»*, celle aussi des mystiques, Jean de la Croix et Thérèse d'Avila. Dans un décor de hautes et sinistres palissades de bois sale, elle montre, non sans force, l'hébétude engendrée par la misère et l'inaction : les affrontements tournent court comme les gestes de l'amour, désespérés avant d'être entrepris. Mais voilà : rien ne se passe que ces longues prostrations ou ces mornes tentatives, la pièce n'est pas construite, l'ennui s'installe.

José Besprovany, né au Mexique mais d'ascendance russe, s'est fixé à Bruxelles, mais rangeons-le dans ce petit tour d'horizon français puisqu'il est venu présenter son *Cuarteto* au Centre Wallonie-Bruxelles, à Paris. Ce quatuor est formé de deux danseurs, un violoncelliste et une comédienne, qui lit ou récite d'amples extraits de *la Maladie de la mort* de Marguerite Duras. A l'exception de quelques minutes de danse, pas désagréable à défaut d'être originale, les danseurs se bornent à écouter la narratrice, assis sur un banc ou allongés sur le podium carré qui sert de scène. Malgré l'érotisme discret que diffuse le corps gracile de Daniela Luca, l'ennui là aussi, on l'aura compris, règne rapidement.

Thierry Niang est un garçon infiniment sympathique, il a accompagné Médecins sans frontières en Thaïlande et en Ethiopie. Cela n'en fait pas, hélas, un chorégraphe. Bien que peu connu, il remplit ces jours-ci la grande salle du Centre Pompidou, peut-être parce que sa pièce, *le Jour d'avant, après*, porte un sous-titre actuellement magique : *Evocation de l'œuvre de Henri Matisse*. Son scénographe, le peintre Jean-Charles Blais, a brossé une toile de fond bleue, bleu Matisse si l'on veut, devant laquelle se dressent, à gauche, trois silhouettes découpées d'arbres noirs, plutôt matissiennes. Costumes assez moches, même si le pantalon bouffant couleur brique d'une danseuse, dans la deuxième séquence, est celui du personnage de droite dans le tableau « les Deux Odalisques ». Et si les combinaisons à capuche, à la fin, sont du rouge des cinq personnages nus de *la Musique*. Mais la danse ? Encore une fois, rien ou presque. Quelques ondulations des bras, quelques tournoiements primaires, surtout de graves déambulations et d'interminables immobilités.

L'échec de ces pièces est en grande partie imputable à leur longueur, hors de proportion avec ce qu'elles ont à dire. On note avec plaisir que plusieurs théâtres, ce week-end ou les jours qui viennent, ont opté pour la brièveté. *«Nouvelles : dix courtes pièces»* affiche Pôle Sud à Strasbourg. *Dix chorégraphes, dix pièces d'environ dix minutes*, rétorque Marseille Objectif danse. *«Soirées pièces courtes»* promet le festival Danse au cœur, à Chartres. Danse à Lille, qui propose dans ses «bancs d'essai» dix jeunes chorégraphes en trois jours, est nettement battu par Pantin, qui en fait défiler vingt-quatre dans le même laps de temps (journées «Danse Dense»). Preljocaj lui-même s'en tient au court ou moyen-métrage, la semaine prochaine à Garnier, avec son *Hommage aux Ballets russes* qui comprendra trois pièces. Epidémie sans lendemain, ou retour à une sage modestie ?

SYLVIE DE NUSSAC

► **Christine Bastin** présente une autre pièce, *Grâce*, au Théâtre de la Ville, le 3 avril à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. *Gueule de loup* est repris à Toulouse, Théâtre Garonne, les 8 et 9 avril, 21 heures. Tél. : 61-42-33-99. *Le Jour d'avant, après*, de Thierry Niang : Centre Pompidou, le 3 avril à 20 h 30, le 4 à 16 heures. Tél. : 44-78-13-15. *Nouvelles* : Strasbourg, Pôle Sud, jusqu'au 3 avril, 20 h 30. Tél. : 88-39-23-40. *Dix chorégraphes à Marseille* : Théâtre Les Bernardines, 8 et 9 avril, 21 heures. Tél. : 91-90-74-91. Danse au cœur : Chartres, Théâtre municipal, 3 et 4 avril. Tél. : 37-21-57-29. Danse à Lille : Opéra, le 10 avril à 17 heures, les 14 et 15 à 18 h 30. Tél. : 20-78-12-02. Journées Danse-Dense à Pantin : salle Jacques-Brel, le 3 avril à 20 h 30, le 4 à 14 h 30 et 19 heures. Tél. : 49-15-41-70. Compagnie Preljocaj à Garnier : du 5 au 9 avril, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71.

MUSIQUES

Maceo sort de l'ombre

Le saxophoniste de James Brown est à Paris avec son propre groupe

MACEO PARKER
au Bataclan

Même sans le savoir, on connaît le saxophoniste Maceo Parker. Il est de ces instrumentistes qui, dans l'ombre des stars, ont façonné le son des musiques noires américaines. Depuis 1964, le nom de Maceo Parker est indissociable de celui de James Brown. Une pléiade de classiques portent son empreinte : *Papa's Got A Brand New Bag, I Got You (I Feel Good), Say It Loud I'm Black And I'm Proud, Cold Sweat* où, comme sur tant d'autres, on entend Mr Dynamite l'exhorter *«Maceo, I want you to blow !»*. Se dégageant de la rigueur d'une section de cuivres répétant les thèmes à l'unisson, le saxophoniste entamait alors des *breaks* vertigineux, des solos concis, toujours au service de ces hymnes à la danse. Depuis 1984, Maceo n'a plus rejoué avec James Brown. Musicien de session très demandé, il mène aussi son propre groupe, entouré d'ex-JB's tout aussi légendaires (ses vieux compères le sax ténor Pee Wee Ellis et le tromboniste Fred Wesley), pour des séries de concerts ponctuées d'enregistrements.

Le public parisien pourra apprécier l'enthousiasme toujours infaillible de cette figure quinquagénaire du funk. Fier de son autonomie, il devance pourtant les journalistes pour évoquer l'indélébile reconnaissance. *«Tout gosse, j'adorais danser. J'aimais particulièrement les mélodies accrocheuses de Ray Charles et des musiciens comme Hank Crawford, King Curtis ou David Newman. Avec mon frère, nous avons commencé à jouer en public dès l'âge de douze ans. Mon oncle nous emmenait le week-end dans des night-clubs. Nous jouions deux-trois morceaux pendant l'entracte. En quelques années, je me suis fait un style. C'est sans doute la raison pour laquelle James Brown m'a choisi et demandé de prendre la plupart des solos. J'avais vingt et un ans. Ce fut une sacrée école».* D'une sévérité exemplaire. *«Les shows étaient d'une précision millimétrée. Ceux qui ne se pliaient pas à ce professionnalisme risquaient des amendes. Mais j'ai toujours considéré que répéter chaque jour, être à l'heure comme prendre soin de son costume étaient de bonnes choses. Comme Prince ou Michael Jackson aujourd'hui, James Brown tirait sa force de cette rigueur».*

Pulsations festives

En vingt ans, leur collaboration connaîtra des intermittences qui permettront à Maceo Parker d'enregistrer en solo et surtout de rejoindre George Clinton, une des personnalités essentielles des années 70, créateur du P. Funk au sein de Parliament. Voyait-il un changement révolutionnaire dans les extravagances de ce groupe ? *«George avait une façon très particulière de présenter son funk. James Brown passait par la grand-route, Clinton préférait les allées plus louches, mais tous les deux arrivaient au même endroit. Ils célébraient le funk et le groove.»* Définitions de deux des termes les plus usités du moment ? *«Le funk, c'est presque une matière première. Une musique funky célèbre l'irrésistible envie de danser, la joie, le bonheur, l'amour et le sexe. Le groove est plutôt une sensation. C'est cette impression délicieuse qui envahit les musiciens quand, pendant un concert, tout semble aller de soi, une harmonie qui nous envahit avant d'inonder le public.»*

Ces pulsations festives (*«98 % de funk, 2 % de jazz»*) et indémodables transpirent de son dernier album, *Life on Planet Groove*, témoignage brûlant d'un de ses récents concerts. Elles sont aussi le secret d'une énergie préservée qui lui attire les sympathies de plusieurs tranches d'âge. Celle des vieux amateurs comme celle d'une génération rap initiée par les multiples échantillons de ce funk millésimé, prélevés plus ou moins respectueusement par les groupes d'aujourd'hui. Les Inconnus eux-mêmes n'ont-ils pas pillé un morceau de Maceo, *South Wick*, pour confectionner leur tube *Neuilly, Auteuil, Passy* ? Après le Bataclan, un retour annoncé en juin à l'Olympia récompense en tout cas un instrumentiste dont la fidélité n'a pas empêché qu'il se fasse un nom.

STÉPHANE DAVET

▶ Le 5 avril, au Bataclan, 50, boulevard Voltaire, 75011 Paris. Tél. : 48-06-21-11.

Françoise Benhamou contrainte de quitter la Bibliothèque nationale des arts

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour voir se manifester, rue de Richelieu, les premiers effets du changement de gouvernement. Françoise Benhamou, secrétaire générale de l'Association de préfiguration de la Bibliothèque nationale des arts (*le Monde* du 6 novembre 1992), a été démise de ses fonctions, le 1er avril, par l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, Emmanuel Le Roy Ladurie, qui préside l'association. Au-delà des questions de personnes ou de politique – Mme Benhamou avait fait partie du cabinet de Jack Lang au ministère de la culture –, c'est le statut de la BNA et celui de l'Institut international d'histoire des arts, qui est en jeu. En consacrant deux années de réflexion à ce projet et en signant le rapport de préfiguration qui vient d'être publié par la Documentation française, Françoise Benhamou, qui devait rejoindre l'université de Paris X-Nanterre en septembre, avait lié son nom à cette entreprise. Or, le président du conseil d'administration de l'Association de préfiguration de la BNA est l'administrateur général de la BN. Et la liaison entre BNA, BN et Bibliothèque de France est aujourd'hui au cœur d'une vive compétition qui met essentiellement en présence Emmanuel Le Roy Ladurie et Dominique Jamet, président de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France. Chacun, au nom de l'unité de ces ensembles, essayant d'élargir au maximum, le champ de son autorité. Le cabinet de Jacques Toubon en cours de formation assiste avec une certaine perplexité à cette éviction non programmée et à ce *Kriegspiel* administratif.

E. de R.

Le dégel des années 20

Les complexités d'une décennie, explorées par Radio France

ORCHESTRE NATIONAL
Théâtre des Champs-Elysées

Entre les séries consacrées aux jeunes interprètes, à «Mahler et la voix», aux «Portraits de notre temps» (Betsy Jolas, en deux concerts, vendredi 2 avril), les concerts gratuits de «L'Espace contemporain» et les programmes décentralisés au Théâtre de la Colline (1), Radio France se multiplie. Se disperse ?

L'un des thèmes adoptés cette année par la Maison ronde est la musique des années 20. De deux choses l'une : ou le public parisien est submergé par l'offre des multiples salles et associations de concerts en activité, ou ce même public ne se sent pas suffisamment impliqué par cette thématique historique que rien n'est venu récemment réactualiser. Résultat ? Le concert «Années 20» du jeudi 1er avril au Théâtre des Champs-Elysées a laissé bien des rangs clairsemés.

Peut-être a-t-on déjà beaucoup dansé, et dansera-t-on encore cette année (2) *le Mandarin merveilleux* de Bela Bartok ; Et que la suite symphonique tirée du ballet, avec son modernisme vénéneux (*Lulu* n'est pas loin, dans l'esprit), a été labourée par les plus grands chefs et les plus grands orchestres : on ne s'attendait guère que l'Orchestre national dirigé par Ivan Fischer (3) (rythmicien de haut vol, battue exceptionnellement claire, mais lyrisme circonspect) emporte une place aussi disputée.

Formalisme et cosmopolitisme

Sans l'emporter, il la défendit pourtant pied à pied. Dans ses bons jours, l'Orchestre national est capable de relever des défis aussi inespérés. Aucun pupitre (sauf, incidemment, les violoncelles) n'a démérité.

Juste un mot des *Fonderies d'acier* de Mossolov, qui ouvraient le programme. L'œuvre date de 1926, soit d'une période où Staline et ses sbires toléraient qu'un sujet idéologiquement aussi chargé (la description, par la «machine-orchestre», du machinisme industriel) s'exprime dans un langage progressiste, polytonal et polyrythmique. De telles fresques, à classer dans le constructivisme russe, n'allaient bientôt plus être tolérées par la censure, et leurs auteurs (Mossolov en tête) sombreraient dans les purges, sous l'accusation de formalisme et de cosmopolitisme. En quatre minutes de tourmente *instrumentale*, ces *Fonderies* replongent l'auditoire dans les contradictions du réalisme socialiste première période.

Créé en 1920, le *Troisième concerto pour piano* de Prokofiev a échappé à son époque pour devenir un «hit», l'un des monuments de cette virtuosité tantôt ailée, tantôt percussive dont l'auteur avait le secret et auquel les plus grands se sont essayés. Elève de Claudio Arrau, l'Américain David Lively ne semble avoir gardé qu'un seul précepte de cet enseignement : jouer avec tout le corps, accompagner chaque mouvement pianistique du geste et de la pensée. Avec un toucher électrique, des doigts diaboliques que le clavier semble brûler, avec une puissance d'autant plus stupéfiante que l'ivoire des touches semble à peine effleuré, Lively est le grand interprète actuel de Prokofiev. Et quel chic dans le *Tango* de Stravinsky en rappel !

ANNE REY

(1) «Les Années 20 à la Colline» : programme Eisler, Zemlinsky, Webern, Schoenberg et Strauss-Berg par Marianne Pousseur, soprano, Thomas Prévost, flûte, Philippe Berrod, clarinette, Michel Bourdoncle, piano, le Quatuor Prat ; lundi 19 avril, Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 75020 Paris, 20 h 30, tél. : 43-66-43-60, 90 F.

(2) *Le Mandarin merveilleux* est donné les 15 et 16 avril à 20 heures et le 18 à 14 h 30 au Palais des sports de Bordeaux, dans une chorégraphie d'Istvan Herzog. Au même programme : *le Château de Barbe-Bleue*, direction Alain Lombard, tél. : (16) 56-48-58-54, de 20 à 220 F.

(3) A ne pas confondre avec Adam Fischer, signataire d'une version discographique majeure du *château de Barbe bleue* de Bela Bartok.

▶ Prochain concert de l'Orchestre national : *Des Knaben Wunderhorn* (extraits) et *Neuvième symphonie* de Schubert par la mezzo hollandaise Jard Van Nes, direction Libor Pesek, mercredi 14 avril, Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, tél. : 42-30-15-16, de 50 à 175 F.

□ **Le Quatuor Borodine, à l'Opéra-Comique.** – Le Quatuor Borodine sera le 7 avril, à 20 heures, à l'Opéra-Comique pour un unique concert. Au programme de la formation russe, les *Quatuors nos 13 en la mineur* de Schubert, et le *Quatuor no 13 op. 130* de Beethoven qui sera donné dans sa version originale comprenant la *Grande Fugue*. En 1994, les Borodine reviendront pour une intégrale Brahms en neuf concerts. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 250 F.

□ **Les Scandinaves à l'Odéon.** – Autour du spectacle de Luc Bondy, *John Gabriel Borkman*, d'Ibsen, l'Odéon-Théâtre de l'Europe organise, le 3 avril, de 14 h 30 à 16 h 30 dans la grande salle, une rencontre avec Michel Chaillou, écrivain, Michel Dupré, enseignant en histoire de l'art, André Rouillé, chercheur au département de photographie à Paris-VIII, et Philippe Tancelin, sur le thème «La révolution industrielle et l'art». Entrée libre. Par ailleurs, des «lectures scandinaves» auront lieu : *la Mort de Sénèque*, de Sven Delblanc, lu par Gérard Chailloux, le 6 avril à 15 h 30 et le 7 à 18 h 30 ; *Dans cette lumière blanche*, de Sverre Udnaes, lu par Françoise Lebrun, le 6 à 18 h 30 et le 8 à 15 h 30 ; *Leonora*, de Sven Holm, lu par Francine Bergé, le 7 à 15 h 30 et le 8 à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36.



AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Dérives sur un terrain vague : 19 h. Les Epousées : 20 h 30.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Les Nonnes : 20 h 30, dim. 15 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Naître coupable, naître victime : 16 h et 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). Le Pélican : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). Les Passions : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Pilote aveugle : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Faust : 20 h 30, dim. 16 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Phèdre : 19 h 30, dim. 15 h 30. The Pitchfork Disney : 21 h, dim. 17 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Bal des cuisinières : 19 h. Les Voyageurs de carton : 21 h, dim. 17 h.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Paris accords et à cris : 21 h, dim. 17 h. Un monde fou : 22 h 30, dim. 20 h 30.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). A la conquête des océans : 20 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). L'Homme qui : 18 h et 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Laurent Violet : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.Dim. Les Comédons sont sortis : 20h30.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU CHAUDRON (43-28-97-04). Woyzeck : 21 h, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Pièce perdue : 21 h, dim. 16 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Bal du lieutenant Helt : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Les Aventures de Casanova (en russe) : 20 h et 22 h. Mort à la guerre en temps de paix : 21 h, dim. 17 h. La Resserre. Un chapeau de paille d'Italie : 20 h 30, dim. 16 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Le Faiseur : 20 h 30.Dim. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 14h.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Cabaret de la grand'peur : 21 h, dim. 16 h. Histoire d'en... : 21 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Il est trop tard : 20 h 30, dim. 16 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). La Frousse : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). L'Ecole des femmes : 20 h 30, dim. 16 h.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Cet animal étrange : 20 h 30.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 18h.

ESPACE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Sur le dos d'un éléphant : 20 h 30, dim. 17 h.

ESPACE SAINT-SABIN (47-97-55-20). Iphigénie : 20 h, dim. 17 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Le Cas Gaspard Meyer : 15 h.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (42-50-76-25). Maupassant... Mon bel ami : 20 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Chute : 18 h 30. Trottoir chagrin : 20 h 30. Histoire d'en chanter : 22 h 15.

HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.

L'EUROPÉEN (43-87-28-89). Le Banc : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.

LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnie : 17 h.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Palace : 21 h.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). L'Homme en morceaux : 18 h. Edgar et sa bonne : 20 h 45, dim. 15 h 30.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). Trilogie pour un grain magique : 20 h 30, dim. 16 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Salle Roger Blin. La Marelle ; Didascalies : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Escalier : 20 h. René Descartes, la passion d'un exilé volontaire : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Ici tu dois danser : 20 h. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Monsieur Klebs et Rozalie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). La Fiancée du matin : 20 h 30, dim. 17 h.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Pareille à l'amour est la guerre : 20 h 30, dim. 16 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 18 h 45.Dim. A Tribute to Eugène O'Neill (en anglais) : 20h30.

MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Méliès, le magicien de l'écran : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Partenaires : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Rustres : 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Le Golem : 21 h, dim. 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Jean Cocteau, je reste avec vous : 18 h. Retournements : 20 h 30, dim. 15 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Sud dans tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 20 h 30, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Harriet : 21 h, dim. 16 h 30.

PETIT THÉATRE DE PARIS (40-89-02-89). Quatre pièces en un acte de Sacha Guitry : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h. Les mille et une nuits d'Aladel : 22 h 30, dim. 18 h 30.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Pétaouchnok : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30. Les Mésaventures de M. Karl : 22 h 15, dim. 15 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). Solness le constructeur : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Fin d'été à la campagne : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE CLAVEL (42-05-94-57). Amour & Dioxyne : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Coupeurs de visages : 21 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Meilleures de Guy Montagné : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Contes d'avant l'oubli : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (42-06-59-91). Le Sauvage : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Belle de Mai. L'Eveil des ténèbres : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : 20 h 30 et 22 h, dim. 18 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Merri : 19 h. Madame de Sade : 20 h. Albedo-Solo : 22 h, dim. 17 h.Dim. The Belle of Amherst : 21h.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). La Passion à Ménilmontant : 17 h, dim. 15 h.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-71-37-58). Quelque chose de pourri dans le royaume : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Lewis, Carroll et Alice : 14 h 30 et 17 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Demain, une fenêtre sur rue : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Terres mortes : 20 h, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Grande salle. John Gabriel Borkman : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h.

THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Héritage : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Arlequin serviteur de deux maîtres : 20 h, dim. 16 h 30.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Etre ou ne pas être fille fatale : 19 h, dim. 18 h. Le Conte d'hiver : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Roux de l'infortune : 15 h et 20 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Verlaine : 19 h. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Léonce et Léna : 21 h.

ATHIS-MONS (CENTRE CULTUREL) (60-48-46-18). Ubu : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). L'Histoire du soldat : 21 h, dim. 17 h. Grande salle. Madame Klein : 20 h 30, dim. 16 h.

BAGNEUX (THÉATRE VICTOR-HUGO) (47-36-58-78). Les Samedis du rire : 17 h.

BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). Match d'improvisation théâtrale : 20 h 30.

CERGY-PONTOISE (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Quelques récits d'Antocha Tchékhonté : 20 h 30, dim. 15 h.

CERGY-PONTOISE (THÉATRE 95) (30-38-11-99). Il n'y a plus rien : 18 h. Durocher le milliardaire : 21 h, dim. 14 h 30.Dim. Les Conférences sur Noam Chomsky (en anglais) : 19h30.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Bernard Haller : 21 h.Dim. Abel et Gordon : 15h30. Craci : 18h30.

CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Elle et Moi... : 21 h.

CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). La Nuit juste avant les forêts : 20 h 30.

COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). L'Histoire de l'oie : 20 h 45, dim. 17 h.

CORBEIL-ESSONNES (MÉDIATHÈQUE) (64-96-63-67). Bonsoir et merci ou Non, le théâtre ne remplacera jamais la télévision : 21 h, dim. 17 h.

COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). Le Malade imaginaire : 20 h 45.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). La Tonnelle : 20 h 30, dim. 19 h 30. Henry VI, l'orage des fous : 20 h 30, dim. 16 h.Dim. Le Belvédère : 17h. Henry VI, le cercle dans l'eau : 16h.

IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-72-37-43). Pour un oui, pour un non : 20 h 30, dim. 16 h.

JUVISY-SUR-ORGE (THÉATRE DE L'ECLIPSE) (69-21-60-34). Si je t'oublie, Jérusalem... : 21 h, dim. 16 h.

LE KREMLIN-BICÊTRE (ECAM) (49-60-69-42). Le Plus Heureux des trois : 21 h.

LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30.

LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77).Dim. Enfin seuls! : 15h.

MONTROUGE (MAISON DE L'ACTEUR) (47-35-69-30). Mon frère, mon amy : 20 h 30, dim. 16 h.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Il ne faut jurer de rien : 16 h 30. On ne badine pas avec l'amour : 21 h.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). L'Ours ; la Demande en mariage : 20 h 30.

NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). Le Malade imaginaire : 21 h.

PALAISEAU (SALLE DES FÊTES) (60-14-48-55). Timepiece : 21 h.Dim. Aucun poisson ne rit des souvenirs : 16h.

RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). La Mouette : 21 h.

RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE) (45-60-79-00). La Théorie du voyage : 20 h 45.

SAINT-CYR (ESPACE GÉRARD-PHILIPE) (30-58-45-75). Anne Roumanoff : 21 h.

SAINT-DENIS (SALLE DE LA LÉGION D'HONNEUR) (42-43-17-17). L'Indulgence : 20 h 45.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Grande salle. La Pucelle de Jeanne d'Arc : 20 h 45, dim. 17 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Les Fureurs de l'alcôve : 19 h.

SUCY-EN-BRIE (CENTRE CULTUREL COMMUNAL) (45-90-25-12). Céline ou l'extraordinaire épopée de Ferdinand Bardamu : 20 h 45.

THIAIS (THÉATRE RENÉ-PANHARD) (48-53-12-14). Popeck : 20 h 30.

VÉLIZY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-46-70-29). Match d'improvisation théâtrale : 21 h.

VILLIERS-SUR-MARNE (SALLE GEORGES-BRASSENS) (43-05-42-82). Les Macloma Trio : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 5 AVRIL

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« L'Opéra Garnier et la fête impériale », 14 heures, hall d'entrée, devant la statue de Haendel (Approche de l'art).

« L'hôtel de Chimay, la chapelle des Augustins et l'Ecole des beaux-arts », 14 h 30, 14, rue Bonaparte (D. Bouchard).

« Exposition : le printemps des génies, les enfants prodiges », 14 h 30, Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).

« Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la Cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Egypte symbolique au Louvre », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal, terre-plein central (I. Hauller).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, 6, boulevard du Palais (C. Merle).

« L'hôtel Gouthière et son décor néoclassique, et quelques passages pittoresques du dixième arrondissement », 14 h 30, 6, rue Pierre-Bullet (S. Rojon-Kern).

« Vieilles maisons et cours secrètes du quartier Maubert », 14 h 30, métro Maubert-Mutualité, sortie rue des Carmes (Sauvegarde du Paris historique).

« Les bons vivants du Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Le Musée Delacroix, l'atelier du grand maître du romantisme » (limité à trente personnes), 15 heures, 6, place Furstenberg (Monuments historiques).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 heures, devant la mairie, place Baudoyer (Paris autrefois).

« La franc-maçonnerie, de ses origines médiévales à nos jours », 15 heures, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

« Le deuxième arrondissement, quartier de l'art lyrique », 15 heures, place des Victoires, entrée de l'église Notre-Dame-des-Victoires (Paris et son histoire).

« Cycle Montmartre : le quartier de la Goutte-d'Or », 15 h 30, métro Château-Rouge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le siècle de Titien », 18 heures, Grand Palais, entrée de l'exposition (Approche de l'art).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « La transmission de l'écrit au sein de la tradition chrétienne jusqu'à Migne », par le R. P. Hamman (Académie des sciences morales et politiques).

Caisse nationale des monuments historiques, 62, rue Saint-Antoine, 15 heures : « Les acteurs de l'aménagement du paysage », avec M. Corajoud, P. Fustier, P.-A. Lablaude et C. Pattyn (Jeunesse et patrimoine).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LES AMIES DE CŒUR. v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

AVRIL ENCHANTÉ. v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

DANI, MICHI, RENATO UND MAX. v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE JEUNE WERTHER. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

SANTA SANGRE. (**) v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

UNE SACRÉE CHABINE. v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Hommage à Frank Borzage : The Land o'lizard (1916), de Frank Borzage, le Piège (1917), de Frank Borzage, 19 h ; Mannequin (1937, v.o. s.t.f.), de Frank Borzage, 21 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : ShowBoat (1951), de George Sidney, 16 h 30 ; Hommage à Frank Borzage : Billy Jim (1919), de Frank Borzage, 19 h ; The Mortal Storm (1940, v.o. s.t.f.), de Frank Borzage et Victor Saville, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Maniérismes : Metropolis (1926-1984), de Fritz Lang, 19 h ; Inferno, v.f.), de Dario Argento, 21 h.

DIMANCHE

Maniérismes : les Tueurs (1946, v.o. s.t.f.), de Robert Siodmak, 19 h : A bout portant (1964, v.o. s.t.f.), de Don Siegel, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Les Cinémas du Canada : Instant French (1979, v.o. s.t.f.), d'André Leduc, Waiting for Caroline (1967, v.o. s.t.f.), de Ron Kelly, 17 h 30 ; Pink Komkommer (1991, v.o. s.t.f.), de Mary Newland, Kootenai Brown (1990, v.o. s.t.f.), d'Allan Kroeker, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Cinémas du Canada : Tables of Content (1986, v.o. s.t.f.), de Wendy Tilby, My American Cousin (1985, v.o. s.t.f.), de Sandra Wilson, 14 h 30 ; Tearing (1980, v.o. s.t.f.), de Katherine Li, The Grey Fox (1982, v.o. s.t.f.), de Phillip Borsos, 17 h 30 ; The Hoarder (1969, v.o. s.t.f.), d'Evelyn Lambert, Sally Fieldgood & Co (1974, v.o. s.t.f.), de Boon Collins, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Ritratti di Roma : Forum des ciné-clubs : l'Eclipse (1962) de Michelangelo Antonioni, 18 h 30 ; Bianca (1984) de Nanni Moretti, 20 h 30.

DIMANCHE

Ritratti di Roma : le Plaisir de l'honnêteté : le Pigeon (1958) de Mario Monicelli, 13 h 30 ; Prolétariat : les Monstres (1963) de Dino Risi, Mamma Roma (1962) de Pier Paolo Pasolini, 16 h ; Bourgeoisies : Boccace 70 (1962) de Federico Fellini, Mario Monicelli, Luchino Visconti, Vittorio De Sica, Umberto D. (1951) de Vittorio De Sica, 18 h 30 ; Actes d'opposition : Lettre ouverte à un journal du soir (1970) de Francesco Maselli, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE MER (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

L'ACCOMPAGNATRICE : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AGAGUK (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

ANTONIA & JANE (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; [illegible]

ARIZONA DREAM (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; [illegible]

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE : [illegible]

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BAD LIEUTENANT (**) (v.o.) : [illegible] ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06) : Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BODY (**) (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BODYGUARD (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).

CHAPLIN (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LA CRISE : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

DES HOMMES D'HONNEUR (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DRACULA (*) (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

DROLES D'OISEAUX ! : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FATALE (v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FORTRESS (*) (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

HÉROS MALGRÉ LUI (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS Nº 3 (v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

HOFFA (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

HOOK (v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HORS SAISON : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HYÈNES (v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

IMPITOYABLE (v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

INDOCHINE : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e [illegible]

LA JOIE DE VIVRE : Français, 9e (47-70-33-88).

L 627 : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LIGHT SLEEPER (v.o.) : [illegible]

LIOUBOV (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LOIN DE BERLIN (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUNE DE MIEL A LAS VEGAS (v.o.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

LUNES DE FIEL (*) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MALCOLM X (v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; [illegible] ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MARIS ET FEMMES (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MENSONGE : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES NUITS FAUVES (*) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

L'ŒIL DE VICHY : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ORLANDO (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE PAYS DES SOURDS : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PETER'S FRIENDS (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE PETIT PRINCE A DIT : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA PETITE APOCALYPSE (v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LES PETITS CHAMPIONS (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PIÈGE EN HAUTE MER (v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RESERVOIR DOGS (**) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SAMBA TRAORÉ (v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SARAFINA ! (v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA SÉVILLANE : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SIMPLE MEN (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE SOUPER : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

STALINGRAD (v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).

TANGO) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE TEMPS D'UN WEEK-END (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

THE CRYING GAME (*) (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUS LES MATINS DU MONDE : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UN CŒUR EN HIVER : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN LIEU DANS LE MONDE (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

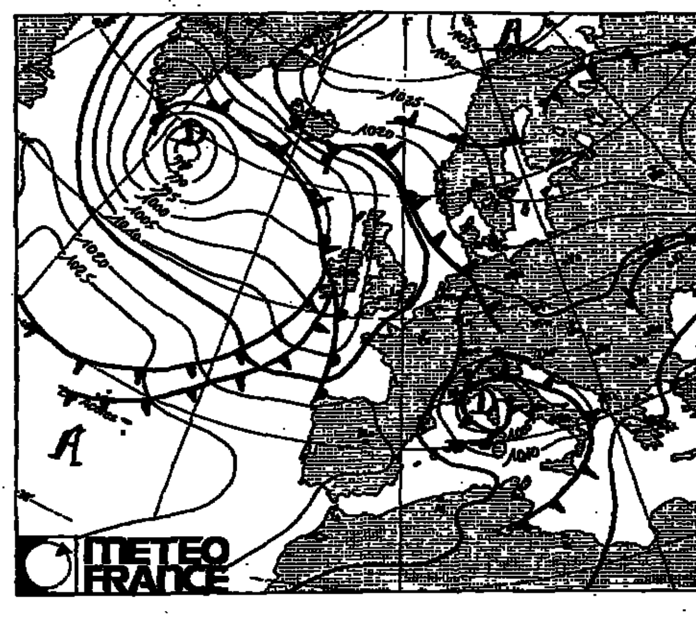
UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES VAISSEAUX DU CŒUR (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

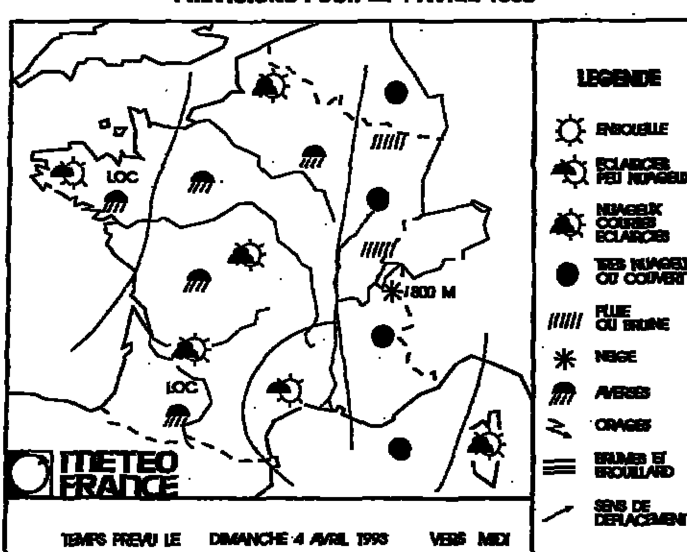
LES VISITEURS : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; [illegible] ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; [illegible] ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; [illegible] ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 AVRIL A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 4 AVRIL 1993



Dimanche : pluie sur l'est, giboulées ailleurs. – Dans la matinée, nuages et pluies faibles toucheront les régions des Ardennes à l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté, Rhône-Alpes et les Pyrénées. Il neigera un peu sur les Pyrénées au-dessus de 1 500 mètres, et sur les Alpes au-dessus de 800 mètres.

L'après-midi, le ciel restera bouché sur le relief, et les nuages gagneront la Corse avec encore des ondées. Sur les régions méditerranéennes, mistral et tramontane soutenus (rafales 60 km/h) dégageront en général le ciel du Languedoc, tandis que la Provence et la Côte d'Azur verront pas mal de nuages.

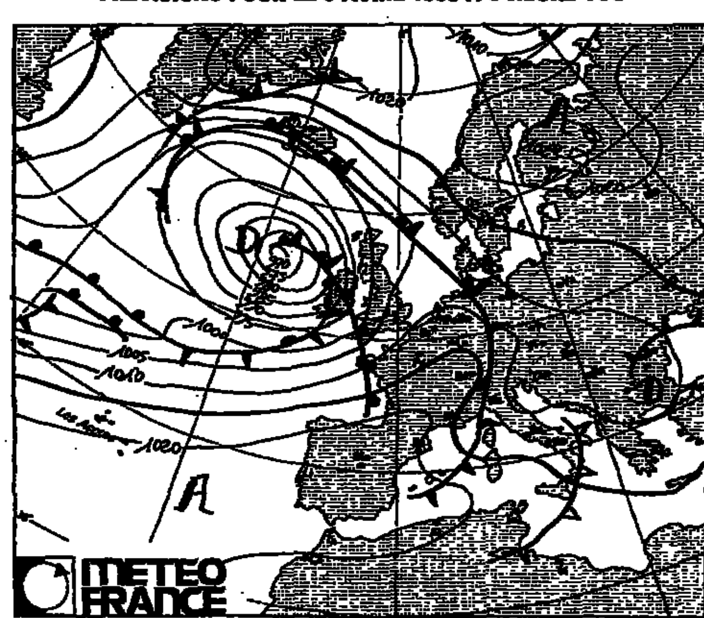
Sur un grand tiers ouest du pays, après de belles éclaircies en début de matinée, un ciel de giboulées dominera. A la mi-journée, les averses les plus marquées se déclencheront de la Normandie et du Nord au Centre du pays, avec risque de grêle ou de grésil. Au fil de l'après-midi, ce ciel variable avec averses gagnera peu à peu les régions du nord-est du pays.

Les températures sont encore légèrement en dessous des valeurs de saison.

Les minimales seront comprises entre 0 et 3 degrés du Nord-Est aux Alpes, 3 à 5 degrés du Nord au Centre, 4 à 7 degrés sur tout l'Ouest, et 6 à 9 degrés en Méditerranée.

Les maximales atteindront 7 à 10 degrés sur les régions du Nord-Est, 10 à 13 degrés du Nord au Centre, 12 à 14 degrés à l'Ouest, et 14 à 16 degrés en Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 5 AVRIL 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 02-4-1993 à 18 heures TUC et le 03-4-1993 à 6 heures TUC — le 03-4-93

FRANCE			
AJACCIO	12	6	N
BIARRITZ	11	7	N
BORDEAUX	12	3	N
BOURGES	12	–1	D
BREST	12	7	P
CAEN	10	0	N
CHERBOURG	11	0	C
CLERMONT-FER.	10	–3	D
DIJON	9	2	B
GRENOBLE	7	3	D
LILLE	12	1	B
LIMOGES	9	–2	B
LYON	8	2	N
MARSEILLE	9	7	D
NANCY	10	3	N
NANTES	13	5	P
NICE	12	8	C
PARIS-MONTS	12	4	D
PAU	9	3	D
PERPIGNAN	13	7	N
POINTE-A-PITRE	31	23	D
RENNES	12	6	C
ST-ETIENNE	8	–2	D
STRASBOURG	9	5	P
TOULOUSE	11	2	D
TOURS	11	1	C

ÉTRANGER			
ALGER	18	4	N
AMSTERDAM	10	–1	B
ATHÈNES	16	–	–
BANGKOK	35	26	C
BARCELONE	17	6	N
BELGRADE	11	2	C
BERLIN	12	4	C
BRUXELLES	12	2	N
COPENHAGUE	9	4	C
DAKAR	25	19	D
GENÈVE	6	4	C
ISTANBUL	11	8	N
JÉRUSALEM	15	6	N
LE CAIRE	22	10	D
LISBONNE	16	10	D
LONDRES	12	1	C
LOS ANGELES	19	11	D
LUXEMBOURG	9	1	N
MADRID	15	5	C
MARRAKECH	24	10	D
MEXICO	26	12	–
MILAN	15	3	N
MONTRÉAL	1	–2	*
MOSCOU	7	1	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	31	18	D
NEW-YORK	4	3	C
PALMA	16	9	D
PÉKIN	17	6	N
RIO-DE-JANEIRO	27	18	–
ROME	14	7	P
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	22	9	D
SINGAPOUR	32	–	C
STOCKHOLM	7	–4	D
SYDNEY	21	13	D
TOKYO	21	11	D
TUNIS	–	–	–
VARSOVIE	6	4	P
VENISE	12	9	P
VIENNE	11	0	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 3 avril

TF 1

20.45 Divertissement : La Première Fois. Avec Jean-Pierre Pernaut, Thierry Roland, Christian Morin, Alain Jérôme.
22.40 Téléfilm : Engrenage mortel. De Robert Markowitz.
0.20 Magazine : Formule sport. Football : championnat de France ; Boxe : championnat d'Europe des super-Welters à Soissons, Laurent Boudouani (France)-Romolo Casamonica (Italie).

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Avec Gérard Darmon, William Leymergie, Fanny Cottençon, André Verchuren, Claude Lelouch, Jacky Sardou.
22.25 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Avec Yannick Noah, Paul Personne, Pow Wow, Au p'tit bonheur, Zucchero.
23.45 Journal et Météo.
0.05 ▶ Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. De Nuremberg à Nuremberg, de Frédéric Rossif (version intégrale et inédite).

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : La Révolte des enfants. De Gérard Poitou-Weber.
22.55 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Repères. Invitées : Carole Merle, Marina Picasso.
0.15 Continentales Club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Embrasse-moi vite ! De Gérard Marx.
21.46 Flash d'informations.
21.50 Sport : Boxe. Championnat du monde WBA mi-lourds, en direct de Levallois-Perret : Virgil Hill (Etats-Unis) - Fabrice Tiozzo (France).
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Roxy passionnément. Film américain, classé X, de Jacques Remy (1991).

ARTE

20.40 ▶ Documentaire : Contes et comptes de la cour. D'Eliane de Latour.
22.20 Série : Histoires russes. Le Tchékiste, téléfilm d'Alexandre Rogojkin.
23.15 Musique : Montreux Jazz Festival.
23.50 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).
0.20 Court métrage : Nikola. De Brine Svit.

M 6

20.40 Téléfilm : Le Point de rupture. De Peter Merkle.
22.20 Téléfilm : La Rage de vivre. De John Pasquin.
23.55 Série : L'Exilé.
0.50 Informations : Six minutes première heure.

Dimanche 4 avril

TF 1

20.45 Cinéma : La Vache et le Prisonnier. □ Film français d'Henri Verneuil (1959).
22.55 Magazine : Ciné dimanche.
23.05 Cinéma : Tuez-les tous et revenez seul. □ Film italien d'Enzo Girolami Castellari (1970).
23.05 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football : demi-finale de la Coupe d'Angleterre, Sheffield United-Sheffield Wenesday, Arsenal-Tottenham ; Sampdoria Genes-Inter de Milan. Basket, championnat universitaire américain : demi-finales du NCAA, Kentucky-Michigan, North Carolina-Kansas. Boxe, finales du championnat de France amateur à Rouen.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Abyss. ■ Film américain de James Cameron (1989).
23.10 Journal et Météo.
23.30 Magazine : Musiques au cœur. Musique en sax.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Le Grand Cirque du Bolchoï. Présenté par Sergio (2e partie).
22.00 Magazine : A vos amours. Invité : Philippe Sollers.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Mam'zelle Nitouche. ■ Film français de Marc Allégret (1931).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Van Gogh. ■■■ Film français de Maurice Pialat (1991).
23.00 Flash d'informations.

ARTE

20.40 Feuilleton : Die Zweite Heimat. D'Edgar Reitz, avec Laszlo I. Kish, Henry Arnold. 10. La Fin de l'avenir.
22.55 Cinéma : Les Visiteurs. ■■ Film américain d'Elia Kazan (1972).

M 6

20.50 ▶ Magazine : Zone interdite. Présenté par Patrick de Carolis. Moscou : le marché aux femmes ; ACT UP : les guerriers du désespoir ; Les enfants soldats au Mozambique : victimes et bourreaux ; Prostitution : la nuit des mineurs ; Les cannibales de la cordillère des Andes.
22.20 Magazine : Culture pub. Les recettes du talk show.
22.50 Téléfilm : L'Amour d'Emmanuelle. De Francis Leroi, avec Marcella Wallerstein, Georges Lazenby.
0.20 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Nouba.

CARNET DU Monde

Décès

– Jean-Yves Le Drian,
maire de Lorient,
Et son conseil municipal,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves ALLAINMAT,
maire honoraire,

survenu le 31 mars 1993, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un hommage lui a été rendu au salon d'honneur de l'hôtel de ville.

[Né le 6 novembre 1906 à Paimpol (Côtes-d'Armor), d'abord instituteur en Bretagne, puis professeur et inspecteur pendant plus de trente ans dans plusieurs pays d'Afrique noire, Yves Allainmat avait été maire de Lorient de 1965 à 1973. Elu député FGDS en 1967, battant Pierre Messmer, alors ministre des armées, il avait perdu son siège en 1968 avant de le retrouver en 1973 et d'être élu vice-président de l'Assemblée nationale. Il ne s'était pas représenté en 1978.]

– Bretteville-sur-Odon. Amfreville. Guyancourt.

Yvonne Dandurand,
son épouse,
Jacques et Christiane Dandurand,
Claire, Laure, Benoît,
Raoul et Marie-Thérèse Dandurand,
Nicolas et François,
ses enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

Michel DANDURAND,
agrégé de l'Université,

survenu en son domicile à Bretteville-sur-Odon (Calvados), le 2 avril 1993, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 5 avril, à 14 h 30, en l'église de Bretteville-sur-Odon.

Ni fleurs ni couronnes, des prières.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

30, rue des Tilleuls,
14760 Bretteville-sur-Odon.
Chemin des Jaudets,
14860 Amfreville.
2, rue du 14-Juillet-1789.
78280 Guyancourt.

Pompes funèbres Lemerre,
14310 Villers-Bocage.
Tél. : 31-77-10-10.

– Mme Lucie Magneron,
née Chabiron,
son épouse,
Jean-Pierre et Annette Magneron,
née Cheminée,
Jacques et Michelle Bouloux,
Bernard et Simone Magneron,
née Popper,
ses enfants,
Eric, Michaël, Nicolas Magneron,
Sylvie Bouloux et Augustin Napoli,
Nathalie Bouloux,
Emmanuelle Bouloux et Yves Ellien,
Raphaëlle Magneron,
ses petits-enfants,
Gwénolé et Timothée Napoli,
Amaël Ellien,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Magneron, Chabiron, Moreau,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul Henry MAGNERON,
instituteur honoraire,
artiste peintre,
secrétaire du Salon des indépendants,
sociétaire des Artistes français,
associé national des Beaux-Arts,
exposant au Salon d'automne,

le 28 mars 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans le cimetière familial, à La Goupillère-Vaumoreau.

« L'Eternel gardera ton départ et ton arrivée dès maintenant et à jamais. »
Psaume 121-8.

« Tu entreras au sépulcre dans la vieillesse, comme on emporte une gerbe en son temps. »
Job 5-26.

55, rue de la Chalouère,
49100 Angers.

Messes anniversaires

– Le 28 mars 1992,

Claude MAXIME

nous quittait.

Une messe anniversaire sera célébrée le mercredi 7 avril 1993, à 9 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6011

HORIZONTALEMENT

I. Celles de nos grands-mères n'étaient pas tellement grosses. Se trouver du côté impair. – II. Esméralda le fut plus par la nature que par le sort. Assure le salut. – III. Pourvurent d'agréables obligations. Transportaient nos pères. – IV. Divinité. Exercice qui ne peut s'effectuer sans gènes. – V. Moulin à paroles. Champ dans lequel on fait grand battage. Partie d'une bouteille. – VI. Levant et couchant. S'apparente autant à la peste qu'au choléra. Terme musical. – VII. Infime partie de la Sibérie. Sa perte nous laisse froid. Conjonction. – VIII. Nouvelles, elles sont divulguées par un rapporteur. Séparation. – IX. Fut longtemps considérée comme une promesse en l'air. Traditions. Son foyer accueille surtout les personnes frileuses. – X. En Europe. Amorces mouillées. – XI. Tel le bois dont on se chauffe. Qualité hautement appréciable. – XII. Invitait à partir. Est plus facile à prendre qu'à perdre. Somme que certaines personnes consacrent à leur bien-être. – XIII. S'applique au strass. Orientation. – XIV. Génie supérieur. Se montrait nue sur le pré (épelé). Doit être ouverte ou fermée. – XV. Fin de participe. Plumitifs primitifs.

VERTICALEMENT

1. Pâté en « croûte ». Pied tordu. – 2. S'égrène à l'office. Ses amoureux s'enivrent en la caressant. – 3. Muscle commandant certaines articulations. Ne prend donc pas le chemin de faire. – 4. Modifie une évolution. Terre. Troyen. – 5. Permission de sortie. Accueille parfois des Bordelaises. – 6. Assommant, il finit par endormir. Contrarier les aspirations de ses proches. – 7. Guides enjuponnés. Epuisé. – 8. Selon le genre, peut porter la bague ou pas encore l'alliance. Du poil de la bête. – 9. Met souvent, l'été venu, les fonds à sec. Une idée du fisc. – 10. Premier terme d'un mouvement libérateur. Conservateurs auxquels plus d'un ministre doit son portefeuille. Chef. – 11. Avait peu de valeur pour Néron. Explorateur des pôles à la recherche des courants. – 12. Se passe au cours des repas. Plutôt gris que noir. Conjonction. – 13. Transport explosif. Guindée. – 14. Susceptibles de mettre au parfum. Dans une botte. – 15. Invite à ne pas quitter les lieux. Se dit d'une terre qui a été remuée. Fait partie des aléas.

Solution du problème n° 6010

Horizontalement

I. Amnisties. – II. Souliers. – III. Sumo. Trot. – IV. Alet. Ite. – V. Sérénité. – VI. Sua. Lard. – VII. Irisé. Bi. – VIII. Révulsa. – IX. Aven. Rémi. – X. Tesson. Es. – XI. St. Epée.

Verticalement

1. Assassinats. – 2. Mouleur. Vêt. – 3. Numéraires. – 4. Ilote. Sensé. – 5. Si. EV.O.P. – 6. Têt. Il. Urne. – 7. Irritable. – 8. Esotérisme. – 9. Ta. Aisé.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

BILLET

Toujours la dette russe

L'évolution des relations de l'URSS, puis de la Russie, avec ses créanciers est un parfait reflet des tumultes de l'histoire récente : les gouvernements étrangers en sont le plus souvent réduits à prendre acte des bouleversements successifs. Jusqu'en 1991, les créanciers occidentaux maintenaient l'image d'un empire soviétique financièrement puissant et *responsable*, en dépit de la chute des exportations, des fuites de capitaux, de la désorganisation de la production. *« Ce n'est qu'un problème de liquidités. L'Etat soviétique a toujours remboursé ses dettes »*, répétait-on. Toujours, jusqu'à sa chute. En 1992, force fut de constater que l'URSS ayant disparu, les Républiques n'avaient que faire du remboursement de sa dette (80 milliards de dollars), sauf pour en faire un sujet de conflit entre elles. Le club de Paris, groupement des Etats créanciers des mauvais payeurs et spécialiste des montages financiers complexes, tentait de faire face à la situation. Il obtenait des Républiques issues de l'ex-URSS un engagement à rembourser conjointement la dette. Le communiqué du 22 juin 1992 fait référence à un *« conseil inter-étatique de contrôle du service de la dette extérieure et de l'utilisation des actifs »*. Tout un programme.

En 1993, alors que les inquiétudes grandissent aussi vite que chute le cours du rouble, le club de Paris vient de consentir un traitement extrêmement avantageux à la Russie. Les remboursements de sa dette extérieure publique – l'ensemble de celle de l'ex-URSS – vont être considérablement allégés. Au lieu de 12 milliards de dollars environ, c'est moins de 2 milliards que Moscou versera cette année. Au total, le montant de cette aide indirecte se monte à 15 milliards de dollars, a fait savoir officiellement le club de Paris vendredi 2 avril.

Le « timing » de l'accord est parfait. Il intervient à la veille du sommet Eltsine-Clinton et au moment où, dans toutes les capitales, la question de l'aide à la Russie refait surface. Pour parvenir à ce résultat, Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor français et président du club de Paris, s'est même rendu en Ukraine, il y a quelques jours, pour imposer un règlement du différend entre Moscou et Kiev. Nul doute que l'accord du club de Paris sera présenté comme un effort « historique » d'aide à la Russie. En réalité, les créanciers n'ont pu qu'entériner une situation de fait. Confrontée à des tumultes politiques sans fin et à une crise économique majeure, la Russie ne rembourse plus qu'une partie infime de sa dette extérieure. Même sans accord, elle n'aurait certainement pas payé davantage dans les années à venir.

FRANÇOISE LAZARE

(Lire en page 3 l'article d'ALAIN FRACHON)

□ **Air France : grève de bagagistes à Orly.** – La direction d'Air France a annoncé, vendredi 2 avril, que la grève des agents des services commerciaux et des services avions d'Orly-Sud la contraignait à annuler ses vols du lendemain vers l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Bulgarie et Newark aux Etats-Unis. En ce qui concerne les Antilles françaises, un vol devait avoir lieu samedi 3 avril au départ d'Orly à destination de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Les agents des services commerciaux et des services avions d'Orly-Sud protestent contre la mise en place d'une nouvelle grille horaire.

Une journée de défilés en Europe

Les syndicats français ont rassemblé plus de 20 000 manifestants à Strasbourg

A l'initiative de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe 40 organisations syndicales de 21 pays d'Europe, la journée d'action pour l'emploi s'est traduite, vendredi 2 avril, par des manifestations dans 150 villes européennes qui auraient réuni « au moins un million de travailleurs ». Outre Strasbourg, les rassemblements les plus importants ont eu lieu à Maastricht, à Milan et à Madrid. En Grande-Bretagne, la grève des mineurs et des employés des chemins de fer coïncidait avec ce mouvement. Un arrêt de travail de quatre heures s'est produit en Italie et la compagnie aérienne Iberia a dû annuler une cinquantaine de vols.

STRASBOURG

de notre correspondant

Ils devaient venir à plus de vingt mille à Strasbourg. Ils n'étaient pas loin de ce chiffre pour manifester contre le chômage et réclamer l'*« Europe sociale »*. Une pancarte osait même demander la semaine des trente-cinq heures afin de *« travailler moins pour travailler tous »*. Malgré la pluie, les organisateurs ont voulu donner un air de fête à la manifestation. La CFDT avait délégué tambours, trompettes et danseurs pour animer le cortège, qui a parcouru 4 kilomètres dans le quartier où se situe le Palais de l'Europe. Les ouvrières de l'usine Grundig à Creutzwald (Moselle) étaient là pour dénoncer le dumping social. Le DGB, la grande centrale allemande, avait envoyé cinq cents militants. Les cégétistes alignaient un nombre comparable de manifestants, ne serait-ce que pour prouver que même s'ils *« ne sont jamais invités »*, ils *« sont toujours là »*.

Au total, une manifestation bon enfant qui n'a provoqué aucun incident et sans slogans hostiles, hormis quelques quolibets adressés à François Mitterrand, Jacques Delors et Edouard Balladur. Pour Marc Blondel, secrétaire général de FO, l'objectif n'était pas d'envoyer un signal au premier ministre : *« Nous attendons un message de M. Balladur lorsqu'il fera, la semaine prochaine, sa déclaration de politique générale devant le Parlement. »* Au contraire, Guy Drilleaud, président de la CFTC, estimait, lui, que les rassemblements du vendredi 2 avril constituaient bel et bien un *« message »* à l'adresse de Matignon. Jouant de la synthèse, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, préférait y voir un *« clin d'œil »*.

Tous se retrouvaient toutefois sur le terrain de la méfiance à l'égard du patronat européen pour dénoncer *« les tentations d'opposer les travailleurs les uns aux autres »*. Sans jamais douter des bienfaits de la construction communautaire, les responsables syndicaux français craignent *« une Europe qui n'offre aux salariés que les seules perspectives des restructurations jamais finies, avec le chômage et l'exclusion sociale à la clé »*. *« Penser que l'on peut sortir de l'ornière économique et du remue-ménage monétaire par la dérégulation sociale*, a affirmé Nicole Notat, *est une vision suicidaire. »*

Se référant à la charte sociale de décembre 1989 et au protocole social annexé au traité d'Union européenne, les syndicats attendent des gouvernements et du patronat qu'ils s'engagent résolument sur la voie de *« la garantie des droits sociaux des travailleurs européens »* et fassent ainsi échec à l'*« Europe sauvage »*. Car *« l'Europe sociale est en panne »*. N'y a-t-il pas dix-sept millions de chômeurs dans la Communauté et quarante-sept directives sociales qui sont bloquées actuellement par le conseil des ministres des Douze ? *« Le comble*, a déclaré Marc Blondel, *est que celle sur la durée maximale de travail de quarante-huit heures a du mal à voir le jour. »*

Il fallait donc un *« sursaut »* pour montrer que le social est un *« atout »* pour la construction communautaire. Les syndicats seront-ils entendus à Paris, à Bruxelles et dans les autres capitales européennes ? Nombre de manifestants émettaient des pronostics plutôt pessimistes.

MARCEL SCOTTO

A l'occasion du désengagement de MB Caradon

La CGIP réussit à stabiliser l'actionnariat de CarnaudMetalbox

Autorisé par ses actionnaires, le 4 mars, à céder sa participation dans CarnaudMetalbox, le groupe britannique MB Caradon en a annoncé la vente pour 3,911 milliards de francs, vendredi 2 avril, à la CGIP (7 % *via* sa filiale Orange-Nassau), Parfinance (6 %) et, pour reclassement, à la banque d'affaires SG Warburg (12,3 %). Motivé, selon le directeur général de MB Caradon, Peter Jansen, *« par des raisons stratégiques »*, ce retrait permet à la CGIP de consolider son emprise sur le numéro un de l'emballage en Europe.

L'hypothèque pesait sur CarnaudMetalbox depuis sa naissance ou presque. Depuis que, en avril 1989, Carnaud SA et Metalbox Packaging avaient fusionné pour devenir le numéro un de l'emballage en Europe, chacun savait que les actionnaires français et britannique ne parlaient pas le même langage. La Compagnie générale d'industrie et de participation (CGIP) jouait le long terme quand MB Caradon pensait se retirer à son jour et à son heure.

« Des relations personnelles »

Souci de bénéficier de l'actuelle parité entre le franc et la livre ? Envie de profiter d'une opportunité dans son métier principal, les matériaux de construction ? Le 15 février, MB Caradon avait fait savoir que le jour et l'heure étaient venus. Il lui a fallu sept semaines et l'appui de l'un de ses plus influents banquiers, SG Warburg, pour parvenir à ses fins.

Détentrice d'un droit de préemption sur toutes les actions de MB Caradon, la CGIP – déjà propriétaire de 25,3 % du capital et de 33,45 % des droits de vote de CarnaudMetalbox – n'avait ni les moyens ni le goût de le faire jouer en totalité. Il lui aurait alors fallu lancer une OPA de 12 milliards de francs quand sa propre capitalisation boursière ne dépasse pas 6 milliards. Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) l'ayant autorisée à accroître sa participation de 7 % sans OPA (*le Monde* du 17 février), son PDG, Ernest-Antoine Seillière, a fait alors appel, selon l'expression amusée d'un observateur, *« à des relations personnelles un peu cultivées à cette occasion »* : Paul Desmarais et Albert Frère, partenaires dans la société d'investissements Parfinance, qui ont pris 6 % des actions.

Quant au solde (12,3 % du capital de CarnaudMetalbox) dont M. Seillière faisait *« l'affaire du vendeur »* (*le Monde* du 2 avril), SG Warburg s'est chargé de les placer sur le marché boursier. *« Un métier que les banquiers britanniques pratiquent plus facilement que leurs homologues français*, dit-on à la CGIP, ajoutant que le banquier londonien avait dû, *préalablement à la prise, essayer d'en reclasser une partie »* auprès d'investisseurs étrangers et d'institutionnels français dont, dit-on, la BNP et la Société générale.

La CGIP, au total, ne fait pas une si mauvaise affaire. Si la bienveillance du CBV se confirme, il lui en aura coûté 1,082 milliard de francs seulement pour affermir son contrôle sur CarnaudMetalbox. D'abord, parce que la transaction s'est faite au prix de 192 francs l'action, prix inférieur au dernier cours de Bourse avant l'annonce de la transaction *(voir les pages des marchés financiers)*. Ensuite, et surtout, parce que, spécialisé dans l'un des rares secteurs industriels à échapper encore à la crise, CarnaudMetalbox affiche toujours une belle santé. Le groupe d'emballage n'a-t-il pas annoncé, mercredi 31 mars, un résultat net de 976 millions de francs, en hausse de 15 %, pour un chiffre d'affaires de 24,83 milliards ?

PIERRE-ANGEL GAY

Les mécomptes de la retraite à 60 ans

(Suite de la première page)

Le patronat et les syndicats n'accepteront pas facilement d'augmenter les cotisations de l'UNEDIC ou celles de l'AGIRC et de l'ARRCO, déjà confrontées au net ralentissement des recettes. Aussi, les partenaires sociaux ont-ils fait part de leur intention de se retourner vers l'Etat dont la contribution à l'ASF ne représente plus que 1 milliard de francs par an. Mais rien ne dit que le gouvernement acceptera d'apurer les comptes. Ces dernières années, la plupart des pays industriels n'ont-ils pas relevé l'âge de cessation d'activité ?

Un cocktail explosif

Il faut se rendre à l'évidence. Avec trois millions de chômeurs, l'imbrication entre politique de l'emploi et financement des retraites est devenue un cocktail explosif. Outils privilégiés de gestion des effectifs (très critique à l'égard de la réforme de 1983, le patronat ne s'est pas privé de l'utiliser pour opérer, en douceur et à moindre coût, des suppressions d'effectifs), les régimes de retraite et les mécanismes de cessation anticipée d'activité atteignent un seuil de rupture.

Apparaît ainsi la face cachée de la retraite à soixante ans : ses effets positifs sur l'emploi ayant le plus souvent été annulés par les gains de productivité, les embauches attendues n'ont pas eu lieu et la collectivité a dû en supporter la charge avec des rentrées de cotisations de moins en moins importantes. L'essor des « mesures d'âge » a encore amplifié cet effet de ciseaux qui, aujourd'hui, met à mal les amortisseurs de crise. Les dépenses budgétaires entraînées par les préretraites FNE ont décollé (8 milliards de francs en 1992, 9,7 milliards prévus en 1993), de même que le déficit cumulé de l'UNEDIC (une trentaine de milliards fin 1993) et le besoin de financement de l'assurance-vieillesse de la « Sécu ». Celui-ci représente 47 milliards de francs pour la période 1989-1992.

VIVEMENT LA RETRAITE QUE JE TRAVAILLE !

ANPE

PESSIN

Contourner l'obstacle

Selon une enquête de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, seuls 35,4 % des nouveaux pensionnés de 1990 exerçaient un emploi avant leur retraite. Les autres étaient inactifs, préretraités ou chômeurs.

Comment desserrer l'étau des retraites ? Depuis le milieu des années 80, les experts estiment que le levier le moins inégalitaire consisterait à porter progressivement de 37,5 années à 40 ou 42 la durée de cotisation exigée (2). Tour à tour, le « comité des sages » de 1987, les rapports du Plan de 1989, l'étude de l'INSEE de 1990 ou le Livre blanc de 1991 ont plaidé, mais en vain, en faveur d'une telle modification. Formellement, celle-ci ne remettrait pas en cause le droit à partir en retraite dès soixante ans, mais elle en réduirait sensiblement la portée, car seuls les salariés ayant entamé leur vie active avant l'âge de vingt ans (essentiellement des non-cadres, pour simplifier) pourront obtenir dès cet âge une pension à taux plein. Une contradiction difficile à gérer, à gauche comme à droite, où, dans ce domaine, on préfère souvent jouer sur les mots.

La plate-forme de l'Union pour la France propose de contourner l'obstacle en transformant le régime d'assurance-vieillesse en un mécanisme *« qui pourrait prendre la forme d'un système par points »*. *« Nous donnons aux Français la garantie de leur droit à la retraite à soixante ans. Mais nous voulons aussi leur permettre, en assouplissant les conditions de départ à la retraite, de choisir plus librement le moment où ils veulent la prendre. C'est pourquoi le montant de la retraite doit être fonction du nombre d'années de cotisation »*, affirme le projet de l'UPF.

Comme c'est le cas dans les régimes complémentaires, les assurés accumuleraient un capital de points, directement lié à la durée d'activité. Un moyen habile et souple de jouer sur le montant des pensions tout en désamorçant la charge symbolique du débat sur l'âge de la retraite. Reste qu'une telle réforme poserait des problèmes techniques non négligeables – mais pas insurmontables – et, surtout, exigerait du gouvernement d'Edouard Balladur qu'il n'hésite pas à braver l'impopularité.

En tout état de cause, un âge de la retraite « couperet » – avant ou après soixante ans – correspond de moins en moins aux attentes des Français. Timidement, on commence à négocier dans les entreprises des modes de transition plus souples entre vie active et retraite. De même, on peut imaginer que les salariés puissent « acheter » des droits à la retraite, par l'intermédiaire des caisses existantes (mais à condition de ne pas « charger la barque » en souscrivant inconsidérément des engagements qu'il faudra financer ultérieurement) ou en créant des systèmes collectifs par capitalisation. Sans négliger l'éventualité de constituer rapidement des réserves financières alimentant un fonds de garantie.

Mais le débat sur l'âge de la retraite ramène inexorablement à la situation de l'emploi. En effet, si l'allongement de la durée de cotisation est indispensable pour limiter la charge qui pèsera sur les actifs, une telle modification aboutirait à maintenir dans les entreprises des personnes qui, actuellement, les quittent à soixante ans. Certes, dans quelques années, les effets différés de la fin du baby-boom réduiront le nombre de jeunes sur le marché du travail, mais, à court terme, on ne peut négliger le risque de voir les efforts de pérennisation des retraites engendrer davantage de chômage.

Consolider les régimes d'assurance-vieillesse passe sans doute par une conception plus restrictive du droit à la retraite à soixante ans. Nécessaire, cette condition ne sera pas suffisante. Il faudra, aussi, créer des emplois !

JEAN-MICHEL NORMAND

(2) A l'heure actuelle, 60 % des salariés qui partent en retraite ont cotisé pendant plus de quarante ans.

Administration et cabinets ministériels

Les mauvaises surprises de l'alternance

L'alternance politique réserve parfois de mauvaises surprises aux « petites mains » de la République. Dix employés de l'ancien ministère du commerce et de l'artisanat viennent d'en faire l'amère expérience en apprenant, jeudi 1er avril, que leur contrat de travail, qui prenait fin avec le départ de l'ancien gouvernement, pouvait ne pas être renouvelé. Employés pour certains depuis près d'une dizaine d'années dans ce ministère, ces secrétaires, cyclistes, huissiers, maître d'hôtel et autre cuisinier étaient depuis l'origine – et par une aberration administrative et budgétaire ! – assimilés au personnel politique du cabinet du ministre sortant. Ecartées par ailleurs de toute mesure de titularisation, ces personnes ne bénéficient donc, de par leur contrat, d'aucune garantie de réembauche par le nouveau gouvernement.

Le déménagement rue de Grenelle d'Alain Madelin, nouveau ministre des entreprises et du développement économique, en charge du commerce et de l'artisanat, a brutalement rappelé à ces employés le caractère aléatoire de leur statut... En les privant de leur seule garantie qui leur avait jusqu'à présent permis de traverser sans encombre les remaniements, à savoir qu'ils *« faisaient partie des meubles »* ! *« Aucune décision n'a encore été prise*, assurait-on, vendredi, au cabinet de M. Madelin, *puisque nous ne nous sommes pas encore préoccupés de la nouvelle répartition des agents. »*

V. D.

Numéro deux de la location de bateaux aux Antilles

Jet-Sea a déposé son bilan

Jet-Sea, deuxième entreprise de location de bateaux de plaisance aux Antilles, derrière Mooring et devant Stardust, vient de déposer son bilan, avec un passif avoisinant 300 millions de francs, et a été placée sous administration judiciaire par le tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre. Employant deux cents personnes avec un chiffre d'affaires d'environ 400 millions de francs, Jet-Sea, dont les principaux actionnaires sont MM. Casiro et Asseo, est spécialisée dans la gestion de bateaux (un peu plus de 200) au profit d'investisseurs bénéficiant du régime de défiscalisation instauré en 1985 par la loi Pons en faveur des DOM-TOM.

Tirant la plus grande partie de ses revenus de commissions sur la vente des bateaux « Pons » aux investisseurs pour le compte des chantiers de constructions navales, comme Kirié et Jeantot-Marine, et souffrant d'une insuffisance d'infrastructure de gestion pour ces bateaux en contrat de location, cette société a été progressivement asphyxiée, d'autant que les achats de coques ont connu un certain ralentissement. Depuis deux mois, le personnel était à peine payé, pas plus que les chantiers, qui ont dû saisir des unités pour préserver leur gage. Actuellement, l'administration judiciaire cherche des repreneurs, éventuellement Mooring, numéro un mondial de la location de plaisance, et Stardust, filiale du groupe Altus-Finance (Crédit lyonnais), mais ces deux firmes, peu enthousiastes, examineraient seulement le rachat de navires cas par cas. Cette affaire va soulever des vagues aux Antilles, et donne du travail aux pouvoirs publics, qui voudraient éviter une altération de l'image de la location de bateaux de plaisance dans les îles du Vent.

FRANÇOIS RENARD

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 29 MARS AU 2 AVRIL 1993

PARIS

Mimétisme

INDICE CAC 40

- 1,72 %

La victoire de l'Union pour la France (UPF) aux élections législatives et l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon n'ont guère poussé le marché à poursuivre sur sa lancée du premier tour. En cinq séances, l'indice CAC 40 avait gagné 3,21 % et, vendredi 26 mars, le volume des transactions sur le marché à règlement mensuel avait pulvérisé tous ses records, atteignant les 8,4 milliards de francs, à comparer aux 3 milliards enregistrés lors des bonnes séances.

Au contraire, la semaine écoulée s'achève sur une perte de 1,72 % et l'indice de la place française est revenu sous la barre des 2 000 points (1 990,82). Comme si, par sa modération et son calme, la Bourse avait voulu se calquer sur le comportement du nouveau premier ministre. Ni enthousiasme excessif ni pessimisme exacerbé, simplement une certaine réserve (+ 0,40 % lundi, + 0,10 % mardi, – 0,22 % mercredi, – 1,25 % jeudi et – 0,75 % vendredi).

Ce mimétisme a entraîné une retenue des investisseurs, justifiée cette fois par les résultats décevants des entreprises, et non plus par les troubles monétaires. Le franc n'a pas été attaqué et il s'est même raffermi durant une grande partie de la semaine face au deutschemark. L'attentisme ambiant devrait durer jusqu'au jeudi 8 avril, jour où le chef du gouvernement prononcera à l'Assemblée nationale son discours de politique générale, à moins que le marché ne réagisse lundi à la déprime de Wall Street.

L'échec ou le succès de candidats à la députation a eu peu de conséquences directes sur les valeurs, exception faite de Legris Industries. Lundi 29 mars, l'action s'est appréciée de 9,5 %, saluant ainsi l'élection du président de la société, Yvon Jacob, comme député RPR de Rennes. Mais, vendredi, la valeur perdait 7,2 %, suite à une baisse de 92 % des résultats en 1992. En revanche, la défaite lyonnaise d'Alain Mérieux face à Michel Noir n'a eu aucun impact sur l'évolution d'Institut Mérieux.

Au terme d'une série de journées où les sociétés se sont bousculées pour présenter leurs comptes, l'impression domine de résultats sombres et de perspectives pour le moins moroses.

Déception et spéculation

Lundi, le Crédit lyonnais donnait le ton avec une perte de 1,85 milliard de francs. La réaction du marché fut identique à celle observée pour Suez, voilà un mois, et Paribas, l'an dernier, à l'annonce de leurs premiers déficits : une envolée des cours du titre. Le certificat d'investissement du Crédit lyonnais gagnait 6,5 % dans un marché fourni (150 000 titres). *« L'essentiel du nettoyage est fait »*, estiment les gérants, qui se reprennent à espérer. En revanche, au cours des journées suivantes, les pertes du papetier La Rochette, les résultats records d'Esso en 1992, *« qui cachent une année difficile »* selon ses dirigeants, ou encore la décision prise par Saint-Gobain de diminuer systématiquement ses effectifs pour affronter une délicate année 1993, ont pesé à chaque fois sur les cours. Les déconvenues d'Eurotunnel dans ses relations avec les constructeurs ont de nouveau provoqué de vifs échanges sur le titre et un net recul.

Des valeurs ont réussi à échapper à cette morosité, en raison de multiples spéculations ou d'ajustements techniques comme pour Saulnes Châtillon, qui sera absorbé par Paribas. Le cours du holding immobilier Olipar s'est subitement emballé, porté par de nombreuses rumeurs. L'une d'entre elles, démentie ensuite, évoquait la recherche d'un cours élevé pour permettre à l'actionnaire principal, Christian Pellerin, de se désengager. Une agitation certaine était observée sur la SPEP, holding de tête du groupe Schneider, en raison de divers bruits concernant une fusion éventuelle entre les deux sociétés pour éliminer le problème de la décote boursière du titre. Comme tous les holdings, le cours de la SPEP est faible par rapport à la valeur de son seul actif Schneider. Les dirigeants de la SPEP indiquaient, jeudi, qu'aucun *« élément précis »* ne permettait à ce jour de *« préjuger »* du résultat des études engagées *« pour atténuer ou supprimer la décote boursière du titre »*.

Les transactions étaient fournies autour de Carnaud Métalbox, alimentées par des spéculations concernant le prix de vente des 25,3 % détenus par MB Caradon. La cession s'est concrétisée en fin de semaine (lire en page 15). Vendredi, la cession, à un prix de 192 francs l'action, de 7 % du capital à la CGIP a entraîné un recul du titre (– 4,5 %) qui est revenu à 208 francs.

Une recrudescence des échanges autour de Suez était aussi enregistrée. Ramassage, arbitrage ? Les analystes constataient que ce mouvement a connu un pic mercredi, jour de l'échéance des options sur le CAC 40. Or Suez entre pour 3,85 % dans la composition de cet indice.

Enfin, avec le printemps arrive la saison des entrées (Hermès le 3 juin sur le second marché) et des transferts. Lapeyre passera le 26 avril du second marché à la cote officielle. Cette menuiserie industrielle rejoindra le marché à règlement mensuel un an à peine après son arrivée en Bourse. Une performance rare qui conforte le caractère unique de Lapeyre... vanté par sa publicité.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	2-4-93	Diff.
Bongrain	2 890	– 25
BSN	995	+ 9
Eridania Béghin	699	– 15
Fromageries Bel	4 000	+ 150
LVMH	3 640	– 70
Pernod-Ricard	424	– 2,90
Rémy-Cointreau	162	– 0
Saint-Louis	1 214	+ 32

Assurances

	2-4-93	Diff.
AGF	605	– 11
AXA	1 336	– 4
GAN	425,8	+ 14,8
Groupe Victoire	1 050	– 54
SCOR SA	548	– 2
UAP	568	– 21

Bâtiment et matériaux

	2-4-93	Diff.
Bouygues	710	– 8
Ciments français	369	+ 54
Colas	1 074	+ 50
Eurotunnel	38,5	– 3,40
Fougerolle	960	+ 147
GTM Entrepose	450,5	+ 20,50
Immob. Phénix	142	– 3,40
Jean Lefebvre	1 215	+ 21
Lafarge-Coppée	363,8	– 5
Poliet	315	– 0,20
Saint-Gobain	497	+ 39
SGE	228 5	– 6,50
Spie-Batignolles	426	+ 25

Chimie

	2-4-93	Diff.
Air liquide (L')	768	– 12
ELF Sanofi	1 003	– 31
Gascogne	399,80	+ 26,80
Institut Mérieux	9 800	– 50
Michelin	171,70	– 7,40
Plastic Omnium	815	+ 31
Rhône-Poulenc A.	584	– 1
Rhône-Poulenc CI.	535	+ 86
Roussel-Uclaf	552	+ 2
Synthélabo	1 205	+ 24

Consommation non alimentaire

	2-4-93	Diff.
BIC	1 117	+ 19
Chargeurs	1 256	– 35
Christian Dior	280,10	– 14,90
Clarins	608	– 7
DMC	287	– 8
EBF	739	– 9
Essilor Int.	483,80	+ 23,90
Groupe André	740	– 5
L'Oréal	1 169	– 29
Moulinex	96,50	– 3
Salomon	1 460	– 40
SEB	427	+ 7
Skis Rossignol	1 082	– 9
Sommer-Allibert	1 410	+ 40
Yves Saint Laurent	770	– 15
Zodiac	1 920	+ 77

Crédit et banques

	2-4-93	Diff.
Comp. bancaire	476,40	– 7,10
BNP CI	527	+ 3
Cetelem	1 239	– 68
CPR	327	inch.
CDE	219	inch.
CCF	250	+ 2
CFF	1 114	– 16
CLF	392	– 16,60
Crédit lyon. CI	633	+ 33
Crédit national	1 337	+ 28
Société générale	636	– 6
SOVAC	1 294	+ 7
UFB Locabail	262	+ 2
UIC	585	+ 4
Via Banque	345	+ 24

Distribution

	2-4-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 135	+ 85
Bon Marché	574	+ 9
Carrefour	2 685	+ 7
Casino	153	– 3,80
Castorama	572	– 1
CDME	820	+ 38,30
Compt. Modernes	1 324	– 9
Damart	3 649	– 46
Docks de France	1 490	+ [illegible]
Gal. Lafayette	1 620	– 10
Guilbert SA	1 600	+ 138
Guyenne Gasc.	1 596	+ 31
Pinault Print.	722	+ 44
Primagaz	945	– 1
Promodès	714	+ 15
SCOA	16,50	– 0,40

Electricité et électronique

	2-4-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	666	+ 10
Alcatel-Câble	541	– 9
CSEE	528	– 9
Intertechnique	541	+ 29
Labinal	680	+ 2
Legrand	4 855	– 57
Matra	305,20	– 1,30
Radiotechnique	294	– 8,40
Sagem	3 240	+ 210
Schneider	677	– 42
Sextant Avionique	195	+ 6
Thomson CSF	169,60	+ 7,80

Immobilier et foncier

	2-4-93	Diff.
CFI	285,10	– 4,90
GFC	410	– 6
Lucia	220	inch.
Olipar	62	+ 8,50
Rue Imp.	3 500	+ 290
Sefimeg	477	– 1
Silic	870	– 5
Simco	534	+ 20
Sogeparc	720	+ 6
UIF	519	+ 4

Investissement et portefeuille

	2-4-93	Diff.
Arnault et Asso.	248	inch.
Bolloré	537	+ 8
Cerus	94,70	+ 6,50
CGIP	1 116	– 4
Eurafrance	1 690	+ 10
Gaz et Eaux	1 540	+ 35
Lagardère MMB	94	– 3
Marine-Wendel	380,90	+ 4,60
Navigation mixte	986	+ 36
Nord-Est	158,30	+ 7,80
Origny-Desvroise	730	– 5
Parfinance	200	+ 10
Paribas	417	– 6,10
Pinault	320	+ 22
SPEP	442	+ 48,50
Suez	315	– 4,90
Worms et Cie	295,70	+ 6,70

Métallurgie, mécanique

	2-4-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	205	– 4
Dassault Aviation	390	– 5
De Dietrich	1 880	+ 61
Fives-Lille	324,80	+ 9,80
Imétal	392	+ 2
Legris Industries	190,40	+ 0,40
Métaleurop	73	[illegible] 2
Pechiney CI	308	[illegible] 8
Pechiney Int.	234,30	+ 2,10
Peugeot SA	565	– 28
Strafor Facom	682	+ 10
Valeo	787	+ 7
Vallourec	156,20	– 7,50

Mines d'or, diamants

	2-4-93	Diff.
Anglo-American	138,30	+ 9,80
Buffelsfontein	40,70	+ 5,70
De Beers	90	– 1,50
Driefontein	48,80	+ 0,90
Gencor	12,30	– 0,20
Harmony	19,10	+ 2,90
Randfontein	25	+ 3,15
Sainte-Helena	31,50	+ 2,70
Western Deep	115	+ 14

Pétrole

	2-4-93	Diff.
BP-France	90,60	– 0,10
Elf-Aquitaine	368,60	+ 18,90
Erap-Elf	287,50	– 12,50
Esso Coupon 25 F	750	– 49
Géophysique	612	+ 7
Total	262	– 0,20

Sicomi ou ex-sicomi

	2-4-93	Diff.
Bail Investis.	876	+ 21
Genefim	281	+ 3
Immobail BTP	400	+ 10
Interbail	497,50	+ 1,50
Klépierre	574	+ 24
Locindus	851	+ 21
Selectibanque	157	+ 4
Unibail	390	– 6

Transports, loisirs, services

	2-4-93	Diff.
Accor	674	– 45
BIS	184	– 0,90
Canal Plus	1 306	– 45
Cap Gemini	201,80	– 2,20
CEP Communic.	419	– 6
CGI Inf. c. 4,40 F	335,80	+ 10,70
Club Méditerranée	396	inch.
Dauphin Ota	253	– 37
Génér. des eaux	2 369	– 1
Ecco	405	– 8
Euro Disney*	89,70	– 1,45
Havas	486,90	– 2,80
Lyonnaise-Dumez	478,50	– 0,80
OGF	598	– 2
Pub. Filipacchi	710	– 15
Publicis	701	+ 17
Delmas Vieljeux	880	+ 30
SITA	574	+ 19
Sligos	478	– 23
Sodexho c. 21 F	1 015	– 36
TF1	469,10	+ 2,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	2-4-93	Diff.
10 % 1978	NC	+ 0
9,80 % 1978	99,95	+ 0,3
9 % 1979	NC	NC
10,80 % 1979	101,23	+ 0,62
CNE 3 %	5440	+ 50
CNB 5 000 F	99	+ 0
CNB Par. 5 000 F	97,75	+ 0
CNB Suez 5 000 F	98,2	+ 0
CNI 5 000 F	99,1	+ 0,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 990 825	1 319 250
ELF Aquitaine	2 958 700	1 098 554
Suez	3 419 375	1 093 475
LVMH	366 676	1 004 506
Total	3 237 700	847 186
BSN	757 105	753 075
Eaux (Générale des)	317 850	750 159
Rhône-Poulenc A	1 144 880	675 089
Oréal (L')	584 088	672 909
Société générale	983 230	632 242
Carrefour	221 445	596 138
Axa	425 270	566 180
Saint-Gobain	1 040 075	560 228
Air liquide (L')	704 787	546 840

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Saulnes-Chât.	+ 43,5	Dynaction	– 7,2
Olipar	+ 20,7	Sanpiquet	– 6,4
Paris Est. Part.	+ 19,3	Accor	– 5,7
Fougerolle	+ 18	Esso	– 5,6
Ciments Franç.	+ 16,5	Rochette (La)	– 5,6
Rhône-Poulenc	+ 12,3	Saint-Gobain	– 5,5
Nordon	+ 10,7	Eurotunnel	– 5
Legris Industr.	+ 10,3	Crédit LCL Fr.	– 4,8
Spie Batignolles	+ 10,1	Sodero	– 4,5
Nord-Est	+ 9,5	Schneider	– 3,8
Crédit lyonnais	+ 9,4	Lagardère Gr.	– 3,3
Alspi	+ 9,2	Salomon	– 3,3
Sagem	+ 9,2	Cetelem	– 3,1
Intertechnique	+ 8,4	Klépierre	– 2,9

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	26-3-93	29-3-93	30-3-93	31-3-93	1-4-93
RM	8 470 909	3 185 689	4 104 599	4 076 846	2 890 333
Comptant R. et obl.	31 233 888	26 346 838	44 562 965	31 679 881	33 988 846
Actions	201 129	169 781	158 257	211 600	167 093
Total	39 905 926	29 702 308	48 825 821	35 968 327	37 046 272

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	29-3-93	30-3-93	31-3-93	1-4-93	2-4-93
Indice gén.	544,5	547,3	545,3	543,2	539,1
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 033,86	2 035,91	2 031,38	2 005,89	1 990,82

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 avril 1993
Nombre de contrats : 101 363 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1993
Premier	117,28	117,40	117,16	–
Dernier	117,44	117,50	117,10	119,64

NEW-YORK

En fumée

INDICE DOW JONES

- 2 %

Après une semaine calme, la tendance s'est brutalement dégradée à Wall Street, entraînant au terme des cinq séances un recul de 2 % du Dow Jones. Vendredi 2 avril, les investisseurs ont réagi négativement aux chiffres du chômage (22 000 emplois perdus), à la nette remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire, certains redoutant même une résurgence de l'inflation.

Mais, c'est surtout Philip Morris, l'une des trente valeurs entrant dans la composition du Dow Jones, qui a marqué la journée. La décision de ses dirigeants de baisser les prix des cigarettes pour maintenir leurs parts de marché, quitte à diminuer les profits, a dérouté les gestionnaires. D'autant que cette mesure devrait entraîner un recul de 40 % du résultat d'exploitation en 1993, provoqué principalement par la baisse des prix de la marque Marlboro. L'action Philip Morris a alors chuté de 23,5 %, passant de 64 5/8 à 49 3/8.

A mi-séance, le Dow Jones perdant plus de 50 points, le coupe-circuit a été déclenché. Instaurée après le krach de 1987, cette procédure de restriction des ordres liés aux arbitrages sur indice est destinée à éviter tout emballement des systèmes informatiques. En interrompant momentanément les transactions, elle permet aux investisseurs de se ressaisir. Dans un marché nerveux, où 325 millions de titres ont été échangés, le Dow Jones perdait finalement 68,63 points (– 2 %) à 3 370,81. Les valeurs en baisse ont été quatre fois plus nombreuses que celles en hausse, 1 627 contre 388, alors que 470 actions sont restées inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale valeur de référence, a rebondi à 7,05 % contre 6,96 % jeudi soir.

Indices Dow Jones du 2 avril : 3 370,81 (c. 3 439,98).

	Cours 26 mars	Cours 2 avril
Alcoa	68	64 1/2
ATT	56 5/8	56 5/8
Boeing	35	34 1/2
Chase Man. Bank	34 1/2	33 3/4
Du Pont de Nemours	49 1/8	48 5/8
Eastman Kodak	55 3/4	52 1/2
Exxon	65 1/4	66 1/4
Ford	52 3/8	51 1/4
General Electric	89 3/4	89
General Motors	38 1/8	37 1/4
Goodyear	75 1/8	74 3/4
IBM	51 3/8	52 5/8
ITT	79 7/8	79 3/4
Mobil Oil	69 5/8	68 3/4
Pfizer	58 3/8	58 7/8
Schlumberger	58 1/2	59 3/8
Texaco	63 1/4	63 1/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	122 1/4	122 5/8
Union Carbide	17 1/4	17 3/4
United Tech.	47 1/8	46 5/8
Westinghouse	15 1/8	14 1/2
Xerox Corp	83 1/8	81 1/4

TOKYO

Vague d'optimisme

INDICE NIKKEI

+ 3,5 %

La perspective d'un vaste plan de relance de l'économie japonaise a provoqué en fin de semaine une vague d'achats d'investisseurs privés et institutionnels à la Bourse de Tokyo, portant le volume d'échanges à son plus haut niveau depuis quarante mois. L'indice Nikkei, pour sa part, s'est affiché à son plus haut niveau depuis un an à 19 446,94 points, en hausse de 658,24 points (+ 3,5 %) sur la semaine précédente.

Une vague d'optimisme a envahi le marché, vendredi 2 avril, dans l'attente du plan de relance du gouvernement japonais à la mi-avril, décrit jeudi par le premier ministre, Kiichi Miyazawa, comme le plus important jamais lancé.

Les investisseurs étrangers et japonais ont mené la hausse, alimentée d'autre part par des capitaux du marché obligataire en quête de meilleurs placements. Les échanges ont porté quotidiennement, en moyenne, sur 600 millions de titres jusqu'à jeudi, avant de s'envoler à 1,54 milliard de titres vendredi, stimulés par les déclarations du premier ministre. Il s'agissait du volume d'échange le plus élevé depuis le mois de novembre 1989. En conséquence, la moyenne quotidienne sur l'ensemble de la semaine a atteint 843,3 millions de titres contre 466,8 millions de titres la semaine précédente.

Nippon Telegraph and Telephone, qui devrait bénéficier du programme de relance, a mené la hausse. Les aciers et équipements électriques ont aussi été très demandés.

La fermeté du yen face à un dollar en baisse a pesé sur les valeurs orientées à l'exportation, comme les électriques.

Indices du 2 avril : Nikkei 19 446,94 (c. 18 788,70) ; Topix 1 526,31 (c. 1 428,20).

	Cours 26 mars	Cours 2 avril
Ajinomoto	1 240	1 290
Bridgestone	1 300	1 340
Canon	1 400	1 410
Fuji Bank	2 020	2 010
Honda Motors	1 410	1 490
Matsushita Electric	1 190	1 230
Mitsubishi Heavy	800	859
Sony Corp.	4 230	4 320
Toyota Motors	1 450	1 510

LONDRES

Déconvenue de Wellcome

+ 0,6 %

Le marché est resté prudent, dans l'attente de la confirmation de la fin de la récession en Grande-Bretagne. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 17 points à 2 869,9 points, sa première hausse hebdomadaire en quatre semaines. En l'absence de résultats de sociétés notables et d'indicateurs économiques qui auraient pu confirmer la reprise en Grande-Bretagne, le marché a réagi au jour le jour.

Les valeurs pharmaceutiques ont, une fois de plus, été particulièrement exposées. Wellcome, qui avait perdu 94 pence la semaine précédente, a chuté de 102 pence supplémentaires à 692 pence (– 12,8 %). Ce laboratoire a notamment abandonné 51 pence vendredi en réaction à l'arrêt de l'essai franco-britannique Concorde sur les effets de l'AZT chez les personnes infectées par le sida.

Indices « FT » du 2 avril : 100 valeurs 2 869,9 (c. 2 852,9) ; 30 valeurs 2 223,4 (c. 2 214,6) ; fonds d'Etat 97,1 (c. 96,34) ; mines d'or 125,9 (c. 109,4).

	Cours 26 mars	Cours 2 avril
Allied Lyons	5,72	5,80
BP	3,04	2,99
BTR	5,94	6,06
Cadbury	4,84	4,88
De Beers	10,63	10,56
Glaxo	5,95	5,82
GUS	26,45	26,45
ICI	11,92	11,66
Reuters	13,60	13,45
RTZ	6,72	6,94
Shell	5,72	5,77
Unilever	11,86	11,92

FRANCFORT

Calme

+ 0,02 %

La Bourse de Francfort a retrouvé son calme cette semaine, en l'absence de stimulants déterminants, et l'indice DAX a terminé pratiquement inchangé. L'absence d'amélioration conjoncturelle, mise en évidence par les enquêtes des instituts économiques, la poursuite de la baisse de la production industrielle (– 1 % en février par rapport à janvier en Allemagne de l'Ouest) et un taux d'inflation de 4,3 % en mars en glissement annuel (+ 0,4 % par rapport à février), supérieurs aux attentes, ont pesé sur les transactions. *« Il n'est toujours pas possible de voir le fond »*, a estimé la Bayerische Vereinsbank.

La WestLB juge que *« les espoirs de baisse des taux d'intérêt allemands, qui avaient soutenu le marché allemand des actions tout au long des semaines précédentes, s'étant provisoirement affaiblis et les stimulants d'ordre fondamental se faisant rares dans la conjoncture présente, le potentiel de hausse du marché paraît plutôt restreint dans une perspective à courte durée »*.

Indice DAX du 2 avril : 1 661,75 points (c. 1 661,29).

	Cours 26 mars	Cours 2 avril
AEG	171,90	166,50
BASF	236,40	237,50
Bayer	270,20	276,30
Commerzbank	293	298
Deutschebank	702	699
Hoechst	254,10	250,40
Karstadt	516,50	512
Mannesman	249	256,60
Siemens	636	638,50
Volkswagen	311	307,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Dans l'attente des nouveaux emprunteurs

Le premier trimestre a été extraordinairement animé sur le marché international des capitaux où le volume des nouvelles émissions a atteint des montants records. Pour ce qui est de l'euromarché proprement dit, le total des opérations nouvelles a dépassé de 80 % celui pourtant élevé du dernier trimestre de l'an passé. De janvier à fin mars, il a été émis pour plus de 118 milliards de dollars d'euro-obligations selon les statistiques compilées par la BHF-Bank de Francfort, qui ont le mérite de refléter de manière incontestable l'évolution du compartiment de l'euromark. La monnaie allemande a servi à libeller plus de 20 % des opérations lancées depuis le début de l'année. Elle n'est devancée que par le dollar des Etats-Unis dont la part représente un tiers du total. En troisième et quatrième position viennent la livre sterling et le dollar canadien avec environ 11 %. Suit le yen (9,4 %) et le franc français (7,4 %).

De nombreux spécialistes ont de la peine à imaginer que la cadence se maintienne ces prochains mois, estimant que beaucoup d'emprunteurs, parmi les plus importants, ont déjà réalisé la majeure partie du programme qu'ils s'étaient fixé pour l'année entière. Ces débiteurs avaient hâte de mettre à profit une conjoncture particulièrement favorable où se combinaient une foule d'éléments, comme la baisse prolongée du niveau de l'intérêt à long terme en Europe continentale ou les perspectives de redressement de la valeur extérieure d'une monnaie comme la livre sterling.

Cela étant, il faut également compter avec tous ceux qui, n'ayant pas des besoins considérables, ont pu se permettre d'attendre que les rendements aient suffisamment baissé à leur goût avant de solliciter le marché. La Norvège est au nombre de ceux que rien ne presse vraiment et qui, après Pâques, pourraient tirer parti de la situation. D'autres pays ont pour politique d'étaler sur toute l'année leurs appels au marché des capitaux. Certains, comme la Belgique, établissent longtemps à l'avance une sorte de calendrier qu'ils respectent d'assez près. D'autres, comme le Danemark, agissent au fur et à mesure et réexaminent la situation tous les trois mois. L'un et l'autre envisagent de lever des fonds sur l'euromarché avant l'été. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Une province chinoise

A tous ces emprunteurs réputés et confirmés vont s'en ajouter d'autres qui sont moins expérimentés, dont le crédit est parfois discuté mais qui sont en train de s'affirmer. Les débiteurs d'Amérique latine qui se retrouvent en foule sur les marchés du dollar témoignent bien de cette tendance. Il est probable que la Chine se distingue prochainement. On parle beaucoup d'un euroemprunt qui, à la fin du mois, pourrait être lancé pour le compte d'une de ses plus riches provinces, celle de Guandong.

Pour ce qui est des débiteurs français, leurs dernières opérations en devises n'atteignent pas des montants très importants. Un département vient de se porter sur le marché suisse des capitaux. Il s'agit des Hauts-de-Seine dont c'est la première émission étrangère. La dette de ce département est très appréciée. Les principales maisons d'évaluation de crédit lui décernent leur meilleure note. D'une durée de dix ans, l'affaire porte sur 40 millions de francs suisses, soit à peine 150 millions de francs français. Il faut compter en monnaie hexagonale car le département a conclu avec l'Union de banques suisses un contrat d'échange, de façon à obtenir le produit de sa transaction en francs français. Le tout est très économique pour un emprunt d'une taille aussi faible et donc peu liquide. Il n'en coûte aux Hauts-de-Seine qu'une soixantaine de points de base de plus que ce que rapportent les bons du Trésor de même durée. On attache beaucoup d'importance à cette transaction car c'est la seule de l'année à avoir été émise par une collectivité locale française.

Le marché de l'eurofranc français a accueilli deux signatures françaises ces derniers jours. Le Crédit national a remporté un beau succès en proposant des obligations qui viendront à échéance dans trois ans. Les titres de courte durée sont actuellement très recherchés par les investisseurs qui savent que si le loyer de l'argent baisse prochainement, comme chacun l'espère, ils en bénéficieront beaucoup plus que ceux de longue durée. La Banque nationale de Paris, qui dirigeait cette opération, en a rapidement augmenté le montant de 1 à 1,5 milliard de francs. Au départ, les investisseurs étaient assurés d'un rendement de trente huit points de base supérieur aux fonds d'Etat. En fin de semaine, la marge avait diminué à trente-quatre points.

La seconde opération, qui a pour débiteur la Caisse autonome de refinancement, est d'un genre tout à fait différent. Sa durée est de huit ans et sa rémunération ne sera versée qu'à l'échéance avec le remboursement du capital. L'emprunteur s'est ainsi procuré 1 milliard de francs environ et il aura à rembourser, en l'an 2001, 1,8 milliard de francs. Le coût de son opération, exprimé en rendement annuel, est de 7,38 %, ce qui n'est vraiment pas élevé, la différence avec les fonds d'Etat comparables n'étant que de onze points de base. Cette transaction était dirigée par le Crédit commercial de France. On s'attend maintenant à une réouverture du compartiment des emprunteurs étrangers en francs. La Communauté européenne du charbon et de l'acier pourrait se présenter cette semaine déjà ou immédiatement après Pâques.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar attaqué, le franc raffermi

Rien ne pouvait être meilleur pour le franc français que la désignation d'Edouard Balladur comme premier ministre et la nomination d'Edmond Alphandéry comme ministre des finances, tous deux chauds partisans de l'Europe et du franc fort. De plus, la rapidité de la constitution du nouveau gouvernement et l'élection au perchoir de Philippe Séguin, adversaire du franc stable – ainsi neutralisé – ont fait bonne impression sur les milieux financiers internationaux, de même que le projet de donner son indépendance à la Banque de France, à l'imitation du statut de la Bundesbank. A cet égard, certains restent perplexes sur la composition du futur conseil de l'institut d'émission. En Allemagne, la majorité de ce conseil est détenue par les présidents des banques centrales des régions (Länder), entités de plein exercice avec parlement et exécutif.

En France, un projet de l'UDF parle d'*«experts»*. Lesquels et avec quelle autorité ? A Francfort, on glose sur le thème : *«Il faudra que vous appreniez à être indépendants...»* Une petite ombre au tableau a été jetée avec l'ajournement de la visite de M. Balladur au chancelier Kohl, repoussée au 22 avril pour cause de *«cure d'amaigrissement»*, alors que cette visite devait être beaucoup plus précoce. Un tel retard explique que le cours du deutschemark à Paris ait commencé à fléchir mardi et mercredi, revenant de 3,40 à 3,39 francs, pour se raffermir un peu plus par la suite.

Le raisonnement du marché est le suivant : M. Balladur obtiendra sans doute une réaffirmation solennelle du soutien inconditionnel de la Bundesbank au *«franc fort»* : c'est son intérêt et, surtout, celui de l'industrie allemande. Quant à arracher à ladite Bundesbank une baisse plus rapide de ses taux directeurs, c'est une autre affaire, et tout échec serait très mal interprété par les marchés. L'enjeu des prochaines semaines est donc capital, ce qui explique l'attentisme prudent de la Banque de France et sa réticence à abaisser ses taux directeurs. Ses réserves de devises n'ont été rétablies qu'à hauteur de 65 milliards de francs, après des sorties de plus de 150 milliards de francs à la fin de l'année, sans changement au 25 mars, d'une semaine sur l'autre.

La lire au plus bas

Mais la principale raison du léger raffermissement du cours du mark à Paris, au voisinage de 3,3980 francs à la veille du week-end, est dû, bien plus, à la fermeté du deutschemark par rapport à un dollar en pleine déroute, et, surtout, aux attaques contre les monnaies faibles de l'Europe, la lire, la peseta, et maintenant le franc belge.

La monnaie italienne, déjà affaiblie par la crise politique dans la péninsule et, en dernier lieu, par la mise en cause de M. Andreotti, a reçu un coup supplémentaire avec la montée du deutschemark, qui a battu tous ses records à Milan, avec un cours de 1 005 lires pour 1 deutschemark. Depuis sa dévaluation à la mi-septembre 1992 et sa mise en flottement qui a suivi, la lire s'est dépréciée de 25 % par rapport au franc et au deutschemark, la hausse de la devise allemande et de notre monnaie à Milan atteignant 31 %, un cauchemar pour nos exportations. Vendredi matin, le très respecté Carlo Ciampi d'Azeglio, gouverner de la Banque d'Italie, la *«conscience du pays»*, a rendu visite au président de la République, M. Scalfaro, qui l'aurait consulté sur les conséquences d'une éventuelle période sans gouvernement à Rome. A Madrid, la Banque d'Espagne a soutenu la peseta, affaiblie par l'entrée de l'économie hispanique dans la récession.

Quant au dollar, il souffre un peu de tout : la lenteur avec laquelle l'Allemagne abaisse ses taux (contrairement aux espoirs du début de l'année), les mauvais chiffres du chômage (perte de 22 000 emplois en mars). Autre facteur non négligeable : la lassitude des opérateurs (traders); le cours du dollar n'a pas franchi le 1,68 deutschemark et les achats spéculatifs coûtent cher à financer. En fin de semaine, le «billet vert» est revenu de 1,6350 DM à moins de 1,60 DM et de 5,55 francs à 5,42 francs, après avoir touché 1,5850 DM et 5,3850 francs.

Pour l'instant, la belle mécanique de la hausse de la devise américaine est grippée.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 MARS AU 2 AVRIL 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5300	8,2926	2,2590	2,4404	50,3864	2,7441	2431,17
	–	1,4890	7,9509	2,2506	2,4315	50,1644	2,7338	2376,44
New-York	1,5300	–	18,4502	67,7277	62,6959	3,0414	55,7569	0,00629
	1,4890	–	17,9899	66,1594	61,2370	2,9682	54,4662	0,00627
Paris	8,2926	5,4200	–	367,0843	339,8119	16,4842	302,2024	3,4110
	8,2714	5,5550	–	367,5157	340,1715	16,4886	302,5599	3,4886
Zurich	2,2590	1,4765	27,2417	–	92,5705	4,4906	82,3251	0,9292
	2,2506	1,5115	27,3932	–	92,5597	4,4865	82,3257	0,9471
Francfort	2,4404	1,5950	29,4280	108,0257	–	4,8510	88,9323	1,0038
	2,4315	1,6330	29,5334	108,0384	–	4,8471	88,9434	1,0332
Bruxelles	50,3864	32,88	6,0664	22,2689	20,6144	–	18,3329	2,0692
	50,1644	33,69	6,0947	22,2891	20,6307	–	18,3497	2,1109
Amsterdam	2,7441	1,7935	330,90405	1,21470	112,4451	5,45468	–	1,1286972
	2,7338	1,8360	332,40798	1,21469	112,4311	5,44969	–	1,1503759
Milan	2431,17	1589	293,1734	1076,1937	996,2382	48,32725	885,9771	–
	2376,44	1596	275,9918	1055,9047	977,3423	47,37311	869,2810	–
Tokyo	174,57	114,10	21,05166	77,27735	71,53605	3,47019	63,61862	0,071806
	173,47	116,50	21,57249	71,87575	71,34109	3,45800	63,45316	0,072995

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 avril 1993, 4,7502 F contre 4,76824 F le vendredi 19 mars 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

2 avril 1993

PESETA ESPAGNOLE
LIVRE IRLANDAISE
FRANC BELGE
FLORIN NÉERLANDAIS
MARK ALLEMAND
ESCUDO
COURONNE DANOISE
FRANC FRANÇAIS

0 %
-1
-2
-3
-4
-5
-6

Depuis le 17 septembre, la livre sterling (– 18,69) et la lire italienne (– 21,64) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Céréales : Moscou sème la pagaille

Plus que jamais, l'ex-Union soviétique garde, en dépit de ses fragilités et de son absence de solvabilité, une place prépondérante sur le marché des céréales. La fermeté actuelle des cours du blé et de l'orge en est une démonstration supplémentaire, si besoin en était.

Alors que les perspectives s'ouvrent sur un excédent mondial de blé pour la campagne 1993-1994, selon le Conseil international du blé, et que le surplus par rapport à la consommation devrait augmenter cette année d'un million de tonnes, les opérateurs demeurent sereins. La raison de cet optimisme dans ce contexte de morosité ? La reprise probable des exportations américaines vers la Russie, qui fait pourtant figure de château de cartes branlant. Les Etats-Unis sont bien placés pour connaître la situation de l'ancien bloc soviétique. Le département américain de l'agriculture (USDA) a publié récemment des estimations sur la production de la Communauté des Etats indépendants (CEI)... et sur la baisse de ses importations. Les Républiques devraient récolter 90 millions de tonnes de blé contre 73,45 millions en 1991-1992 et 93,6 millions de tonnes de céréales secondaires contre 77,44 millions l'année dernière. Ce n'est certes pas l'autosuffisance, mais une progression vers une plus grande autonomie.

Ce ralentissement de la demande est d'autant plus attendu que les pays de la CEI sont à cours de devises. D'ores et déjà, l'USDA sait que les achats mondiaux de blé ne devraient pas dépasser 15,5 millions de tonnes au lieu des 16,5 millions de tonnes prévus et des 22 millions de tonnes réellement effectués sur les campagnes 1991-1992. Même phénomène de baisse sur les estimations des échanges de céréales secondaires qui devraient s'établir à 10,5 millions de tonnes contre 10,8 millions de tonnes le mois précédent et 17 millions de tonnes la saison dernière. L'USDA explique cette diminution précisément par des *«incertitudes concernant les ventes des Etats-Unis, du Canada et de la CEE, en raison des récents problèmes de crédit de la Russie notamment»*.

Apparente réanimation

Alors, que font les Etats-Unis de ces excédents ? Ils donnent du blé et du riz à la Russie, pour une valeur de 102 millions de dollars, ainsi que du maïs, pour une valeur estimée à 19 millions de dollars, dans le cadre du programme «Food For Progress». Et, aussitôt, les cours s'animent, ragaillardis par les récentes déclarations de Mike Espy, secrétaire à l'agriculture, qui ne manque pas de souligner : *«Ces dons illustrent notre intention de maintenir la présence des produits agricoles américains sur ce marché important.»* Les conditions logistiques de cet afflux de marchandises ont été aussi portées à la connaissance de la presse : *les Etats-Unis prendront à leur charge les frais de livraison jusqu'aux ports russes et la Russie, quant à elle, se verra confier le stockage et de la distribution à l'intérieur du pays.*

En réalité, ces dons camouflent ce que la conjoncture peut avoir d'inquiétant. La CEI doit aux Etats-Unis 500 millions de dollars, et les Américains avaient suspendu, depuis le 1er décembre 1992, leurs ventes de produits agricoles effectuées dans le cadre d'un programme fédéral. Ils n'étaient pas seuls dans ce cas, les Australiens avaient agi de même en août, suivis des Canadiens. Mais, selon toute apparence, tel est puni qui croyait punir : les Américains montraient des signes de grande inquiétude devant l'absence de réaction de Moscou et plus encore devant ces tonnages dont ils étaient encombrés et qui auraient dû se trouver en Oural.

Après une période de calme, l'initiative américaine à l'égard de la Russie a fait naître des espoirs qui se sont immédiatement traduits par une reprise des cours : les opérateurs pensent que des rééchelonnements de crédit seront octroyés. Il était temps. Les Russes entraînaient les pays exportateurs dans la mise en place de gigantesques programmes de troc avec du bois, de l'uranium, des diamants ou de l'aluminium. Après l'Australie, qui a échangé du blé contre de l'aluminium, le Canada a confirmé des contrats de troc récents portant sur des volumes non précisés de diamants et de bois. Echanges que les pays céréaliers ne trouvent pas satisfaisants à bien des égards, les opérateurs préférant de beaucoup les espèces sonnantes et trébuchantes.

Les relations entre la Russie et le Canada sont symptomatiques de cette conjoncture. Comme les déclarations américaines, les propos optimistes du premier ministre canadien, Brian Mulroney, ont également stimulé le marché alors qu'aucun accord n'est venu redonner de l'élan au flot interrompu des exportations entre Ottawa et Moscou. La France elle-même ne fait plus grise mine. De nombreux navires se pressent dans ses ports de Dunkerque, Rouen, Caen et Bordeaux. Et le marché se nourrit de cette apparente réanimation, car il ne s'agit pas en fait de nouvelles ventes mais d'une renégociation des fameux contrats russes qui avaient été signés en novembre 1992.

Mais l'humeur semble à la confiance, car les Etats-Unis élargissent le champ de leurs programmes de subventions à l'exportation dans plusieurs directions : l'Afrique noire, l'Afrique du Sud, la Tunisie et les pays baltes, au total 1,5 million de tonnes de blé. Le Canada ne fait pas preuve de moins de dynamisme puisque ce pays a vendu 400 000 tonnes de blé à la Corée, 450 000 tonnes à la Turquie qui, elle-même, en avait cédé la majeure partie... à la Russie en échange de pétrole !

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 2-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 436 (– 28) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 147 (– 16) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 140 (– 20) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	302,30 (– 0,6) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	868 (– 52) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	900 (+ 3) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	354 (+ 12) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	230 (+ 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	187,60 (+ 1,8) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent mai	19,04 (+ 0,31) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 26-3-93	Cours 2-4-93
Or fin (kilo en barre)	59 700	58 900
– (kilo en lingot)	59 900	59 050
Pièce française (20 fr.)	343	337
• Pièce française (10 fr.)	390	380
Pièce suisse (20 fr.)	345	337
Pièce latine (20 fr.)	345	337
• Pièce tunisienne (20 fr.)	340	338
Souverain	438	440
• Souverain Elisabeth II	430	435
• Demi-souverain	282	263
Pièce de 20 dollars	2 130	2 110
– 10 dollars	1 122,50	1 122,50
• – 5 dollars	680	685
– 50 pesos	2 225	2 200
• – 20 marks	432	437
– 10 florins	365	358
• – 5 roubles	265	260

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La baisse des taux, enfin

Enfin ! Comme pour le franc, l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon et d'Edmond Alphandéry à Bercy a permis aux taux d'intérêt à court terme d'amorcer ou, plutôt, d'accélérer une baisse déjà engagée, à partir des sommets de septembre-octobre dernier et, dans les premiers mois de cette année, les 12 % à 13 % sur l'échéance 1 mois-3 mois. Si le loyer de l'argent au jour le jour n'a guère fléchi, passant de 11 % à 10 3/4 %, les taux à trois mois, beaucoup plus significatifs, qui étaient revenus, l'autre semaine, de 11 1/8 %-11 5/8 % à 10 1/2 %-10 7/8 %, ont franchi un nouveau degré à la baisse à 9 7/8 %-10 %, donc en dessous du jour le jour, ce qui est éloquent, puisque cette inversion reflète les espoirs d'une nouvelle détente.

Certes, il ne faut pas se gargariser de la diminution actuelle : une véritable baisse des taux consisterait à revenir en dessous des 9 %-9,50 % pratiqués pendant l'été 1992, avant la crise monétaire de l'automne. Mais le retour à cette position de départ serait déjà un beau succès, car il signifierait que la spéculation contre le franc a désarmé et que les emprunts de francs par les étrangers, effectués en novembre et décembre 1992 sur des échéances dépassant les élections, commencent à être remboursés, ce qui rétablirait une liquidité très resserrée pour ces opérations. Un tel retour permettrait, en outre, à la Banque de France d'abaisser ses taux directeurs, maintenus imperturbablement à 9,10 % pour les appels d'offres. Elle ne l'a pas fait cette semaine, pour des motifs tenant à la situation des marchés des changes *(voir en rubrique «Devises et or»)*.

Tous les yeux, naturellement, continuent d'être tournés vers la Banque fédérale d'Allemagne, qui poursuit sa politique de *«petits pas»*. Après avoir, jeudi 18 mars, ramené son taux d'escompte de 8 % à 7,50 % pour lui permettre d'abaisser plus commodément le taux de ses pensions à court terme (REPO), elle a accepté, mercredi 31 mars, de réduire à 8,17 %-8,20 % ce taux, contre 8,25 % précédemment. Sans doute le marché a-t-il été déçu par l'absence de toute nouvelle initiative par la Bundesbank qui, à l'issue de son conseil de jeudi, n'a pas modifié ses taux directeurs. Elle aurait pu le faire aisément pour son taux lombard en haut de la fourchette. Mais la banque centrale allemande, selon l'un de ses directeurs, M. Hess, n'a pas encore abandonné sa politique des *«petits pas»*. D'autre part, elle commence seulement à «consommer» la marge qui lui a été ménagée pour ses pensions jusqu'au nouveau plancher de 7,50 %. A Francfort, on estime que les taux à court terme seront revenus à 6,50 % en fin d'année, contre 7,80 % à 8,30 % actuellement, délai qui serait tragiquement long pour la France, en pleine dépression. On donne peu de chances à MM. Balladur et Alphandéry d'obtenir du chancelier Kohl un assouplissement rapide de la politique de la Bundesbank. Celle-ci a horreur d'être violée et, d'ailleurs, aucun gouvernant allemand ne s'y risquerait.

Seuil de résistance

Sur le MATIF, le cours de l'échéance juin s'est raffermi à 117,44 contre 117,26, un peu en dessous de son record de 117,78. Selon les analystes de la Société générale, néanmoins, le marché domestique français reste fragile, un retour vers des cours inférieurs étant possible. Le rendement de l'OAT 10 ans au comptant a sensiblement fléchi, à 7,19 % contre 7,34 %, l'écart avec le Bund 10 ans (6,70 %) revenant de 0,7 point à un peu moins de 0,5 point. Ce faisant, cet écart se rapproche d'un seuil de résistance de 0,3-0,4 point, difficile à franchir. Et si les taux longs allemands remontent, ce qui n'est pas exclu en raison des besoins du budget, il pourrait y avoir un peu de «casse» à Paris.

Sur le marché monétaire et obligataire, l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT) s'est effectuée pour un montant de 16,15 milliards de francs, et a été marquée, sans surprise, par une baisse des rendements et un succès très modéré. Sur l'échéance à 10 ans nouvelle ligne 6,75 % octobre 2003, le taux moyen pondéré s'est établi à 7,11 % contre 7,38 % il y a un mois. Il est à remarquer que ce taux de 7,11 % est le plus bas depuis la création des OAT en 1985, inférieur même aux 7,30 % de 1986, l'écart avec le Bund allemand à 10 ans tombant à 0,43 point lors de l'adjudication. Sur la ligne à 30 ans, la plus servie (12,5 milliards de francs), le taux moyen est ressorti à 7,61 % contre 7,71 % le 4 mars.

On reparle d'un «grand» emprunt d'Etat qui serait lancé par le nouveau gouvernement, avec un appel aux particuliers, notamment, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps en direct. Un tel emprunt pourrait nuire au programme du Trésor ou, alors, devrait être assorti d'avantages spéciaux, fiscaux notamment.

Le CEPME ne va pas bien, avec un résultat d'exploitation en rouge de 279 millions l'an dernier, contre un bénéfice de 73 millions en 1991 (et non milliards comme indiqué par erreur dans nos éditions du 3 avril), mais il a levé très facilement 3 milliards de francs, grâce à la garantie de l'Etat, évidemment, mais aussi parce que les échéances satisfaisaient les emprunteurs : 2 milliards de francs à un peu plus de 5 ans à un taux final de 7,21 %, ce qui a attiré les sociétés de gestion et les branches «courtes» des compagnies d'assurances, et 1 milliard à 12 ans à 7,68 % final, tranche très demandée, car les durées longues sont plus rares actuellement. En application du nouveau système de répartition des émissions dans le syndicat de placement, Paribas, chef de file, a eu 16 % à 17,5 %, la Caisse des dépôts, actionnaire du CEPME à 30 %, a obtenu 15 % à 16 %, les autres grandes banques recevant 10 %. Enfin, Renault Crédit international s'est, pour la première fois, présenté sur le marché domestique, pour 1 milliard de francs à 7 ans, à 0,78 point au-dessus de l'OAT, soit un rendement final de 7,97 %. L'accueil a été mitigé, les opérateurs préférant l'emprunt de Lafarge sur le marché de l'eurofranc, à 0,85 point au-dessus de l'OAT.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

La tension dans les territoires occupés

Des soldats israéliens ont tué par erreur un de leurs compatriotes

De source militaire, on a appris, dans la soirée dU vendredi 2 avril, que des soldats israéliens avaient tué un de leurs compatriotes et blessé deux autres, en ouvrant le feu sur leur véhicule parce qu'il ne ralentissait pas à l'approche d'un barrage à l'entrée de Hébron, en Cisjordanie.

Cette «bavure» témoigne de la nervosité des forces de l'ordre israéliennes – qui ont désormais des consignes de tir nettement assouplies – et de la vive tension qui règne dans les territoires occupés; ceux-ci sont «bouclés», depuis lundi pour la bande de Gaza, depuis mercredi pour la Cisjordanie, à la suite d'une série d'attentats commis par des Palestiniens, et d'importants renforts de troupe y ont été acheminés.

D'autre part, selon des sources palestiniennes, l'un des chefs des «Faucons» du Fath, groupe de choc de la principale composante de l'OLP, est décédé au cours d'un interrogatoire mené par des enquêteurs israéliens dans la prison d'Ashkelon (sud d'Israël). A l'annonce du décès de Hayman Saïd Nasser, vingt-deux ans, de violentes manifestations ont éclaté en fin d'après-midi dans le camp de Deir el-Balah, dans la bande de Gaza, dont il est originaire. Un porte-parole des services pénitentiaires israéliens a indiqué que le détenu avait succombé à une *«infection pulmonaire suivie de complications»*, mais sa famille affirme qu'il était en *«parfaite santé»* au moment de son arrestation, le 20 mars.

«Pas de geste»

La «troïka» européenne, constituée des ministres des affaires étrangères du Danemark, de Grande-Bretagne et de Belgique, n'a guère obtenu de succès en exhortant, à Jérusalem, Israéliens et Palestiniens à des gestes de bonne volonté pour relancer les entretiens de paix au Proche-Orient . *«Pas de geste»*, lui a répondu jeudi soir le Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, d'après Radio-Israël. Les Palestiniens veulent qu'Israël s'engage à cesser toute expulsion avant de revenir à la table des négociations, dont la reprise est officiellement prévue pour le 20 avril à Washington.

Le Mouvement de la résistance islamique, Hamas, a été invité à participer à une réunion élargie de la direction palestinienne, qui devait s'ouvrir, samedi à Tunis, sous la présidence du chef de l'OLP, Yasser Arafat, a déclaré vendredi, un dirigeant du Consei national palestinien (CNP), parlement en exil.

Durant cinq jours, les représentants palestiniens devront faire le point sur les tractations arabes et internationales concernant le processus de paix avant de se prononcer sur la reprise des négociations avec Israël. Quatre dirigeants dE Hamas avaient participé, du 23 au 26 d4cembre à Tunis, à une réunion élargie de la direction palestinienne. Il s'agissait de la première rencontre officielle entre Hamas et l'OLP depuis le déclenchement du processus de paix en octobre 1991 à Madrid. – *(AFP, Reuter.)*

Recevant M. Hurd au quai d'Orsay

Alain Juppé estime que la France a besoin de «temps» et de «compréhension» dans les négociations sur le Gatt

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré vendredi 2 avril, lors d'un entretien au quai d'Orsay avec le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, que la France avait besoin de la *«compréhension»* de ses partenaires européens dans les négociations sur le commerce international.

Le nouveau chef de la diplomatie française a dit souhaiter *«se donner le temps de remetire à plat le dossier du commerce international»*. *«Nous arrivons, nous avons à réétudier ces questions à fond et à essayer de faire comprendre les contraintes qui se posent plus particulièrement à la France dans ce domaine»*, a ajouté Alain Juppé. Il a rappelé les exigences de la France, qui étaient déjà celles du précédent gouvernement : une compatibilité des accords du GATT avec la politique agricole commune et le respect de l'équilibre dans les négociations, le volet agricole *«n'ayant de sens que s'il est pris dans un ensemble global»*.

Douglas Hurd a souligné que le pré-accord de Washington sur le volet agricole du GATT était, pour la Grande-Bretagne, *«une pièce essentielle de l'ouvrage»*. *«Nous ne souhaitons pas le voir abandonné»*, a-t-il ajouté.

Les deux ministres ont aussi parlé des dossiers les plus chauds de politique étrangère, au premier rang desquels la Yougoslavie. Ces sujets figurent à l'ordre du jour du conseil qui réunira lundi à Luxembourg les ministres des affaires étrangères des Douze.

MM. Hurd et Juppé ont d'autre part insisté sur la *«nécessité de respecter l'accord de pêche»* entre leurs deux pays.

Les dossiers de l'immigration

Jean-Claude Barreau nommé au cabinet de Charles Pasqua

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, a nommé conseiller pour les questions d'immigration, vendredi 2 avril, Jean-Claude Barreau, président de l'Institut national d'études démographiques (INED) et inspecteur général de l'éducation nationale.

Agé de soixante ans, Jean-Claude Barreau a parcouru un itinéraire pour le moins inhabituel. Ordonné prêtre en 1960, marié en 1971, il devient directeur littéraire dans diverses maisons d'édition après son retour à l'état laïque, puis est nommé en 1981 conseiller culturel auprès de l'ambassade de France à Alger. Proche du PS, il est chargé de mission à l'Elysée en 1985 et 1986, avant d'intégrer au tour extérieur l'inspection générale de l'éducation nationale. De 1989 à 1991, il préside l'Office des migrations internationales (OMI), mais il en est écarté par Jean-Louis Bianco, alors ministre des affaires sociales, après la publication d'un ouvrage sur l'Islam, *De l'islam en général et du monde moderne en particulier* qui reçoit le prix Aujourd'hui.

Rejetant dos à dos le Front national et SOS-Racisme et dénonçant le *«mythe»* de l'arrêt total de l'immigration, il plaide en faveur d'une gestion des flux migratoires alliant réalisme et fermeté.

Dans un autre ouvrage publié en 1992, *De l'immigration en général et de la nation française en particulier*, Jean-Claude Barreau suggère de rétablir un ministère de la population, écrivant que *«le ministère de l'intérieur est, en France, le véritable ministère de l'immigration (...) mais avec une vision par trop «policière»*.

Son arrivée aux côtés de Charles Pasqua sera diversement interprétée. Pour sa part, il estime qu'il le doit autant à M. Balladur qu'au ministre de l'intérieur, en notant qu'au lendemain de la publication dans ces colonnes d'un entretien où il s'expliquait sur sa vision d'une politique de l'immigration *(le Monde* du 6 octobre 1992), des hommes politiques de toutes tendances l'avaient rencontré, de Philippe de Villiers à Laurent Fabius. *«Aujourd'hui;* nous a déclaré Jean-Claude Barreau, *je suis un haut fonctionnaire de la République. Le gouvernement n'est pas un gouvernement fasciste. Nous ne sommes pas en état de guerre civile. Je n'ai aucune raison de me dérober.»*

Depuis vendredi 2 avril

Le gouvernement turc impose le silence à toutes les radios privées

ISTANBUL

de notre correspondante

Depuis le vendredi 2 avril à midi, les radios privées turques n'émettent plus. Le silence leur a été imposé par le ministère des télécommunications, qui a fondé son ordre sur une loi qui maintient le principe du monopole de l'Etat sur toute émission de radio ou de télévision.

Les animateurs de plusieurs de ces quelque trois cents antennes, qui s'étaient multipliées depuis un an, ont aussitôt appelé à l'aide leurs auditeurs et ils ont été entendus : dans tout le pays, les antennes de milliers de véhicules arborent un ruban noir en signe de protestation contre cette décision soudaine.

Les télévisions privées, qui semblent être la prochaine cible de l'Etat turc puisque deux d'entre elles ont également été fermées vendredi, ont régalé le public d'images de fonctionnaires embarrassés, forcés de grimper aux arbres ou d'enjamber des clôtures pour avoir accès aux émetteurs qu'ils tentaient de neutraliser.

«Personne ne connaît même le nombre de radios, ce ne sont pas les voix multiples de la Turquie, c'est le chaos», a expliqué le ministre des communications, Yasar Topcu, pour tenter de justifier ce geste impopulaire.

Dans la seule ville d'Istanbul, les auditeurs pouvaient choisir parmi dix-neuf stations : le style américain et la musique pop pour les jeunes, les mélodies sirupeuses des stars de l'arabesque pour les chauffeurs de taxis. Mais parmi toutes ces radios, dont le nombre exact n'est en effet pas connu, certaines ne se contentaient pas de diffuser de la musique légère. Plusieurs stations avaient été établies par les partis de l'opposition et la prolifération non contrôlée de radios islamiques dans certaines régions était devenue une cause d'embarras pour les autorités.

Légalement, le gouvernement est entièrement dans son droit : la Constitution, écrite par les militaires après le coup d'État de 1980, et toujours en vigueur actuellement, accorde à l'État le monopole de la radio et de la télévision. Lors de son accession au pouvoir en automne 1991, M. Demirel avait toutefois promis une révision de cette Constitution répressive, et en particulier l'abrogation de ce monopole.

NICOLE POPE

Le chalutier «la Calypso» a été arraisonné

Nouvel épisode de la «guerre du poisson» franco-britannique

La Calypso, un chalutier de Cherbourg impliqué dimanche 28 mars dans un incident avec des inspecteurs des pêches britanniques, a été arraisonné, vendredi 2 avril, par huit contrôleurs des pêches de Guernesey dans les eaux anglo-normandes, à l'ouest des Casquets. Selon les affaires maritimes de Cherbourg, le chalutier était *«totalement en faute»*.

Après avoir été interrogé au poste de police de Guernesey dans le cadre de l'enquête sur l'incident de la semaine précédente, son patron devait comparaître le 3 avril devant un tribunal de Guernesey. Le consul de France dans les îles Anglo-Normandes et des représentants du comité régional des pêches devaient se rendre à Guernesey pour la circonstance.

Le 28 mars, *la Calypso* avait refusé d'obéir à des contrôleurs des pêches anglo-normands qui avaient été emmenés de force vers Cherbourg avant d'être relâchés *(le Monde* du 30 mars). Un second incident avait émaillé la journée : des pêcheurs français ayant occupé pendant plusieurs heures un dragueur de mines britannique dont le pavillon avait été brûlé. Un organisme régional de pêcheurs français a adressé vendredi 2 avril un message d'excuses au chef d'état-major de la Royal Navy et lui a fait remettre un pavillon neuf.

En Grande-Bretagne

Grève dans les chemins de fer et dans les mines

En Grande-Bretagne, pour la première fois depuis des années, la journée du 2 avril a été marquée par trois mouvements de grève de 24 heures. Pour protester contre 5 000 suppressions d'emploi annoncées par British Rail, le réseau ferroviaire public a été paralysé, aucun train n'ayant circulé dans la banlieue de Londres. Mécontents des réductions de salaires et des modifications du rythme du travail, les employés des bus londoniens ont également cessé le travail. Le trafic était réduit à un bus sur deux et quelques lignes de métro ont été perturbées.

A l'appel du syndicat national des mineurs (NUM), les mineurs se sont également mobilisés pour s'opposer au projet de fermeture de douze puits sur l'ensemble du pays. Seules treize mines sur quarante étaient en activité au cours de la journée qui était aussi celle de l'initiative d'action lancée par la Confédération européenne des syndicats (CES).

EN BREF

□ **Le *Jour* annonce une diffusion de 20 000 exemplaires.** – Le directeur et fondateur du *Jour*, Jean-Christophe Nothias, a indiqué, vendredi 2 avril, que ce nouveau quotidien avait atteint, après huit jours de parution, une diffusion de 18 000 à 20 000 exemplaires par jour. Il a jugé *«encourageante, en l'absence de toute publicité et campagne de promotion»*, la *«stabilité de ce lectorat.»* Actuellement, *le Jour* est disponible en kiosques à Paris, en banlieue et dans certaines villes proches de la capitale. Sa distribution vers la province doit débuter prochainement. Ses responsables se donnent jusqu'à la fin du mois d'avril pour dresser le bilan de l'expérience.

□ **Un policier tué en Haute-Savoie.** – Un sous-brigadier de police a été tué, vendredi 2 avril, par deux malfaiteurs lors de l'attaque d'une succursale du Crédit agricole à Cran-Gevrier (Haute-Savoie). Les deux hommes ont pris la fuite à bord d'une camionnette qu'ils ont abandonnée non loin de là. Un motard de la gendarmerie, qui s'était lancé à leur poursuite, s'est blessé dans une chute. Un important dispositif a été mis en place sur les routes de la région.

Tandis que le taux de chômage est resté inchangé

Une diminution de 22 000 emplois a été enregistrée aux Etats-Unis en mars

Le taux de chômage a peu varié aux Etats-Unis depuis le début de l'année, se maintenant en mars à 7 % de la population active. En revanche, selon les statistiques publiées vendredi 2 avril par le département du travail, une diminution de 22 000 emplois a été enregistrée en mars sur le territoire américain.

Les économistes s'attendaient généralement à ce que 100 000 emplois environ soient créés en mars, un chiffre déjà inférieur aux 367 000 emplois nouveaux (chiffre révisé en hausse) comptabilisés en février. Commentant ces résultats, le secrétaire au travail, Robert Reich, s'est empressé de rappeler l'urgence de l'adoption par le Congrès du programme de relance de 16 milliards de dollars (90 milliards de francs) proposé par le président Clinton.

□ **Le Congrès juif européen se réjouit de la fermeture du carmel d'Auschwitz.** – Jean Kahn, président du Congrès juif européen, s'est réjoui de la décision de fermeture du carmel d'Auschwitz *(le Monde* du 3 avril), qui représente, a t-il déclaré vendredi 2 avril, *«un symbole de la volonté du Vatican d'harmoniser ses relations avec le monde juif en éliminant l'un des obstacles à la progression du dialogue»*. M. Kahn précise, cependant, que *«l'affaire du couvent d'Auschwitz sera close lorsque la porte du couvent se refermera derrière la dernière carmélite et que les symboles chrétiens auront disparu du site d'Auschwitz»*.

Protection de l'environnement et développement économique

Un «sommet des forêts» très agité

WASHINGTON

correspondance

«La protection de l'environnement n'est pas incompatible avec le développement économique», a réaffirmé le président Clinton à la conférence réunissant, vendredi 2 avril, à Portland (Oregon), les représentants de l'industrie du bois et les dirigeants des divers groupes écologiques. Mais il ne semble pas que ses arguments aient rapproché les points de vue opposés des participants à ce «sommet des forêts».

Le président s'est engagé à créer un comité interministériel chargé de trouver dans les deux mois une solution *«équilibrée»* tenant compte des besoins de l'industrie du bois et des nécessités écologiques locales.

Les premières réactions des écologistes sont mitigées. Ils expriment leur déception devant la formule, craignant que cet équilibre ne se traduise par la poursuite de la destruction des forêts.

Il y a trois ans, la chouette tachetée, placée après un long débat sur la liste des espèces protégées, a provoqué l'arrêt de l'abattage sur des millions d'hectares de forêts fédérales. Ainsi en avaient décidé les tribunaux, saisis par les écologistes. La Cour suprême spécifiait que le maintien de cette liste était d'une *«haute priorité»* et devait être observé *«quel qu'en soit le prix»*.

Les industriels du bois n'ont cessé de protester, soulignant que cette protection avait coûté plus de 15 000 emplois depuis 1990 et qu'il fallait prévoir que cette perte d'emplois irait s'amplifiant. Les écologistes soulignent que la chouette tachetée n'est pas à l'origine du déclin économique et du chômage. L'industrie en porte la responsabilité par des coupes excessives, la mécanisation et les exportations de grumes vers les scieries du Japon.

Le débat, accompagné de plusieurs manifestations dans les rues, a pris un ton violent. Les représentants de l'industrie notamment ont critiqué les écologistes *«fanatiques»*, ceux que le *Wall Street Journal* appelle les *«extrémistes de la gauche religieuse»*.

La chouette et ses amis ont trouvé un allié dans les pêcheurs de saumons. Ces poissons sont en effet également menacés par l'abattage de bois, qui entraîne des torrents de vase dans les cours d'eau, empêchant leur reproduction. Les pêcheurs craignent l'extinction progressive des saumons, dont la pêche, en 1988, avait créé plus de 60 000 emplois et dégagé des bénéfices dépassant le milliard de dollars.

Les pêcheurs demandent une protection fédérale, tout comme les industriels du bois. Ceux-ci soulignent que la limitation des coupes entraînerait une hausse du prix du bois de construction à un moment où la demande s'accroît. Cette augmentation se répercutera sur le prix des maisons, empêchant des centaines de milliers d'Américains d'accéder à la propriété.

HENRI PIERRE

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Heures locales» folioté de 19 à 26 et un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du «Monde» daté 3 avril 1993 a été tiré à 469 522 exemplaires.

Le Monde

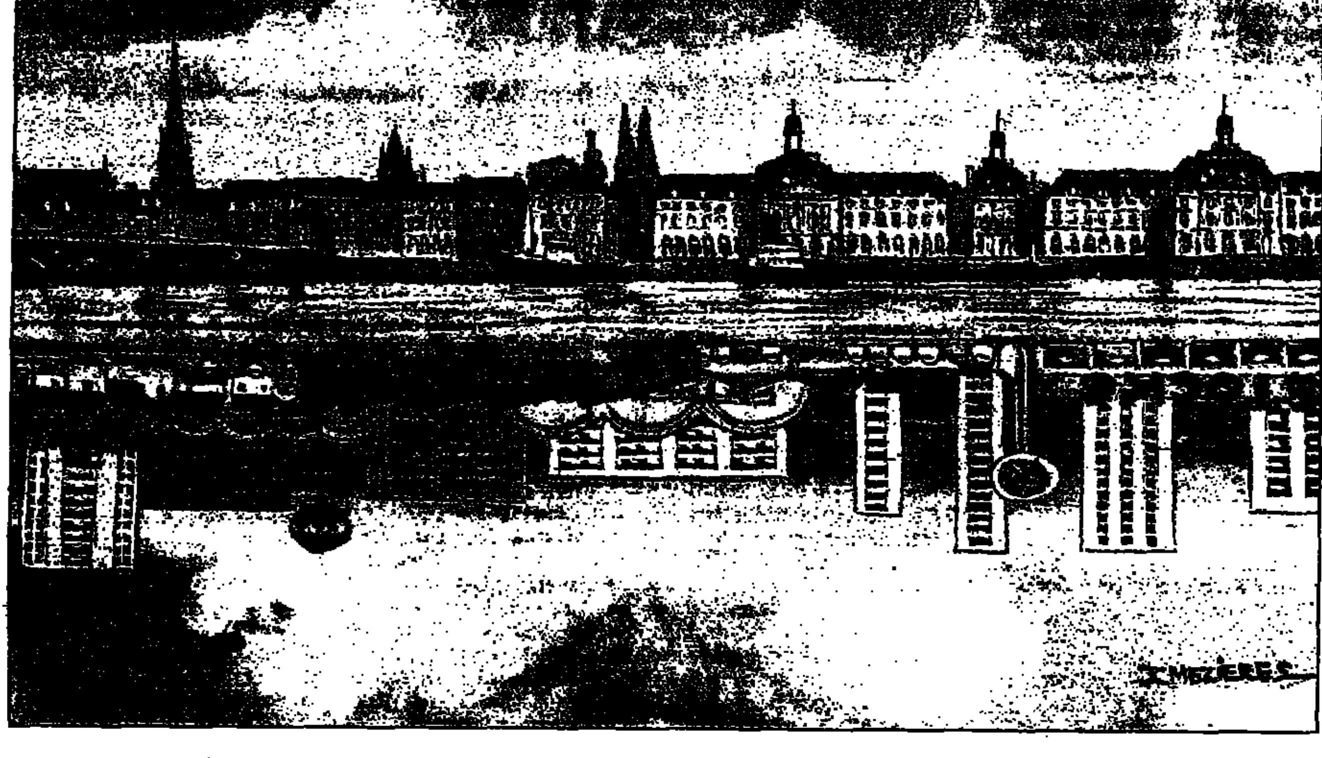
HEURES LOCALES

BORDEAUX CHERCHE SES LIMITES

Le débat sur l'avenir de la grande métropole d'Aquitaine provoque celui sur la succession de son maire, Jacques Chaban-Delmas

QUELLE mouche a donc piqué Paul Glotin, PDG de Marie Brizard et président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) ? Depuis plus d'un an, il s'en prend au peu de poids de Bordeaux dans son agglomération et dans le concert des grandes cités européennes. Selon lui, la communauté urbaine, fondée en 1968, bouleversée par la loi de décentralisation, est devenue de plus en plus difficile à gérer.

Dans les hit-parades des villes européennes, la capitale de l'Aquitaine apparaît rarement à son avantage, noyée qu'elle est avec ses 213 000 habitants au milieu d'une agglomération de 700 000, la cinquième de France. Aujourd'hui, Bordeaux pèse moins d'un tiers de son agglomération (44 communes), alors qu'elle était largement majoritaire lors de sa création. Retaillé en 1977, le costume de la communauté urbaine (27 communes) de Bordeaux est vite redevenu trop petit. Les nombreuses activités industrielles s'installent à la périphérie de l'agglomération de façon à bénéficier de toutes les infrastructures, notamment en matière de transport, sans avoir à payer les charges liées à la communauté urbaine. De même, Bordeaux se sent lésée par les implantations qui se font de plus en plus nombreuses dans sa banlieue. Par exemple, dans des villes comme Mérignac ou Pessac, qui ont plus de 50 000 habitants et de l'espace à revendre, ou des communes de la rive droite de la Garonne.



Argument de Paul Glotin – et de bon nombre de Bordelais : il faut arrêter l'hémorragie de la taxe professionnelle. Les grandes surfaces, par exemple, ont progressé de 40 % en trois ans dans les banlieues, alors que la ville-centre finance, sans contrepartie, le gros des infrastructures d'accueil, de culture et de loisirs.

Un solde migratoire équilibré

Il est vrai que les Bordelais sont encore plus susceptibles, depuis le classement de leur ville dans le peloton de celles qui ont été jugées assez riches pour verser une obole au titre de la solidarité. La mairie y trouve même l'explication essentielle de la hausse brutale des impôts locaux en 1992 et 1993. « *Bordeaux supporte des charges considérables qui devraient être prises en compte par la périphérie*, tonne Jacques Chaban-Delmas. *Les pertes de recettes se montent à 60 millions de francs cette année. C'est intolérable.* »

Augmentés de 16 % en 1992, les impôts locaux des Bordelais ne devraient pas l'être de plus de 10 % en 1993, selon le maire, et de 5 % en 1994. Il n'empêche que, pour lui, la situation ne peut pas continuer : « *Nous avons déjà dû étaler la construction d'un auditorium et la mise en place du nouveau Musée des Beaux-Arts. En 1992, nous avons été contraints à un abattement de 20 % sur tous les frais de fonctionnement. Tout cela au détriment de Bordeaux.* »

Une étude du Comité d'expansion Aquitaine montre, à partir des recensements de 1992 et de 1990, que les relations de la capitale de l'Aquitaine avec son environnement ont beaucoup changé. Après un déclin ininterrompu depuis 1954, Bordeaux a gagné 3 000 habitants, et son solde migratoire redevient presque équilibré. Mais son poids par rapport à l'agglomération reste l'un des plus faibles observé dans les unités urbaines françaises. Bordeaux ne représente que 5,7 % de l'espace de son agglomération, contre 45 % à Strasbourg, 22 % à Marseille et près de 17 % à Toulouse. Quant à sa densité démographique (4 264 habitants par kilomètre carré), elle est quatre fois inférieure à celle de Lille et deux fois à celle de Grenoble et de Lyon, dont la superficie est comparable.

Avec plus de 156 000 emplois, Bordeaux concentre toujours plus de la moitié des effectifs recensés dans la communauté urbaine : 51,8 %, contre 55,7 % en 1982, soit 49,3 % de l'emploi de l'agglomération et 33 % de celui du département. Les actifs résidant à Bordeaux occupent 37,3 % de ces emplois. Mais 20,1 % des emplois sont occupés par des actifs résidant dans la communauté et 42,6 % par des actifs venant de l'extérieur.

Ces chiffres montrent que les disparités entre la ville-centre et sa communauté urbaine peuvent être beaucoup moins importantes qu'avec le troisième cercle de l'agglomération : taxe professionnelle, prix des terrains, tout y est moins cher, alors que l'on y bénéficie des infrastructures et de l'environnement socioculturel financé par la communauté urbaine. Le problème est donc posé à Bordeaux, comme il peut l'être ailleurs, à Lille, par exemple, à l'initiative d'un autre socioprofessionnel, l'industriel Bruno Bonduelle. Mais, dans la capitale de l'Aquitaine, le contexte politique est fort différent. Tout le monde s'est inscrit dans la logique de l'« après Chaban ». Le costume communautaire n'est plus à la taille de l'agglomération.

La solution passait peut-être par la loi de février 1992, qui permettait une coopération intercommunale à la carte.

C'était, semble-t-il, l'opinion de Jacques Chaban-Delmas, qui n'avait pas jugé bon de tirer la sonnette d'alarme comme il avait si bien su le faire à plusieurs reprises par exemple pour le plan d'assainissement de la ville ou, en 1977, pour ménager la suprématie de Bordeaux à la suite du recul de la droite aux municipales.

L'initiative de Paul Glotin allait sans doute dans son sens. Mais, en mobilisant tout le lobby économique, ce dernier a semé une belle panique dans le Bordeaux politique. Tous les maires de banlieue, quel que soit leur parti, ont des haut-le-cœur quand on leur parle du grand Bordeaux.

En somme, tout le monde reconnaît aujourd'hui que le costume de Bordeaux est devenu trop petit. Mais, dans cette ville, entrée dans la campagne des municipales avec trois ans d'avance, les apprentis tailleurs sont nombreux.

de notre correspondant à Bordeaux
Pierre Cherruau

Ensemble

ENFIN !... L'idée qui consiste à associer sous une même autorité ministérielle l'aménagement du territoire et les collectivités locales est, disons le tout net, à la fois logique et judicieuse. Depuis dix ans qu'a été lancée la décentralisation, il n'est plus de politique d'orientation géographique des investissements ou des emplois qui puisse ignorer ou contredire ce que décident et entreprennent les villes, les départements et les régions. Le seul budget d'investissement des conseils régionaux de métropole est quinze fois supérieur à celui dont dispose le ministre de l'aménagement du territoire ! Chaque jour un peu plus, les collectivités sont à la fois des relais obligatoires pour la plupart des politiques nationales et des foyers d'initiatives innovantes qui ne laissent pas indifférent le pouvoir gouvernemental. Ce qui ne veut pas dire que l'Etat puisse s'affranchir de ses missions nécessaires : arbitrer les priorités, corriger les inégalités, compenser les handicaps, assurer une péréquation plus juste des dotations publiques.

Un ministre d'Etat – Charles Pasqua – et un ministre délégué – Daniel Hoeffel : tous deux étaient sénateurs et restent présidents de leur conseil général, les Hauts-de-Seine et le Bas-Rhin. Ils dirigent des départements réputés riches. L'aménagement du territoire et les collectivités locales ont à leur tête, *a priori*, des connaisseurs.

On ne manquera pas, cependant, de noter que la composition du gouvernement fait une place considérable – excessive ? – à des ministres parisiens et franciliens. Quand on sait combien Paris et l'Ile-de-France se sont crispés ces derniers temps sur les dossiers du transfert d'administrations en province et sur le schéma d'aménagement de la région parisienne, on doit s'interroger sur les futures politiques de solidarité et d'aération géographiques. Dossier-test : l'Alsacien Daniel Hoeffel veillera-t-il à ce que le transfert de l'ENA à Strasbourg ne soit pas remis en cause ?

François Grosrichard

PARIS

LE THÉATRE JOUE LES ARRONDISSEMENTS

Des salles décentralisées ont monté 24 spectacles en 1991-1992 et accueilli plus de 100 000 spectateurs

L'ÉVÉNEMENT a fait quelque bruit dans le petit monde de la comédie. Parmi les spectacles sélectionnés pour les *Molières* – l'équivalent pour l'art dramatique des fameux *Césars* – figuraient cette année trois pièces qui ont été montées dans de modestes théâtres d'arrondissement. Ce coup de projecteur attire l'attention – une fois n'est pas coutume – sur un aspect original, et à ce jour unique en France, de la politique culturelle de la Ville de Paris.

L'idée en revient, dit-on, au musicien Marcel Landowski, que Jacques Chirac, nouveau maire de la capitale, avait appelé auprès de lui en 1977 pour créer une direction des affaires culturelles. Après un siècle d'administration préfectorale fort peu soucieuse de culture, tout était à inventer. Landowski et sa petite équipe firent une constatation.

Ex-night-clubs et centres sportifs

Les 150 scènes, qui font de Paris la ville la mieux équipée du monde, étaient pour la plupart situées dans les quartiers de l'hypercentre, où ne résident que le tiers de la population. Au-delà commençait, dans les arrondissements périphériques les plus peuplés, une sorte de désert culturel. D'où l'idée d'entamer leur défrichage à coups de bibliothèques, de conservatoires et de salles de spectacle.

Pour la lecture et l'apprentissage de la musique, la Ville a construit systématiquement de nouveaux locaux et ce vaste programme s'achève à peine. Pour les théâtres, on a été moins ambitieux et on a fait feu de tout bois.

Deux salles, celles des 13e et 14e arrondissements, ont été dénichées dans des centres sportifs. Pour le 5e, on a récupéré un night-club, et pour le 19e l'ancienne bourse aux cuirs des abattoirs. Seul le théâtre du 15e arrondissement, le dernier en date, a été construit de toutes pièces à l'emplacement du chapiteau animé naguère par Silvia Monfort.

Tous sont de taille modeste : le plus petit n'offre que 195 places, le plus grand 450. Les situations juridiques ne sont pas moins diverses. Tantôt la Ville est propriétaire des murs, tantôt locataire de l'Etat. Les lieux sont gérés ici par une association, ailleurs par une SARL.

Le contrat est toujours le même. La Ville nomme un comédien – ou une comédienne – à la tête de l'établissement, le flanque d'un conseil d'administration et lui alloue une subvention annuelle (la fourchette 1993 va de 2,2 à 4 millions de francs). En contrepartie, l'animateur s'engage à monter quatre ou cinq spectacles par an, à donner 150 à 200 représentations et à pratiquer des prix fort modérés (tarif plein : 100 à 135 francs).

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 22

R E P È R E S

STATISTIQUES

Les hommes des rivières

Nombre de permis de pêche achetés en 1990 par région pour 1000 habitants

moins de 25
de 25 à 55
55 et plus

A la fin du mois d'avril, il sera possible de lancer un hameçon dans l'espoir d'attirer une belle truite. Le nombre de permis de pêche achetés en 1990 souligne la différence entre les régions. Par exemple, entre le Limousin, paradis des hommes en cuissardes vertes, et l'Ile-de-France, pauvre en ruisseaux ombragés. Dans la première région, le pourcentage atteint 76 pour 1 000 habitants, alors qu'il tombe à 8 pour 1 000 autour de Paris.

(Source INSEE)

IMAGES

L'ÉTAT, LE MAIRE ET LE CINÉMA

Le ministère de la culture mène une politique diversifiée pour aider les collectivités à sauver des salles menacées

LE rideau sombre de la désaffection tombe progressivement sur les écrans. Or, dans certaines communes, les Rex, Scala, Lux et autres Palace constituent l'unique équipement culturel. Il n'est donc pas surprenant que les élus locaux se portent de plus en plus souvent à la rescousse des exploitants, voire reprennent directement sous leur tutelle les salles en déclin.

Ils le font d'autant plus volontiers que, depuis 1982, année de création de l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC), l'Etat les y encourage. Depuis le 7 février 1989, il les y incite même de façon substantielle. *«Aucune dernière salle ne doit fermer»*, déclarait ce jour-là Jack Lang, alors ministre de la culture, en annonçant le lancement d'un plan d'action en faveur du cinéma. Entre avril 1989 et décembre 1992, l'ADRC, une association financée par le Centre national du cinéma (CNC) et présidée par Jean-Paul Rappeneau, a versé plus de 19 millions de francs pour soutenir l'action des départements, des régions et surtout des villes. Ce montant correspond à un cinquième des transactions d'acquisition des salles obscures effectuées en France durant cette période.

Il faut y ajouter l'effort des collectivités locales. Ces dernières complètent largement ces financements du CNC, puisqu'ils ne peuvent dépasser 40 % de l'opération. La politique de l'Agence a permis, selon ses estimations, de sauver 255 salles dans 159 villes et de «reconquérir» un marché de 3,7 millions d'entrées.

6,3 millions de spectateurs

En 1990, les cinémas ainsi repris par des municipalités ont, selon l'ADRC, programmé 13 % de séances supplémentaires et enregistré une progression de 15 % de leur nombre de spectateurs. Parfois, c'est le départ à la retraite du dernier exploitant qui incite les communes à se lancer dans l'aventure. Elles ont majoritairement tendance à confier le *fonctionnement* de l'équipement à une association. Il arrive aussi que le propriétaire en difficulté vende son équipement à la ville, *mais en conserve la gestion*.

L'ADRC étudie toutes les formules mais concentre son action en direction des petites communes : 87 % des villes qui ont reçu une de ses primes, plafonnées à 200 000 francs, abritent moins de 30 000 habitants. Pour maintenir la présence du septième art dans les zones insuffisamment desserviés, l'ADRC offre, en outre, des subventions pour la modernisation des équipements et propose son assistance technique. Elle peut, par exemple, conseiller les collectivités locales sur des projets de nouvel aménagement de la salle et de ses abords, sur les négociations lors de la vente et, surtout, sur l'animation capable de relancer le succès du grand écran.

En amont, c'est-à-dire par le biais de la distribution, l'ADRC offre à un plus large public de voir des œuvres récentes, en particulier dans les zones rurales. En 1992, elle a fait circuler gratuitement dans des villes petites et moyennes près de 3 000 copies, vues par 6,3 millions de spectateurs ; 52 % de ces 100 films étaient d'origine française, 42 % américaine. Une proportion qui suscite les critiques des professionnels parisiens.

Au fil des années, l'aide directe au rachat de salles a diminué. Mais si le nombre de cinémas à sauver semble décroître, l'intérêt des collectivités locales, lui, est de plus en plus manifeste. Désormais, ces dernières participent avec l'Etat au développement de l'action cinématographique dans son ensemble. Elles collaborent par exemple à la sensibilisation du public scolaire ou de celui des quartiers défavorisés, contribue à former à l'animation des exploitants, des enseignants, travaille à la promotion du septième art grâce à des festivals, des projections spécifiques, etc. Le conseil général du Gers a été le premier à signer une convention en ce sens avec le CNC, en juin 1989. Depuis, 19 villes, 4 régions et 11 départements se sont engagés dans une démarche similaire. Au final, le budget global de cette politique s'élève à 14,6 millions de francs.

Martine Valo

Le CNFPT vote un budget en équilibre

Le conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), réuni mardi 30 mars, a finalement voté le budget de l'année 1993 en équilibre. Celui-ci s'élève à plus de 1 milliard de francs et prend en compte les missions obligatoires de gestion telles que le financement des incidents de carrière ou des congés bonifiés pour les agents d'outre-mer.

Raymond Vaillant (PS), président du CNFPT, avait précédemment fait voter un budget en déficit de 41 millions de francs (*le Monde* daté 21-22 mars). La cotisation de 1 %, qui alimente l'établissement, était entièrement consacrée à la formation. Rappelant qu'un tel vote était illégal, le représentant de l'État a réclamé une décision modificative. Sinon, il transmettrait le budget à la chambre régionale des comptes.

Cette délibération modificative a été adoptée par vingt voix (CFDT, FO, Autonomes, CGC, PS, RPR, UDF, divers droite) et une abstention (CFTC). Il n'y a eu que sept voix contre (CGT notamment). Des économies ont été prévues sur les dépenses générales du siège du CNFPT et de ses établissements de formation déconcentrés. Un excédent de trente millions de francs a pu être dégagé sur l'exercice 1992.





BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Restauration des bâtiments.** – L'Association française interprofessionnelle de la pierre organise un colloque sur les *«techniques de restauration du bâti ancien»* à Paris, lundi 5 et mardi 6 avril. Cette rencontre est destinée aux entreprises de restauration, mais aussi aux élus et aux fonctionnaires territoriaux qui se chargent de la maîtrise d'œuvre. Des spécialistes décriront les phénomènes de dégradation biologique des murs et façades, et présenteront les procédés permettant leur restauration.
▶ **Renseignements au (16) 88-40-36-28.**

■ **Tourisme et SEM.** – La Fédération nationale des sociétés d'économie mixte, que préside Alex Raymond (PS), maire de Colomiers (Haute-Garonne) et membre du Comité économique et social, organise, avec l'Association nationale des élus locaux, que préside Antoine Rufenacht (RPR), président de la région Haute-Normandie, un colloque sur le développement du littoral, intitulé «Tourisme et SEM», mercredi 7 avril, au Sénat. Des élus, des directeurs de SEM, des représentants des pouvoirs publics et des banquiers feront le point sur le rôle de l'économie mixte dans l'aménagement des stations touristiques du littoral.
▶ **Renseignements au (16-1) 44-94-20-00.**

■ **Action sociale communale.** – L'Union nationale des centres communaux d'action sociale de France (UNCCASF) de la région du Grand Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine) organise, avec la participation de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) une rencontre entre représentants de diverses institutions sur « L'action sociale communale en mutation », jeudi 15 avril, au Petit Kursaal, à Besançon.
▶ **Renseignements au (16) 81-41-21-79.**

■ **Voirie et intercommunalité.** – L'Association des maires de France et l'ordre des géomètres-experts organisent leurs prochaines rencontres à Vannes (Morbihan), vendredi 16 avril. Elles porteront sur «L'avenir d'une gestion intercommunale de la voirie». Des experts présenteront le statut juridique des voies communales et des chemins ruraux, ainsi que les incidences de leur mesure sur les dotations financières de l'Etat.
▶ **Renseignements au (16-1) 47-63-67-91 ou au 44-18-13-76.**

■ **Métiers artistiques.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale et la Direction des musées de France organisent une journée d'étude sur «Les métiers des musées et la filière culturelle territoriale», mardi 20 et mercredi 21 avril, à Paris. Métiers, qualifications, gestion prévisionnelle des emplois culturels, évolution de la fonction de conservateur seront évoqués au cours de ces journées qui sont destinées notamment aux élus et aux responsables locaux des affaires culturelles.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-47-64 ou 40-15-35-83.**

NOMINATIONS

■ **Jean-Pierre Dufay à la tête de l'IAURIF.** – Jean-Pierre Dufay, directeur général adjoint de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) depuis octobre 1992, vient d'être nommé directeur général de l'IAURIF, véritable agence d'urbanisme et d'études de la région-capitale en remplacement de Pierre Pommelet, actuellement directeur de cabinet de Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France.

[Jean-Pierre Dufay est né le 10 octobre 1955 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Diplômé de X-Ponts en 1974, il a commencé sa carrière à la direction départementale de l'Yonne en 1979, en tant que responsable du service d'aménagement et de l'urbanisme. En 1985, il a été détaché au Port autonome de Paris pour prendre successivement les fonctions de directeur d'exploitation, puis, de 1990 à octobre 1992, de directeur de l'urbanisme et de l'exploitation. Il a ensuite rejoint l'IAURIF en octobre 1992.]

■ **Jean-Philippe Pierre, directeur de cabinet du président de l'AMF.** – Jean-Philippe Pierre vient d'être nommé directeur de cabinet de Jean-Paul Delevoye (RPR), nouveau président de l'Association des maires de France.

[Né le 20 août 1961 à Angers (Maine-et-Loire), Jean-Philippe Pierre possède une formation commerciale. Après ses études, il effectue plusieurs vacations dans des établissements bancaires londoniens. En 1986, il rentre en France, et devient attaché parlementaire. Il travaille pour Jean-Paul Delevoye, député (RPR) du Pas-de-Calais, puis pour Philippe Legras, député (RPR) de Haute-Saône. En 1989, Jean-Philippe Pierre intègre le secteur de la communication d'entreprise. Il travaille dans une société de services, puis dans une compagnie d'assurances, jusqu'en 1992.]

TEXTES

■ **Conseil national de la formation.** – Le *Journal officiel* a publié, le 18 mars, la liste des membres du Conseil national de la formation des élus locaux. Ce Conseil, prévu par la loi du 3 février 1992 sur les conditions d'exercice des mandats locaux, devra définir les orientations générales de la formation des élus (*le Monde* daté 10-11 janvier). Il comprend un collège d'élus locaux et un collège de personnalités qualifiées, nommés pour une durée de trois ans.

Font partie du collège des élus locaux : Jean Voiron (RPR), maire d'Essert-Roman (Haute-Savoie, 400 habitants), Claude Miqueu (divers gauche), maire de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées, 5 000 habitants), Pierre Bourguignon (PS), maire de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime, 30 000 habitants), Gilles de Robien (UDF), maire d'Amiens (Somme, 136 000 habitants), Joël Bourdin (UDF), maire de Bernay, Thierry Chandernagor (PS), président du conseil général de la Creuse, et Marc Censi (UDF-PR), président du conseil régional de Midi-Pyrénées.

Font partie du collège des personnalités qualifiées : Marcel Pochard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Pierre Paugam, conseiller-maître à la Cour des comptes, Georges Dupuis et Yves Meny, professeurs à l'université de Paris-I, Serge Regourd, professeur à l'université de Toulouse, Pierre Sadran, directeur de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, et Jacques Vrignaud, journaliste.

PROPOS

■ **LOGEMENT**
«Il y a encore, en Ile-de-France, plus de 20 000 hectares urbanisables dans le cadre de l'ancien schéma. Il y a également des projets. Ce qui manque, c'est la volonté politique et les moyens adéquats pour la relance.»

Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, *D'architectures* du mois de mars.

■ **TOURISME**
«Le sous-marin le Redoutable *constituera un fantastique produit d'appel pour raconter l'histoire de Cherbourg, le port des traversées les plus courtes vers l'Amérique, où se sont embarqués plus de cinq millions d'émigrés d'Europe de l'Est.»*

Alain Montferrand, architecte et conseiller technique au ministère du tourisme, *le Point* du 27 mars.

■ **HOPITAL**
«Je suis très attaché au maintien de la diversité de l'hôpital local, qui doit avant tout satisfaire la demande locale et ne pas se transformer en un lieu pilote d'expérimentation médicale ; il perdrait alors sa spécificité d'établissement sanitaire à vocation sociale.»

Philippe Dugue (RPR), maire de Chevreuse (Yvelines), *le Quotidien du maire* du 24 mars.

COMMUNICATION

LE JOURNAL DES TROIS PAYS

Un hebdomadaire local pour lecteurs suisses, allemands et français

«*DE quoi avons-nous l'air maintenant ?*» Urs Weber, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Drei*, ne se remet pas du «non» suisse au référendum sur l'Espace économique européen (EEE). Le *Basler Zeitung* avait misé sur l'appartenance, dans un proche avenir, de la Confédération helvétique à la vraie Europe, celle du Marché unique et de Maastricht, pour lancer sa nouvelle publication. L'adhésion à l'EEE devait être le signe de la voie nouvelle empruntée par la Suisse.

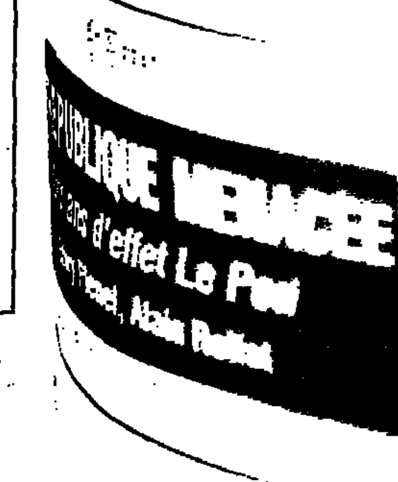
Partant de la constatation que *«les deux tiers de la banlieue de Bâle se trouvent en France et en Allemagne»*, les responsables du quotidien bâlois ont eu l'idée de publier un journal destiné à couvrir le *Dreiländereck* (le coin des trois régions), c'est-à-dire la zone qui regroupe le canton suisse et le sud du Bade-Wurtemberg et de l'Alsace. Créer en quelque sorte *«le premier journal local international»*, selon la formule de Weber.

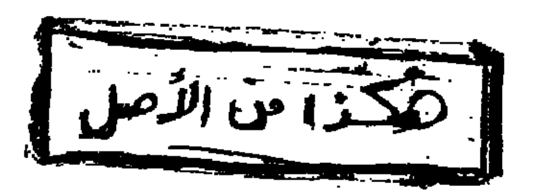
Le *Badische Zeitung* de Fribourg et l'*Alsace* de Mulhouse avaient été approchés, mais leurs dirigeants n'ont pas cru bon de s'associer au projet. Le journal bâlois décidait alors, en mars 1991, de tenter l'expérience tout seul.

L'hebdomadaire – de format tabloïd et comptant 16 pages, dont les principaux articles, le plus souvent publiés en allemand, sont accompagnés d'encarts présentant des résumés en français ou en allemand selon les cas – est distribué à 122 000 exemplaires, dont 117 000 copies sont fournies en complément de l'édition du jeudi du *Basler*, le reste étant vendu en kiosques ou par abonnements dans les communes allemandes et françaises avoisinantes. L'objectif est de traiter tous les sujets communs à la région.

Aujourd'hui, le bilan n'est pas des plus prometteurs bien que les lecteurs payants, même s'ils ne sont pas nombreux, renouvellent presque toujours leur abonnement, assurent les responsables de *Drei*. *«De toute façon,* affirme Urs Weber, *nous avons au minimum encore deux ans pour décider si nous continuons ou pas l'expérience.»*

de notre envoyé spécial à Bâle
Marcel Scotto





CENTRE

UN MUSÉE POUR LES FANS DE L'AÉROTRAIN

Près d'Orléans, certains souhaitent réhabiliter une invention qui date des années 60

LES nostalgiques de l'aérotrain ne désarment pas. Un musée en l'honneur de cet engin devrait prochainement voir le jour à Saran dans le Loiret, au départ de la ligne expérimentale qui avait été construite à la fin des années 60 au nord de l'agglomération orléanaise.

Ce fut à la fois une belle aventure et un beau gâchis. Le temps n'est pas si loin où l'aérotrain figurait parmi les distractions que la République offrait à ses hôtes étrangers. On allait aussi voir la France de demain au centre d'essais de Chevilly pour faire un tour dans l'invention de l'ingénieur Bertin. Chefs d'Etat, ministres ou altesses étaient installés dans le prototype rugissant qui était propulsé comme un obus dans la campagne beauceronne. Le 5 mars 1974, l'engin sur son rail de béton avait même atteint la vitesse de 425 kilomètres à l'heure.

Heures de gloire sans lendemain. Les adversaires de l'aérotrain poursuivaient leur travail de sape. La même année, le gouvernement abandonnait le projet de liaison Cergy-La Défense. La condamnation de l'aérotrain était confirmée en 1977, et le prototype était garé dans son hangar de Chevilly ; bien vite recouvert par la poussière et les toiles d'araignée, il subissait l'assaut des vandales.

Récupérer les prototypes

Que faire aujourd'hui du viaduc de béton qui court de Saran à Ruan sur une longueur de 17 kilomètres ? A coup sûr il intriguera les archéologues du futur. A l'exception de Saran, les communes riveraines avaient souhaité, il y a quelques années, sa démolition, sous la pression des cultivateurs qui cherchaient à récupérer un peu de domaine agricole. Mais, en 1989, le préfet de l'époque, Paul Bernard, avait répondu que le ministère des transports s'y opposait pour la bonne raison que des études étaient toujours *« en cours »* et que l'on pouvait être amené à réutiliser une partie des infrastructures. L'ouvrage risque à présent d'être sectionné par le tracé de la future autoroute Orléans-Courtenay.

A Artenay, qui « possède » 4 kilomètres de rail, le maire, José Cardona, reconnaît que sa destruction coûterait trop cher. *« En matière de techniques de transport, nous n'avons pas encore dit notre dernier mot. Sait-on jamais ? ... La Beauce est une terre fertile. Mais, parmi tout ce qu'on y a planté, ce morceau de béton a été jusqu'ici ce qu'il y a de plus improductif »*, ajoute-t-il. Ancien agriculteur, esprit encyclopédique, José Cardona rappelle volontiers que la construction de la ligne en 1969 avait permis des découvertes paléontologiques majeures dans le sous-sol beauceron, et notamment celle d'un mammifère de l'époque tertiaire, le *hyaenaelurus sulzeri nollenti*, ancêtre de notre hyène, seul survivante d'une redoutable famille de carnivores.

Des passionnés de l'aérotrain s'acharnent aujourd'hui à sauver les restes de l'aventure et viennent de créer l'Association pour la réhabilitation du système aérotrain et des transports innovants (ARSATI). Celle-ci s'est donné pour première tâche de récupérer et de restaurer les anciens prototypes, construits dans les années 60 par l'ingénieur Bertin. La carcasse de l'un d'entre eux, détruit en 1991 par un incendie dans les locaux de la société Bertin, dans la région parisienne, est venue rejoindre à Orléans l'exemplaire, propulsé par un moteur de Caravelle, conservé dans le hangar de Chevilly et endommagé lui aussi, bizarrement, par un sinistre en mars 1992.

Des plaintes ont été déposées. *« A mon avis, nous sommes en présence d'actes délibérés. Il existe des groupes industriels ou autres qui veulent en finir pour toujours avec l'aérotrain et empêcher son éventuelle résurrection. C'est pourtant un transport d'avenir. Dans moins d'un siècle, il y aura des aérotrains partout »*, lance Michel Guérin (PC), maire de Saran, président de l'ARSATI.

Autre projet de l'association : ouvrir un musée sur la plate-forme même de l'aérotrain à Saran qui célébrera, outre l'aérotrain, les inventions malheureuses, oubliées ou délaissées, avec les études, les maquettes et les prototypes. Prochainement un char à voile, conçu par un inventeur local, devrait être hissé sur le rail de béton et servir de support publicitaire. En attendant – c'est du moins le souhait de l'association – la mise en circulation d'un aérotrain touristique, destiné non plus aux puissants de ce monde mais au commun des mortels, désireux de s'offrir une croisière en Beauce.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

MIDI-PYRÉNÉES

LA DEUXIÈME ROCADE DE TOULOUSE

En améliorant ses voies de circulation la ville rose veut favoriser de nouvelles implantations

LE conseil général de la Haute-Garonne a décidé de lancer la deuxième rocade, à l'ouest de Toulouse. Les travaux devraient commencer dès le mois de juillet et concerneront les communes de Toulouse, Colomiers et Tournefeuille, soit un tracé de 4,8 kilomètres. Ce chantier devrait durer trois ans et coûter 300 millions de francs, une somme entièrement prise en charge par l'institution départementale.

C'est sur la promesse d'un tel engagement que des entreprises ont décidé des implantations nouvelles dans cette zone de l'agglomération toulousaine : Air Inter, bien sûr, mais surtout la société américaine Storage-Tek qui annonce plus de 300 emplois dans les gros systèmes informatiques, ce qui devrait renforcer dans ce domaine le pôle toulousain. Nul doute que l'arrivée du géant américain a précipité les échéances ; on n'envisageait pas le démarrage de ce chantier avant 1996.

La mise à péage

Le conseil général vient donc d'inscrire une première enveloppe de plus de 100 millions de francs qui permettra de lancer les appels d'offres auprès des entreprises et de démarrer les travaux. Il s'agit, en effet, pour la toute nouvelle zone industrielle de Basso Combo, de trouver un accès direct à l'aéroport de Blagnac, condition essentielle de son développement futur. Ce bout de rocade qui reliera donc « le fil d'Ariane » – nom donné à l'actuelle liaison autoroutière avec l'aéroport – à la voie de dégagement sud-ouest vers Foix et Tarbes, capitales de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, sera ultérieurement prolongé au nord-ouest. Cet axe devrait absorber plus de 3 000 véhicules par jour qui ont, pour l'instant, bien du mal à se frayer aux heures de pointe un passage sur les voiries des cités de l'ouest toulousain.

La création de ce deuxième cercle à l'ouest de Toulouse intervient au moment où l'Etat termine à peine la mise à niveau de la première rocade. Le passage de la Garonne à hauteur des Ponts-Jumeaux est en voie d'achèvement. L'ouvrage a été doublé, permettant un franchissement du fleuve sur deux fois quatre voies. Les liaisons avec Colomiers et le centre hospitalier régional de Purpan se font désormais sans problème.

Reste, au sud de la capitale régionale, l'échangeur de Langlade, là où la rocade ouest, passé un giratoire à feux tricolores, devient la branche sud et croise la RN 20 qui conduit vers l'Espagne. Un nœud routier et ferroviaire qui empoisonne depuis des années la vie des automobilistes toulousains. Ce verrou devrait sauter d'ici deux à trois ans.

C'est la Société des Autoroutes du Sud de la France qui, en contrepartie de la concession du tronçon Toulouse-Muret (une trentaine de kilomètres à péage immédiatement en sortie de ville) s'est engagée à prendre à sa charge la réalisation de cet échangeur. A vrai dire, cette solution ne fait pas que des heureux et nombreux sont les pétitionnaires qui dénoncent la mise à péage d'une autoroute urbaine, ce qui n'est pas sans conséquence sur le calendrier des travaux.

Contournée à l'est dans la vallée de l'Hers par le « Trait d'union » qui permet une liaison autoroutière non-stop entre Bordeaux et Montpellier, ceinturée à l'ouest par une rocade déjà phagocytée par la croissance de la ville, Toulouse avait besoin de se doter d'un nouveau cercle car son développement est inséparable de celui d'une agglomération de plus de 700 000 personnes.

Dans une étude réalisée en 1991, la direction régionale de l'équipement affirmait nécessaire la création d'une deuxième rocade dans un rayon de six à dix kilomètres du Capitole, l'hôtel de ville de Toulouse. Coût estimé : trois à quatre milliards de francs, soit approximativement le prix d'une ligne de métro. Mais la DRE n'envisageait pas de mise en service avant vingt à trente ans.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

LIMOUSIN

LIMOGES FAIT BRILLER SON ÉMAIL

Après sa rénovation artistique, cette activité met en place une politique commerciale

L'ÉMAILLERIE limousine cherche à conquérir les marchés extérieurs. Après sa renaissance artistique des dernières décennies, il lui reste maintenant à se doter d'une politique économique et commerciale. Telle est du moins la conviction de la nouvelle équipe dirigeante de la Biennale internationale de Limoges qui a été, depuis vingt ans, l'acteur principal de ce renouveau.

Après une brillante époque d'inspiration cubiste et arts déco dans les années 20, l'émail limousin s'était passablement enlisé dans la copie d'ancien, l'imagerie kitsch et les objets touristiques. Avec une autosatisfaction qui l'avait rendu aveugle et sourd aux effervescences et aux trouvailles contemporaines, particulièrement riches en Catalogne, au Japon et aux Etats-Unis.

Participer à des salons

Jusqu'à ce qu'une poignée d'artisans émailleurs, regroupés sous le vocable un peu approximatif de « Nouvelle École de Limoges », décident de faire craquer cette tradition. Ce fut, en 1971, la première Biennale internationale de l'émail, qui instaura, non sans résistances locales, une confrontation salubre ; ensuite, périodiquement renouvelée jusqu'à l'organisation en 1992, pour la onzième édition, d'une exposition qui consacra la rencontre des émailleurs limousins et des designers actuels : Sylvain Dubuisson, Garouste et Bonetti, André Dubreuil, Jean-Charles de Castelbajac, Nestor Perkal, etc.

Il reste maintenant, selon la nouvelle présidente et critique d'art Aline Bastard-Jaulin (*Beaux-Arts magazine, l'Œil...*), à transformer l'essai pour promouvoir cette activité qui fait travailler une centaine de personnes dans quarante ateliers. *« Chaque bataille,* dit-elle, *amène effectivement à Limoges des artistes et des visiteurs d'une trentaine de pays. Mais, dans l'intervalle, il ne se passe pas grand-chose. Et les retombées ne sont pas évidentes. C'est là qu'il faut agir pour entretenir une activité permanente. Pas seulement exposer mais susciter la création ; parler innovations mais aussi parts de marché. »*

Première initiative : la participation à l'automne au Salon professionnel international Bijorhca (bijouterie, joaillerie, horlogerie, cadeaux) de Villepinte (Seine-Saint-Denis). Aujourd'hui est en chantier une participation au Salon italien Habitare el tempo de Vérone. Regards aussi vers l'Allemagne et, surtout, vers les Etats-Unis. Une exposition d'émaux est en préparation au Metropolitan Museum de New-York ; et le jumelage bien avancé de Limoges avec Charlotte, la ville de Caroline du Nord où la multinationale limougeaude Legrand SA s'est implantée l'an dernier, pourrait être bientôt l'occasion d'une rétrospective ambitieuse et peut-être itinérante. Car, souligne Véronique Notin, la conservatrice du Musée des beaux-arts de Limoges, *« s'il est vrai que les foyers de création dans les arts du feu ont été nombreux à travers l'histoire, Limoges est la seule ville à avoir une histoire et une création ininterrompues depuis plus d'un millénaire »*.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

BRETAGNE

L'INFORMATIQUE DÉSENCLAVÉE

Ouest-Recherche, un grand réseau pour les laboratoires des petites villes

TRENTE-NEUF centres de recherche ou laboratoires de grandes écoles et universités de Bretagne devraient être raccordés à un réseau de communication scientifique à très haut débit. Lancé par des informaticiens bretons, ce dispositif, baptisé « Ouest-recherche », a reçu l'appui total de la région, qui a entraîné dans son sillage plusieurs villes, des grandes comme des petites : Brest, Rennes, Lorient, Saint-Brieuc, Lannion, Roscoff, entre autres.

« La mobilisation a été forte », souligne Gérard Riou, chef du service informatique de l'IFREMER à Brest. Il est vrai que, en favorisant le maintien de laboratoires ou d'établissements supérieurs délocalisés, ce projet va dans le sens d'un aménagement du territoire plus équilibré. Là est la grande originalité d'Ouest-recherche, dans la mesure où jusqu'à présent, en France, seuls les grands centres urbains sont raccordés à des réseaux informatiques à haut débit.

Favoriser la déconcentration

Dans l'Ouest, si l'on ajoute à la Bretagne les Pays de la Loire, eux aussi engagés dans cette action, soixante-dix sites vont bénéficier de ce désenclavement informatique. Il s'agit de les relier au réseau national de France Télécom, baptisé Réseau national transmissions enseignement recherche (RENATER). Grâce à la fibre optique, ce système, qualifié d'*« autoroute informatique »*, a la caractéristique de procurer à ses utilisateurs d'importants moyens de transmission. Cela se chiffre en millions de signes à la seconde. En même temps, la voie peut être établie vers des centres de calcul européens et américains.

Trois types de services fonctionneront tout de suite sur Ouest-recherche : messagerie et transfert de fichiers, accès à des ressources de calcul ou de documentation, partage des outils informatiques entre établissements. Les informaticiens du groupe entendent aller plus loin en travaillant sur la télédocumentation et sur la télé-ingénierie. Cela consiste à faire transiter des ressources documentaires visualisables par l'informatique et à donner la possibilité d'intervenir sur des calculateurs à distance à partir de centres qui, en temps normal, n'ont pas ces possibilités techniques.

Ainsi, les petits centres bénéficieront des mêmes moyens que les grands pôles de matière grise. L'histoire récente du développement en Bretagne a voulu que la recherche ne soit pas seulement localisée dans les grandes villes. A côté des dominantes de Brest (océanographie, biologie), Lannion (télécommunications), Rennes (agronomie, informatique), dans des villes comme Saint-Brieuc, Vannes, Lorient, Quimper, se sont installés des établissements de recherche ou d'enseignement.

Cet éclatement de la recherche peut devenir une chance pour un aménagement du territoire mieux réparti. *« Un enseignant qui est nommé sur un poste à Vannes va se trouver dans les mêmes conditions de travail que celui d'une grande ville »*, indique Hervé Le Goff, professeur à l'IRISA de Rennes (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires), qui anime l'équipe d'informaticiens d'Ouest-recherche. Pour des grands établissements éclatés comme IFREMER, un des premiers centres de recherche bretons reliés à RENATER, ce réseau à haut débit va permettre d'établir de meilleurs ponts entre les implantations délocalisées.

Cette informatique à très haut flux devrait favoriser la déconcentration. Pour René Dabard, directeur de l'INISA (Institut national des sciences appliquées) de Rennes, président d'Ouest-recherche, *« le réseau qui se met en place va conforter l'implantation régionale des centres de recherche régionaux et nationaux »*. Le programme coûtera 68,5 millions de francs sur cinq ans et sera financé par le conseil régional, les collectivités locales et les centres de recherche eux-mêmes, chaque partenaire participant pour un tiers.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

PROPRETÉ

L'axe vert Paris-Berlin

Le ramassage, l'incinération, le recyclage des ordures domestiques est aujourd'hui un casse-tête pour les édiles de toutes les grandes agglomérations. Et les bonnes idées ne courent pas les rues. Aussi Paris (2 millions d'habitants) et Berlin (3 millions), les vieilles rivales d'autrefois, ont décidé de mettre leurs expériences en commun dans ce domaine. Un accord de coopération « environnement » a été signé le 19 mars à l'Hôtel de Ville de Paris.

Les Allemands sont, paraît-il, impressionnés par trois particularités parisiennes : la proximité des usines d'incinération, qui réduit les coûts de transport, les moto-crottes et la technique de nettoyage des murs à l'eau chaude. Berlin, de son côté, est en avance pour sa législation en matière de propreté. On a promis d'échanger des dossiers et surtout des délégations de techniciens. Conclusion des deux parties : voilà une façon de faire l'Europe qui en vaut bien d'autres.

DIX-NEUVIÈME

La Butte sans bus

Au cours des trente weekends de la saison touristique, soit de Pâques au mois d'octobre, les cars de touristes ne pourront plus monter au Sacré-Cœur, à Montmartre. Ils y étaient déjà interdits, toute l'année, pendant la nuit. Durant la journée, ils ne pouvaient que déposer leurs passagers.

Cette nouvelle mesure de restriction est une brèche supplémentaire dans le sacro-saint principe qui veut que la chaussée appartienne exclusivement et à longueur de temps aux véhicules.

Une partie des huit millions de visiteurs de la Butte feront l'ascension par d'autres moyens : par les Montmartrobus de la RATP, par les petits trains montés sur pneumatiques, par le funiculaire remis à neuf ou... à pied. Et le maire du dix-huitième arrondissement songe déjà à fermer totalement les alentours de la place du Tertre aux cars de tourisme, ces mastodontes souvent bruyants et malodorants.

DÉCHETS

Le Parc des expos de Villepinte récupère ses verres

Afin de participer à la protection de l'environnement, le Parc international des expositions de Paris-Nord-Villepinte (Seine-Saint-Denis) a décidé, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de valoriser ses déchets.

En coopération avec les responsables des stands et des restaurants, la société d'exploitation du Parc vient de lancer une campagne de récupération des verres recyclables, dont le volume annuel est estimé à près de 600 tonnes. Un « Trophée verres » a été créé afin de récompenser les exposants qui auront le mieux effectué le tri sur leur stand. Déjà trois prix ont été décernés à l'occasion du Salon de la machine agricole. Cette opération de tri et de valorisation des déchets devrait être étendue aux cartons, papiers, bois et moquettes.

MÉDECINE

LES MENACES DU SATURNISME

Les médecins et les infirmières de la capitale luttent contre la réapparition de cette maladie

EN 1985, des médecins de l'hôpital Trousseau constatent, sur les radios d'un enfant qui se plaint de douleurs au ventre, des petites tâches énigmatiques. Les analyses de sang révèlent la présence d'un toxique inattendu : le plomb. Le saturnisme, maladie professionnelle d'un autre âge, ferait-il sa réapparition chez les enfants des quartiers populaires ? Quelques mois plus tard, six autres cas sont dépistés, chez des bambins domiciliés dans le onzième arrondissement.

A la recherche de l'origine de cette intoxication, le docteur Marcelle Delour, médecin des centres de Protection maternelle et infantile (PMI) du onzième arrondissement, pense aux vieilles canalisations d'eau potable encore en plomb. Mais les analyses d'eau restent négatives et le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris évoque une autre piste : la céruse, peinture au plomb employée au siècle dernier. En juillet 1986, à la demande du médecin, le laboratoire entreprend d'analyser systématiquement l'air, l'eau, les peintures des immeubles suspects ainsi que le sang de leurs occupants.

Les résultats de laboratoire sont clairs : l'eau respecte les normes, mais dans les peintures des appartements on relève 54 mg de plomb par gramme de matière, soit une proportion importante. La céruse a été reconnue dangereuse en 1909, mais elle a été utilisée jusqu'en 1948. Belle peinture, toxique pour les moisissures, elle protégeait efficacement de l'humidité et on l'employait sur les murs extérieurs et dans les logements, en sous-couche et en finition. Elle demeure sous les badigeons refaits sans décapage, et aujourd'hui elle s'effrite avec eux.

3 400 enfants ont été examinés

Mais pourquoi seuls les enfants en bas âge sont-ils malades, apparemment de façon chronique ? Au point qu'à l'hôpital Necker deux enfants sont morts d'une encéphalite due au plomb. Aux Etats-Unis, où l'on croyait le saturnisme disparu, la maladie touche trois millions d'enfants. En réalité, plusieurs facteurs les rendent particulièrement sensibles.

Dans l'estomac, la céruse se transforme en chlorure de plomb, soluble dans le sang. Mais pour la même dose, le système digestif d'un bébé de trois ans retient 50 % du métal, alors que celui de l'adulte l'élimine à 90 %. Une carence en fer aide le poison à se fixer dans les os, d'où il menace le système nerveux, y compris le cerveau. Aux Etats-Unis on estimait, en 1986, que les troubles scolaires débutaient avec la présence dans le sang de 250 mg de plomb par litre. Ce seuil est aujourd'hui descendu à 100 mg.

Le docteur Delour a privilégié un dépistage sélectif à partir des centres de PMI, où viennent consulter les familles modestes qui vivent dans des appartements anciens. Trois centres ont été choisis dans le onzième arrondissement pour tester la méthode, qui a révélé que 8,5 % des jeunes enfants vivant dans des locaux délabrés sont atteints de saturnisme. Le dépistage a alors été étendu aux centres des neuvième, dixième, onzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements, ainsi qu'à certains îlots dégradés des douzième, treizième et dix-septième. Le laboratoire de la ville a ainsi pratiqué 6 000 analyses de sang et procédé à des études des peintures. L... méthode s'est révélée efficac... puisque sur 3 400 enfants venu... dans un centre de PMI et vivan... dans des appartements vétustes... les deux tiers étaient atteints d... saturnisme. La moitié de... malades ont dû être soignés ... l'hôpital, les autres ont subi u... traitement plus léger. Le docteu... Alain Epelboin, qui a étudi... l'épidémie en ethnologue... constate que la plupart de... parents de ces malades qui son... d'origine africaine se méfient d... corps médical.

En 1990, deux association... Migrations Santé et Médecin... sans frontières, ont traité un... soixantaine d'appartements. Le... mêmes raisons de sécurité on... conduit à changer portes e... fenêtres, plutôt que les décape... La ville, le conseil régional, l... caisse primaire d'assuranc... maladie et divers ministères on... participé au financement d... l'opération. La méthode de pré... vention et de traitement d... saturnisme urbain est au point... Le dépistage se poursuit dans l... totalité des arrondissements d... la capitale, la Seine-Saint-Denis... le Val-de-Marne et la ville d... Lyon.

Marie Szpreglewsk...

LE THÉATRE JOUE LES ARRONDISSEMENTS

Suite de la page 19

Cinq arrondissements – 5e, 13e, 14e, 15e et 19e – bénéficient actuellement d'un théâtre municipal fonctionnant selon ce schéma. Et ils tournent rond. Durant la saison 1991-1992, on y a monté 24 spectacles. Le taux de remplissage approche les 50 %, et 105 000 spectateurs ont été accueillis.

Voilà pour les chiffres. Ils soutiennent la comparaison avec les grands théâtres nationaux et avec les salles privées. Mais là n'est pas l'essentiel. Après tout, ces tréteaux de quartier pourraient garnir leurs fauteuils d'écoliers et de retraités applaudissant des spectacles de patronage. Il n'en est rien. Les théâtres d'arrondissement font mieux que tenir leur partie dans le concert culturel de la capitale. La sélection de trois d'entre eux pour les Molières 1993 en témoigne.

Bien sûr, chacun a son style. Anny Murvil, qui dirige la salle du 5e, dans le quartier Mouffetard, ne s'aventure guère hors du répertoire classique pour ne pas effaroucher une clientèle locale fort conservatrice. Emmanuel Dechartre, dans le 14e, et Régis Santon, dans le 15e, souhaitent des spectacles plus excitants, mais surtout pas *« intellos »*. Ils reviennent à de brillantes pièces de boulevard, comme *Lundi 8 heures* de Jacques Deval ou *Monsieur Klebs et Rozalie* de René de Obaldia.

A La Villette, Patrick Gufflet, au contraire, joue les risque-tout en offrant ses planches à des créations. Elles attirent d'audacieux explorateurs qui, pour découvrir de nouveaux talents, sont prêts à courir aux confins de Paris et même à s'assoupir durant la représentation.

Qualité de vie

En accueillant gratuitement des compagnies venues des quatre coins de France, les théâtres d'arrondissement remplissent leur mission : offrir à la fois de la qualité aux Parisiens et un tremplin aux comédiens encore peu connus. Mais il n'est pas question de faire durer le plaisir.

Après un maximum de 50 représentations, il faut passer à un autre spectacle. Contrat oblige. Aussi les meilleures pièces continuent-elles leur carrière dans les théâtres privés. Cette année *Monsieur Krebs et Rozalie* est passé du fin fond du 14e aux néons de la Madeleine, de même que l'an dernier *Caligula* s'est transporté aux Mathurins.

Ainsi conçus et dirigés, les théâtres municipaux de quartier participent à la qualité de vie des arrondissements. Chaque soir, des rues, autrefois désertes, s'animent. Plus besoin de courir « en ville » pour sortir avec des amis. Chaque salle a aujourd'hui sa cohorte de supporters-abonnés résidant dans le voisinage.

La clientèle locale est d'importance variable : de 40 % dans le 5e à 15 % dans le 10e. Mais tous les directeurs se félicitent d'attirer aussi – et parfois surtout – des spectateurs venus du reste de la capitale, et même de banlieue. L'image du quartier s'en trouve relevée, et les maires d'arrondissement n'en sont pas peu fiers. Jacques Toubon (RPR), le maire, ne rate pas une générale dans « son » théâtre du 13e et il en fait lui-même la promotion auprès des « intellectuels » de l'arrondissement.

Lionel Assouad, dans le 14e, et René Galy-Dejean, dans le 15e, soutiennent leur théâtre en toute circonstance. Jean Tiberi (RPR), maire du 5e est aux petits soins pour la salle de la rue Mouffetard, qui constitue, dit-on, l'un de ses arguments électoraux. Seul Jacques Feron – qui d'ailleurs n'habite pas son arrondissement – semble se désintéresser des créations de Paris-Villette.

L'art dramatique subventionné et décentralisé donne des boutons aux patrons des théâtres privés. Ils parlent de *« concurrence déloyale »*, alors que leur propre situation serait *« dramatique »*. Les moins acerbes critiquent ces *« nantis qui dépensent des subsides en montant des spectacles pour se faire plaisir »*, alors qu'eux-mêmes seraient condamnés à *« faire du commercial »* pour survivre. Réponse de la direction des affaires culturelles : *« Toutes actions confondues – et elles sont multiples – le budget municipal consacré à l'aide au théâtre se monte à 106 millions de francs en 1993. Là-dessus, 43 % profitent directement ou indirectement aux salles privées. »*

Il n'empêche que la majorité municipale est sensible à la critique. Elle ne peut sans se contredire prôner la privatisation des services publics et continuer à municipaliser des théâtres de quartier. Ceux-ci le sentent bien. Tous sont situés à l'écart des grandes artères et parfois nichés dans des recoins difficiles à trouver. Aucun n'a obtenu une signalisation lumineuse convenable et, collectivement, ils ne bénéficient d'aucune promotion particulièr... dans les médias municipaux.

La Ville serait-elle soudai... effrayée par son audace innova... trice ? *« Il n'est pas questio... d'ouvrir d'autres théâtres d'ar... rondissement*, dit-on à la direc... tion des affaires culturelles... *Nous nous contenterons déso... mais d'améliorer les salles exi... tantes. »* En effet, Paris-Villett... va s'adjoindre un foyer où l'o... pourra se restaurer, et la sall... du 15e voudrait bien en fair... autant.

On songe aussi à augmente... les trop faibles capacités d'ac... cueil du théâtre du 14e. Tous le... animateurs redoutent surtou... une stagnation des aides finan... cières. Pour les courageux e... talentueux petits théâtres d... quartier, voici venir le temp... des vaches maigres.

Marc Ambroise-Rend...

CIRCULATION

LES GAMINS EN DANGER

Un film va être distribué dans les écoles pour apprendre à être prudent

« PROTECTOR », motard extra-terrestre volant au secours des gamins menacés par la circulation automobile, deviendra-t-il le héros préféré des écoliers parisiens ? C'est ce qu'espère la prévention routière, qui a fait réaliser un film pédagogique dont ce personnage imaginaire est la vedette.

Le film, fort habilement tourné par Jean-Louis Baujard dans les rues mêmes de la capitale, présente cinq situations de la vie quotidienne dans lesquelles des enfants, pourtant raisonnables, sont à deux doigts d'être victimes d'un véhicule. Un arrêt sur image permet au maître de commenter sur-le-champ chacun des faits divers, et aux enfants d'exprimer leurs réactions. Une manière astucieuse d'apprendre les règles élémentaires de la sécurité du piéton en ville.

La cassette vidéo et son livret pédagogique vont être distribués aux 440 écoles élémentaires de la capitale. Cette opération, financée par EDF-GDF et par la Ville, est l'une des réponses à l'augmentation préoccupante des accidents impliquant des enfants : 706 en 1992 (soit 11 % de plus que l'année précédente), qui ont causé 1 mort et 62 blessés graves le plus souvent des garçons de six à douze ans.

Parallèlement, la voirie continue d'aménager les sorties des écoles (barrières, panneaux lumineux, ralentisseurs, îlots, passages surélevés), qui sont également surveillées par des « pervenches » et des policiers auxiliaires. Enfin, la mairie mène, dans les établissements scolaires, de multiples actions de prévention routière, qui ont touché 85 000 petits Parisiens en 1992. Pour avoir été trop longtemps livré sans partage aux automobiles, Paris est devenu une jungle redoutable pour les enfants.

M. A.-R.

DÉCALAGE HORAIRE

Livraisons à la japonaise

Un simple coup de téléphone ou une télécopie (très répandue au Japon chez les particuliers) suffisent pour obtenir dans la demi-heure qui suit un repas chaud, de style japonais ou occidental, une pizza, des nouilles chinoises, des boulettes de riz surmontées d'une tranche de poisson cru *(sushi)*, voire des plats plus élaborés.

Au Japon, la livraison à domicile *(demae)* a une longue histoire. Elle s'inscrit dans cette conception de la qualité du service qu'attendent, *« naturellement »*, de leurs fournisseurs les clients nippons. Le trafic et l'insuffisance de main-d'œuvre pouvaient faire penser que cette pratique si répandue allait régresser. Il n'en est rien. De nouvelle modes (celle des pizzes, par exemple), et les exigences de la vie moderne ont donné un coup de fouet à ce qui était au départ une tradition très japonaise.

Pizzas et bières

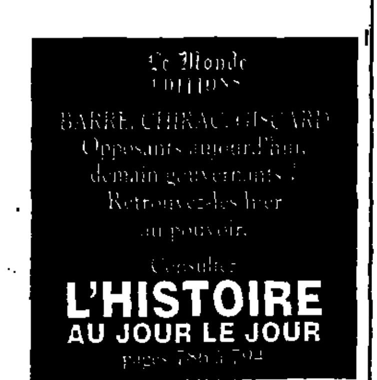
Le livreur-équilibriste sur son vélo, portant sur l'épaule une pile de plateaux ou de boîtes contenant des repas, celui plus moderne avec sa motocyclette dont la roue arrière est surmontée d'un énorme ressort au bout duquel se balance un plateau chargé de bols de soupe oscillant sans renverser leur contenu sont des images récurrentes de la vie des quartiers japonais à l'heure des repas. Aujourd'hui encore, restaurants de *sushi*, de *soba* (nouilles au sarrasin) ou d'anguilles livrent traditionnellement leurs mets dans le voisinage. La plupart du temps, la livraison est gratuite. Le restaurant demande quelquefois une rémunération, qui reste modeste (10 % du prix du plat). Les plats sont accompagnés de baguettes en bois jetables dans un étui en papier, ou d'un couvert en plastique également enveloppé d'une serviette s'il s'agit d'un plat occidental. Jusqu'à 9 ou 10 heures du soir, on peut obtenir ce qu'on veut chez soi pour un dîner improvisé à la portée de toutes les bourses. Le système fonctionne aussi pendant l'heure du déjeuner avec les dizaines de milliers de repas *(bento)* ainsi servis dans les entreprises.

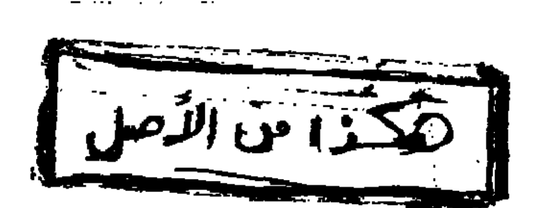
Avec l'accélération du rythme de vie, la livraison à domicile connaît un nouvel essor et se modernise. La rapidité est une nouvelle exigence de la livraison à domicile : les bicyclettes et les trottinettes cèdent progressivement la place à de petits tricycles motorisés conçus par les constructeurs japonais.

Le fabricant américain de pizzas, Domino, déduit 700 yens (28 francs) d'une commande qui n'est pas arrivée dans les trente minutes. Aujourd'hui, Domino, qui s'est installé au Japon en 1984, doit faire face à une vingtaine de concurrents, tous plus inventifs les uns que les autres pour grappiller des parts de marché.

La livraison à domicile est pratiquée par les entreprises les plus diverses : des commerçants de légumes sans engrais chimiques ou des marchands de rideaux qui viennent avec une petite camionnette pour présenter *in situ* leurs produits. La livraison d'épicerie, de bière ou de saké est également courante. Une pratique qui facilite la vie dans une grande agglomération.

de notre correspondant à Tokyo
Philippe Pons





ILE-DE-FRANCE

HAUTS-DE-SEINE

LA DÉFENSE PERD SA PREMIÈRE TOUR

Dans le quartier d'affaires, l'ancien immeuble de la société Esso est en cours de démontage

L'IMMEUBLE, qui abritait jusqu'en juin dernier le siège social d'Esso à Courbevoie (Hauts-de-Seine), ne connaîtra pas le même sort que les tours du Val-Fourré de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Ici, pas question d'utiliser des explosifs pour démolir ce bâtiment constitué d'une ossature et de panneaux de façade métalliques, situé dans un environnement très dense. Dans trois mois pourtant, il ne restera plus rien de cet édifice qui fut le premier de la Défense.

Au début des années 50, la compagnie pétrolière est en quête d'un emplacement, afin de regrouper les services de son siège social disséminés dans plusieurs quartiers de Paris. L'entreprise avait procédé à diverses études d'implantation, lorsque l'administration lui proposa de s'installer à la Défense, où elle préparait le plan d'aménagement du futur quartier d'affaires. En 1960, les travaux démarrent sur un terrain de 19 200 mètres carrés situé sur la commune de Courbevoie (Hauts-de-Seine), en bordure du rond-point de la Défense, à quelques dizaines de mètres du Centre national des industries et techniques (CNIT), dont la voûte futuriste avait surgi deux ans plus tôt, au milieu des pavillons et jardinets de banlieue.

Les 36 700 mètres carrés de planchers, où doivent s'installer les 1 500 employés du siège de la firme, sont répartis sur seize niveaux, dont trois en sous-sols. L'immeuble, de 93 mètres de long sur 22 mètres de large, dont la hauteur a été volontairement limitée à 51 mètres pour ne pas écraser le CNIT, s'organise autour de quatre blocs centraux où sont logés les escaliers, les ascenseurs, les monte-charges et monte-dossiers, les gaines de câbles et canalisations diverses. Le bâtiment, pensé par l'architecte Greber, est construit selon la technique des murs-rideaux mise au point par l'Américain William Le Baron Jeuney.

Un espace vert

Sur l'ossature métallique de l'ensemble s'accroche le « rideau » composé de montants verticaux – les raidisseurs – sur lesquels sont montés les châssis de fenêtres et les panneaux d'allèges, constitués d'une glace émaillée, d'une lame d'air et d'un caisson étanche renfermant l'isolant thermique.

Dans le courant de l'année 1964, les premiers employés quittent les Champs-Elysées pour la Défense. « *Une véritable aventure*, se souvient Jean-Bernard Bruant, actuel directeur artistique chez Esso. *Nous étions les pionniers. Il n'y avait pas d'autres immeubles de bureaux dans le quartier, et les communications étaient difficiles. On prenait le métro jusqu'au Pont-de-Neuilly, les plus courageux traversaient le pont à pied, les autres empruntaient le service de cars mis en place par l'entreprise.* » Le bâtiment est inauguré le 5 mai 1965 et chaque nuit, des années durant, les quelque 1 200 fenêtres des deux façades ont servi d'enseignes lumineuses aux quatre lettres d'ESSO. En 1990, la société pétrolière décide de vendre son immeuble de la Défense et d'installer son siège social à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Sur l'emplacement libéré, le nouveau propriétaire, la SNC Cœur-Défense, envisage de construire 190 000 mètres carrés de bureaux, pouvant accueillir 10 000 personnes, dans un ensemble comprenant deux tours de 150 mètres de hauteur sur trente-neuf niveaux, trois immeubles de huit à dix étages, ainsi que 3 000 places de parking. Au pied, des commerces de proximité et un musée, dépendant de la Fondation nationale d'art contemporain, ouvriront sur le parvis. Cette réalisation est estimée à 10 milliards de francs.

Selon Emmanuel Guegnier, responsable du projet Cœur-Défense, les travaux de démolition se divisent en deux étapes. « *La première consiste à retirer les 800 tonnes d'amiante qui servait à l'isolation du bâtiment. Une opération délicate réalisée par une entreprise spécialisée. Une fois récupérée par des ouvriers qui ont suivi une formation spécifique, l'amiante est mise dans des sacs étanches puis dans des bennes, avant d'être stockée dans des silos en béton.* » Il s'agit en l'occurrence de ceux de la décharge de France-Déchets de Villeparisis (Seine-et-Marne).

La structure métallique de la façade sera ensuite démontée de haut en bas et l'ossature découpée. Fin juin, l'immeuble Esso ne sera plus qu'un souvenir. Sur son emplacement, un espace vert sera créé, dans l'attente du démarrage du chantier de Cœur-Défense, pour lequel aucune date n'est avancée. L'opérateur Kaufman et Broad et ses partenaires (GAN, Crédit agricole, Crédit national, Banque-Indosuez, BNP, CCF, Société générale et Worms) espèrent, en effet, une conjoncture plus favorable.

Jean-Claude Pierrette

SEINE-SAINT-DENIS

ABRIS POUR CHATS SAUVAGES

Des enclos spécialement aménagés permettent d'éviter leur prolifération

SUR le parking de la cité Lénine à L'Ile-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), « l'enclos chat'LM » installé par l'association L'Ecole du chat fait l'effet d'une oasis de verdure dans un paysage de béton. Deux pneus transformés en bacs à fleurs et un petit sapin entourent les quelques mètres carrés aménagés autour de la « chat'LM », étonnante maison de poupée en bois spécialement construite pour accueillir les chats errants du quartier. L'enclos est entouré d'un grillage dans lequel deux ou trois chattières ont été découpées. Seule la « dame nourricière » qui chaque matin vient servir la soupe aux matous possède la clé de cet espace généreusement concédé par la mairie à la race féline.

Au total, ils sont une dizaine de chats sauvages ou abandonnés – tous stérilisés – qu'à L'Ile-Saint-Denis on appelle communément « les chats du marché ». « *Ils ont toujours vécu là* », se souvient Arlette Suire, présidente du comité de L'Ecole du chat de L'Ile-Saint-Denis, où elle habite depuis quarante ans. C'est elle qui a eu l'idée de « l'enclos chat'LM », dont le nom a été déposé à l'Institut de la propriété industrielle en 1990. Fabriquées en série par le centre d'aide par le travail (CAT) de Villeneuve-la-Garenne et vendues 2 400 francs pièce, les « chat'LM » se répandent actuellement en région parisienne : à L'Ile-Saint-Denis, une seconde « chat'LM » a été installée à la cité Maurice-Thorez ; à Saint-Denis, l'office HLM a fourni le grillage de l'enclos de la cité Paul-Langevin ; à Aubervilliers, deux cités ont inauguré il y a un an leur enclos respectif...

« Animaux citoyens »

Belle victoire pour Michel Cambazard, le remuant président-fondateur de l'association L'Ecole du chat (7 000 adhérents en Ile-de-France), qui, depuis quinze ans, bataille pour obtenir des municipalités la reconnaissance du droit des chats sauvages à vivre en « animaux citoyens » dans les jardins publics et les cimetières. Une « citoyenneté » en cinq volets qui suppose que les bêtes soient stérilisées, vaccinées, tatouées, nourries et domiciliées.

Depuis quinze ans, les bénévoles de L'Ecole du chat appliquent donc une politique de « contrôle des naissances » draconienne : une solution moins barbare, plus efficace et « moins coûteuse », assure Michel Cambazard, que celle qui consiste, pour les municipalités, à recourir périodiquement aux services de France Capture, société spécialisée dans la capture des chats errants, qui finissent euthanasiés en fourrière. La mise en place d'un dispositif de capture pour une trentaine de chats s'élève à 6 000 francs, avec un taux d'efficacité garanti à 80 %, les 20 % de rescapés continuant à se reproduire...

Apparemment, l'idée du « chat libre » fait son chemin : outre les collectivités locales et les établissements publics (un hôpital de la Seine-Saint-Denis a récemment opté pour le système stérilisation- « chat'LM »), les entreprises commencent à saisir l'intérêt de la formule. Pionnière en la matière, Fiat, à Levallois, dont le site de l'atelier de carrosserie est très prisé des chats « désocialisés », a financé, il y a deux ans, la stérilisation de ces matous, la location d'un Algéco pour leur convalescence et l'achat d'un « chat'LM » avec mangeoire. Comme l'atelier est situé en front de Seine, les félins ont aussi tout loisir de chasser la vermine.

Philippe Baverel

MONTREUIL VEUT ROULER BRANCHÉE

La commune s'est lancée dans l'aventure des véhicules électriques

D'ICI à 1995, une vingtaine de véhicules utilitaires, soit 10 % de la flotte municipale de la ville de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), devraient rouler à l'énergie électrique. La commune s'apprête à passer une première commande d'une dizaine de modèles, qui devraient être mis en circulation au cours du premier semestre 1993. Choisie par le gouvernement comme l'un des vingt-deux sites pilotes (*le Monde* daté 29-30 novembre 1992) pour tester l'utilisation de la voiture électrique en milieu urbain, Montreuil, la plus grosse agglomération de l'Est parisien (95 000 habitants) a décidé de s'investir pour que son expérience soit couronnée de succès.

Convaincue que ce type de véhicule, silencieux et propre, apporte une réponse concrète à l'amélioration du cadre de vie et à la lutte contre les nuisances produites par le bruit et la pollution, la municipalité de Montreuil veut faire de la ville un « *laboratoire d'essai* ». En collaboration avec le centre de Saint-Mandé d'Electricité et Gaz de France services, elle a organisé au mois de janvier un forum de la voiture électrique. Regroupant une dizaine de constructeurs, il a permis aux entreprises, aux institutions et au grand public de découvrir et d'essayer ces nouveaux engins.

Sans pour autant vouloir « *idéaliser la voiture électrique* », le maire, Jean-Pierre Brard (communiste critique), estime que « *le jeu en vaut la chandelle* ». Partisan d'une démarche volontariste, il souhaite arriver à convaincre les grands services publics (postes et télécommunications, police, ...), les professions libérales, les entreprises privées comme la société de collecte des ordures municipales, les commerçants, c'est-à-dire tous ceux qui doivent effectuer des déplacements en ville, d'opter pour ces engins. La commune souhaite également négocier avec son partenaire EDF-GDF, en charge notamment de l'installation et de la gestion des bornes de recharge des batteries, un tarif préférentiel pour tous ceux qui se brancheront la nuit. Pour sa part, la ville prévoit d'acquérir plusieurs petites automobiles pour ses assistantes sociales, infirmières et employées du service nettoiement des voies ou du service des espaces verts...

Tout en étant conscient que la commune « *risque d'essuyer les plâtres* », le maire se veut résolument optimiste. Il se dit prêt à relever le défi.

Il espère « *arriver à faire partager à d'autres son enthousiasme* » pour que cette quatrième tentative de lancement de la voiture électrique en série, après trois faux départs – en 1903, avec la « Jamais-contente » du père Jenatzy, en 1940, et en 1973, – « *ne soit pas un nouvel échec* ».

Dans le département, l'expérience de Montreuil devrait faire des émules. La commune d'Aulnay-sous-Bois s'intéresse déjà à ces engins innovants. Elle a obtenu d'un des concessionnaires le prêt de deux modèles.

M. B.-M.

ÉGALITÉ GÉOGRAPHIQUE

LES INJUSTICES DU TÉLÉPHONE

Une réforme de France Télécom devrait mettre fin aux anomalies de tarification

Un Versaillais (Yvelines) qui téléphone à Paris est taxé toutes les cent vingt secondes tandis qu'un habitant de Bois-d'Arcy, commune voisine, l'est toutes les soixante-douze secondes. En France, la complexité de la tarification des communications téléphoniques constitue une véritable source d'anomalies. Malgré un barème identique, le coût moyen de la minute de conversation pour des abonnés d'une même région peut varier du simple au triple.

Consciente que le découpage en circonscriptions tarifaires mis en place en 1956 ne répond plus aujourd'hui aux réalités géographiques, économiques et humaines, France Télécom envisage de créer des zones locales élargies (ZLE) qui devraient « *corriger la plupart des incohérences d'un système qui a beaucoup vieilli* ». Le dispositif actuellement à l'étude devrait « *gommer les effets de frontière* » entre les zones de taxation limitrophes et « *décupler les possibilités d'appel au tarif local* ». Il devrait également permettre de « *restructurer la tarification de l'Ile-de-France (30 % des recettes téléphoniques françaises) qui constitue à elle seule une exception dans le système général* ».

Une nouvelle carte

Selon le découpage actuel issu de la réforme de 1956, revue et corrigée en 1964 dans le cadre de la réorganisation de la région parisienne, l'Ile-de-France comporte trois circonscriptions différentes : la circonscription de Paris (zone P), qui inclut la capitale et les communes de banlieue autrefois rattachées au département de la Seine ; la zone A, qui est située dans un rayon de 20 kilomètres ; et la zone B, dans un rayon de 30 kilomètres.

Dans la majorité des localités des trois départements de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) les usagers bénéficient d'un tarif identique à celui de Paris – soit une unité toutes les six minutes – lorsqu'ils appellent un correspondant parisien. En revanche, pour leurs homologues situés dans les zones A et B, on est taxé respectivement à raison d'une unité toutes les vingt secondes pour la première et une unité toutes les soixante-douze secondes pour la deuxième concernant le même appel. Ce mode de tarification, reconnaît France Télécom, provoque de nombreuses inégalités.

Pour les liaisons entre les banlieues, les anomalies sont aussi fréquentes. Une communication de Lagny (Seine-et-Marne) au Raincy (Seine-Saint-Denis) est facturée toutes les quarante-cinq secondes alors qu'un appel entre Lagny (Seine-et-Marne) et Boulogne (Hauts-de-Seine), dont la distance est trois fois supérieure, est facturée au tarif d'une unité toutes les soixante-douze secondes.

Pis : dans un même département, toutes les villes ne sont pas soumises au même tarif. En Seine-Saint-Denis, par exemple, dans les seize communes rattachées à l'arrondissement de la sous-préfecture du Raincy, autrefois dépendantes de l'ancienne Seine-et-Oise, on paie trois fois plus cher les appels pour Paris que dans leurs vingt-quatre homologues qui dépendent de la préfecture de Bobigny (autrefois rattachées à la Seine).

A maintes reprises, Alfred-Marcel Vincent (PS), conseiller général et maire de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis), est intervenu auprès des différents ministres qui se sont succédé à la direction des postes et télécommunications, pour dénoncer « *l'anomalie choquante* » qui pénalise non seulement les communes de l'est de son département mais également toutes les localités de l'ancienne Seine-et-Oise retranchées aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Ces « *disparités injustes* » qui frappent de nombreux abonnés d'Ile-de-France devraient bientôt être corrigées. Dans le cadre de sa réforme en cours, France Télécom envisage en effet de redécouper la géographie tarifaire de l'Ile-de-France en trente circonscriptions. La ville de Paris formerait une circonscription unique tandis que de nouvelles zones seraient créées en respectant les limites administratives des arrondissements et des départements. L'application des ZLE à cette nouvelle carte devrait permettre d'améliorer le traitement tarifaire des abonnés, estime France Télécom.

Satisfait de la réforme proposée, le maire de Livry-Gargan espère que l'équité en matière de tarification téléphonique qu'il réclame depuis des années sera, comme promis, appliquée dès l'an prochain.

Martine Boulay-Méric

VAL-DE-MARNE

Charenton célèbre Winston Churchill

La ville de Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) a rendu hommage à Sir Winston Churchill en donnant son nom à une avenue et en inaugurant un buste à son effigie. La sculpture en bronze (1,40 mètre de haut), qui repose sur un socle de 1,80 mètre en granite noir, symbole de résistance à l'adversité, est due au talent de Roland D'Andlau qui n'a fait là, comme il le dit avec modestie, qu'« *une statue d'un monument de l'Histoire* ».

La municipalité, dirigée par Alain Griotteray, a voulu honorer celui qui fut « *en ces temps de drame le grand champion d'une grande entreprise et le grand artiste d'une grande histoire* », selon la phrase du général de Gaulle. D'ailleurs, ce dernier possède déjà son buste dans l'avenue portant son nom. L'avenue Winston-Churchill sera le centre financier de la ville, la Caisse centrale des banques populaires devant y regrouper la plupart de ses bureaux parisiens dans le courant du printemps.

ESSONNE

Des œuvres d'art pour la cathédrale d'Evry

Pour aider la construction de la cathédrale d'Evry, la première en France depuis plus d'un siècle, des peintres et des sculpteurs ont participé à une vente d'œuvres d'art qui a eu lieu entre le 31 mars et le 5 avril, à Paris. Grâce aux nombreux dons collectés par une souscription à l'échelon national, l'évêché d'Evry-Corbeil a déjà rassemblé un peu plus des deux tiers des 50 millions de francs nécessaires à la réalisation du projet.

Les travaux du bâtiment de forme cylindrique, dessiné par l'architecte suisse Mario Botta, ont débuté au mois de juillet. En avril, il doit recevoir la charpente triangulaire sur laquelle reposera la verrière servant de toit. Le baptême des cloches, le 2 octobre, marquera une étape symbolique.

Le chantier du gros-œuvre devrait être achevé à la fin de l'année. Parallèlement se construit sur le flanc de la cathédrale le centre d'art sacré dont le financement est assuré par des participations publiques de l'Etat et des collectivités territoriales.

Formule 1 à Montlhéry

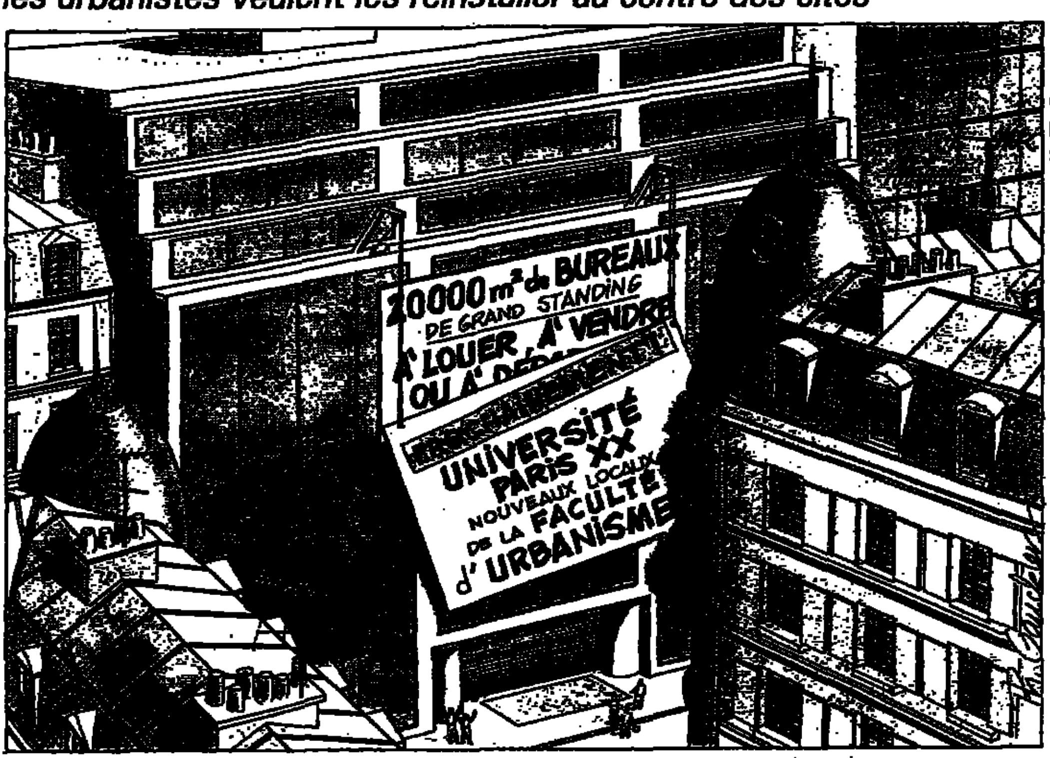
Le conseil général de l'Essonne vient de faire réaliser une étude sur l'opportunité de reconstruire sur le site de l'autodrome de Linas-Montlhéry un circuit moderne où pourraient se courir des épreuves de formule 1. Inauguré en 1984 avec son célèbre anneau de vitesse, une innovation à l'époque, l'autodrome accueille encore quelques courses. Mais il est surtout utilisé par son propriétaire, l'Union technique de l'automobile, du motocyclisme et du cycle (UTAC).

Dans le rapport qu'il a remis au conseil général, le préfet conclut à la faisabilité du projet. Outre un circuit indépendant de l'ancien, le nouvel ensemble sportif comprendrait un musée de l'automobile et des zones pour les activités économiques (stands de présentation pour les constructeurs ou les équipementiers).

Permettant d'équilibrer le budget de l'opération, estimée à 1,8 milliard de francs, cette étude répond à un souhait de la Fédération française de l'automobile d'organiser un grand prix de formule 1 en région parisienne. Cependant, elle pourrait ne pas connaître de suite à moyen terme, le projet étant contesté par des élus des communes riveraines.

LES UNIVERSITÉS RENTRENT EN VILLE

Après avoir exilé les étudiants dans les campus, les urbanistes veulent les réinstaller au centre des cités



LES travaux vont bon train, au cœur des villes : les étudiants rentrent au bercail, et l'on se met en frais pour les accueillir. Cette volonté de réconcilier la cité et l'université s'est affirmée au milieu des années 80. Une mission, confiée à l'architecte Michel Cantal-Dupart, en a souligné les enjeux, tandis que certaines villes commençaient à transformer des bâtiments désaffectés en lieux d'études.

Au fil de colloques, Université 2000, le programme de développement de l'enseignement supérieur, a clarifié les données. Il faudra, d'ici 1995, 1,5 millon de mètres carrés supplémentaires, sans compter les résidences et les équipements tels que bibliothèques ou restaurants... En échange du financement d'une partie des projets, les collectivités locales ont été associées à ce grand chantier : plusieurs d'entre elles ont joué le jeu, bien décidées à utiliser l'université pour « fabriquer » la ville.

Au premier abord, la démarche semble aller de soi. Les étudiants sont, par définition, jeunes. Ils sortent, s'attablent aux terrasses des cafés, dînent volontiers au restaurant... Bref, ils sont les acteurs rêvés d'un centre animé. En outre, ils constituent un potentiel économique non négligeable. Il convient donc de leur faire apprécier au mieux les charmes de la ville qui les accueille le temps de leurs études. Peut-être, ainsi, auront-ils envie de s'y fixer définitivement.

Ce retour vers le centre prouve la faillite des campus. Ces vastes espaces qui devaient structurer la banlieue et développer un art de vivre studieux, sportif et anglo-saxon aux portes de la ville ont montré leurs limites. Fruits de l'architecture des années 70, ils sont souvent en mauvais état et mal reliés au reste de la cité. Il n'y a pas d'apprentissage de la citoyenneté dans ces universités-là. Les étudiants y passent leur semaine comme d'autres vont travailler à l'usine, et ils rentrent chez eux dès le week-end.

La grande peur de l'après 1968 s'étant dissipée, c'est donc en pleine ville que se développera l'expansion universitaire. Confiantes, les municipalités en profitent pour restructurer leurs centres. Ainsi, Marseille compte sur les étudiants (appuyés, il est vrai, par d'autres moteurs, comme le siège du conseil régional) pour mener à bien la reconversion du quartier Belzunce en pôle d'affaires. Lyon achève la transformation de l'ancienne manufacture des tabacs *« située*, précise l'étude d'impact, *au carrefour de deux axes urbains, l'un étant justement à mettre en œuvre* (le boulevard de l'Europe) *dans le cadre de l'aménagement de la ville et de ses voies de transit »*.

Même effervescence dans les villes moyennes : en implantant l'université sur le site de la Tréfilerie, Saint-Etienne étendra son centre le long d'un axe « majeur ». Brest et Dunkerque veulent ainsi sceller leurs retrouvailles avec la mer ; Amiens avec son fleuve ; Toulon avec son centre ancien, terni par une mauvaise image...

Pour autant qu'on ait aujourd'hui le recul nécessaire pour apprécier le résultat de ces projets ambitieux, le problème paraît, en réalité, plus complexe. Il ne suffit pas de rapprocher, géographiquement, la ville et l'université pour que les liens se renouent immédiatement. A Marseille, par exemple, les étudiants s'attardent peu sur le parvis, et s'engouffrent en masse, dès la fin des cours, dans la bouche de métro.

On peut donc espérer que l'ensemble prendra corps lorsque l'université Saint-Charles, toute proche et également en travaux, aura été rénovée et désenclavée. Mais ce qui est possible dans une grande ville ne l'est pas forcément dans une plus petite. On imagine mal, quand bien même le prix du foncier le permettrait, les dix mille ou vingt mille étudiants implantés sur un campus rapatriés en centre-ville. Une telle entreprise obligerait, soit à fragmenter l'université pour permettre son insertion dans le tissu urbain (or l'université a besoin d'être un espace cohérent et repérable), soit à concevoir des bâtiments qui détruiraient, par leur ampleur, tout l'équilibre d'un centre-ville. Le projet que vient d'achever Henri Gaudin dans le quartier Saint-Leu à Amiens illustre bien la difficulté d'intégrer un équipement de taille, pourtant moyenne, dans un quartier traditionnel.

Il s'agit aussi de concilier deux temps qui ne s'écoulent pas au même rythme. Celui de l'université est discontinu, dans l'année comme dans la journée. Plus prosaïquement, cela signifie qu'il est difficile de faire tourner un bar ou un service de photocopie avec des clients qui s'évanouissent quatre mois dans l'année.

Au quotidien, le stationnement des voitures comme la fréquentation des terrasses jusqu'à tard dans la nuit peuvent créer des tensions avec les riverains. *« Ces projets d'université dans la ville ne peuvent donc concerner qu'une minorité d'étudiants*, explique Michel Cantal-Dupart. *Ils ne doivent pas remplacer une réflexion plus globale sur les rapports des campus et de la ville. »*

Il faut les séduire, les accueillir le temps de leurs études et leur donner l'envie de se fixer.

Le cas de Montpellier, qui prévoit de transférer une partie de son université de droit à l'extérieur de l'Ecusson est à cet égard révélateur. Les locaux actuels, en pleine ville, ne suffisent plus à recevoir les étudiants. Il a donc été décidé de transférer une partie des formations sur le site encore vierge de Port-Marianne.

Ce projet, qui va à rebours de la tendance actuelle, et traduit sans aucun doute la volonté d'une municipalité soucieuse de promouvoir un quartier en pleine gestation, tentera d'établir de nouveaux rapports entre les étudiants et la cité. De loin, la silhouette des bâtiments formera un tout, tandis que les constructions s'ordonneront, à l'échelle du piéton, le long de rues piétonnes. La bibliothèque, équipement public, se détachera comme la figure de proue du complexe ; si le parti initial est respecté, il y aura même des commerces au pied des nouveaux immeubles. Par ailleurs, une passerelle au-dessus du Lez mettra le site à une dizaine de minutes, à pied, de la place de la Comédie. On entrevoit ainsi les directions que peut prendre le travail des urbanistes : à la fois civiliser le campus en laissant entrer l'activité économique, et créer de nouvelles liaisons avec le cœur de la cité. Tel est, par exemple, le pari d'Orléans. Situé à La Source, le campus est au cœur d'une ville nouvelle de 30 000 habitants dépourvue de toute espèce de centralité. Les bois qui séparaient l'université des quartiers de logements ont été abattus, pour gommer toute coupure. A leur place commencent à être construites les maisons de rue qui s'aligneront, sans solution de continuité, le long d'une avenue dont la chaussée sera considérablement rétrécie. A quelques mètres, l'amphithéâtre de la pépinière d'entreprises fait face à un bâtiment universitaire plus ancien, et dessine ainsi une nouvelle place du « savoir ».

Ailleurs, à Grenoble ou à Nantes, c'est au tramway qu'incombe la mission de rapprocher les campus. Dans le même temps, les villes tentent de se faire plus attractives, pour donner aux étudiants des raisons d'emprunter ces moyens de transport modernisés. On se prend ainsi à rêver d'un équilibre, où les campus de banlieue et les facultés de centre-ville auraient chacun leurs fonctions et où des lieux de vie (restaurants universitaires, bibliothèques, maisons de l'étudiant, accueil et secrétariat...) fédéreraient, au cœur historique de la cité, l'ensemble de la population estudiantine.

Jean-Louis André

Amiens : le quartier Saint-Leu

Avec ses maisons à pans de bois, autrefois ouvrières, son air de Bohême hollandaise et surtout ses canaux (les rieux de la Somme), le quartier de Saint-Leu a tout pour devenir le coin « artiste » d'Amiens. On y flânerait volontiers, le soir, entre bars, restaurants et antiquaires... Tout, sauf précisément les jeunes, sans qui ce genre de lieu prend vite des allures de musée.

Pourtant, il ne manque pas d'étudiants à Amiens. Il y en a près de 19 000, et 25 000 sont attendus d'ici à 1995. Mais voilà : une décision d'urbanisme les avait confinés, jusque-là, dans un campus à cinq kilomètres de la ville. De grands blocs de béton au milieu des pelouses. Il ne restait en ville que la faculté des sciences et une école supérieure de commerce, bien installée dans les jardins au pied de la cathédrale.

« Nous avons été les premiers, affirme Gilles de Robien (UDF), maire d'Amiens, *à proposer, avant le plan « Université 2000 », 100 millions de francs. Le département, puis la région en ont mis autant, et l'Etat a été ainsi amené à une politique de partenariat. »* Objectif de l'opération pour la ville : donner un second souffle au centre, et finir de combler les espaces, véritables déchirures dans le tissu urbain, restés inoccupés depuis les destructions de la guerre.

C'est ainsi qu'est née la ZAC Cathédrale, un projet qui a donné lieu à polémique et dont les grandes lignes ont été tracées par Bernard Huet. Il devrait fermer le dégagement du parvis et s'étendre sur l'actuel parking. C'est là que prendront place la faculté de droit et la bibliothèque universitaire. Pour l'instant, on en est encore aux études.

Si l'on peut actuellement croiser 3 000 étudiants en centre-ville, c'est qu'une nouvelle faculté des sciences vient juste d'être terminée, précisément dans les ruelles de Saint-Leu. On y trouve des laboratoires, mais aussi des amphithéâtres et des salles de cours, conçus par l'architecte Henri Gaudin. Une succession de silos, avec décrochements et pans coupés, qui tentent de respecter l'échelle du quartier, tout en dégageant une unité forte. Les matériaux entament également le dialogue avec le quartier historique : brique, cuivre, mais aussi pans de verre. Henri Gaudin est allé jusqu'à creuser, au pied de l'une des façades, un canal supplémentaire. En face, les étudiants d'une école de management se sont installés dans une ancienne usine. Là encore, passerelles métalliques et échappées sur l'eau. Un peu plus loin, on va encore construire. Pour tous ceux qui voudront bien rejoindre ce « Quartier latin » balbutiant, la municipalité pense à un parcours plus ou moins piéton qui relierait tous ces nouveaux pôles. Son nom est tout trouvé : ce serait la rue de l'Université.

de notre envoyé spécial à Amiens
J.-L. A.

Dunkerque : les pieds dans l'eau

Sous les baies vitrées, un cargo amarré. En bas, dans les rues de la Citadelle naguère peuplées de marins et de dockers, quelques bars et restaurants qui revivent... Ouverte il y a trois ans, la faculté des sciences se trouve à quelques mètres, à vol d'oiseau, du beffroi de l'hôtel de ville. A l'intérieur, passerelles, tôles et coursives, signées Architecture Studio, célèbrent la mémoire de la ville portuaire. *« Cette université*, explique Pierre Yana, directeur du Centre de la Citadelle, *nous en avons tellement rêvé qu'à aucun moment nous n'avons songé à l'implanter à l'extérieur de la ville. Au contraire, si nous avions pu, nous l'aurions installée place Jean-Bart, au cœur symbolique de la cité. »*

A défaut, elle a pris ses aises dans un bâtiment neuf, accolé à l'ancienne manufacture des tabacs, elle-même intégrée au projet. A quelques mètres, curieuse coque renversée, le restaurant universitaire vient d'être inauguré ; de l'autre côté du chenal, la bibliothèque doit prendre place. Ensuite, sur le quai encore occupé par des activités portuaires, se dresseront les extensions prévues. On se trouve, en fait, au cœur du projet « Neptune », piloté par Richard Rogers, qui prévoit l'extension du centre-ville autour des anciens bassins du commerce et dans les terrains libérés par les chantiers navals. Il manque encore les ponts, qui relieront le tout, mais, là encore, le début des travaux est imminent. En même temps, on en jettera un qui permettra aux apprentis scientifiques de venir en ville sans avoir à faire le tour des bassins.

Ils ne seront pas les seuls à l'emprunter, puisque leurs collègues de la faculté des lettres feront le chemin en sens inverse pour déjeuner. Eux, ils sont depuis 1986 au centre même de Dunkerque, dans un ancien collège. Un privilège que d'occuper ainsi un lieu « historique » dans une ville où les bâtiments antérieurs aux bombardements de 1940 se comptent sur les doigts d'une main. Là aussi, pourtant, les maçons sont à l'œuvre, pour construire une annexe, bientôt achevée, autour d'une place qui sera décidément celle de la culture : on y trouve déjà le théâtre, la bibliothèque municipale, et le Musée des beaux-arts.

Toute cette effervescence a pour but de gérer la croissance des effectifs : sur les 4 600 étudiants de la toute récente université du littoral, 2 200 sont à Dunkerque, et le chiffre devrait doubler d'ici quatre ou cinq ans. Tout simplement parce que la population est jeune, que les filières s'y multiplient, et que s'implantent, ici et là, des seconds et troisièmes cycles.

Cette explosion tombait bien, puisque Dunkerque avait besoin d'un moteur pour son centre plutôt morose. Pourtant, en trois rentrées, l'ambiance n'a pas été bouleversée. Nombre d'étudiants venus des villes voisines repartent dès la fin des cours, d'autant plus volontiers que, inscrits en premier cycle, donc relativement jeunes, ils n'ont pas leur autonomie financière. Pour les fixer, la ville construit à leur intention une centaine de logements par an, dispersés dans la ville. Elle espère, du même coup, attirer des investisseurs privés vers ce type de produit. Autre initiative : une opération montée avec la mutuelle étudiante, la MNEF, qui offrait aux étudiants des tickets-restaurant. A cette occasion, de nombreux patrons de snacks et de cafés ont fait connaissance avec les étudiants. Ils cherchent des solutions, aujourd'hui, pour garder ce contact. Malgré le démarrage du resto U.

de notre envoyé spécial à Dunkerque
J.-L. A.

ENVIRONNEMENT
La ville en vert

Dijon, Amiens, Angers, Reims, Mulhouse arrivent en tête du classement effectué par le magazine *Grand air* sur la qualité de l'environnement dans trente-six villes de plus de 100 000 habitants. Caen, Nîmes, Strasbourg et Montpellier sont les plus mal notées. L'enquête a été menée par le biais d'un questionnaire, préalablement soumis et approuvé par le ministère de l'environnement, les responsables de Génération Ecologie et des Verts.

Les quatorze questions, dont les réponses étaient notées entre 3 et 10, portaient sur la qualité de l'eau, de l'air, les espaces verts, les modes de traitement des ordures ménagères, la réhabilitation de l'habitat, les transports en commun, etc. Un bonus, noté sur 20, était accordé aux municipalités qui pouvaient se targuer d' *« initiatives diverses en faveur de l'environnement »*. Les responsables de *Grand air* en tirent trois conclusions : aucune de ces villes n'est invivable ou dangereuse ; rares sont les cités qui n'ont pas travaillé à des projets ; il n'y a pas de fatalité, et l'homme peut corriger les injustices de la géographie et de l'histoire. En n'ayant pas répondu au questionnaire de *Grand air*, les villes de Nice, Rouen et Perpignan font figure de mauvaises élèves.

PICARDIE
Festival de cinéma à Beauvais

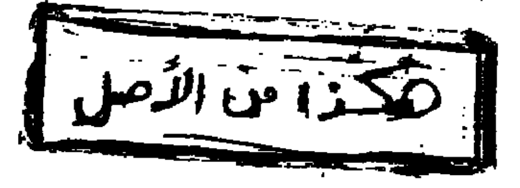
Depuis sa création en 1991, le Festival international Animal et cinéma, baptisé Cinémalia, prend chaque année un peu plus d'importance grâce au concours des collectivités locales. Organisé à Beauvais, dans l'Oise, du samedi 3 au vendredi 9 avril, l'édition 1993 bénéficie du concours de la région Picardie, du conseil général de l'Oise et de la ville de Beauvais, qui participent à hauteur de 60 % au financement de cette manifestation, dont le budget est cette année de 2,2 millions de francs.

Les collectivités entendent par cet investissement assurer la pérennité du cinéma dans le tissu local. Cette année, à la faveur du thème choisi, « Les mondes marins et leurs créatures », Richard Fleischer viendra fêter le quarantième anniversaire de son film « Vingt mille lieues sous les mers » en présence de celle qui fut : la petite sirène de Hollywood : Esther Williams.

BOURGOGNE
Bus à la carte dans le Tonnerrois

Les 6 000 habitants des communes rurales qui adhèrent au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Tonnerrois peuvent désormais se rendre chaque mercredi à la ville. Pour peu qu'ils aient déposé leur demande avant le mardi midi auprès du SIVOM et moyennant un tarif forfaitaire de 20 francs aller et retour, un bus les prend en charge à proximité de leur domicile et les dépose, en début d'après-midi, dans le centre de Tonnerre. De là une navette urbaine les conduit à la porte des magasins. L'Association de sauvegarde des intérêts ruraux du Tonnerrois, à l'origine de ce relais-bus, tente de rompre l'isolement des personnes âgées qui habitent en zone rurale.

Avec l'aide de partenaires et après de longues études, elle a confié la maîtrise de cette expérience au SIVOM du Tonnerrois. Seules deux créations de circuits ont été nécessaires ; il a suffi, pour le reste, d'adapter les lignes existantes aux besoins. *« La souplesse est la principale qualité de ce service*, explique Nicole Rousseau, la présidente du SIVOM. *Il pourra, bien sûr, s'adapter aux nouvelles situations et besoins des usagers. »*



R E G A R D S

PORTRAIT

Patrick Coutin : le rock en banlieue

Patrick Coutin est avant tout l'homme d'un tube. En 1981, *J'aime regarder les filles* révèle au grand public un touche-à-tout, tour à tour étudiant en philo, sonorisateur et journaliste à *Rock and Folk*. Sa chanson «fait un tabac» en discothèque et sur les ondes des radios libres naissantes. Beau succès pour ce natif de Tunisie, qui avait quitté Sarcelles et l'université au début des années 70 pour s'immerger dans la musique au cours d'un long séjour aux Etats-Unis. «*Après les espoirs déçus de mai 68*, se souvient le chanteur, *la musique représentait pour moi le seul espace de liberté.*»

Douze ans après *J'aime* ... et trois albums plus tard, Patrick Coutin, quarante ans, fait toujours partie du circuit du show-business (son prochain disque sortira fin août), mais il participe parallèlement aux activités de la Mission rock du conseil général de Seine-Saint-Denis. «*En France, les niveaux de pratique et de culture musicale sont parmi les plus bas du monde*», affirme Patrick Coutin, qui a décidé de faire bénéficier les jeunes musiciens banlieusards de son expérience. Il participe actuellement au «Grand Zebrock», un forum rassemblant tout ce que le département compte de musiciens amateurs et professionnels, d'organisateurs de concerts et d'acteurs de la vie culturelle, dont l'édition 1993 a débuté, vendredi 2 avril, à Drancy.

Pas de sélection

«*Je suis Monsieur Loyal*, raconte Patrick Coutin, *j'assure le lien entre les professionnels, auprès desquels je suis crédible, et les jeunes qui ne me considèrent pas comme un pur produit du showbiz.*» Un don du contact qui lui a permis d'impliquer des artistes de renom dès le démarrage des ateliers, à l'automne. Des «pointures» du milieu sont ainsi venues enseigner à La Courneuve : Armande Althai, professeur de chant qui travaille entre autres avec Etienne Daho et Liane Foly, les guitaristes Patrick Rondat et Norbert Krief (membre du groupe Trust et musicien de Johnny Hallyday), ou encore le batteur Albert Marcoeur.

Pour participer à l'un de ces ateliers, les jeunes déboursent 50 francs, alors qu'une heure de cours particulier avec Armande Althai, par exemple, coûte dix fois plus. «*Il n'y a pas de réelle sélection à l'entrée des ateliers*, souligne Patrick Coutin, *mais les jeunes qui viennent ont tous une pratique musicale.*» A terme, le chanteur rêve d'un véritable réseau, qui verrait ceux qui ont complété leur bagage musical enseigner à leur tour aux quatre coins du département.

Coutin l'artiste cohabite sans problèmes avec Coutin l'organisateur. Il n'est pas nécessaire selon lui d'adopter le mode de vie «sex, drugs and rock'n'roll» pour réussir dans la musique, bien au contraire. «*Quand je jouais avec un groupe, je me battais pour que tout le monde arrive à l'heure aux répétitions. Ce n'est pas le meilleur instrumentiste qui réussit nécessairement, c'est celui qui parvient à maintenir son groupe en vie.*»

Fort de ce credo, Patrick Coutin s'accommode des pesanteurs administratives d'un conseil général. Il regrette simplement que le président ne vienne pas voir plus souvent le travail effectué dans les ateliers. Il serait plutôt «anar» que communiste, mais partage avec ses employeurs les mêmes conceptions en matière de diffusion de la culture.

Après quelques années de soutien des pouvoirs publics et des collectivités locales à la «culture rock», certains jugent de bon ton de dénoncer le rock subventionné, version embourgeoisée d'un univers rebelle par définition. Légèrement agacé, Coutin répond : «*C'est le discours de ceux qui possèdent, de ceux qui s'en vont répéter dans la villa familiale.*»

Laurent Doulsan

LIVRES

UNE BALADE DANS LE SUD-OUEST

EN AGENAIS
de Stéphane Beaumont.
Photographies
de Philippe Pastre,
Editions Privat, Collection Pays et villes de France,
14, rue des Arts,
31080 Toulouse,
224 p., 290 F.

«*Il ne faut pas confondre les livres qu'on lit en voyage et ceux qui font voyager.*» Indéniablement, Stéphane Beaumont a adopté le vœu d'André Breton. «*Petit-fils de cathare et de troubadour*», maître de conférences à l'université des sciences sociales de Toulouse-I, conseiller discret et impénitent de nombreux politiciens, lui qui fait sien le métier de la parole a choisi de raconter «*ce pays*» par l'écrit. Il le récite un peu à la manière de Michel Serres, académicien du cru, comme se décline un alphabet du terroir. Il plonge sa plume dans les moindres coins et recoins, dans les méandres de la spécificité de cette région sans identité et aux frontières que lui-même avoue «*insaisissables*». Il le fait avec une passion et une gourmandise inassouvies.

Ballotté entre la Guyenne atlantique et le Midi toulousain, tiraillé entre le Périgord et la Gascogne, l'Agenais, terre fluviale, ultime dortoir de la Garonne paresseuse et terre de rencontres, est une sorte d'«*espace tampon*», une «*confédération sans normes ni lois*», qui s'est dessinée au fil des turbulences de son histoire et de sa géographie bien particulières. «*Une forme floue, sans relief, où tous les horizons se donnent rendez-vous.*»

On ne peut entrer innocemment en Agenais : Stéphane Beaumont se plaît à rappeler dans son ouvrage les cicatrices que laisse dans le cœur une telle invitation au voyage. Elle ne peut se concevoir que comme «*une aventure de l'âme*». Ici, en Agenais, tout semble être domestiqué et sauvage à la fois. Stéphane Beaumont a toujours su, entre ses multiples combats démocratiques, puiser ses respirations dans ce pays. L'occupant de l'ancien relais de poste de Beaujoly à Colayrac-Saint-Circq (Lot-et-Garonne) nous invite à suivre son message dans un carnet de route qui nous conduit sans contorsions des sillons des champs aux bastides des villes.

De Marmande à Nérac, de Villeneuve-sur-Lot à Agen, nous marchons à pas comptés sur les vicinales de la ruralité. *En Agenais* est plus qu'un livre, c'est un espace d'émotions, de couleurs et d'odeurs. Rien n'échappe à Stéphane Beaumont : ni le moutonnement des collines mollassiques, ni le «pletge», ce vent qui décoiffe les bois des causses, ni cette multitude de signes qui font le patrimoine naturel de ce pays si indéfinissable pour un étranger. L'auteur s'attarde sur deux autres de ses passions : le rugby et l'histoire politique. Il ne peut passer sous silence les bleus à l'âme que laisse la légende du Sporting Union agenais, plusieurs fois champion de France, ni parler d'histoire sans évoquer celle d'Armand Fallières. Nommé président de la République le 17 janvier 1906, ce sénateur avait atteint le pouvoir suprême. Il reste l'une des figures locales dans cette région gastronomique qui semble avoir inventé un radicalisme-cassoulet à nul autre pareil. La plume de l'auteur chante avec enthousiasme l'hétérogénéité des rapports humains, des paysages et leur étrange symbiose, pour mieux laisser dans la mémoire l'empreinte d'une attachante pérennité. La portée harmonieuse et conviviale de l'écriture est agrémentée du plaisir complice des photographies de Philippe Pastre, un autre enfant du pays des pruneaux à l'âme balladine.

Jean-Jacques Rollat

LA MÉDITERRANÉE INQUIÈTE
Dirigé par Xavier Gizard, Datar.
Editions de l'Aube, 1993.
190 p., 95 F.

Menée à plusieurs voix – les auteurs ne sont pas moins d'une douzaine, – voici une réflexion approfondie et souvent pertinente sur les nations et les régions riveraines de la Méditerranée. Elle est d'autant plus nécessaire qu'une fois encore la «*mare nostrum*» est malade. Ex-Yougoslavie, Liban, Israël, Lybie, Algérie, les points douloureux jalonnent ses rivages tandis que se réveille la vieille cicatrice entre l'Islam et l'Occident.

Il était grand temps de regarder de ce côté-ci des confins européens, d'en rappeler l'histoire récente, d'en étudier les insuffisances et les potentalités économiques, d'en identifier les dissonances culturelles et finalement d'évaluer dans cet ensemble le poids de notre «arc latin» : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes Côte d'Azur. Près de la moitié de l'ouvrage est consacrée à cet état des lieux régional. Constatation : en dépit d'un mythe parfumé de nostalgie coloniale, le Sud français, aspiré par un puissant européo-centrisme, est aujourd'hui tourné vers le Nord.

Les auteurs, spécialistes de la culture, agronomes, économistes et sociologues, ont totalement oublié deux phénomènes qui corrigent leur constat : celui de la montée en puissance des universités des trois régions en cause (6 200 chercheurs et enseignants contre 9 120 en Ile-de-France) et celui du retournement de la défense nationale des frontières de l'Est et de la façade atlantique vers les rives de la Grande Bleue. Il faut rappeler qu'aujourd'hui les porte-avions et les sous-marins d'attaque sont désormais concentrés à Toulon ; que la moitié de la force d'action rapide est installée à Nîmes et Toulouse.

En conclusion, l'équipe des rédacteurs s'essaye à un exercice périlleux mais fécond : imaginer deux scénarios opposés de l'évolution possible du bassin méditerranéen au cours des prochaines décennies : le déchirement ou le développement par la coopération. Son opinion est que, en toute hypothèse, pour que la France joue sa partie, il serait nécessaire que les trois régions méridionales bénéficient dans l'aménagement du territoire d'«*un transfert massif de pouvoirs et de ressources*». On reconnaîtra là le vieux complexe des Sudistes qui se croient bridés par le centralisme parisien. N'appartient-il pas d'abord aux élus régionaux de prouver, par des initiatives coordonnées, qu'ils sont capables de relever ensemble le défi méditerranéen ? L'un des mérites de l'ouvrage est de poser ce problème-là.

M. A.-R

LE GUIDE ÉCONOMIQUE DE NORMANDIE
Editions du P'tit Normand
18, rampe Saint-Hilaire,
76000 Rouen
600 p., 140 F.

Nouvelle couleur pour la version 1993 du plus grand répertoire économique des régions de Haute et Basse-Normandie, qui vient de paraître avec 11 000 noms. Pour sa cinquième édition, ce best-seller imprimé à 25 000 exemplaires, coproduit par le Crédit industriel de Normandie et les éditions régionales du P'tit Normand, reste fidèle à lui-même avec ses chapitres par secteurs d'activité et son inventaire des 3 235 communes de Normandie. Il innove par la présentation d'un cahier central regroupant les collectivités territoriales et les services de l'Etat dans les deux régions et les cinq départements. La totalité des entreprises employant plus de cent salariés y figurent pour la première fois.

Les six cents pages, illustrées de cartes, de ce volume sont le fruit de plusieurs mois de travail d'une équipe de journalistes. Sous la direction de Bertrand Tierce, rédacteur en chef, ils ont collecté et vérifié des monceaux de chiffres pour en faire une somme rendue plus digeste par leurs analyses.

E. B.

DÉBAT

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

par Vincent Liger-Belair

LE maire d'une ville moyenne devra-t-il bientôt justifier sa gestion devant la presse pour répondre aux arguments d'une association de «contribuables actionnaires» ? Un président de conseil général sera-t-il conduit dans un tout proche avenir à présenter le bilan économique et financier annuel du département devant le parterre des chefs d'entreprise ? Un président de région devra-t-il mener une politique de communication financière comparable à celle des grandes entreprises privées ?

Ces questions n'appartiennent en rien à la politique-fiction. La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale pose en matière de finances locales un principe irréversible, celui de la transparence. Quelles obligations concrètes vont êtres faites aux collectivités pour leur communication financière ? Quelle méthodologie va être retenue pour la présentation des comptes ? Quels ratios financiers vont être sélectionnés pour servir de base à l'information de l'opinion ?

Quels que soient les choix, les critères utilisés devront permettre de comparer des choses comparables et d'établir des jugements nuancés pour apprécier aussi bien la prudence d'une gestion rigoureuse que le dynamisme d'une politique ambitieuse. Les options techniques seront d'une grande importance puisque le principe de la transparence est, lui, irrévocablement posé.

Ce principe risque de bousculer chez les élus des cultures, des réflexes et des habitudes très ancrés. La libre circulation des données financières est une pratique encore très éloignée des habitudes en cours. Les responsables politiques considèrent, parfois à juste titre dans les mœurs actuelles, que la maîtrise de ce type d'information se confond avec la liberté de gestion, voire avec la liberté politique tout court.

L'obligation faite par la loi aux collectivités n'est pas mince : publier la liste des concours attribués aux associations, les tableaux de synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération intercommunale, le bilan certifié conforme des organismes dans lesquels la collectivité détient une part de capital... Des contraintes qui vont à l'encontre des réflexes d'un personnel politique prudent et discret, qui redoute l'exploitation politique. Le débat ouvert ne doit pas se confondre avec le tam-tam médiatique ou le harcèlement démagogique. La transparence appelle la responsabilité et le respect.

Expliquer pour mobiliser l'électeur

On peut donc comprendre les réticences. La loi place toutefois les responsables politiques devant un choix clair : agir ou subir. L'enjeu, pour eux, est maintenant de savoir comment transformer une obligation légale en avantage politique. Penser qu'il est urgent d'attendre serait une lourde erreur, tant il est vrai qu'en communication, si l'on ne parle pas, les autres s'en chargent.

Pour les élus, la tentation sera grande de lire la loi de manière minimaliste et de se contenter de mettre à la disposition du public à la mairie, à l'hôtel du département ou de la région, des documents difficilement compréhensibles.

Cette interprétation comporte des risques peu perceptibles immédiatement mais bien réels. Une telle lecture va, en effet, se heurter au moins à trois logiques qui feront rapidement craquer les digues illusoires posées ici et là.

La première est simplement celle de l'information. Dans ce domaine, lorsque le filet d'eau de l'information commence à couler, l'expérience montre qu'il se transforme rapidement en un courant alerte. Ceux qui l'ont ignoré ont été noyés par le mouvement de spirale que l'information génère. Les flux d'information ne peuvent être maîtrisés que par les techniques modernes de la communication.

Certains diront qu'entre les obligations faites par la loi et une communication financière élaborée la distance est immense. Se souviennent-ils toutefois que, dans le seul domaine de la gestion, les collectivités sont passées en quelques années seulement de l'âge de pierre aux techniques sophistiquées utilisées aujourd'hui par les entreprises ? Ne voient-ils pas que les collectivités sont conduites naturellement à devenir des émetteurs financiers et à s'approprier tout ce qui s'y rattache ?

La deuxième logique est celle de la décentralisation. Le processus engagé par la loi de 1982 conduit les collectivités vers une autonomie, une maturité et une concurrence de plus en plus grande. Il est caractérisé par le désengagement de l'Etat, l'augmentation corrélative de la pression fiscale et le recours à l'emprunt afin, pour les collectivités, de faire face aux charges nouvelles.

Il va falloir de plus en plus expliquer pour mobiliser l'électeur. L'image financière de la collectivité devient une composante à part entière de l'image politique globale et un atout dans la compétition pour attirer les investisseurs extérieurs.

Troisième logique, celle de la démocratie locale. Un sondage de juin 1992 montre combien le citoyen se comporte de plus en plus comme un client actionnaire. Il a un droit de regard et exige une information détaillée. Mobiliser le citoyen demandera à l'avenir de faire adhérer le contribuable, qu'il soit le payeur de la taxe professionnelle ou de la taxe d'habitation. Une bonne connaissance de la gestion économique et financière par l'opinion contribuera, de façon non négligeable, à assurer aux politiques la durée, la stabilité et la continuité du long terme. Elle devrait éviter les gestions chaotiques nées des renversements de tendance.

Trois logiques, trois raisons au moins pour les responsables de collectivités de se déterminer face au principe de la transparence financière afin d'éviter que l'opinion ne leur rappelle dans un proche avenir la justesse de cette affirmation.

▶ **Vincent Liger-Belair est président-directeur général de PHI Communication.**

COURRIER

Écologie urbaine

S'il est un domaine où il serait nécessaire que les militants d'association de quartier fassent entendre leur voix, c'est bien celui de l'écologie urbaine (*le Monde* daté 7-8 février). Mais que signifie ce mot ? Il est apparu dans les année 20, à Chicago, où des sociologues ont élaboré une théorie sur la répartition des habitants dans les différents quartiers d'une ville en fonction de leur pouvoir économique. Il est évident que cette approche ne convient plus du tout.

La rencontre des deux termes «écologie» et «urbaine» peut sembler contradictoire. Les écologistes purs et durs ont mis la nature au centre de leurs préoccupations, l'ennemi désigné étant le plus souvent l'homme, prédateur et pollueur par excellence. Au contraire, les urbanistes sont par définition «*anthropocentristes*» : ils travaillent pour l'homme – ou du moins, ils sont censés le faire. Peut-on résoudre cette contradiction en introduisant davantage de nature dans la ville ? C'est ce que croient nombre d'élus et d'aménageurs. Certains doctrinaires en arrivent même à proposer des solutions aberrantes : «*Evitez de faire des jardins avec des massifs fleuris. Faites plutôt des taillis et des maquis, avec des animaux sauvages...*»

Sans tomber dans ce travers, la communauté urbaine de Lyon s'est dotée récemment d'une charte de l'écologie urbaine. Ce document, qui prévoit des investissements sur trois ans (de 1992 à 1995, date des prochaines élections municipales), est loin d'être dépourvu d'intérêt pour l'environnement futur de l'agglomération lyonnaise. Mais il ne constitue qu'un catalogue des problèmes d'environnement : pollution de l'air et de l'eau ; traitement des déchets ; lutte contre le bruit ; espaces verts urbains et péri-urbains, etc.

Est-ce cela l'écologie urbaine ? Il semble bien que non. Si l'on veut un type d'habitat citadin dans lequel l'homme puisse s'épanouir, il faut aller beaucoup plus loin. Inclure dans la démarche la sauvegarde du paysage urbain, les espaces publics, l'architecture, le patrimoine bâti et non bâti, les déplacements, etc. Tout un programme !

Si elle est avant tout pluridisciplinaire, l'écologie urbaine ne constitue ni une doctrine rigide, ni une série de recettes, mais davantage un état d'esprit. Il devrait habiter les élus, les aménageurs, comme les habitants eux-mêmes. Les habitants surtout, car l'écologie urbaine, c'est aussi la possibilité pour leurs associations de mieux appréhender la politique urbaine qui leur est proposée... et le plus souvent imposée.

PAUL SCHERRER
Président de l'Union des comités d'intérêts locaux et d'urbanisme de Lyon.

LE HAVRE

Gens du bout du pays

IMPOSSIBLE d'aller plus loin, le train s'est immobilisé face au hall de la gare. Le butoir, qui bloque la motrice, matérialise ce terminus. *« Le Havre, tout le monde descend »* ; la voix du chef de gare confirme l'impression ; ici s'achève la ligne ferroviaire, ici s'achève le voyage, au-delà il y a le cours de la République, puis d'autres rues qui mènent à la mer.

Le Havre est une pointe de terre face à la Manche, ici on s'arrête ou alors on s'embarque. Comme Brest ou Cherbourg, la ville n'est pas un carrefour, elle est une fin, une belle fin. Jean-Paul Sartre, au milieu des années 30, alors qu'il enseignait la philosophie au lycée François-Ier, a imaginé pour *la Nausée* une cité qu'il nomme Bouville. Le fonctionnaire exilé a compris que l'administration ne pouvait l'envoyer plus loin que cette ville du bout du pays.

Joli nom que celui de Bouville. Avec sa consonance normande, il aurait pu plaire aux habitants, et puis il aurait surtout signifié que la cité se positionnait par rapport au reste du pays et pas seulement comme un refuge pour les marins. Mais les Havrais des années 30, comme ceux d'aujourd'hui, ont-ils vraiment envie de rompre leurs liens avec la mer ?

Ce sont des raisons de stratégie maritime qui ont poussé le jeune roi François Ier à créer un nouveau port à l'entrée de la Seine. Le commerce vers l'Atlantique et la mer du Nord se développe, il faut donc déblayer les galets pour construire un bassin. Mais il est aussi nécessaire de fortifier ce havre adossé à un environnement hostile. Port royal, ville militaire, le Havre-de-Grâce est né, tourné résolument vers la mer, prêt à en subir les colères, prêt à creuser et toujours creuser pour chasser les alluvions que la belle capricieuse lui envoie.

Les tempêtes qui emportent les premières constructions ne découragent pas les habitants. Au contraire même, elles forgent leur détermination et incitent de nouveaux volontaires à les rejoindre. Les guerres, étrangères ou de Religion, provoquent des reflux, mais la ville renaît et toujours attire commerçants ou marins séduits par l'aventure. L'essor du Havre réside dans cette capacité à attirer de nouvelles populations qui choisissent de s'installer dans une ville dont le nom semble synonyme de quiétude.

Ce mélange d'expatriés, de Bretons ou d'Alsaciens, de Suisses ou d'émigrants en rupture de transit vers l'Amérique, crée une communauté ouverte sur l'extérieur, mais toujours distante envers ses voisins rouennais : Le Havre grandit, devient un port de commerce actif en perdant ses fonctions militaires. Porte des colonies, lieu de négoce du café, place financière, la ville saute ses fortifications anciennes, envahit les marais qui l'entourent et part à l'assaut des collines.

Une belle histoire, toutefois émaillée d'incidents entre la population ouvrière du « bas » et les bourgeois ou les armateurs qui ont choisi de résider sur « la côte ». Le port est devenu cité industrielle, l'importance stratégique du Havre explique que la ville soit incluse dans le mur de l'Atlantique et peut-être pourquoi les bombardiers alliés la prennent pour cible.

Il y a « ceux d'en haut », locataires des HLM, ceux de « la côte », descendants d'armateurs, et ceux « d'en bas », enfants du baby-boom



Les 5 et 6 septembre 1944, la destruction vient du ciel. Il faut à nouveau déblayer le port et reconstruire la ville. Le Havre, quatre cents et quelques années après sa création, se remet à l'ouvrage. Ce sont 150 hectares du centre-ville qui sont à bâtir et qui sont confiés à un homme de soixante et onze ans, Auguste Perret. L'architecte du rationalisme constructif et ses élèves mettent en application des principes sur lesquels ils réfléchissent depuis longtemps. *« Celui qui dissimule une partie quelconque de la charpente se prive du seul légitime et plus bel ornement de l'architecture. Celui qui dissimule un poteau commet une faute »*, affirme le maître, qui privilégie les structures apparentes et les poteaux de béton armé. Il définit une trame modulaire faite d'îlots urbains de différentes hauteurs, il façonne ainsi la première ville nouvelle.

Le Havre devient un chantier avant de renaître. Plus de dix ans de travaux qui modifient le centre pour en faire un ensemble d'habitations et de commerces aux rues rectilignes, au béton triomphant, qui affiche sa texture. Quelques édifices, comme l'église Saint-Joseph ou l'hôtel de ville, permettent des envolées et recréent des signaux, comme si la cité souhaitait toujours s'adresser à ceux qui arrivent par la mer.

Les habitants ont assisté à la reconstruction de leur ville, mais tous n'ont pas adhéré au pari architectural. La largeur des avenues, la couleur du béton, voire l'organisation intérieure des logements, bref le modernisme déroute les nostalgiques des vieux quartiers. Alors que, dans les années 60, l'expansion du port se poursuit et que le pétrole favorise la création de nouvelles entreprises, les municipalités successives construisent des immeubles locatifs sur les plateaux pour accueillir une population toujours plus nombreuse.

Voici Le Havre en cette fin de vingtième siècle divisé en trois : il y a ceux « d'en haut », les derniers arrivés, locataires des HLM des plateaux ; les gens de « la côte », descendants des familles d'armateurs ou nouveaux fortunés qui ont pu s'acheter des propriétés avec vue sur la mer et enfin ceux « d'en bas », souvent des enfants du baby-boom, qui apprécient le style, pourtant décrié, d'Auguste Perret. Un découpage qui semble par trop schématique mais qui, cependant, correspond à ce que beaucoup d'habitants expriment lorsqu'ils évoquent leurs difficultés ou leurs plaisirs.

Cette division serait atténuée si la ville possédait un vrai centre, un endroit unique où l'on sache aller le samedi après-midi pour faire des achats ou tout simplement se promener. Mais où le situer, cet espace rêvé : un peu au Rond-Point, carrefour des voies descendant des hauteurs dans le bâti ancien, autour de l'hôtel de ville et de ses larges esplanades, ou encore le long des immeubles Perret ? Les Havrais hésitent et vont de l'un à l'autre de ces lieux en protestant contre la circulation automobile, à laquelle, bien sûr, ils participent.

Heureusement, le dimanche, les antagonismes disparaissent. Un seul lieu de promenade fait l'unanimité : le bord de mer. La météorologie a finalement peu d'importance pour ces citoyens du bout de la terre : le septième jour, ils se pressent sur la plage. Qu'importent les galets à marée haute, qu'importe le vent, les Havrais ont l'habitude de déambuler devant cet espace liquide qui les attire toujours. Evidemment, ceux qui fréquentent l'anse des régates ou ceux qui vont pousser leur planche à voile près des falaises ne sont pas les mêmes que ceux qui font halte dans les baraques en planches où règne l'odeur de frites ; mais qu'importe, tous se retrouvent au bord des vagues.

C'est pour eux que la mairie s'est enfin décidée à élargir le boulevard Albert-Ier. C'est en pensant à eux que les élus ont choisi un ambitieux projet de rénovation du littoral. Digue-promenade, jardins à l'anglaise, rivière d'eau douce et lieux d'animation, conçus par le paysagiste Alexandre Chemetoff, doivent *« approfondir encore les relations, les liens passionnés que nous, les Havrais, avons avec le grand large »*, selon les paroles d'André Duroméa (PC), maire de la ville.

L'œil malicieux du vieux militant s'éclaire lorsqu'il évoque ses souvenirs *« du temps des paquebots »*. Il parle de la foule qui envahissait les quais pour voir partir le *Normandie*, se souvient du *France*, puis *« de la rue de Paris qu'on empruntait pour aller voir les remorqueurs »*.

La nouvelle aventure : le pont à haubans le plus grand du monde avec des pylônes de la hauteur de la tour Montparnasse

André Duroméa est, à l'image de nombre de ses concitoyens, nostalgique *« de cette vie qui a changé »*. Il aimerait que le quartier Saint-François, proche du port, soit toujours *« connu dans le monde entier »*. Hélas ! le temps des grands transatlantiques n'est plus, Salvador Dali ne vient plus saluer de l'échelle de coupée et les porte-conteneurs n'actionnent pas leur sirène lorsqu'ils franchissent la digue. Aujourd'hui, ces rapides navires n'accostent que pour de brèves escales de six ou dix heures. Le Havre n'est plus une ville à matelots en goguette.

Le long des entrepôts du quartier de l'Eure, des bars ont fermé. Tous les estaminets proches de la Maison des dockers semblent eux aussi sinistrés, comme si la nouvelle loi avait des conséquences sur le commerce local. *« Lorsque la réforme sera en application, elle nous permettra des baisses de tarif qui nous mettront à égalité avec nos concurrents, Anvers et Rotterdam »*, assure Hubert Raoul-Duval, président du Port autonome. Il espère une reprise du trafic et évoque le rôle du port comme *« gare de triage des conteneurs, puisque nous sommes les plus près de l'Atlantique. »*

Moins de dockers, moins de navires dans le port, moins d'ouvriers dans les grosses entreprises de la zone industrielle qui prolonge les bassins : à l'image d'autres villes, Le Havre compte ses chômeurs. L'absence de secteur tertiaire handicape une agglomération qui sait que le salut ne viendra pas de la création de nouvelles unités chez Total ou chez Renault. La ville haute connaît les difficultés des banlieues où l'absence d'emplois et de perspectives pour les jeunes favorisent la marginalisation, voire la délinquance. Les commerçants de la ville basse se plaignent d'une baisse d'activité.

On pourrait croire les Havrais moroses face à une situation économique peu encourageante. Mais ce serait oublier leur passé, leur volontarisme à toute épreuve. Alors, pour se donner de l'espoir, ces aventuriers se sont lancé un nouveau défi : construire un pont sur l'estuaire. Bien sûr, il existait déjà depuis 1959, le pont de Tancarville, pour rallier la rive sud de la Seine, mais *« il fallait faire 20 kilomètres le long du chenal pour le rejoindre »*, explique Jean-Pierre Bonon, président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Alors, pour éviter ce détour, la CCI est devenue maître d'ouvrage du pont à haubans *« le plus grand du monde »*.

Deux pylônes, de la hauteur de la tour Montparnasse, sont actuellement en cours d'achèvement aux portes de la ville. Pour un coût de 1 450 millions de francs (valeur 1987), financé en partie par la manne des péages de Tancarville, l'ouvrage devrait permettre, en 1994, d'aller plus rapidement à Deauville, en payant. *« Bien reliés au nord et à l'ouest, la zone d'activités du Havre pourra se développer »*, assure Jean-Pierre Bonon. Un de ses vice-présidents ajoute avec optimisme que le pont permettra aussi à la clientèle *« de l'autre côté de l'eau »*, ainsi que l'on appelle ici les habitants du département du Calvados, de venir faire des achats au Havre.

Le pont de Normandie est un symbole, sa construction doit atténuer bien des misères passagères, son ouverture résoudre bien des problèmes. Chambre de commerce, Port autonome, municipalité, tous se retrouvent, pour une fois, d'accord pour entonner le même air du *« pari sur l'avenir »*. Antoine Rufenacht (RPR), leader local de la nouvelle majorité et président de la région Haute-Normandie, les rejoint en estimant qu'il s'agit d'un *« bon investissement »*. Les habitants semblent aussi séduits par cette aventure, ils rêvent d'aller le dimanche sur une autre plage, d'abandonner les galets du Havre pour les planches de Deauville.

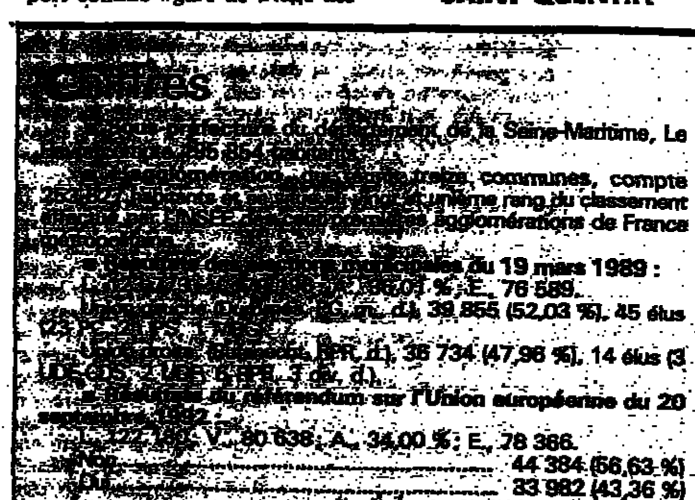
Les Havrais ont-ils changé au point de ne plus accepter que leur bout de terre soit une impasse ? Gens des villes haute et basse, pour eux l'affaire est d'importance. Elle signifie la fin de Bouville, la fin d'une époque où l'isolement, seul face à la mer, était vécu comme une qualité.

de notre envoyé spécial
Serge Bolloch

Prochain article :
SAINT-QUENTIN

La lumière et l'eau

Le tableau est [illegible] et pourtant il attire l'œil dans ce musée un peu trop [illegible] un peu trop triste. [illegible]



Chiffres

[illegible] de la Seine-Maritime, Le [illegible]
[illegible] treize communes, compte [illegible]
[illegible] du 19 mars 1989 : [illegible]
[illegible] 39 855 (52,03 %), 45 élus [illegible]
[illegible] 36 734 (47,96 %), 14 élus [illegible]
[illegible] l'Union européenne du 20 [illegible]
[illegible] V., 80 638 ; A., 34,00 % ; E., 78 366.
[illegible] 44 384 (56,63 %)
[illegible] 33 982 (43,36 %)

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) *et Colmar* (28-29 mars).

